



essilor

Mieux voir le monde

**DOCUMENT
DE RÉFÉRENCE
2013**



1

**PRÉSENTATION DU GROUPE
ESSILOR 4**

1.1	Historique du développement d'Essilor	6
1.2	L'industrie de l'optique ophtalmique	8
1.3	Les activités du Groupe	9
1.4	La stratégie du Groupe	15
1.5	L'année 2013	16
1.6	Facteurs de risques	28

2

GOVERNANCE D'ENTREPRISE 32

2.1	Organes d'administration et de direction	34
2.2	Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne	50
2.3	Rémunération et avantages	68
2.4	Rapport des Commissaires aux comptes sur le Rapport du Président	81
2.5	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	82

3

ÉTATS FINANCIERS 84

3.1	Commentaires sur la situation financière et le résultat	86
3.2	Informations sur les tendances	89
3.3	États financiers consolidés	91
3.4	Notes aux états financiers consolidés	99
3.5	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	158
3.6	Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe	159
3.7	Comptes annuels de la société Essilor International	160
3.8	Annexe aux comptes annuels de l'exercice 2013	164
3.9	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	189

4

**INFORMATIONS EN MATIÈRE
SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE
ET SOCIÉTALE 190**

4.1	Introduction	192
4.2	Informations sociales	193
4.3	Informations environnementales	202
4.4	Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable	210
4.5	Note méthodologique	217
4.6	Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le Rapport de gestion	221
4.7	Emplacement des éléments de la GRI	223

5

**INFORMATIONS CONCERNANT
LA SOCIÉTÉ, LE CAPITAL ET
L'ACTIONNARIAT 224**

5.1	La Société	226
5.2	Le capital social	228

6

**INFORMATIONS
COMPLÉMENTAIRES DU
DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 248**

6.1	Personnes responsables	250
6.2	Commissaires aux comptes	251
6.3	Documents accessibles au public	252
6.4	Tables de concordance	253



Mieux voir le monde

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

intégrant le Rapport financier annuel

2013



Le présent Document de référence a été déposé à l'Autorité des Marchés Financiers le 25 mars 2014 conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

CHIFFRES CLÉS

Chiffre d'affaires

5 065 M€

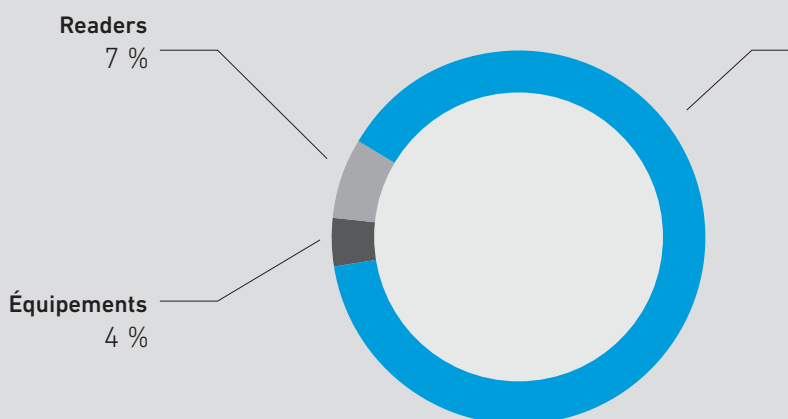
Résultat net

593 M€



28 usines
dans le monde

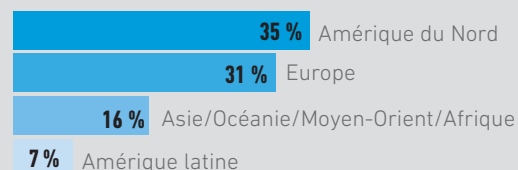
Chiffre d'affaires par activité et par région



Verres et matériel optique

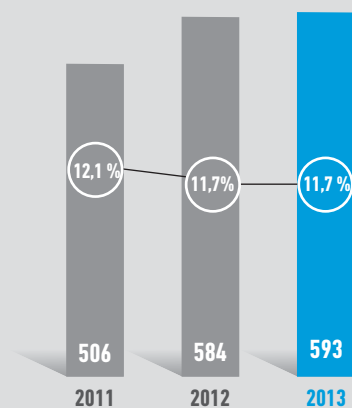
89 %

Répartition géographique
de l'activité Verres et matériel optique
en % du chiffre d'affaires total Groupe



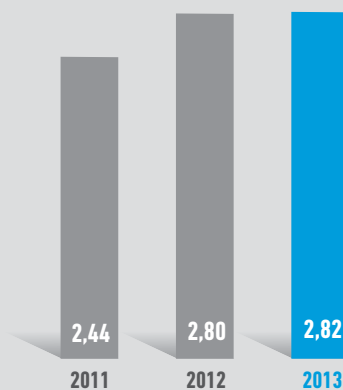
Résultat net part du groupe + 1,6 %

En millions d'euros et en %
du chiffre d'affaires



Bénéfice net par action + 0,6 %

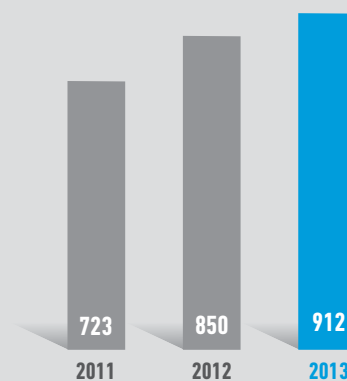
En euros



Cash flow d'exploitation*

En millions d'euros

* Flux d'exploitation hors variation du besoin
en fonds de roulement





55 129

collaborateurs dans **62 pays**
sur les cinq continents



plus de 450

laboratoires de
prescription et centres
de taillage-montage



28

nouveaux partenariats
dans le monde (représentant
un chiffre d'affaires de 254 M€
en base annuelle)

Cours de Bourse

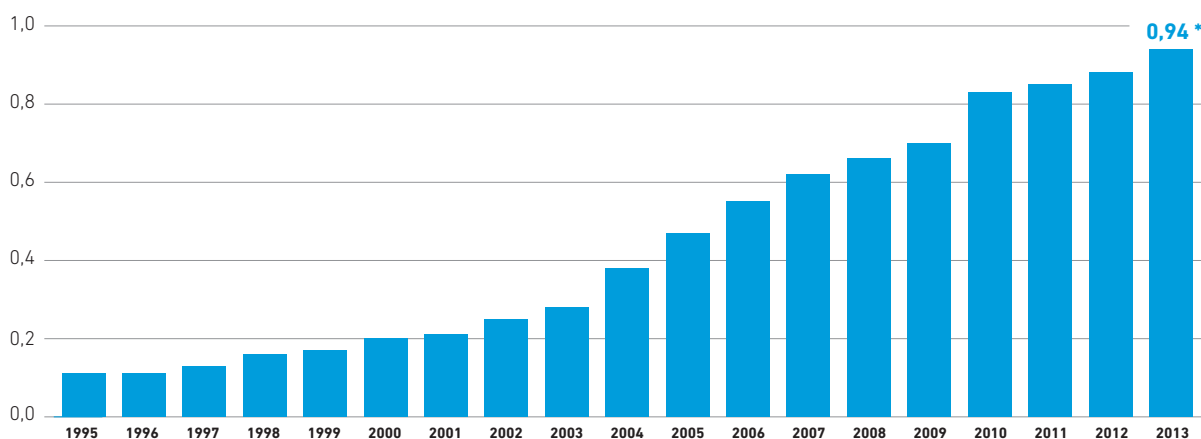
Le graphique du CAC 40 a été rebasé au cours d'Essilor au 1^{er} janvier 2004

En euros



Dividende

En euros



* Sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale du 7 mai 2014.



PRÉSENTATION DU GROUPE ESSILOR

1.1	HISTORIQUE DU DÉVELOPPEMENT D'ESSILOR	6	1.4	LA STRATÉGIE DU GROUPE	15
1.1.1	Aux racines d'Essilor, deux sociétés innovantes	6	1.5	L'ANNÉE 2013	16
1.1.2	Les années 1970 à 1990 : l'internationalisation	6	1.5.1	Faits marquants par activité et par région	17
1.1.3	Essilor s'affirme comme le leader mondial de l'optique ophtalmique	6	1.5.2	L'Innovation et les principaux lancements de produits et services en 2013	20
1.1.4	Les années 2000 marquent la véritable mondialisation entre hautes technologies et alliances stratégiques	7	1.5.3	Faits marquants opérationnels	23
1.2	L'INDUSTRIE DE L'OPTIQUE OPHTALMIQUE	8	1.5.4	Autres éléments de l'activité en 2013	24
1.2.1	Les chimistes et verriers	8	1.5.5	Les investissements réalisés en 2013 et prévus pour 2014	27
1.2.2	Les fabricants de verres	8	1.6	FACTEURS DE RISQUES	28
1.2.3	Les laboratoires de prescription et centres de taillage-montage	8	1.6.1	Risques opérationnels	28
1.2.4	Les détaillants et les chaînes d'optique	9	1.6.2	Risques de marché	29
1.3	LES ACTIVITÉS DU GROUPE	9	1.6.3	Risques juridiques (litiges significatifs, procédures, arbitrages)	29
1.3.1	Verres et matériel optique	9	1.6.4	Risques industriels et environnementaux	30
1.3.2	Équipements	13	1.6.5	Assurances	31
1.3.3	Readers	14			

BLOC-NOTES

ESSILOR : NUMÉRO UN MONDIAL DE L'OPTIQUE OPHTALMIQUE

De la conception à la fabrication, Essilor élabore de larges gammes de verres pour **corriger et protéger la vue**. Le Groupe développe et commercialise également des équipements pour les laboratoires de prescription, ainsi que des instruments et des services destinés aux professionnels de l'optique. Par ailleurs, Essilor est le leader des lunettes prémonnées en Amérique du Nord et commercialise également des lunettes solaires sans prescription.

“ mieux voir, pour mieux vivre ”

Le Groupe tire sa réussite d'une stratégie dont l'innovation est le moteur **depuis plus de 160 ans**. Ainsi, le Groupe consacre plus de 150 millions d'euros par an à la recherche et à **l'innovation** pour proposer des produits toujours plus performants.

La mission d'Essilor est d'apporter à tous une meilleure vision pour une vie meilleure. Sur les 7 milliards de personnes que compte la planète, **4,3 milliards** ont besoin d'une correction visuelle et seulement 1,8 milliard sont effectivement corrigés. Encore 2,5 milliards de personnes dans le monde ne bénéficient d'aucune correction. Ainsi, le groupe met tout en œuvre pour offrir des produits adaptés aux besoins de chaque personne.

Essilor a réalisé un chiffre d'affaires net consolidé de **plus de 5 milliards d'euros** en 2013. Le Groupe distribue ses produits dans plus de **100 pays** et compte **plus de 55 000** collaborateurs.

Le Groupe dispose de **28 usines**, plus de **450 laboratoires de prescription** et centres de taillage-montage ainsi que plusieurs centres de recherche et développement dans le monde.

L'action Essilor est cotée sur le marché NYSE Euronext à Paris et fait partie des indices **Euro Stoxx 50** et **CAC 40**.

LES MARQUES PHARES DU GROUPE

Crizal[®]

VARILUX[®]

DEFINITY[®]

Xperio[™]
The polarized experience

OPTiFOG[™]

FOSTER GRANTS

COSTA

BOLON 暴龙

Note : Acquisition de Costa annoncée le 8 novembre 2013 et finalisée le 30 janvier 2014 (voir paragraphe 3.2.3 « Événements survenus depuis la clôture de l'exercice »).

1.1 Historique du développement d'Essilor

1.1.1 Aux racines d'Essilor, deux sociétés innovantes

Essilor est le fruit de la fusion, en 1972, d'ESSEL et de SILOR, deux entreprises pionnières sur le plan technologique et dans leur approche marketing, qui dominent alors le marché de l'optique-lunetterie française.

La première a pour origine l'Association Fraternelle des Ouvriers Lunetiers, une association d'artisans lunetiers créée en 1849 dans le quartier du Marais à Paris. Elle prend rapidement le nom de Société des Lunetiers (SL), puis d'ESSEL. Dès 1953, elle dépose un brevet pour le premier verre progressif au monde, lancé sous le nom de Varilux en 1959. Le fonctionnement original de la société, dont le modèle s'inspire des coopératives ouvrières et inclut les collaborateurs dans la gouvernance de l'entreprise, est à l'origine

de l'importante culture d'actionnariat salarié toujours présente au sein d'Essilor aujourd'hui.

La seconde, dont les origines remontent aux années 1930, a été fondée par Georges Lissac. Il s'agit de SILOR, branche industrielle du groupe Lissac, créée en 1969 par la fusion de la SIL (Société Industrielle de Lunetterie) qui fabriquait des montures et de la LOR (Lentilles Ophtalmiques Rationnelle) qui avait lancé le premier verre organique Orma dès 1954.

Lors de la fusion qui donne naissance à Essilor en 1972, la priorité est donnée à la constitution d'un véritable groupe spécialisé dans l'optique ophtalmique. Les activités secondaires telles que les compas, le matériel de dessin, la topographie, héritage de l'histoire, sont progressivement cédées.

1.1.2 Les années 1970 à 1990 : l'internationalisation

Au début des années 1970, Essilor est avant tout un groupe exportateur qui réalise 45 % de son chiffre d'affaires à l'international. Il a hérité de la présence au Japon d'ESSEL et du développement commercial de SILOR aux États-Unis. Un réseau de distribution se constitue d'abord en Europe, puis aux États-Unis et enfin en Asie. Essilor entre en bourse dès 1975 et poursuit sa dynamique d'innovation avec le lancement d'un premier verre progressif en matière organique : Varilux Orma, symbole fort de la synergie entre les deux entités fondatrices. En 1979, l'implantation d'une importante usine de fabrication de verres organiques aux Philippines est un tournant dans la mutation d'Essilor en un véritable groupe international.

Les années 1980 sont marquées par un renforcement de la concurrence, notamment sur le marché des verres progressifs, et le développement de groupements d'opticiens. Afin d'accroître sa compétitivité, Essilor implante d'autres sites de production de série au Brésil et en Thaïlande. Le Groupe structure et élargit également ses réseaux de distributions locaux en rachetant des distributeurs en Europe et en intensifiant sa présence en Asie. En 1986, les filiales américaines sont regroupées au sein d'Essilor of America. À la fin de la décennie, Essilor est devenu le premier fabricant d'optique ophtalmique au monde.

1.1.3 Essilor s'affirme comme le leader mondial de l'optique ophtalmique

Dès le début des années 1990, le marché de l'optique est le terrain de concentrations importantes et d'une concurrence accrue. Essilor consolide sa position de leader mondial grâce à une stratégie mondiale basée sur trois axes clés, dont en premier lieu, la spécialisation industrielle dans les verres correcteurs ainsi que sur les instruments à destination des opticiens. Le deuxième axe stratégique est l'innovation dans les traitements des verres et leurs combinaisons. Lancé en 1992, le verre Crizal, aux propriétés antireflet, anti-salissures et anti-rayures, et les verres photochromiques Transitions, lancés un an plus tôt grâce à la signature d'une coentreprise avec PPG, deviennent un segment de croissance majeur à forte valeur ajoutée. Parallèlement, Essilor se renforce sur le marché des verres très légers et

incassables avec le rachat en 1995 de Gentex, qui apporte le verre polycarbonate. Le Groupe investit également dans la conception de *designs* optiques, avec le lancement d'un nouveau verre progressif, Varilux Comfort en 1993. Enfin, Essilor, qui, jusqu'au milieu des années 1990, réalise la plus grande part de son chiffre d'affaires en Europe, construit un maillage mondial. Le Groupe se déploie vers la Chine et l'Inde mais intègre aussi de nouveaux laboratoires de prescription indépendants, notamment aux États-Unis et en Europe, afin de constituer un réseau proche de ses clients. La production s'implante également en Chine avec l'inauguration d'une usine près de Shanghai en 1998. Une dynamique d'expansion complétée par l'intégration des filières de distribution, notamment en Europe de l'Est à la fin de la décennie.

1.1.4 Les années 2000 marquent la véritable mondialisation entre hautes technologies et alliances stratégiques

L'innovation technologique s'accélère dès le début du 21^e siècle avec un nombre croissant d'innovations qui bénéficient aux opticiens et aux consommateurs. Les nouveaux produits visent à la fois la qualité optique et le confort du porteur grâce à de nouveaux *designs* de plus en plus performants, comme en témoigne le lancement de Varilux S Series en 2012. Au-delà de la correction, Essilor se positionne également sur la protection contre les UV, même sur les verres clairs. Un indice, l'e-SPF (*Eye Sun Protection Factor*) a été créé en 2012 pour garantir le niveau de protection aux consommateurs sur les deux faces du verre. La prévention, avec des verres protégeant sélectivement de la lumière bleue nocive, tels Crizal Previncia, constitue un nouvel axe de développement pour le Groupe. Mais Essilor vise également à fournir des solutions adaptées à tous les besoins et tous les moyens, en développant de nouveaux produits plus accessibles pour proposer une correction visuelle à un maximum de personnes. Enfin, le Groupe repousse les limites de la science grâce aux nouvelles technologies qui permettent aujourd'hui à des personnes malvoyantes de tester des prototypes de lunettes à réalité augmentée.

La croissance du Groupe se poursuit également grâce à des acquisitions et des partenariats stratégiques permettant à Essilor de s'affirmer comme un leader dans les pays à forte croissance tels que l'Inde, la Chine et le Brésil. Cette stratégie permet aussi l'intégration de nouvelles technologies et de nouveaux réseaux de distribution à l'échelle du Groupe.

La décennie est marquée par d'importants partenariats stratégiques, avec notamment : le groupe japonais Nikon en 1999 au sein d'une coentreprise Nikon Essilor Co. Ltd., le groupe sud coréen Samyung Trading Ltd. au sein d'une coentreprise Essilor Korea Ltd qui dispose de filiales en Corée du Sud et en Chine (2002), les sociétés GKB Rx en Inde (2006), Wanxin Optical en Chine (2010), Signet Armorlite, qui possède notamment la licence

mondiale de production et de distribution de la marque Kodak, aux États-Unis (2010) et Shamir Optical en Israël (2011). Au cours de la période, Essilor développe ses positions dans de nombreux nouveaux pays notamment en Amérique du Sud, en Asie et en Afrique, aidé par une vingtaine de nouvelles acquisitions et de partenariats chaque année.

Parallèlement, Essilor poursuit l'élargissement de son champ d'activités dans le monde de l'optique avec la création de deux nouvelles divisions. La division Équipements est créée en 2008 suite à l'acquisition de la société Satisloh, leader mondial des équipements de laboratoires de prescription. En 2010, Essilor prend le contrôle de FGX International, le leader nord américain des lunettes prémontées (lunettes loupes). Cette acquisition donne naissance à la division Readers. Celle-ci est complétée en 2011 par la prise de contrôle de Stylemark, un autre acteur majeur aux États-Unis disposant d'un important portefeuille de marques sous licence de lunettes solaires sans prescription et de lunettes correctrices prémontées.

En 2013, le Groupe accélère le développement de son offre solaire avec l'acquisition de nouvelles sociétés spécialisées dans les segments du milieu de gamme et de la performance solaire, telles que Polycore, Xiamen Yarui Optical / Bolon, Suntech Optics ou encore Costa (dont l'acquisition a été finalisée début 2014).

Enfin, 2013 est marquée par la création d'un Comité de responsabilité sociétale et environnementale au sein du Conseil d'administration d'Essilor et d'un poste de *Chief Corporate Mission Officer* en charge de coordonner et renforcer l'ensemble des initiatives RSE du Groupe. Son objectif : contribuer, grâce à de nouvelles solutions, notamment en termes de produits et de distribution, à l'ambition que s'est fixé Essilor : équiper 50 millions de nouvelles personnes chaque année dans le monde.

1.2 L'industrie de l'optique ophtalmique

La mission des acteurs de l'optique ophtalmique est de corriger et de préserver la vue. Les consommateurs achètent des lunettes environ tous les trois ans pour corriger des défauts tels que la myopie, l'hypermétropie, la presbytie et l'astigmatisme.

L'industrie des verres ophtalmiques est organisée en quatre métiers distincts. Ces métiers correspondent aux phases de la transformation du produit commandé par les consommateurs : les fabricants de matières premières, les fabricants de verres, les laboratoires de prescription et centres de taillage-montage et la distribution.

Fournisseurs de matières premières	Chimistes et verriers		
Production des verres	Fabricants intégrés avec laboratoires Essilor	Fabricants non intégrés – Essilor	
Finition des verres		Laboratoires indépendants	Chaînes intégrées avec laboratoires
Distribution de détail	Opticiens indépendants – Chaînes non intégrées		
Client final	Consommateurs		

Selon les chiffres estimés par le Groupe, le marché mondial de l'optique ophtalmique représente un total de 1,2 milliard de

verres par an environ, qui correspond à environ 590 millions de consommateurs par an.

1.2.1 Les chimistes et verriers

Les matières premières sont mises au point et fabriquées par des verriers pour les verres minéraux et par des entreprises de chimie pour les résines thermodurcissables polymérisables ou les résines thermoplastiques injectables pour les verres organiques.

Essilor est client des chimistes et verriers à travers le monde.

1.2.2 Les fabricants de verres

À partir des matières premières, les fabricants de verres produisent dans les usines des verres finis unifocaux et des verres semi-finis.

Les verres finis correspondent à des corrections visuelles simples alors que les verres semi-finis permettront de réaliser des corrections visuelles complexes.

Essilor est fabricant de verres finis unifocaux, ainsi que de verres semi-finis.

1.2.3 Les laboratoires de prescription et centres de taillage-montage

Les laboratoires de prescription transforment les verres semi-finis (seule la face avant est terminée) en verres finis pour fournir à l'opticien / optométriste des verres aux caractéristiques précises de la commande. Ce travail « sur-mesure » permet de répondre au très grand nombre de combinaisons optiques qui existent notamment pour corriger la presbytie. Les laboratoires réalisent le surfaçage (meulage et polissage) des verres ainsi que l'ensemble des traitements (coloration, anti-UV, anti-rayures, antireflet, anti-salissures, antistatique, anti-buée...).

Essilor exerce cette activité et détient plus de 450 laboratoires de prescription et centres de taillage-montage dans le monde.

Par ailleurs, à travers son activité Équipements, Essilor conçoit des gammes d'équipements (principalement des machines pour le surfaçage et pour les traitements antireflet) et commercialise des consommables à destination des laboratoires de prescription.

1.2.4 Les détaillants et les chaînes d'optique

Il existe plusieurs formes de distribution : les opticiens / optométristes indépendants, les groupements coopératifs, les centrales d'achat, les chaînes de distribution d'optique.

Le rôle principal des professionnels de la vue est de conseiller les consommateurs dans le choix de leurs verres, selon la prescription de l'ophtalmologiste / optométriste, et de leurs montures. Ils transmettent ensuite les données de la prescription aux fabricants de verres ou aux laboratoires de prescription.

L'interaction des différents acteurs varie d'un pays à l'autre.

Par exemple, aux États-Unis et en Grande-Bretagne, les laboratoires de prescription et centres de taillage-montage procèdent le plus souvent à l'assemblage complet du verre et de la monture et livrent des lunettes prêtes à porter aux opticiens.

Dans les autres pays, comme en France ou en Allemagne, les laboratoires livrent des verres ronds aux opticiens qui taillent et adaptent le verre à la monture.

Essilor est un fournisseur des détaillants et des chaînes d'optique à travers le monde.

1.3 Les activités du Groupe

1.3.1 Verres et matériel optique

1.3.1.1 Présentation de l'activité

Essilor conçoit, fabrique et personnalise des verres correcteurs adaptés aux besoins visuels de chacun.

La large gamme de verres d'Essilor corrige la myopie, l'hypermétropie, l'astigmatisme et la presbytie afin de permettre aux porteurs de retrouver une vision parfaite, de préserver et protéger leur vue et de leur proposer des verres qui assurent un meilleur confort.

Essilor est présent dans l'ensemble des catégories de verres avec des marques mondiales dont les plus représentatives sont :

- Varilux et ses différentes déclinaisons pour les verres progressifs, dont Varilux S series, nouvelle gamme de verres lancée en 2012 ;
- Crizal et ses différentes déclinaisons pour les verres avec traitements de surface antireflet, anti-salissures et antistatique, dont Crizal Prevision, nouvelle génération de verres commercialisée en 2013 (voir paragraphe 1.5.2.5 « Plus de 200 nouveaux produits lancés en 2013 ») ;
- Optifog pour les verres anti-buée ;
- Xperio pour les verres polarisants ;
- Nikon, Transitions (verres photochromiques), Kodak et Polaroid, marques utilisées dans le cadre d'accords avec les sociétés Nikon Corporation, Transitions Optical Inc., Kodak et Safilo.

Par ailleurs, Essilor conçoit, développe, distribue et maintient une gamme d'instruments d'optique avec deux spécialités : d'une part, les appareils de taillage de verres finis destinés aux opticiens et aux laboratoires de prescription et d'autre part, les équipements de dépistage des défauts de la vue qui s'adressent à des institutions comme les écoles, la médecine du travail, l'armée ainsi qu'aux professionnels de la vue.

En 2013, l'activité Verres et matériel optique a représenté 89 % du chiffre d'affaires du Groupe.

1.3.1.2 Marché et position concurrentielle

Selon les chiffres estimés par le Groupe, 4,3 milliards de personnes dans le monde ont besoin d'une correction visuelle. Parmi elles, 1,8 milliard de personnes, soit environ 25 % de la population mondiale, disposent aujourd'hui d'un équipement pour corriger et protéger leur vue.

Le marché mondial de l'optique ophtalmique représente un total de 1,2 milliard de verres par an, qui correspond à environ 590 millions de consommateurs par an, pour une valeur d'environ 10 milliards d'euros au niveau des fabricants. Sa croissance à long terme, comprise entre 3 et 4 %, repose en grande partie sur la demande provenant des pays à forte croissance où les populations sont sous-équipées, sur le vieillissement de la population mondiale et sur le nombre croissant de besoins visuels non satisfaits.

Dans un marché très fragmenté et constitué majoritairement de petits concurrents locaux, le Groupe estime la part de marché d'Essilor à 37 % en volume. Les principaux concurrents d'Essilor sont Hoya (Japon) et Carl Zeiss Vision (Allemagne).

En 2013, selon les estimations réalisées par le groupe Essilor, le marché mondial de l'optique a connu une croissance d'environ 2 % avec des volumes tirés principalement par les pays à forte croissance, en Asie et en Amérique latine.

L'évolution à long terme des différents segments du marché est caractérisée par :

- la substitution des verres minéraux par les verres organiques principalement dans les pays émergents ;
- la croissance des nouveaux matériaux organiques qui permettent d'obtenir des verres de faible épaisseur, tels que les hauts et très hauts indices ainsi que le polycarbonate ;
- le remplacement des verres à double foyer par les verres progressifs ;
- le développement des traitements de surface et des verres

multicouches, essentiellement antireflet et antisalissure, ainsi que des verres photochromiques ;

- la montée en puissance des pays en développement appuyée sur la croissance de leur classe moyenne.

Les clients d'Essilor sont :

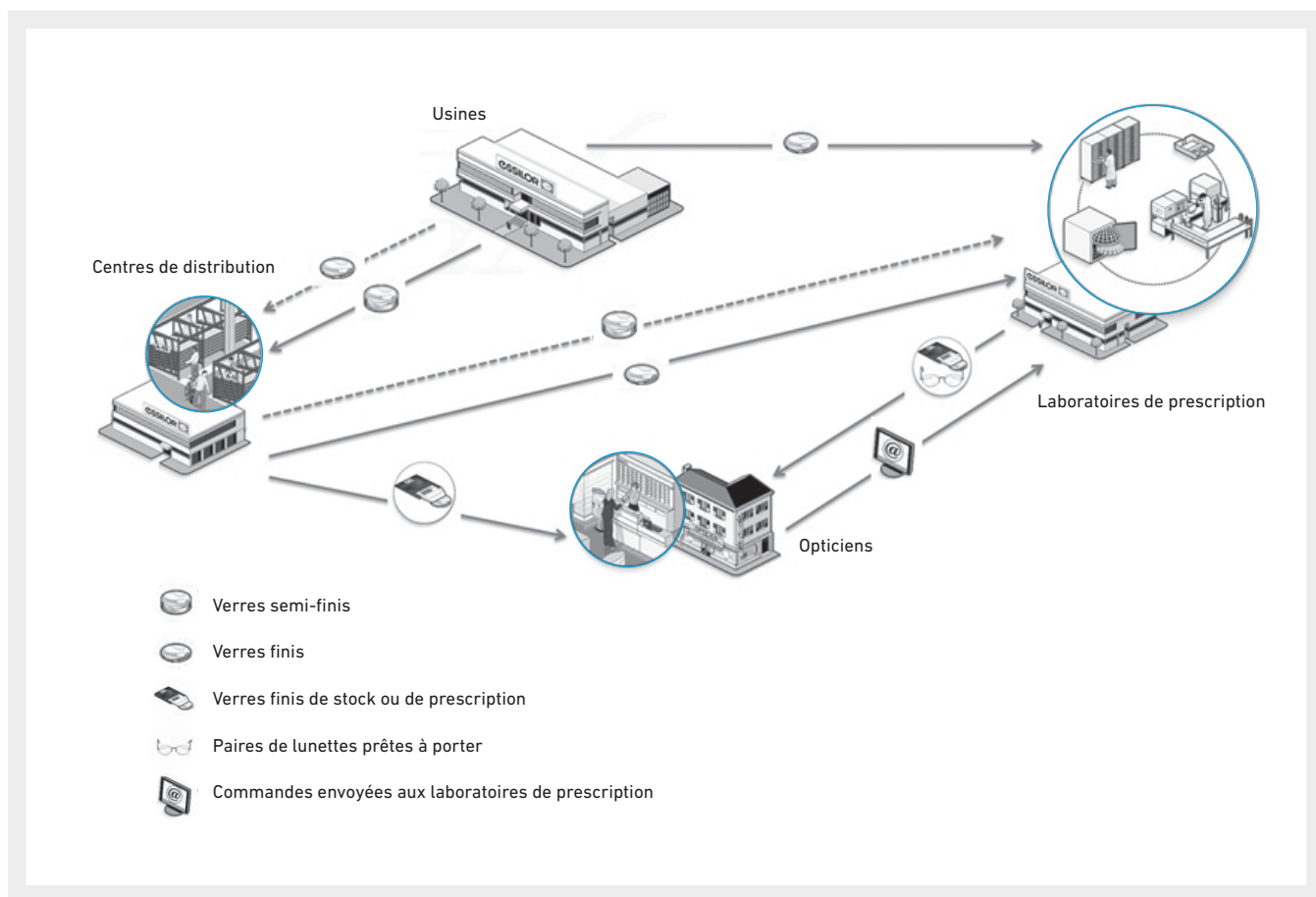
- les opticiens / optométristes pour les verres ophtalmiques et les instruments de taillage-montage directement ou indirectement à travers des distributeurs ;
- les laboratoires de prescription pour les verres et les instruments de taillage-montage.

1.3.1.3 Organisation et implantations

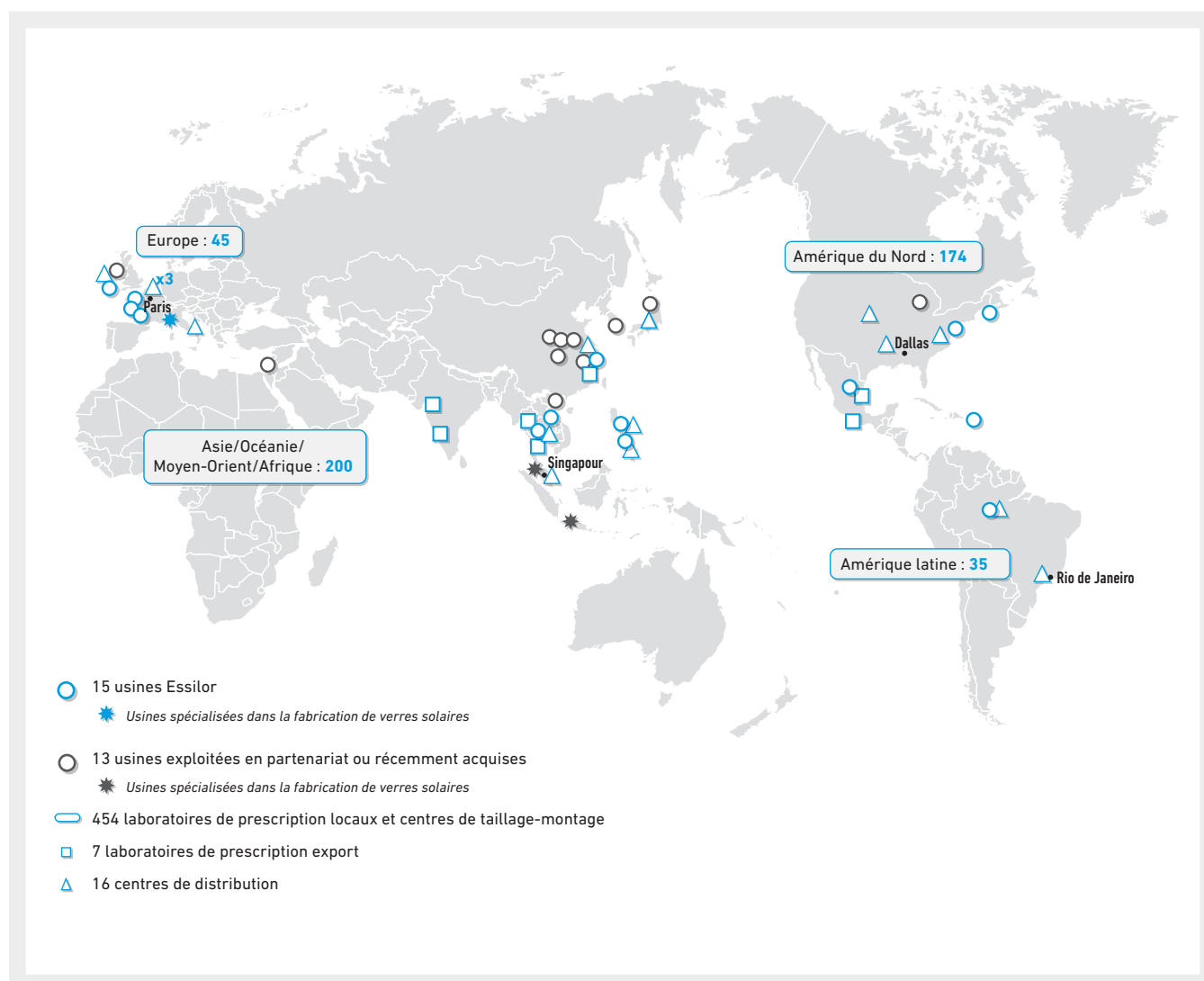
■ La chaîne d'activités

La chaîne d'activité d'Essilor est conçue de façon à former un maillage complet. De la fabrication du produit à son acheminement en magasin, le Groupe est présent à chaque

étape. Il dispose d'un réseau mondial d'usines, de laboratoires de prescriptions et centres de taillage-montage et de centres de distribution qui servent les professionnels de l'optique (détaillants et chaînes d'optique) partout dans le monde.



■ Un réseau mondial unique

Les usines de production

Le rôle des usines est d'approvisionner les marchés et les filiales en verres finis et semi-finis avec le meilleur taux de service, au

meilleur coût et aux spécifications demandées par les clients tout en garantissant la sécurité d'approvisionnement des verres.

Le Groupe compte 28 usines au 31 décembre 2013.

Répartition des 15 usines du groupe Essilor (date d'entrée dans le périmètre de consolidation)

Amérique du Nord : 4	Amérique latine : 1	Europe : 5	Asie : 5
États-Unis ■ Carbondale, Pennsylvanie (1995) ■ Dudley, Massachusetts (1995) Mexique ■ Chihuahua (1985) Porto Rico ■ Ponce (1986)	Brésil ■ Manaus (1989)	France ■ Ligny en Barrois – Les Battants (1959) ■ Dijon (1972) ■ Sézanne (1974) ■ Bellegarde sur Valserine (2003)^(a) Irlande ■ Ennis (1991)	Chine ■ Shanghai (1997) Laos ■ Savannaketh (2013) Philippines ■ Marivelès (1980) ■ Laguna (1999) Thaïlande ■ Bangkok (1990)

(a) Usines spécialisées dans la fabrication de verres solaires.

Répartition des 13 usines exploitées en partenariat ou récemment acquises par le Groupe

(date d'entrée dans le périmètre de consolidation)

Amérique du Nord : 1	Europe : 1	Asie / Moyen-Orient : 11
États-Unis ■ X-Cel Optical (Sauk Rapids, Minnesota – 2012)	Royaume-Uni ■ Crossbows Optical (2010)	Chine ■ Essilor Korea via sa filiale Chemilens (JiaXing – 2006) ■ ILT Danyang (Danyang – 2010) ■ Wanxin Optical (Danyang – 2010) ■ Youli Optics (Danyang – 2011) ■ Seeworld Optical (Danyang – 2012) Corée ■ Essilor Korea via sa filiale Chemiglas (Yangsang – 2002) Israël ■ Shamir Optical (Kibbutz Shamir – 2011) Indonésie ■ Polycore (Karawang – 2013)^(a) Japon ■ Nikon Essilor (Nasu – 2000) Malaisie ■ Polycore (Johor Baru – 2013)^(a) Vietnam : ■ Essilor Korea via sa filiale Chemiglas (Dai An – 2013)

(a) Usines spécialisées dans la fabrication de verres solaires.

Les laboratoires de prescription et centres de taillage-montage

Les laboratoires de prescription transforment les verres semi-finis en verres finis sur commande.

À fin 2013, la répartition du réseau des laboratoires de prescription et centres de taillage-montage de l'ensemble du Groupe s'établit comme suit :

Amérique du Nord	174
Europe	45
Asie / Océanie / Moyen-Orient / Afrique	200
Amérique latine	35

Les centres de distribution

Les centres de distribution ou stocks continentaux assurent la réception des verres finis et semi-finis et l'envoi aux filiales de distribution et aux laboratoires de prescription. Seize centres sont répartis dans le monde : 6 en Asie, 5 en Europe, 3 en Amérique du Nord et 2 en Amérique latine.

La distribution des produits du groupe Essilor et de ses filiales est ensuite exercée :

- soit par les filiales ou les réseaux du Groupe dans les pays où Essilor est implanté ;
- soit par des distributeurs lorsque le Groupe n'a pas de filiales en propre.

1.3.2 Équipements

1.3.2.1 Présentation de l'activité

L'activité Équipements est représentée principalement par la société Satisloh qui fabrique et commercialise des équipements et consommables utilisés par les laboratoires de prescription.

En 2013, l'activité Équipements a représenté 4 % du chiffre d'affaires du Groupe.

1.3.2.2 Marché et position concurrentielle

En valeur, le Groupe estime le marché des équipements et consommables utilisés par les laboratoires de prescription à environ 500 millions d'euros.

Satisloh est le numéro un mondial des machines de surfaçage et d'antireflet. Sa part de marché mondiale est significative, notamment dans les machines de surfaçage digital, dans les petites machines pour faire des verres antireflet en 1 heure et dans les consommables.

Les clients de Satisloh sont des laboratoires de prescription, des chaînes d'optique intégrées et des fabricants de verres.

Les principaux concurrents de Satisloh sont Schneider (Allemagne) dans le surfaçage et Leybold (Allemagne) dans les machines de traitements antireflet.

1.3.2.3 Organisation et implantations

La société Satisloh, dont le siège est basé à Baar en Suisse, détient des unités de fabrication en Allemagne (Wetzlar), en Italie (Milan), aux États-Unis (Charlottesville et Concord), au Brésil (Petropolis) et en Chine (Zhongshan), ainsi que des bureaux de représentation dans de nombreux pays.



1.3.3 Readers

1.3.3.1 Présentation de l'activité

La division Readers du Groupe, représentée principalement par FGX International, commercialise des lunettes prémonnées (lunettes loupes) ainsi que des lunettes solaires sans prescription.

Le Groupe possède un portefeuille de marques reconnues telles que Foster Grant, Bolon, Molsion, Ryders Eyewear, Magnivision, Gargoyles, SolarShield, Infokus, Solair et Corinne McCormack. Il détient également des licences pour des marques comme Ironman®, Nine West®, Dockers®, Reebok®, Hello Kitty® et différentes marques Disney®.

En 2013, l'activité Readers a représenté 7 % du chiffre d'affaires du Groupe.

1.3.3.2 Marché et position concurrentielle

Selon les estimations du Groupe, le marché des lunettes prémonnées représente environ 220 millions de paires par an en volume et il est proche de 1,1 milliard d'euros en valeur par an. Le Groupe détient une part de marché qui se situe autour de 22 % en volume.

Le marché des lunettes solaires sans prescription représente environ 550 millions de paires par an en volume et environ

6 milliards d'euros en valeur. Le Groupe détient une part de marché d'environ 12 % en volume.

FGX International est le numéro un américain du marché des lunettes prémonnées (lunettes loupes). Les concurrents de FGX International au niveau mondial sont des petits acteurs locaux.

Les produits de la division Readers sont vendus à des sociétés de la grande distribution (Wal-Mart, Target...), de la pharmacie (Walgreens, CVS...) et de la distribution spécialisée (Barnes and Noble...) ainsi qu'aux professionnels de l'optique et aux grands magasins.

1.3.3.3 Organisation et implantations

Le siège de la société FGX International est basé à Smithfield dans le Rhode Island aux États-Unis.

La division Readers dispose de bureaux de représentation et filiales aux États-Unis, au Canada, au Mexique, en Grande-Bretagne, en Italie ainsi qu'en Chine.

Depuis l'acquisition en 2013 de 50 % de Xiamen Yarui Optical, le leader chinois des lunettes solaires de milieu de gamme et propriétaire de la marque Bolon, la division Readers dispose d'une usine de production à Xiamen, dans le sud-est de la Chine.



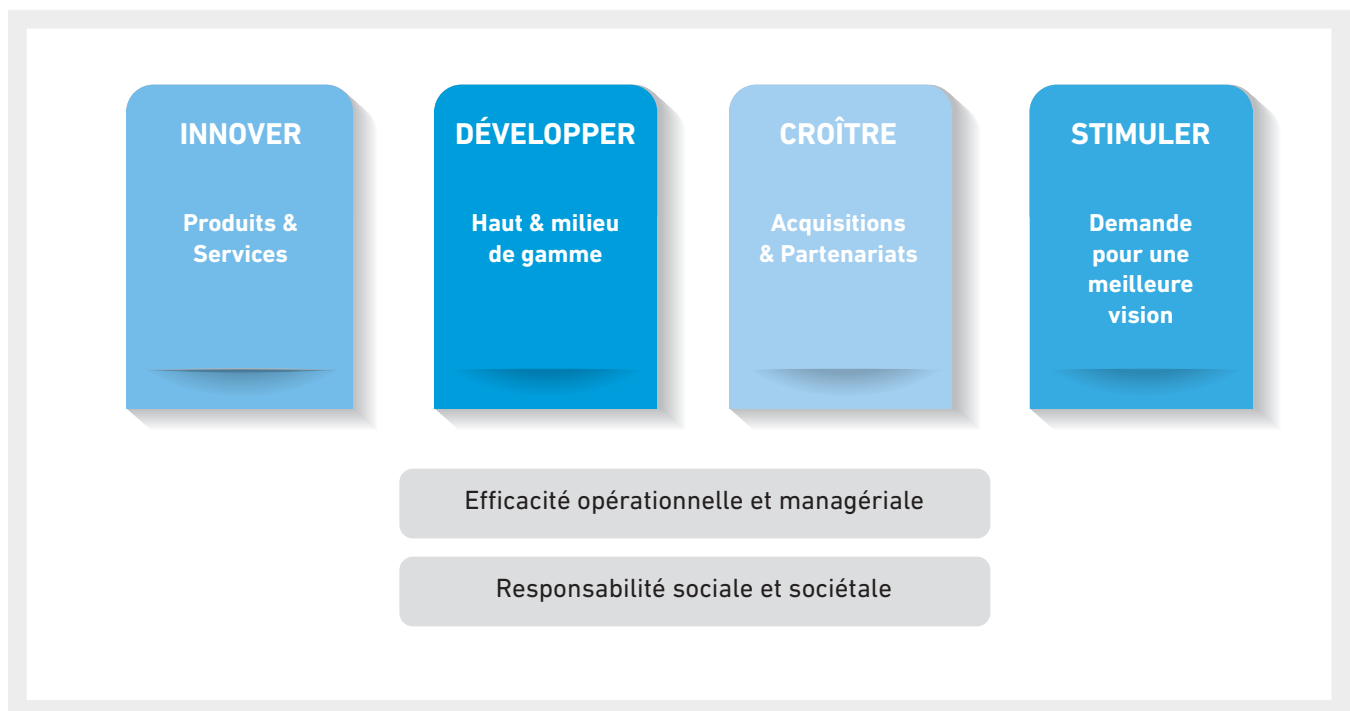
1.4 La stratégie du Groupe

Pour l'ensemble de ses activités, la stratégie d'Essilor repose sur quatre piliers majeurs :

- l'innovation en matière de produits, de services et de technologies, qui se traduit notamment par le lancement chaque année d'un nombre important de produits aux performances améliorées et apportant de nouveaux bénéfices pour les porteurs correspondant à des problèmes visuels non résolus (voir paragraphe 1.5.2 « L'innovation et les principaux lancements de produits et services en 2013 ») ;
- le développement d'offres adaptées à tous les segments de marché et toutes les géographies, afin de répondre aux différents besoins des professionnels de l'optique et des consommateurs (voir paragraphe 1.5.2.5 « Plus de 200 nouveaux produits lancés en 2013 ») ;

- une politique active d'acquisitions et de partenariats avec les acteurs de l'industrie permettant au Groupe de renforcer son implantation locale ou d'enrichir son portefeuille d'actifs (voir paragraphe 1.5.4.1 « Les acquisitions et partenariats de l'année ») ;
- la stimulation de la demande à travers le développement de campagnes d'information et de dépistage des défauts visuels, ainsi que la mise en place d'initiatives permettant de rendre la correction visuelle accessible au plus grand nombre (voir paragraphe 1.5.4.2 « 2.5 New Vision Generation »).

Ces quatre piliers reposent sur un postulat d'efficacité industrielle et opérationnelle permanent et sur un fort engagement en matière de responsabilité sociale, environnementale et sociétale (voir chapitre 4).



1.5 L'année 2013

Essilor a consolidé ses positions en 2013 après deux années de très forte croissance et malgré un contexte de taux de change défavorable. Le Groupe a progressé sur tous ses indicateurs, a posé les premières pierres de plusieurs grands chantiers d'avenir tels que la santé visuelle, la stratégie solaire, le développement des marques et le poids des pays à forte croissance a augmenté fortement dans le chiffre d'affaires.

L'exercice s'est caractérisé par les faits marquants suivants :

- une nouvelle augmentation de la part de marché du Groupe dans les verres à 37 % en volume ;
- une nette hausse du poids des pays à forte croissance qui atteint désormais 21 % du chiffre d'affaires consolidé ;
- la progression de la marge de contribution du Groupe à 18,1 % ;
- le lancement du verre Crizal Prevencia qui confirme la forte

dynamique d'innovation du Groupe et marque son entrée dans le segment prometteur de la prévention et de la santé visuelle ;

- l'accélération de la stratégie d'acquisitions avec l'annonce de la plus grosse opération du Groupe à ce jour, l'acquisition de Transitions Optical pour 1,8 milliard de dollars américains, et la signature de 28 partenariats représentant 254 millions d'euros de chiffre d'affaires en année pleine ;
- la montée en puissance d'une offre solaire combinant l'expertise d'Essilor et de FGX International dans la prescription solaire, la polarisation, la protection anti-UV et la distribution avec les positions et les marques des sociétés nouvellement acquises en 2013 (Polycore, Xiamen Yarui Optical / Bolon et Suntech Optics) et au début de 2014 (Costa Inc.) sur les segments du milieu de gamme et de la performance solaire.

Variation du chiffre d'affaires entre 2012 et 2013

	Variation réelle	Variation en base homogène	Effet de périmètre	Effet de change
En millions d'euros	76	105	165	- 194
En %	1,5 %	2,1 %	3,3 %	- 3,9 %

En 2013, le chiffre d'affaires consolidé du groupe Essilor s'est établi à 5 065 millions d'euros, en progression de 1,5 % (+ 5,4 % hors change).

La croissance du chiffre d'affaires 2013 reflète :

- une progression en base homogène du chiffre d'affaires de 2,1 %, montrant une amélioration des ventes entre le premier semestre (+ 1,2 %) et le second semestre (+ 3,0 %) ;
- un effet de périmètre de 3,3 % traduisant une contribution croissante, trimestre après trimestre, de la stratégie d'acquisition du Groupe ;
- un effet de change négatif (- 3,9 %) imputable à l'appréciation de l'euro face à la plupart des monnaies de facturation du Groupe.

En 2013, la vitalité de l'innovation du Groupe s'est traduite par le déploiement de produits majeurs, dont le verre progressif Varilux S series, le verre antireflet Crizal UV et, en fin d'année, Crizal Prevencia, le premier verre filtrant les effets nocifs de la lumière bleue. Le succès de ces produits auprès des professionnels de l'optique ainsi que le dynamisme de la stratégie d'acquisition du Groupe ont permis à Essilor de renforcer ses positions mondiales. Néanmoins, une forte intensité concurrentielle et, dans certaines régions, une conjoncture économique peu porteuse se traduisant par un ralentissement du marché de l'optique, ont pesé sur la croissance organique du Groupe.

1.5.1 Faits marquants par activité et par région

Chiffre d'affaires En millions d'euros	2013	2012 ^(a)	Variation réelle	Croissance en base homogène	Effet de périmètre	Effet de change
Verres et matériel optique	4 505	4 445	+ 1,3 %	+ 1,8 %	+ 3,5 %	- 4,0 %
Amérique du Nord	1 770	1 775	- 0,3 %	+ 0,5 %	+ 2,8 %	- 3,6 %
Europe	1 572	1 570	+ 0,1 %	+ 0,5 %	+ 0,4 %	- 1,0 %
Asie / Océanie / Moyen-Orient / Afrique	812	778	+ 4,5 %	+ 4,2 %	+ 8,2 %	- 7,9 %
Amérique latine	351	322	+ 8,9 %	+ 9,7 %	+ 10,7 %	- 11,5 %
Équipements	205	199	+ 2,9 %	+ 7,3 %	- 1,5 %	- 2,9 %
Readers	355	345	+ 3,0 %	+ 2,7 %	+ 3,7 %	- 3,4 %
TOTAL	5 065	4 989	+ 1,5 %	+ 2,1 %	+ 3,3 %	- 3,9 %

(a) Les ventes de Nikon-Essilor en Amérique du Nord (39,5 millions d'euros en 2012) et en Europe (11,5 millions d'euros) étaient auparavant comptabilisées dans la région Asie / Océanie / Moyen-Orient / Afrique.

Répartition du chiffre d'affaires 2013 d'Essilor par activité et par région

Readers

7 %

- Lunettes prémontées (lunettes loupes)
- Lunettes solaires sans prescription

Équipements

4 %

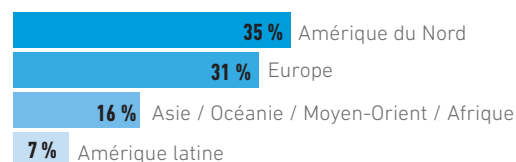
- Machines et consommables utilisés par les usines et les laboratoires de prescription

Verres et matériel optique

89 %

- Verres correcteurs
- Instruments d'optique destinés au travail du verre chez l'opticien / optométriste

Répartition géographique de l'activité Verres et matériel optique en % du chiffre d'affaires total Groupe



Le chiffre d'affaires réalisé dans les pays à forte croissance ressort à 1 062 millions d'euros, soit 21 % du chiffre d'affaires du Groupe.

1.5.1.1 Verres et matériel optique

■ Amérique du Nord

En 2013, le chiffre d'affaires en Amérique du Nord a légèrement progressé de 0,5 % en base homogène. Au cours de l'année, le Groupe a réussi à compenser plusieurs effets ponctuels défavorables survenus dans la région grâce à une dynamique clients et produits porteuse.

Aux **États-Unis**, l'année 2013 a été marquée par un bon niveau d'activité avec les grandes chaînes d'optique. L'un des principaux acteurs américains de la grande distribution a ainsi fortement bénéficié de l'offre NikonEyes, alors que le nouveau contrat d'approvisionnement signé l'an dernier avec une autre grande enseigne nationale a poursuivi sa montée en puissance. Dans le segment des laboratoires indépendants, le Groupe a imprimé une nouvelle dynamique à sa force de vente qui a porté ses fruits. Chez les mutuelles d'assurance, un nouveau contrat d'approvisionnement avec le numéro deux du secteur a démarré au cours des derniers mois de l'année. Ces éléments ont permis de compenser le non-renouvellement, au cours de l'année, de deux contrats d'approvisionnement avec des chaînes de taille moyenne ainsi qu'un effet de base défavorable dû aux livraisons de machines et technologies antireflet à la chaîne LensCrafters en 2012.

En ce qui concerne les offres produits, l'année a été marquée par une bonne croissance de la gamme de verres polarisants Xperio, qui a bénéficié des effets positifs de sa campagne média. Le lancement de Crizal Previncia en fin d'année a contribué à la redynamisation de l'ensemble de la gamme de verres antireflet Crizal. Dans la catégorie des verres progressifs Varilux, le lancement de la nouvelle génération Varilux S series reçoit un accueil très positif mais ne s'est pas déployé à la vitesse prévue en raison de facteurs techniques. Cette situation s'est résolue en fin d'année.

Au **Canada**, le réseau des opticiens indépendants a retrouvé une dynamique positive grâce au succès du Varilux Club et des campagnes média. Chez les chaînes, les efforts pour promouvoir le « multi-paire » ont partiellement compensé le changement de politique commerciale entamé en 2012 par un grand client. L'activité dans l'ensemble des réseaux a profité du succès des grandes innovations produits (Varilux S series, Crizal UV, Crizal Previncia et la ligne de produits de vision intermédiaire e-Life de Nikon Essilor). Enfin, le Groupe s'est renforcé dans le milieu de gamme grâce à l'acquisition de Riverside, un ensemble de laboratoires de prescription au Québec et dans l'Ontario.

■ Europe

Le chiffre d'affaires en Europe affiche une légère croissance en base homogène (+ 0,5 %), qui traduit le succès des innovations produits malgré une faiblesse persistante de la demande et une forte intensité concurrentielle. Celle-ci s'est notamment traduite par la perte d'un contrat avec une grande chaîne d'optique, qui a significativement impacté la performance du quatrième trimestre.

Dans ce contexte difficile, le nouveau verre progressif Varilux S series a connu un vif succès dans la plupart des pays, dont la France et l'Allemagne. De même, le verre antireflet Crizal UV a continué de se déployer, atteignant un taux de substitution dans la gamme de 100 % dans la plupart des pays d'Europe. Enfin, les verres polarisants Xperio ont poursuivi leur forte croissance.

L'ensemble de ces innovations a permis à Essilor de renforcer ses parts de marché dans le haut de gamme.

Par ailleurs, Essilor a poursuivi le développement d'offres intégrées de fournitures d'équipements complets (verres et montures) dans le cadre de contrats à forte valeur ajoutée avec des grandes chaînes d'optique.

Par pays, cette performance recouvre des situations contrastées. Après un bon début d'année, les ventes en France ont été affectées par un contexte économique et réglementaire difficile en fin d'exercice. Le Royaume-Uni, la Suisse et certains pays de l'Est, notamment la Russie, ont affiché de bonnes performances. Pour sa part, l'Italie a progressivement retrouvé le chemin de la croissance. En revanche, la situation a été plus difficile dans la péninsule ibérique, l'Allemagne et les pays du Benelux.

■ Asie / Océanie / Moyen-Orient / Afrique

La croissance du chiffre d'affaires de la région Asie/Océanie/ Moyen-Orient/Afrique ressort à 4,2 % en base homogène. Cette performance reflète la poursuite d'une croissance soutenue sur les marchés domestiques chinois et indien ainsi que l'amélioration du mix produits, partiellement compensés par une baisse de l'export et de l'activité dans les pays développés de la zone.

En **Chine**, l'activité domestique profite du lancement de nombreux nouveaux produits, notamment les verres Crizal UV et les verres anti-fatigue dans le milieu de gamme. Ceux-ci se traduisent par de nets gains de parts de marché. La baisse de l'activité export reflète quant à elle des tendances exogènes à la Chine et plus conjoncturelles.

En **Inde**, l'ensemble des réseaux affiche une croissance à deux chiffres. La performance est tirée par les gammes Crizal et Varilux, qui profitent du lancement de Crizal UV et de Varilux S series, mais dont les bons résultats dépassent largement l'effet nouveaux produits.

Les pays d'**Asie du Sud Est** enregistrent des croissances positives, à l'exception de la Thaïlande qui se redresse néanmoins en fin d'année.

En ce qui concerne les pays développés, le **Japon** termine l'année en légère baisse mais avec un net redressement au dernier trimestre, qui reflète à la fois des changements dans l'environnement concurrentiel, un effet de base plus favorable et des gains de part de marché liés aux nouveaux produits.

En **Australie/Nouvelle-Zélande**, le Groupe souffre d'une baisse d'activité dans le réseau des optométristes indépendants, partiellement compensée par les chaînes.

Plusieurs pays ont pénalisé la performance d'ensemble de la zone et ont nécessité une attention particulière au cours de l'exercice. Ainsi des résultats décevants en **Afrique du Sud** et en **Indonésie** ont conduit à un changement d'organisation. En **Corée**, le marché pâtit de l'allongement du délai de renouvellement des lunettes, qui fut longtemps l'un des plus courts du monde. Le Groupe réussit néanmoins à compenser partiellement cet effet par un meilleur mix produit lié aux efforts de montée en gamme de nombreux opticiens.

■ Amérique latine

Malgré une conjoncture économique plus difficile en 2013 qu'en 2012, le Groupe a poursuivi son développement rapide en Amérique latine et enregistre une croissance de son chiffre d'affaires de 9,7 % en base homogène. Cette performance reflète

le succès des nouveaux produits et notamment de Varilux S series ainsi que la conversion de l'ensemble de la gamme Crizal à la nouvelle génération Crizal UV au cours de l'exercice. Par ailleurs, la région a bénéficié de la mise en place d'une organisation plus offensive, permettant une meilleure segmentation du marché entre les différents partenaires du Groupe et une plus grande attention aux grands comptes et aux chaînes.

Au **Brésil**, le Groupe a renforcé son réseau de laboratoires de prescription avec 3 nouveaux partenariats au cours de l'année, lui permettant notamment de couvrir les Etats du Minas Gerais et du District Federal (Brasilia). La croissance a été tirée par le dynamisme des ventes de verres Varilux et Crizal. Crizal UV a notamment fait l'objet d'un déploiement très rapide sur l'ensemble de la gamme. Le Groupe a également introduit en fin d'année Crizal Previncia sur le haut de gamme et les verres de marque Kodak qui constituent son offre de référence pour le milieu de gamme. L'attrait et la notoriété des marques du Groupe ont été renforcés auprès des professionnels de l'optique par une activité promotionnelle bien ciblée et auprès des consommateurs par plusieurs campagnes média et télévisuelles.

La **Colombie** est devenue le deuxième pays de la zone suite à l'acquisition de Servioptica, le premier distributeur domestique. Au cours de l'exercice, le Groupe s'est employé à optimiser son offre de produits entre ses différents réseaux de distribution et a accéléré la commercialisation des marques Varilux et Crizal. Le lancement des verres Nikon dans le pays s'est ajouté à ce mouvement.

Au **Mexique**, le Groupe enregistre une croissance à deux chiffres, en dépit d'un ralentissement lié à la conjoncture en fin d'année. Il profite des lancements de nouveaux produits sur les gammes de verres progressifs Varilux et antireflet Crizal, d'une forte demande pour les verres à valeur ajoutée, ainsi que des opportunités d'optimisation créées par le partenariat avec Crystal y Plastico.

L'activité en **Argentine** a été fortement impactée par les restrictions drastiques à l'importation.

Enfin, le Groupe est entré au **Chili** en signant un partenariat avec un leader local, Megalux, qui dispose d'une bonne franchise auprès des opticiens indépendants et qui permet au Groupe de capitaliser sur la forte sous-pénétration des verres à valeur ajoutée.

■ Les Instruments

Malgré une économie européenne toujours difficile, région qui représente la majeure partie de son activité, la division Instruments a renoué avec un bon niveau de croissance (+ 5,5 % en base homogène), notamment au second semestre. Les quatre lignes de produits de la division – les instruments de finition (meuleuses notamment), les appareils de prises de mesure, l'optométrie et les petits outillages et consommables, sont en progression par rapport à 2012.

Le déploiement de Mr Mix, un instrument de finition du verre qui combine le lecteur de Mr Blue et la meuleuse de Mr Orange, a permis à Essilor de renforcer ses parts de marché en Europe. Le Groupe a également tiré les premiers bénéfices de son accord avec la société Topcon au Japon, portant sur la distribution de meuleuses. En Chine et au Brésil, la croissance a été très dynamique. Le Groupe a enfin travaillé au renouvellement de son offre milieu de gamme avec le lancement de NeKsia, qui propose de nouvelles interfaces et intègre les dernières générations de centreurs et de bloqueurs du verre.

L'activité d'appareils de mesure a été tirée par le succès de la gamme M'EyeFit, notamment en France, en Allemagne et aux États-Unis. Enfin, l'offre d'instruments d'optométrie est en croissance partout dans le monde. Aux États-Unis, Stereo Optical a obtenu une très bonne performance sur les appareils de dépistage et de mesure de la performance visuelle.

1.5.1.2 Équipements

La division Équipements enregistre une croissance de 7,3 % de son chiffre d'affaires en base homogène et dépasse ainsi l'année record réalisée en 2012, malgré une base de comparaison défavorable due à des livraisons exceptionnelles à un grand compte asiatique au cours de 2012.

L'activité « Traitements de surface » a progressé fortement aux États-Unis dans les chaînes d'optique grâce à l'automatisation des opérations de traitement antireflet dans leurs propres laboratoires. La nouvelle offre « On-Block Manufacturing », qui permet cette plus grande automatisation de l'ensemble du processus de production, connaît un succès croissant auprès des chaînes tant en Europe qu'Outre-Atlantique. L'activité « Surfaçage » a été stable hors effet des ventes exceptionnelles de 2012 en Asie.

Par région, la division a amélioré ses parts de marché en Amérique du Nord et dans certains pays d'Europe ainsi qu'en Amérique latine, notamment grâce à la bonne performance de CMSatisfloh, société acquise par le Groupe et principalement active dans le surfaçage.

1.5.1.3 Readers

La division Readers a connu un exercice contrasté (croissance en base homogène de 2,7 %) avec des ventes dans les magasins nettement plus dynamiques dans la seconde partie de l'année. L'activité de distribution de lunettes prémontées a été robuste, bénéficiant de gains de parts d'espace chez un grand compte ainsi que d'importants renouvellements de collection. En revanche, l'activité de vente de lunettes de soleil a pâti de conditions météorologiques défavorables aux États-Unis, notamment dans les régions où les grands clients de FGX International disposent d'une forte présence.

À l'international, l'activité a été dynamique en dépit du ralentissement économique dans certaines régions en fin d'année. FGX International a débuté la commercialisation de son offre en Équateur, en Pologne ainsi qu'en Algérie. L'activité a rebondi en Europe, avec une solide croissance au Royaume-Uni et surtout en Italie où Polinelli a gagné des parts de marché. La situation a été plus difficile au Canada.

2013 a également été marquée par la fin de l'intégration de Stylemark dans FGX International et l'exécution du plan de synergies qui a contribué à renforcer le leadership de FGX et à améliorer sa performance opérationnelle. FGX a poursuivi sa stratégie d'acquisitions avec deux opérations importantes réalisées en Chine et au Canada (voir paragraphe 1.5.4.1 « Les acquisitions et partenariats de l'année »).

1.5.1.4 Événements exceptionnels

Il n'y a pas eu, en 2013, d'événement exceptionnel ayant influé sur les principales activités et les principaux marchés du Groupe.

1.5.2 L'Innovation et les principaux lancement de produits et services en 2013

1.5.2.1 L'innovation, au cœur de la stratégie du Groupe

Depuis les origines d'Essilor, l'innovation constitue un axe stratégique central du Groupe et un avantage concurrentiel important. Essilor est à l'origine de deux inventions majeures de l'industrie ophtalmique, le verre en matière organique et le verre progressif, lancés tous deux en 1959.

Chaque année, le Groupe consacre une part importante de son chiffre d'affaires à la Recherche et à l'Innovation : 164 millions d'euros en 2013, avant déduction des crédits d'impôt recherche.

Pour proposer des solutions technologiques, des produits, des procédés et des services innovants qui répondent aux besoins visuels des porteurs partout dans le monde, les équipes de la Recherche et de l'Innovation d'Essilor sont organisées autour de 3 pôles d'expertises : l'Optique, la Physique-Chimie qui étudie le domaine des matériaux et celui des couches minces, et les Technologies Disruptives. Les équipes s'appuient sur des réseaux régionaux tissés avec les meilleures expertises mondiales dans ces domaines et sur un socle de brevets internationaux solide et en fort développement.

Font l'objet d'innovations chaque année :

- les traitements ;
- les matériaux ;
- et les designs (verres progressifs principalement).

Essilor utilise des technologies issues d'autres industries pour améliorer sans cesse les propriétés de ses produits.

Depuis 2006, Essilor utilise la technologie du surfaçage numérique qui permet de lancer de nouvelles générations de verres progressifs qui allient :

- une méthode révolutionnaire de calcul de la surface progressive (design) fondée sur l'analyse du front d'ondes ;
- une technique de production d'une extrême précision ;
- et l'incorporation de nouveaux paramètres de personnalisation.

1.5.2.2 Des partenariats de recherche au service de l'innovation

Pour le développement de ses produits, Essilor travaille en réseau avec un nombre important d'universités, de centres de recherche publics et privés, et d'équipes de Recherche & Développement d'autres secteurs industriels (grands groupes ou PME innovantes). Les travaux de recherche du Groupe et la mise en œuvre de ses principaux partenariats sont orientés autour de cinq grands axes que sont la santé de l'œil et sa protection, la myopie, la personnalisation et la segmentation, l'enjeu du vieillissement sur la vision et, enfin, la gestion de l'intensité lumineuse (photochromique, éblouissement,...).

En 2013, le Groupe a créé un centre de recherche commun avec l'Université de médecine de Wenzhou, en Chine, pour étudier la myopie chez les enfants. Les travaux de recherche de ce centre auront pour objectif d'identifier les origines et les causes de ce trouble de la vue, les facteurs pouvant influencer son développement, ainsi que les solutions, principalement axées sur les verres ophtalmiques, pouvant freiner sa progression. Ces travaux seront réalisés au sein de l'hôpital ophtalmologique de l'Université de médecine de Wenzhou, l'un des meilleurs centres de recherche chinois dans le domaine des sciences de la vision.

Au cours de l'année, le Groupe a également renouvelé pour trois ans son accord de coopération avec l'université de Shanghai. Initiée en 2007, cette coopération, qui a d'ores et déjà conduit au dépôt de 4 brevets internationaux, est à l'origine d'un centre de recherche commun dont les programmes portent sur l'application des nanotechnologies aux traitements de surface.

Enfin, le Groupe a conclu fin 2013 un nouveau partenariat de quatre ans avec l'Institut de la Vision en France, l'un des plus grands centres européens dédié à la recherche scientifique et médicale sur les maladies de l'œil, et l'Université Pierre et Marie Curie à Paris, université spécialisée en sciences et en médecine. Ce partenariat a conduit à la création d'un laboratoire de recherche commun dédié au vieillissement non pathologique de la vision. Les études menées par cette équipe de très haut niveau scientifique ont pour objectif de comprendre et d'évaluer les mécanismes de perte des fonctions visuelles liée au vieillissement et leurs conséquences sur la perte d'autonomie.

1.5.2.3 Une organisation mondiale structurée autour de 3 Centres Innovation et Technologies

Pour renforcer sa capacité d'innovation, Essilor a entrepris en 2011 de regrouper les compétences et les moyens de la Recherche et Développement, de l'Ingénierie et des supports techniques au sein de trois Centres Innovation et Technologies situés au cœur des régions Europe (à Créteil, en France), Amérique du Nord (à Dallas, aux États-Unis) et Asie (à Singapour). Ces centres ont pour vocation d'optimiser la qualité, les performances, le temps de développement et de lancement des produits sur le marché mondial, en réponse aux attentes des clients et aux spécificités de chaque marché, et de pouvoir détecter et tisser les meilleurs partenariats de recherche.

En 2013, le Groupe a ouvert son Centre Innovation et Technologies en Europe, dernière étape de ce projet mondial. Ce centre, qui regroupe environ 900 collaborateurs, est le plus grand centre de recherche privé dédié à l'optique ophtalmique dans le monde.

Par ailleurs, le Groupe a renforcé les équipes des deux autres Centres Innovation et Technologies, en particulier dans le domaine de la chimie fine en Asie et dans celui des verres polarisants aux États-Unis.



1.5.2.4 Les brevets

À fin 2013, le Groupe, incluant les sociétés dont il détient la totalité du capital (BNL, Gentex Optics, FGX International, Rupp et Hubrach, Satisloh et Signet Armorlite) et leurs filiales, était titulaire de 1 100 familles de brevets représentant chacune une invention protégée en France et à travers le monde (soit environ 5 500 brevets).

La politique très active d'innovation du Groupe est soutenue et renforcée par une politique de propriété intellectuelle, aussi active en amont comme support à l'innovation en utilisant les brevets comme outils pour innover, qu'en aval pour optimiser la protection de toutes les innovations.

Ainsi, en 2013, Essilor International et ses filiales, détenues à 100 %, ont atteint un record historique en matière de dépôts pour de nouvelles inventions : 107 nouvelles demandes de brevet ont été déposées au cours de l'année.

La politique du Groupe est également de prévenir les contrefaçons. Cela se traduit dans les faits par une mise à disposition auprès de l'ensemble des collaborateurs du Groupe de guides, de formulaires, de sessions de sensibilisation en matière de propriété intellectuelle afin de permettre la création, la protection et la défense à travers le monde de la propriété intellectuelle du groupe Essilor.

Les engagements donnés dans le cadre de l'utilisation exclusive ou non de brevets par moyen de licences ne sont pas significatifs.

Essilor International, en tant que propriétaire des brevets de technologies et savoir-faire, concède à ses filiales une licence non-exclusive pour l'utilisation des technologies pour la fabrication des verres sur un territoire donné et pour vendre les verres incluant cette technologie sur un territoire donné.

Essilor refacture également une partie du coût des fonctions centrales qui bénéficient aux filiales du Groupe.

Le Groupe n'est pas dépendant de contrats, de brevets, de licences ou d'un ou plusieurs clients ayant une incidence significative sur son activité ou dont l'expiration pourrait avoir un impact particulier. Il en est de même en ce qui concerne les approvisionnements qui sont répartis entre plusieurs fournisseurs. Les contrats ont été conclus dans le cadre normal des affaires.

1.5.2.5 Plus de 200 nouveaux produits lancés en 2013

Chaque année, le Groupe lance plus de 200 nouveaux produits, un nombre élevé qui s'explique notamment par le développement de la personnalisation des verres et la volonté de répondre à des demandes spécifiques.

En 2013, le Groupe a lancé en fin d'année le nouveau verre antireflet Crizal Prevencia, le premier verre préventif qui protège à la fois contre la lumière bleue nocive, un des facteurs de risque dans la dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA), et contre les UV, impliqués dans l'apparition de la cataracte. Mis au point

grâce à la technologie exclusive Light Scan de filtrage de la lumière, ce verre laisse passer la lumière bleue bénéfique tout en filtrant les rayons nocifs bleu-violet émis par le soleil ainsi que par les sources lumineuses artificielles telles que LED blanche froide, ordinateurs ou smartphones. Cette innovation majeure a été rendue possible grâce à un programme de recherche de quatre ans, mené en partenariat avec l'Institut de la Vision et incluant des tests in vitro d'exposition des cellules rétinienne à la lumière, une première scientifique dans l'optique ophtalmique. Ces tests ont permis d'identifier la longueur d'ondes de $435 \text{ nm} \pm 10 \text{ nm}$ comme étant la plus nocive pour la rétine.

Toujours dans le domaine de la lumière bleue, le Groupe a aussi mis sur le marché une offre de verres « blue cut » qui filtrent l'ensemble de la lumière bleue responsable de l'effet d'éblouissement. Ces verres appelés SeeCoat Blue, Neva Blue et I-Relief répondent à un usage plus ponctuel en apportant un confort appréciable dans le cas par exemple de travail prolongé sur ordinateur.

Dans le milieu de gamme, le nouveau verre Intuitiv de BBGR est le premier verre progressif à prendre en compte la posture des droitiers et des gauchers. Il intègre deux technologies exclusives et brevetées : Ergonomic Technology qui permet de mieux cerner la zone de vision utile selon la posture du porteur de lunettes, et Vision Booster qui offre, grâce à une nouvelle technologie de calcul couplée à un double surfaçage, une optimisation optique permettant des champs visuels plus larges et un confort inégalé aussi bien en vision de près qu'en vision intermédiaire. Ce verre a remporté le Silmo d'Or dans la catégorie « Vision » au Salon mondial de l'optique de Paris en septembre 2013.

Le verre progressif Shamir Autograph III a, quant à lui, été lancé au salon optique international MIDO de Milan. Il s'appuie sur quatre technologies innovantes permettant d'optimiser le confort visuel en fonction de la puissance des verres, l'adaptation à la position de la tête, la lecture sur écran et la stabilité.

En fin d'année, le Groupe a également étendu aux verres BBGR et Kodak le meilleur niveau de protection visuelle contre les UV offerte par son indice e-SPF 25 (« Eye-sun protection factor »).

Le lancement du nouveau verre photochromique Transitions Signature a commencé en Europe dès 2013 et se poursuivra dans le reste du monde en 2014. Il bénéficie de la nouvelle technologie Chromea7 : une nouvelle formulation exclusive composée de huit pigments spécifiques qui permet d'activer plus de molécules pour absorber plus de lumière. Le verre est ainsi plus réactif à l'intensité lumineuse mais aussi à la lumière indirecte, ce qui lui permet d'atteindre des teintes plus foncées que les versions précédentes tout en revenant à l'état clair plus rapidement.

Sur le segment des verres solaires polarisants, qui réduisent l'éblouissement et augmentent les contrastes tout en préservant la clarté de la vision naturelle, Essilor a lancé Xperio Gradient Polar, le premier verre polarisant de coloration graduelle. Cette

innovation permet d'étendre la gamme Xperio à une clientèle plus féminine. Le Groupe a également annoncé un accord de licence avec Safilo concernant la conception, la fabrication et la distribution mondiale de verres correcteurs polarisants sous la marque Polaroid, dont la notoriété représente un levier majeur sur le segment du grand public.

Sur le segment des Readers, FGX International a lancé Crystal Vision, un nouveau verre de lecture permettant de diminuer la fatigue visuelle et d'apporter une clarté de vision optimale tout en réduisant les rayures, les salissures et l'éblouissement.

Dans le domaine de la basse vision, Prodigy Duo est le premier assistant de vision paramétrable qui adapte automatiquement la taille et le format des textes à la vision de chaque utilisateur, et qui lui en propose une restitution vocale. Il est le fruit de la combinaison des expertises du Centre Basse Vision d'Essilor, basées sur l'analyse des besoins et des performances visuelles des personnes malvoyantes et sur leur paramétrage, et celles en électronique et traitement d'image d'Humanware, société acquise par Essilor en 2013. Cette dernière est numéro un mondial de la conception et de la distribution d'aides électroniques pour personnes malvoyantes ou aveugles. Ce produit a reçu le Silmo d'Or dans la catégorie « Basse Vision » au Salon mondial de l'optique de Paris en septembre 2013.

Le Groupe a également lancé en 2013 un prototype de lunettes informatives à réalité augmentée conçu pour améliorer la perception visuelle des personnes malvoyantes. Ce prototype est actuellement testé par plusieurs personnes malvoyantes en France et aux États-Unis.

En ce qui concerne les instruments d'aide à la vente et des services aux opticiens, le Groupe a accéléré sa différenciation dans le domaine de la personnalisation grâce à la distribution d'outils de mesure toujours plus performants. Suite à l'acquisition d'Interactive Visual Système, il a notamment mis sur le marché la nouvelle colonne de mesures Visiooffice 2 qui permet aux opticiens de prendre toutes les mesures physiologiques et comportementales avec une ergonomie et une connectivité de nouvelle génération. Il a aussi favorisé l'utilisation en magasin de tablettes interactives d'aide à la vente ou de prise de mesures.

Enfin, les équipes du Marketing, de la Recherche et Développement et de l'Ingénierie ont préparé les lancements produits de l'exercice 2014, et notamment le verre photochromique Transitions Signature qui sera lancé début 2014 au-delà de l'Europe ; le verre progressif Varilux E-Series qui offrira dès le premier trimestre 2014 une version milieu de gamme de la technologie Nanoptix réservée jusqu'ici aux verres haut de gamme Varilux S series ; le verre Optifog Smart Textile, une nouvelle génération de verres antibuée longue durée bénéficiant du remplacement de l'activateur liquide par un tissu en microfibres sec ; et les nouveaux indices e-SPF 15 et e-SPF 10, offrant une intensité de protection visuelle contre les UV spécifiquement conçue pour le milieu de gamme.

1.5.3 Faits marquants opérationnels

1.5.3.1 La production des usines et les investissements industriels

Le groupe Essilor opère 15 usines dans le monde : 4 en Amérique du Nord, 1 en Amérique latine, 5 en Europe et 5 en Asie, dont la nouvelle usine ouverte au Laos en 2013. À ce nombre s'ajoutent les 13 unités de production des sociétés avec lesquelles Essilor a noué un partenariat ou qui ont été récemment acquises (voir tableaux récapitulatifs au paragraphe 1.3.1.3 « Organisation et implantations »).

En 2013, les volumes de production des usines Essilor et de ses partenaires ont atteint environ 432 millions de verres. Par matériau, les volumes des verres à hauts indices sont restés stables par rapport à 2012 et la production de verres d'indice 1,56 a poursuivi sa progression.

Au cours de l'année, le Groupe a continué de réaliser des gains de productivité significatifs et a, par ailleurs, enregistré une baisse de ses coûts de production par rapport à 2012.

En termes d'investissements industriels, les principales actions du Groupe en 2013 ont porté sur :

- l'implantation et le démarrage des deux nouvelles unités de production en Asie : une première usine au Laos destinée à fabriquer des verres finis polycarbonates et une seconde au Vietnam, en partenariat avec Chemiglas, qui produit des verres unifocaux (finis ou semi-finis) hauts indices ;
- un projet d'automatisation de la fin de la chaîne de production (pour le contrôle des verres, leur conditionnement et leur expédition) dans l'usine de Dudley aux États-Unis ;
- la mise en place d'une nouvelle ligne de production dans l'usine de Dijon en France, destinée à fabriquer des verres unifocaux hauts indices pour lesquels le Groupe a obtenu le label « Origine France Garantie ».

En 2013, enfin, les Opérations ont défini une nouvelle feuille de route pour les 5 années à venir dont les enjeux portent sur l'amélioration de la performance opérationnelle des usines du Groupe et de ses partenaires, ainsi que sur la mise en œuvre d'un programme de « lean manufacturing ».

1.5.3.2 L'ingénierie mondiale et les laboratoires de prescription

Essilor dispose d'un réseau de 454 laboratoires de prescription et centres de taillage montage répartis dans le monde entier, dont 7 laboratoires serveurs (2 au Mexique, 2 en Thaïlande, 2 en Inde et 1 en Chine) produisant des verres principalement à destination des marchés européens et nord américains.

Tous ces laboratoires réalisent des verres sur mesure conformes à la commande passée par les clients professionnels de l'optique (opticiens, optométristes...) et qui correspondent à la prescription optique du consommateur final. À partir d'un verre semi-fini produit en usine, les laboratoires de prescription et les centres de taillage montage assurent les opérations de surfacage, de polissage, de traitements (vernis multi couches) et de taillage montage.

En 2013, les laboratoires de prescription du Groupe ont produit et traité environ 108 millions de verres (hors acquisitions et partenariats finalisés en 2013).

Au cours de l'exercice, le Groupe a continué à nouer des partenariats avec un nombre important de laboratoires dans le monde, en particulier en Amérique du Nord et dans les pays à forte croissance (voir paragraphe 1.5.4.1 « Acquisitions et partenariats de l'année »). En parallèle, il a poursuivi l'optimisation de son réseau et a procédé à des actions de rationalisation du parc existant.

L'année 2013 a également été marquée dans les laboratoires de prescription par la poursuite du déploiement de la gamme de verres progressifs Varilux S series, en Amérique du Nord notamment, et par le lancement mondial de Crizal Prevencia, le premier verre filtrant les effets nocifs de la lumière bleue.

Par ailleurs, les équipes de l'ingénierie mondiale ont poursuivi en 2013 le développement de technologies et d'expertises pour les produits solaires et mis au point une offre de verres solaires correcteurs permettant d'adapter à la vue des lunettes de soleil de grandes marques. Grâce à cette offre, la cambrure, la teinte et les traitements (notamment l'effet miroir) des verres originaux sans prescription de lunettes de soleil de grandes marques sont reproduits à l'identique sur des verres solaires correcteurs protégeant parfaitement des UV et bénéficiant d'un indice de protection « e-SPF » 50. Baptisée « SunMax », cette offre a été lancée, dans un premier temps, en Espagne.

L'ingénierie mondiale du Groupe a également développé en partenariat avec Satisloh une machine de traitements antireflet appelée « Small Box Coater », dont les dimensions sont parfaitement adaptées à de petites unités de production. Cette machine devrait être commercialisée par Satisloh au printemps 2014.

Par ailleurs, en 2013, les différentes entités du Groupe ont accéléré le déploiement de l'offre DEO (*Digital-Surfacing External Offer*) auprès de laboratoires indépendants situés aux États-Unis et en Amérique latine. DEO est une offre de partenariat dans le domaine du surfacage numérique. Elle comprend l'installation de technologies, la fourniture de verres semi-finis, la formation des équipes sur le contrôle des procédés et l'assistance technique, afin de produire localement les verres développés par le Groupe. En 2013, le Groupe a renforcé son offre en proposant sous licence ses dernières innovations et notamment les technologies permettant de fabriquer les verres Crizal UV et Varilux S series. À la fin de l'année, plus de 100 laboratoires indépendants et partenaires étaient équipés en DEO dans le monde, et le nombre de verres calculés et fabriqués était en forte croissance par rapport à 2012.

1.5.3.3 La logistique

La Logistique d'Essilor couvre l'ensemble des flux des produits du Groupe dans le monde entier : des sites de production jusqu'aux points de vente des clients professionnels de l'optique en passant par les stocks centraux et les laboratoires de prescription. Sa particularité est de gérer simultanément les flux d'une production de série (verres finis, principalement simples foyers, produits au sein des usines) et ceux d'une production de verres prescrits sur mesure (verres semi-finis produits dans les usines puis surfacés et traités au sein des laboratoires de prescription).

Parmi les faits marquants de l'année, les lancements des nouveaux produits ont mobilisé l'ensemble des équipes de la Logistique, et notamment Varilux S series en Asie et en Amérique

latine, Crizal Previncia de façon synchronisée sur l'ensemble des continents et Transitions Signature en Europe. Ces lancements, associés à l'intégration des produits des sociétés récemment acquises, ont entraîné une augmentation du nombre de références produits gérées en 2013. En dépit de cet accroissement, les stocks sont restés stables en valeur en 2013 (à l'exclusion des effets de substitution des produits Transitions), en ligne avec les objectifs que le Groupe s'était fixés.

L'année a également été marquée par la définition et la mise en place d'un plan d'actions sur 3 ans pour la Logistique, qui comprend notamment un objectif d'optimisation des coûts de la *supply chain* mondiale. Au cours de l'année, ce plan a conduit à la mise en place d'une *supply chain* intégrée en Europe. Elle regroupe toutes les équipes travaillant à la distribution des verres semi-finis auprès des laboratoires de prescription et des verres finis, dans un objectif commun d'optimisation des flux, des stocks et des capacités des laboratoires de prescription.

Le Groupe a également ouvert, en août, son deuxième centre de distribution aux États-Unis, à Dallas, afin de répartir la distribution de ses verres avec le centre historique de Columbus.

Par ailleurs, au cours de l'année, le Groupe s'est attaché à mettre en œuvre les synergies logistiques avec les sociétés récemment acquises et, notamment, l'internalisation d'une partie de leurs achats de verres réalisés auparavant auprès de sociétés extérieures.

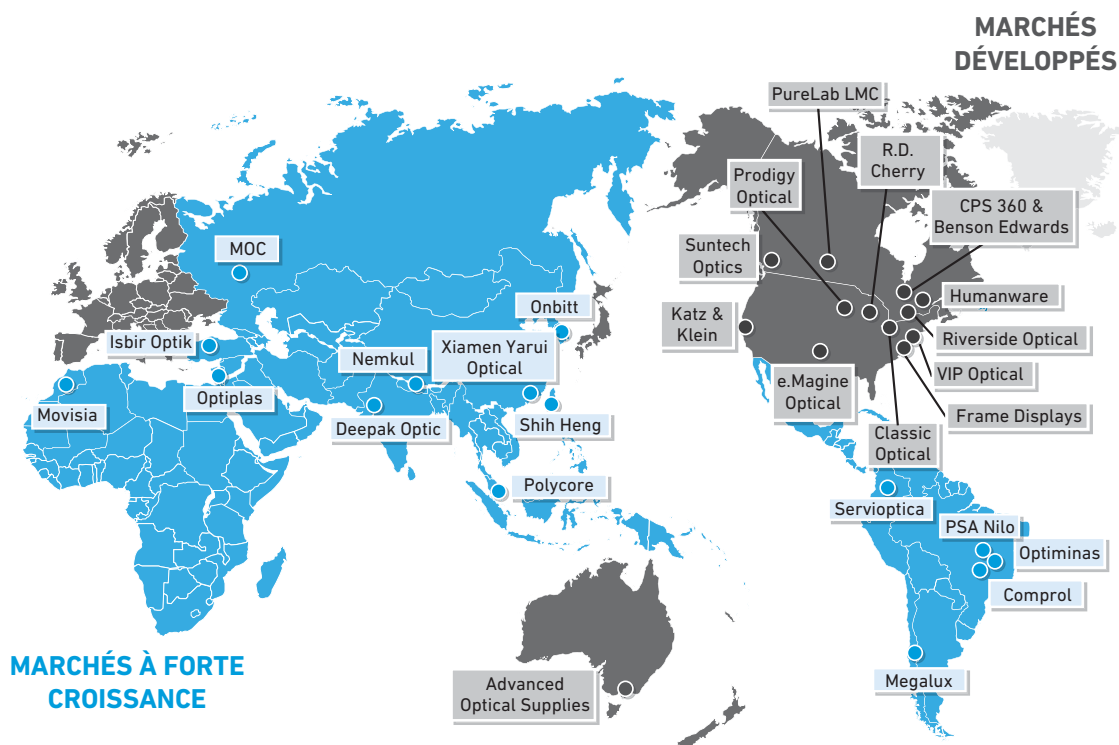
En 2014, le Groupe poursuivra le déploiement d'offres clés en mains montures et verres auprès de grandes chaînes de distribution, en Europe notamment, grâce à la mise en œuvre d'une logistique intercontinentale intégrant les verres de stocks, les verres de prescription et les montures.

1.5.4 Autres éléments de l'activité en 2013

1.5.4.1 Les acquisitions et partenariats de l'année

En 2013, Essilor a poursuivi sa stratégie d'acquisitions et de partenariats. Le Groupe a pris ou augmenté sa participation dans 28 sociétés, représentant un chiffre d'affaires cumulé d'environ 254 millions d'euros en base annuelle. 15 de ces opérations ont été réalisées dans des pays à forte croissance, permettant notamment à Essilor de s'implanter au Chili et au Népal, deux nouveaux pays.

28 acquisitions et partenariats finalisés en 2013



■ Activité Verres et matériel optique

Amérique du Nord

- Aux États-Unis, Essilor of America a développé de nouveaux partenariats locaux pour accélérer la diffusion des technologies de pointe tout en renforçant son ancrage local. Le Groupe a ainsi pris le contrôle des laboratoires de prescription suivants :
 - **Classic Optical**, situé dans l'Ohio et spécialisé sur la clientèle des mutuelles de santé (chiffre d'affaires en base annuelle : environ 17 millions de dollars américains),
 - **e.magine Optical**, dans l'État de l'Oklahoma (chiffre d'affaires en base annuelle : environ 3 millions de dollars américains),
 - **Katz & Klein**, en Californie (chiffre d'affaires en base annuelle : environ 4 millions de dollars américains),
 - **Prodigy Optical**, dans l'État du Minnesota (chiffre d'affaires en base annuelle : environ 3,5 millions de dollars américains),
 - **R.D. Cherry**, dans l'État du Michigan (chiffre d'affaires en base annuelle : environ 9,8 millions de dollars américains),
 - **VIP Optical**, dans le New Jersey (chiffre d'affaires en base annuelle : 3,9 millions de dollars américains).
- Essilor a également acquis la majorité du capital de **Frame Displays**, une société qui conçoit, fabrique et distribue du mobilier et des accessoires d'aide à la vente pour les magasins d'optique (chiffre d'affaires en base annuelle : 4,5 millions de dollars américains).
- Au Canada, le Groupe a accéléré sa présence sur le segment de la basse vision avec l'acquisition de la majorité du capital de **Humanware**, groupe basé au Québec et numéro un mondial de la conception et de la distribution d'aides électroniques pour personnes malvoyantes ou aveugles (chiffre d'affaires en base annuelle : environ 35 millions de dollars américains). Essilor a également renforcé son réseau de distribution en signant un partenariat avec **Riverside Optical**, un ensemble de laboratoires de prescription opérant dans les provinces du Québec et de l'Ontario (chiffre d'affaires en base annuelle : 26 millions de dollars canadiens), et avec **Benson Edwards Optical Lab** et **CPS 360 Optical Lab**, deux laboratoires de prescription basés dans la province de l'Ontario (chiffre d'affaires en base annuelle : près de 3 millions de dollars canadiens).
- Enfin, Shamir a acquis la majorité du capital de **PureLab LMC**, un laboratoire de prescription basé dans la province de la Saskatchewan (chiffre d'affaires en base annuelle : environ 2 millions de dollars canadiens).

Europe

- En Russie, Essilor a acquis la majorité du capital de **MOC-BBGR**, une coentreprise détenant Marketing Optical Company, le distributeur historique de BBGR (chiffre d'affaires en base annuelle : environ 4 millions d'euros).

Asie/Océanie/Moyen-Orient/Afrique

- En Inde, le Groupe a pris une participation majoritaire dans **Deepak Optic**, un grossiste en verres ophtalmiques et distributeur historique d'Essilor (chiffre d'affaires en base annuelle : environ 1 million d'euros).
- Essilor s'est implanté au Népal en prenant la majorité du capital du distributeur **Nemkul** (chiffre d'affaires en base annuelle : environ 0,5 million d'euros).

- À Singapour, le Groupe s'est renforcé dans la production de verres solaires avec l'acquisition de 50 % du capital de **Polycore Optical**, qui dispose de deux usines de production en Asie et de trois laboratoires de prescription en Indonésie et aux Pays-Bas (chiffre d'affaires en base annuelle : environ 30 millions d'euros).
- À Taïwan, Essilor a acquis la majorité du capital de **Shih Heng**, un acteur important de la distribution de verres, disposant d'un laboratoire de prescription (chiffre d'affaires en base annuelle : 6,5 millions d'euros).
- En Corée du Sud, Essilor Korea a acquis la majorité du capital de **Onbitt**, un producteur de films polarisants pour verres ophtalmiques (chiffre d'affaires en base annuelle : 5 millions d'euros).
- En Australie, le Groupe a pris une participation minoritaire dans **Advanced Optical Supplies**, un laboratoire de prescription situé dans l'État de Victoria (chiffre d'affaires en base annuelle : 0,8 million d'euros).
- Au Maroc, Essilor a acquis **Movisia** (chiffre d'affaires en base annuelle : 1 million d'euros), distributeur des marques Nikon et Kodak.
- En Turquie, Essilor a fait l'acquisition de la majorité du capital de **Isbir Optik**, leader de la distribution sur son marché (chiffre d'affaires en base annuelle : environ 15 millions d'euros).
- En Israël, le Groupe a fait l'acquisition des actifs de production et de commercialisation de **Optiplas**, le distributeur historique d'Essilor (chiffre d'affaires en base annuelle : 5 millions d'euros).

Amérique latine

- En Colombie, le Groupe a pris une participation majoritaire dans **Servioptica**, le numéro un local de la distribution (chiffre d'affaires en base annuelle : 29 millions d'euros).
- Au Brésil, Essilor a élargi sa couverture géographique en nouant ses premiers partenariats dans l'État du Minas Gerais, deuxième État du pays en termes de population. Le Groupe a ainsi pris une participation majoritaire dans **PSA Nilo** (chiffre d'affaires en base annuelle : 6,7 millions d'euros) et **Optiminas** (chiffre d'affaires en base annuelle : 3,7 millions d'euros), deux laboratoires de prescription basés à Belo Horizonte. Le Groupe s'est également implanté dans le District Federal (Brasilia), un État de 2,5 millions d'habitants disposant du revenu moyen le plus élevé du pays, en signant un partenariat avec **Comprol** (chiffre d'affaires en base annuelle : 5,4 millions d'euros).
- Le Groupe est entré au Chili en prenant la majorité du capital de **Megalux**, le numéro un de la distribution dans le pays (chiffre d'affaires en base annuelle : 7 millions d'euros).

■ Activité Readers

En 2013, le Groupe a également renforcé sa division Readers avec l'acquisition de Suntech Optics Inc. et une prise de participation de 50 % dans Xiamen Yarui Optical Company Ltd.

- Basée à Vancouver en Colombie britannique (Canada), le groupe **Suntech Optics Inc.** (chiffre d'affaires en base annuelle : environ 15 millions de dollars américains) est un acteur de premier rang de la distribution de lunettes de soleil et de lunettes loupe au Canada. La société commercialise son offre de lunettes notamment sous les marques propriétaires Infokus et Solair. Elle détient et distribue également Ryders Eyewear, la marque

de lunettes de soleil canadienne de performance qui bénéficie d'une réputation d'excellence auprès des amateurs de Vélo Tout Terrain.

- **Xiamen Yarui Optical Company Ltd** (chiffre d'affaires en base annuelle : environ 42 millions d'euros) est le numéro un chinois des lunettes solaires de milieu de gamme. La société conçoit, produit et commercialise en Chine des lunettes solaires sans prescription sous différentes marques dont Bolon et Molsion, deux des marques solaires les plus connues dans le pays ⁽¹⁾. La société dispose d'une usine de production à Xiamen, dans le sud-est de la Chine.

■ Autres accords conclus en 2013

Transitions Optical

Le 29 juillet 2013, Essilor a annoncé la signature d'un accord en vue d'acquiescer les 51 % du capital détenus par PPG dans **Transitions Optical**, leader mondial de la fourniture de verres photochromiques pour les producteurs de l'industrie optique. À l'issue de la transaction, Essilor détiendra 100 % du capital de Transitions Optical. Transitions Optical a réalisé un chiffre d'affaires de 814 millions de dollars en 2012, dont environ 310 millions de dollars avec des producteurs de verres autres qu'Essilor. Cet accord prévoit également l'acquisition d'**InterCast**, un fabricant de verres solaires de haute qualité, basé à Parme en Italie. InterCast a réalisé près de 34 millions de dollars de chiffre d'affaires en 2012.

Le montant de la transaction s'élève à 1,73 milliard de dollars payables à finalisation de l'opération auxquels s'ajouteront 125 millions de dollars de paiement différé sur cinq ans pour 51 % du capital de Transitions Optical et 100 % du capital d'InterCast.

Soumise à l'obtention de diverses autorisations réglementaires, l'opération devrait être finalisée au premier semestre 2014.

Sur la base des estimations actuelles, la transaction devrait avoir un effet positif sur les indicateurs financiers d'Essilor et, notamment, un accroissement du bénéfice net par action dès la première année d'intégration et d'au moins 5 % les années suivantes.

À l'issue de cette opération, le ratio d'endettement sur fonds propres du Groupe restera inférieur à 40 %.

Costa Inc.

Le 8 novembre 2013, Essilor et Costa Inc. ont annoncé avoir conclu un accord pour l'acquisition de la totalité du capital de **Costa Inc.**, l'un des leaders américains des lunettes de soleil à haute performance. L'opération a été approuvée par les actionnaires de Costa Inc. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 30 janvier 2014 et a obtenu l'agrément des autorités réglementaires compétentes (voir paragraphe 3.2.3 « Événements survenus depuis la clôture de l'exercice »).

À noter :

Dans le cadre de la stratégie d'acquisitions menée par le Groupe, et dans un souci de fidélisation des équipes de direction des sociétés reprises, il est fréquent qu'Essilor n'acquiesce dans un premier temps qu'un pourcentage majoritaire du capital, compris le plus souvent entre 75 et 90 %. Des options croisées à une échéance allant en général de trois à cinq ans sont alors mises en place avec les vendeurs pour le pourcentage restant. Dans le cadre des programmes d'acquisition, et notamment dans les pays à forte croissance, il pourra être envisagé une prise de participation progressive de 10 % à 51 % sur une période de trois à cinq ans ou la création de coentreprise à 50/50. La valeur d'exercice de ces options est comptabilisée au bilan consolidé, qui est présenté au paragraphe 3.3.2.

1.5.4.2 2.5 New Vision Generation

En 2013, Essilor a créé une nouvelle division « 2.5 New Vision Generation ». Sa mission est de développer de nouveaux modèles économiques profitables et déployables à grande échelle visant à favoriser l'accès à la correction visuelle pour des populations qui n'en bénéficient pas aujourd'hui.

Selon les chiffres estimés par le Groupe, 4,3 milliards de personnes dans le monde ont besoin d'une correction visuelle. Parmi elles, 2,5 milliards de personnes, dont 95 % vivent dans les pays émergents, ne disposent aujourd'hui d'aucun équipement pour corriger ni protéger leur vue, du fait d'un manque de sensibilisation et d'un accès limité aux professionnels de la vue. Si rien n'est fait, les estimations prévoient que le nombre de personnes concernées atteindra 3,2 milliards d'ici 2050. L'ambition de la division 2.5 New Vision Generation est donc d'inverser la tendance en contribuant à l'objectif du Groupe d'équiper 50 millions de nouveaux porteurs de lunettes par an d'ici 2020.

Plusieurs modèles économiques sont actuellement déployés par Essilor en Chine, en Inde et au Brésil. Ces modèles sont basés sur de nouveaux canaux de distribution permettant aux personnes non corrigées d'avoir accès à des professionnels capables de tester leur vue et de les équiper avec des produits économiques et adaptés à leurs besoins. À titre d'exemple, le Groupe a lancé en 2013 le programme Eye Mitra (« ami des yeux » en sanskrit) en Inde en partenariat avec une des agences locales de développement des compétences. Ce programme vise à apporter des soins optiques de proximité aux populations de zones rurales et semi urbaines, grâce au développement de micro-entreprises locales gérées par de jeunes ruraux formés et équipés pour pratiquer les tests élémentaires de la vue.

(1) Source : Enquête Ipsos 2012 : « Sunwear brand perception in China ».

1.5.5 Les investissements réalisés en 2013 et prévus pour 2014

1.5.5.1 Investissements réalisés

En millions d'euros	2013	2012
Investissements corporels et incorporels (bruts de cession)	297	241
Amortissements	253	244
Investissements financiers nets de trésorerie acquise	333	171
Achat d'actions propres	169	112

1.5.5.2 Investissements industriels

Dans le domaine industriel, les investissements nets de cessions sont en progression, s'élevant à 285 millions d'euros, soit 5,6 % du chiffre d'affaires, contre 232 millions d'euros l'année précédente. L'année 2013 a été marquée par la réalisation d'un certain nombre de projets d'envergure, dont la poursuite de la construction et la livraison du Centre Innovation et Technologies à Créteil (France), l'ouverture d'une nouvelle usine de production de verres en polycarbonate au Laos ainsi que l'extension des capacités d'Essilor Korea avec un nouveau site de production au Vietnam. En termes d'investissements incorporels, l'année 2013 a été marquée par l'achat de la licence Kodak.

Ces investissements se sont répartis entre l'activité Verres et matériel optique pour 229 millions d'euros – dont la zone Europe pour 60 millions d'euros, la zone Amérique du Nord pour 77 millions d'euros, et le reste du monde pour 92 millions d'euros – l'activité Readers pour 54 millions d'euros, et l'activité Équipements pour 2 millions d'euros.

1.5.5.3 Investissements financiers

Dans le domaine financier, les investissements nets de trésorerie acquise se sont élevés à 333 millions d'euros en 2013 contre 171 millions d'euros en 2012. Ces investissements sont majoritairement relatifs aux acquisitions réalisées par le Groupe.

Le Groupe a par ailleurs réalisé des rachats d'actions propres pour un total net de cessions de 169 millions d'euros en 2013 (112 millions d'euros en 2012).

Sur les premiers mois de l'exercice 2014, Essilor a procédé à plusieurs nouvelles acquisitions dans le monde. Le détail de ces acquisitions figure au chapitre 3.4 note 31 « Événements postérieurs à la clôture ».

1.5.5.4 Principaux investissements en cours

Les investissements industriels engagés mais non achevés représentaient au 31 décembre 2013 un montant d'environ 68 millions d'euros et correspondaient principalement à des commandes d'équipements industriels en cours. La construction du nouveau siège à Singapour a concentré une autre partie des efforts. Ce montant se répartissait comme suit : 20 millions d'euros pour la zone Europe, 19 millions d'euros pour la zone Amérique Nord et 29 millions d'euros pour le reste du monde.

1.5.5.5 Principaux investissements à venir

En 2014, le Groupe poursuivra ses investissements industriels dans le domaine de la production et de la prescription.

Dans le domaine financier, le Groupe poursuivra sa stratégie de croissance externe.

Pour plus d'information, vous pouvez également vous référer au chapitre 3.4 note 31 « Événements postérieurs à la clôture ».

1.6 Facteurs de risques

1.6.1 Risques opérationnels

La gestion des risques opérationnels est de la responsabilité des directions opérationnelles auxquelles ils sont liés. Leur tâche consiste, dans la mesure du possible, à anticiper et suivre activement l'évolution de ces risques afin d'en réduire l'impact éventuel et d'en rendre compte le cas échéant au Comité exécutif.

Les risques développés ci-dessous peuvent être soit inhérents à notre industrie (tel le risque de substitution de matières premières), soit spécifiques à notre Groupe (telle la mise en œuvre de la stratégie de croissance externe du Groupe).

Risques liés à l'évolution de la conjoncture économique

Les ventes du Groupe sont fortement liées à l'évolution du pouvoir d'achat moyen par habitant et à la conjoncture économique de ses principaux marchés. Compte tenu de l'incertitude économique persistante dans un certain nombre de pays importants pour le Groupe, en particulier en Europe, le Groupe ne peut exclure de devoir faire face à une contraction des achats des consommateurs ou à une évolution des modes de consommation.

Pour bénéficier des opportunités associées aux marchés en forte croissance économique et diversifier son risque géographique, le Groupe continue de renforcer progressivement son organisation dédiée, avec un premier pôle couvrant la zone dite « AMERA » (*Asia-Pacific, Middle East, Russia, Africa*) et un second pôle couvrant l'Amérique latine. La croissance d'Essilor dans ces zones est particulièrement forte, soutenue par les fondamentaux démographiques, l'augmentation du pouvoir d'achat et la mise sur le marché de produits adaptés dans le milieu de gamme. Ainsi, la part des marchés à forte croissance dans le total du chiffre d'affaires du Groupe est en progression, passant de 18 % en 2012 à 21 % en 2013.

Par ailleurs, un autre axe stratégique d'Essilor est lié à la capture du plein potentiel des marchés matures qui passe notamment par une politique d'innovation résolue, une stimulation de la demande sur le haut de gamme avec le lancement de nouveaux produits différenciés, le développement des services et solutions clients.

Risques liés à la substitution des matières premières et des consommables

Des évolutions de réglementations (en particulier pour l'Union européenne, la réglementation liée à l'enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques « Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals » – REACH) peuvent nous amener à substituer des matières premières ou consommables. La modification des matières premières ou consommables utilisés dans nos procédés de fabrications des verres peut théoriquement amener à l'incapacité de produire, temporairement ou totalement, certains types de produits ou traitements.

Afin d'anticiper l'impact, de définir les priorités et de revoir les plans d'action en cours, un Comité des matières premières et consommables critiques (MPCC) se réunit mensuellement sous la présidence d'un membre du Comité exécutif d'Essilor.

Ce Comité multidisciplinaire inclut, en particulier, les départements R&D, Achats, Logistique, Ingénierie, Hygiène Sécurité. Il revoit les hypothèses liées à la qualification des priorités (criticité du changement, temps disponible pour trouver une solution, impact sur nos procédés) des changements prévisibles ou confirmés et établit les plans d'actions ainsi que le suivi de ces plans sur les points sensibles. Un tableau de bord des principaux fournisseurs est par ailleurs communiqué annuellement à la Direction Générale.

Risques liés à l'importance accrue des chaînes de distribution

Les chaînes de distribution proposant des équipements d'optique ophtalmique aux clients finaux jouent un rôle accru dans un certain nombre de marchés essentiels pour le Groupe. Compte tenu de la capacité de ces chaînes à attirer dans leurs magasins un nombre important de consommateurs (déjà existants ou potentiels), le Groupe pourrait perdre des parts de marché s'il négligeait ce canal de distribution, tout en respectant ses objectifs fondamentaux de rentabilité.

Pour répondre à ces enjeux, Essilor dispose d'un portefeuille de produits et de services très diversifié, ainsi que d'une capacité d'innovation et d'adaptation forte, permettant de proposer et mettre en œuvre des solutions adaptées aux besoins particuliers de ces chaînes. Dans un contexte concurrentiel propice à la destruction de valeur, le Groupe dispose ainsi d'atouts qui lui donnent la capacité de créer, proposer et mettre en œuvre de nouveaux *business* modèles innovants, créant ainsi une différenciation durable avec ses concurrents.

En outre, la Direction Mondiale Grands Comptes (sous la responsabilité d'un membre du Comité exécutif) élabore une vision stratégique d'ensemble sur les grands comptes multinationaux et apporte son support aux équipes locales pour permettre à celles-ci d'élaborer les réponses les plus adaptées aux demandes et aux stratégies de leurs interlocuteurs. Cette organisation permet aussi de mieux gérer la complexité qui peut être induite par certains accords commerciaux.

Risques liés à la maîtrise de la chaîne logistique

La qualité de service du Groupe repose sur une chaîne logistique sophistiquée qui vise à maîtriser, dans des temps de cycle très courts, des flux complexes (usines de production de masse, laboratoires, transporteurs, centres de distribution) et un nombre de combinaisons de produits possibles extrêmement élevé (plus de 630 000 références qui sont fonction des indices, matériaux, de la prescription unique de chaque porteur de lunettes, traitements choisis, teinte, marques de personnalisation, etc.).

Cette chaîne logistique peut connaître des dysfonctionnements, voire des blocages temporaires, résultant de facteurs externes (en particuliers catastrophes naturelles, événements géopolitiques pouvant se traduire par un blocage des capacités de transport du pays) ou internes (en particulier risques liés aux systèmes d'information, voir ci-dessous). Au final, cela pourrait se traduire

par des délais de livraison allongés, voire une incapacité temporaire de livrer certains clients ou certains produits.

Pour réduire ce risque inhérent à notre industrie, Essilor a mis en place une stratégie industrielle diversifiée visant à répartir les risques grâce à son important réseau d'usines dans le monde et la mise en place de centres de distribution par continent. En outre, avec plus de 450 laboratoires répartis sur tous les continents, l'Entreprise a la capacité de réorienter rapidement ses flux en cas de crise. Enfin, la Direction Logistique Groupe ainsi que ses correspondants régionaux ont la responsabilité de mettre en œuvre des solutions de substitution ou de continuité d'activité en veillant particulièrement aux sites jugés les plus sensibles.

Risques liés à la sécurité des systèmes d'information

L'activité du Groupe dépend en partie de ses systèmes d'information, en particulier pour assurer le bon fonctionnement de la production, distribution, facturation, reporting, consolidation, ainsi que pour organiser de manière efficace les communications internes et externes. Une défaillance (qu'elle soit liée à un dysfonctionnement ou une malveillance, d'origine interne ou externe), voire un arrêt des systèmes, pourrait notamment se traduire par la perte ou la corruption d'informations sensibles, des retards de livraison, la perte de parts de marché et impacter négativement la réputation de l'Entreprise.

La Direction des Systèmes d'Informations Groupe et ses antennes locales contribuent par un certain nombre de moyens à réduire les possibilités d'occurrence de ce risque. En particulier ces moyens recouvrent la publication d'une politique de sécurité des Systèmes d'information, la diffusion de directives de sécurité, ayant trait notamment à la conformité à la réglementation locale – comme la protection des données personnelles, la protection des données bancaires, la mise en place de règles de sauvegarde des systèmes, d'accès au réseau, des principes d'architecture techniques visant à assurer une meilleure robustesse des systèmes, ainsi que des programmes de sensibilisation des utilisateurs.

Risques liés à la mise en œuvre de la stratégie de croissance externe

Dans un contexte de concentration de notre industrie, la stratégie du Groupe consiste à acquérir des participations, généralement majoritaires, dans des sociétés cibles bien définies, avec l'objectif de les aider à croître de manière profitable et pouvoir bénéficier de cette croissance. Essilor doit ainsi mettre en place les ressources nécessaires pour pouvoir réaliser les synergies escomptées, veiller à ce que les sociétés partenaires acquises se développent conformément aux prévisions et dans le respect d'une gouvernance adéquate. En cas de problèmes d'exécution suite à une acquisition, les bénéfices attendus de la stratégie de croissance externe pourraient ne pas être à la hauteur des attentes. Dans le cas où la valeur recouvrable d'une Unité Génératrice de Trésorerie (voir chapitre 3.4 note 11) deviendrait inférieure à la valeur nette comptable des actifs, y compris les écarts d'acquisition, ceci se traduirait par une dépréciation d'actif constatée dans le compte de résultat.

Bien qu'il ne puisse être donné de garantie sur la réalisation de ces objectifs, Essilor valorise son expérience importante en matière d'accueil de nouvelles sociétés au sein du Groupe et puise dans ses valeurs – dont l'esprit entrepreneurial, le respect et la confiance – pour maximiser ses chances de succès dans la mise en œuvre des acquisitions. Les partenaires sont ainsi invités, par divers moyens, à s'investir et participer au développement du Groupe – y compris lors de réunions d'échange avec le Comité exécutif. Par ailleurs, le Groupe prête une attention particulière à la rédaction du pacte d'actionnaires avec les sociétés acquises.

Concernant les joint-ventures dans lesquelles il est engagé, le Groupe n'a pas connaissance de risque spécifique autre que ceux inhérents à cette forme de partenariat (relations entre partenaires, évolution de la politique des pays concernés, risque environnemental pouvant affecter la conduite des opérations, etc.).

1.6.2 Risques de marché

La gestion des risques de marché est confiée à la Direction des Financements et de la Trésorerie du Groupe, dont le directeur est rattaché au Directeur Financier (membre du Comité exécutif).

Les risques de liquidité, de change, de taux d'intérêt, de contrepartie et les instruments financiers correspondants sont présentés au chapitre 3.4, notes 23 et 26.

1.6.3 Risques juridiques (litiges significatifs, procédures, arbitrages)

Les principes comptables relatifs aux provisions pour risques sont présentés au chapitre 3.4 dans la note 1.32 des principes comptables de l'annexe aux états financiers consolidés. Par ailleurs,

la note 5.1 aux présents états financiers au 31 décembre 2013 présente le détail des autres produits et charges opérationnels, la note 21 les mouvements sur les provisions et la note 28 les litiges.

Allemagne

Fin 2008, le *Bundeskartellamt* (« BKA »), autorité de la concurrence allemande, a ouvert une enquête sur d'éventuelles infractions à la législation allemande sur le droit de la concurrence concernant les acteurs majeurs dans le domaine de l'optique ophtalmique dont deux de nos filiales allemandes, Essilor GmbH et Rupp & Hubrach Optik GmbH.

À la suite de cette enquête, le 10 juin 2010, le BKA a notifié formellement des amendes aux principaux acteurs de l'optique ophtalmique en Allemagne. Nos deux filiales ont ainsi fait l'objet de notifications formelles d'infractions pour un total de près de 50 millions d'euros.

Essilor GmbH et Rupp & Hubrach Optik GmbH contestent le bien fondé des conclusions du BKA au regard des faits, s'ils étaient reconnus comme avérés, ainsi que les montants des sanctions, jugés disproportionnés. En conséquence, deux recours ont été déposés devant le BKA en date du 15 et 16 juin 2010. Ces recours sont suspensifs des paiements d'éventuelles amendes. Le Groupe n'est pas en mesure d'anticiper les résultats et les délais de ces actions en recours.

Suite à la réception des notifications du BKA, le Groupe avait constitué des provisions de 50,7 millions d'euros dans ses comptes consolidés au 31 décembre 2010.

Depuis cette date, la procédure n'a pas connu d'évolution. En l'absence d'éléments nouveaux, les provisions constituées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été maintenues au 31 décembre 2013.

États-Unis et Canada

Suite à l'investigation des pratiques commerciales de Transitions Optical Inc par la *Federal Trade Commission* en 2009 et la transaction qui en a suivi, Transitions Optical Inc, Essilor of America et Essilor Laboratories of America ont été nommées depuis fin mars 2010 dans une vingtaine de demandes d'assigner devant des tribunaux américains et canadiens, dans le cadre d'actions de groupe (« Class Actions »), au motif que ces entités auraient tenté conjointement de monopoliser le marché du développement, de la fabrication et de la vente de verres photochromiques entre 1999 et mars 2010.

Le regroupement des affaires américaines devant un tribunal fédéral en Floride a été autorisé fin 2010. Les procédures de recevabilité des plaintes ont débuté au premier semestre 2011 et la phase d'enquête préalable (« discovery phase ») s'est achevée fin 2012. Une décision de justice est attendue pour infirmer ou confirmer la qualification des litiges en *class actions* et déterminer les prochaines étapes de la procédure. Les réclamations reçues ne comportent pas d'exigences pécuniaires. À ce stade, au 31 décembre 2013, le Groupe n'a constitué aucune provision à ce titre.

Japon

Une réclamation a été déposée devant le tribunal de Tokyo au Japon le 24 juillet 2013 par Hoya, alléguant que la vente de produits par Nikon Essilor au Japon entre dans le périmètre de brevets initialement déposés par Seiko et cédés à Hoya le 15 mars 2013. La demande de Hoya porte sur les ventes réalisées par Nikon Essilor sur la période de mars à juillet 2013.

Au 31 décembre 2013, le Groupe a provisionné dans ses comptes consolidés le montant évalué comme le plus probable pour la résolution de ce litige.

Autres litiges

Pendant l'année 2013, Essilor International a fait l'objet d'une vérification fiscale concernant les exercices 2009, 2010 et 2011. La Société a reçu une proposition de rectification au titre de ces trois années et conteste certains redressements.

Par ailleurs, dans les comptes consolidés une provision est comptabilisée à hauteur de 17 millions d'euros pour différents contrôles et litiges fiscaux en cours dans le Groupe.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre litige juridique ou fiscal, de procédure gouvernementale ou judiciaire, ou d'arbitrage qui est en suspens ou dont la Société est menacée, et susceptible d'avoir eu au cours des 12 derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière, le résultat, la rentabilité, l'activité et le patrimoine de la Société ou du Groupe.

1.6.4 Risques industriels et environnementaux

Risques industriels

Pour un descriptif de l'activité de la Société, vous reporter au chapitre 1.3 du présent Document de référence.

À la connaissance de la Société, il n'y a pas de particularité de son activité industrielle qui l'expose à un risque précis.

Les acquisitions réalisées dans des activités sensiblement différentes des activités traditionnelles de la Société, en particulier dans le domaine des instruments et de la machine-outil ou encore dans celui des lunettes pré-montées n'ont pas amené, à la connaissance de la Société, de particularité dans leurs activités industrielles qui exposeraient la Société à de nouveaux risques précis.

La Société a mis en place la gestion des éléments dans le cadre de l'application du Règlement REACH, un système européen

intégré unique d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des substances chimiques. REACH oblige les entreprises qui fabriquent et importent des substances chimiques à évaluer les risques résultant de leur utilisation et à prendre les mesures nécessaires pour gérer tout risque identifié. À sa connaissance, la Société se conforme à ce règlement.

Risques environnementaux

Dans le périmètre des entités qu'elle contrôle opérationnellement au quotidien, au sein de ses unités de production amont et au sein de ses unités de prescription aval pour lesquelles il est pertinent de le faire, la Société a mis en place et assure la maintenance de systèmes de management de l'environnement qu'elle a souhaité faire auditer et certifier, site par site, d'après le référentiel ISO 14001.

Ces systèmes permettent de minimiser les impacts des activités sur l'environnement, de prévenir les incidents et de fixer des plans d'actions à partir d'objectifs d'amélioration des performances environnementales.

Ils commencent tous par une analyse environnementale détaillée qui identifie et caractérise les risques environnementaux.

Dans le cadre de l'élargissement progressif des frontières du reporting des informations environnementales au périmètre des sociétés consolidées par le Groupe, la Société a établi des relations régulières entre les nouvelles entités sélectionnées et les directions opérationnelles du Groupe.

C'est notamment, mais pas seulement, le département mondial de l'Environnement, de l'Hygiène et de la Sécurité (*Global EHS Department*) qui en est chargé. Il est lui-même situé dans le périmètre de la Direction des Opérations Monde.

Le Groupe peut ainsi faire profiter ces nouvelles entités de son expérience et de son expertise dans ces domaines de façon

à prolonger sa culture de prévention des risques environnementaux. Il lui associe le suivi de certaines procédures ou systèmes de management, ainsi que le partage des bonnes pratiques déjà utilisées par le Groupe.

La démarche continue des opérations pour améliorer sans cesse l'éco-efficacité des productions résulte en un découplage progressif entre croissance des volumes et utilisation des ressources.

C'est ainsi que deux indicateurs essentiels font partie du tableau de bord du « Change Accelerating Programme » (CAP) : la quantité de kilowattheures et le nombre de litres d'eau par verre ophtalmique produit.

Les informations relatives à la responsabilité sociale et le développement durable sont détaillées au chapitre 4 du présent document.

1.6.5 Assurances

Le niveau de prévention des filiales détenues à 100 % par Essilor est élevé et une démarche d'amélioration continue des comportements, des procédures et des équipements est en place dans le Groupe en matière de prévention et de protection.

Les sites industriels d'Essilor à travers le monde sont audités par les assureurs qui émettent des rapports précisant le niveau de protection de chaque site et les mesures à prendre pour l'améliorer quand nécessaire. Essilor associe les services ingénierie de ses assureurs à certaines constructions ainsi qu'à tous travaux significatifs si besoin, tant au niveau conception que protection. Cette démarche est contrôlée et ajustée pour tenir compte à la fois des contraintes d'exploitation et des objectifs de prévention définis d'un commun accord entre le Groupe et ses assureurs. Les biens matériels sont régulièrement estimés par des experts indépendants.

Par ailleurs, la répartition géographique des activités du Groupe permet de limiter l'incidence d'un éventuel sinistre important d'un site sur la situation financière du Groupe.

Compte tenu de son activité, le Groupe n'est pas exposé à des risques particuliers.

Les principales couvertures d'assurances ont la forme de programmes, négociés au niveau mondial par le siège. Ils sont composés d'une police mère établie en France et de polices locales à l'étranger, garantissant ainsi à l'ensemble des filiales dans lesquelles le Groupe est majoritaire un niveau de couverture identique partout dans le monde.

Ceux-ci sont placés auprès d'assureurs de premier rang indépendants de notre Groupe.

Les filiales ont souscrit localement des polices d'assurance répondant aux obligations réglementaires locales et complétant les couvertures procurées par les programmes mondiaux du Groupe.

Ces programmes d'assurances couvrent notamment les dommages aux biens (incendie, explosion, bris de machines, dégâts des eaux, vol, événements naturels), les pertes d'exploitation consécutives (couverture du risque de perte de marge brute à la suite d'un arrêt de production accidentel)

et les pertes financières du fait de l'interdépendance des sites, le transport des biens (couverture de tous les flux de marchandises), la responsabilité civile (exploitation, après livraison, professionnelle, essais cliniques et la responsabilité environnementale couvrant en outre la biodiversité et les frais de dépollution sur les sites, ainsi que la responsabilité incombant à Essilor et ses filiales pour les transports des matières premières, des déchets et des produits).

Certains pays imposent l'achat d'assurances auprès de compagnies d'assurances locales, les garanties peuvent alors être différentes des programmes définis par le Groupe. Une police mère permet d'intervenir en cas d'insuffisance de la couverture locale d'une filiale.

Aucun contrat d'assurance n'est souscrit avec une société captive et les participations minoritaires du Groupe gèrent leurs assurances elles-mêmes.

Le Groupe maintient sa politique de franchises basses pour chaque type de couverture, transférant ainsi au marché de l'assurance la quasi-totalité des sinistres assurés.

Aucun sinistre grave n'a été enregistré en 2013 et aucune société du Groupe n'est impliquée dans des litiges assurances significatifs.

Pour déterminer le niveau des garanties souscrites par les filiales détenues à 100 % par Essilor, le Groupe a apprécié l'exposition majeure susceptible de l'affecter malgré les procédures de contrôles internes, de prévention, de protection et de flux alternatifs en place.

Les limites de garantie des programmes ont été maintenues en 2013 à 200 millions d'euros pour le programme Dommages et Pertes d'Exploitation et à 1,5 million d'euros pour le Transport des marchandises.

Le coût global des programmes Groupe s'élève à 4,64 millions d'euros en 2013. Ce montant est en très légère hausse par rapport à l'année dernière alors que le périmètre garanti est en constante augmentation, du fait de la croissance externe du Groupe et des actions renforcées d'intégration des filiales dans les programmes d'assurances.



GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

2.1	ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	34	2.3	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	68
2.1.1	Le Conseil d'administration	34	2.3.1	Politique de rémunération des membres du Conseil d'administration	68
2.1.2	Le Comité exécutif	48	2.3.2	Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux	68
2.2	RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTRÔLE INTERNE	50	2.3.3	Annexe : Tableaux des rémunérations et avantages	75
2.2.1	Composition du Conseil d'administration	50	2.4	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT	81
2.2.2	Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration	52	2.5	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS	82
2.2.3	Procédures de contrôle interne mises en place par Essilor	59			
2.2.4	Organisation des pouvoirs de direction et de contrôle de la Société et pouvoirs du Directeur Général	66			
2.2.5	Gouvernement d'entreprise	66			
2.2.6	Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale	67			
2.2.7	Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	67			

BLOC-NOTES

Le mode de gouvernance original d'Essilor reflète ses ambitions de développement. Le **Comité exécutif** supervise le bon fonctionnement des activités partout dans le monde. Le **Conseil d'administration** éclaire la stratégie et veille à la gestion de l'entreprise. Il est assisté par cinq Comités d'études. Les membres des entités dirigeantes sont choisis pour leur personnalité et leurs compétences.

Enfin, **l'actionnariat interne**, premier actionnaire d'Essilor, favorise le dialogue et fait participer les salariés aux grandes décisions du Groupe.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Hubert SAGNIÈRES, Président-Directeur Général ^(a)

Philippe ALFROID, administrateur non libre d'intérêt ^(a)

Benoît BAZIN, administrateur indépendant

Antoine BERNARD DE SAINT-AFFRIQUE, administrateur indépendant

Maureen CAVANAGH, administratrice représentant les actionnaires salariés

Yves CHEVILLOTTE, administrateur indépendant

Mireille FAUGÈRE, administratrice indépendante

Xavier FONTANET, administrateur non libre d'intérêt

Louise FRÉCHETTE, administratrice indépendante

Yi HE, administrateur représentant les actionnaires salariés ^(a)

Bernard HOURS, administrateur indépendant

Maurice MARCHAND-TONEL, administrateur indépendant ^(a)

Aïcha MOKDAHI, administratrice représentant les actionnaires salariés ^(a)

Olivier PECOUX, administrateur indépendant

Michel ROSE, administrateur indépendant ^(a)

15 administrateurs

dont

9 administrateurs indépendants ^(b)

3 administrateurs représentant les actionnaires salariés

(a) Mandat à renouveler lors de l'Assemblée Générale du 7 mai 2014.

(b) Le Code AFEP/MEDEF de juin 2013 stipule que les administrateurs représentant les actionnaires salariés ne sont pas comptabilisés pour établir les pourcentages d'indépendance des administrateurs. Ainsi, le taux d'indépendance (9 sur 12) se situe à 75 %.

LES COMITÉS DU CONSEIL

- un Comité d'audit et des risques
- un Comité des mandataires sociaux et des rémunérations
- un Comité des nominations
- un Comité stratégique
- un Comité responsabilité sociétale de l'entreprise

2.1 Organes d'administration et de direction

2.1.1 Le Conseil d'administration

Au 31 décembre 2013, le Conseil d'administration d'Essilor est composé de 15 membres dont 3 administrateurs représentant les salariés actionnaires.

L'âge moyen des administrateurs en 2013 est de 60 ans.

2.1.1.1 Les Comités du Conseil

Le Conseil d'administration, sur proposition de son Président, dispose de cinq Comités spécialisés permanents composés d'administrateurs :

- le Comité d'audit et des risques ;
- le Comité des mandataires sociaux et des rémunérations ;
- le Comité des nominations ;
- le Comité stratégique ;
- le Comité responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE).

Chaque Comité informe le Conseil du déroulement de ses missions et des propositions qui en découlent.

Début 2013, les missions du Comité d'audit ont été étendues à la couverture du suivi de certains risques, ce rôle étant de par la loi de la compétence du Conseil qui va continuer de suivre en direct les risques stratégiques (y compris les risques réputationnels) et ceux liés à la gouvernance de l'Entreprise.

Le Conseil a décidé lors de la séance du Conseil du 27 février 2013 de la constitution d'un Comité de responsabilité sociétale.

Le rôle, l'organisation, le fonctionnement et les travaux de chaque Comité sont décrits au paragraphe 2.2.2.6.

2.1.1.2 Mandats des administrateurs au 31 décembre 2013

Hubert Sagnières

58 ans

Nombre d'actions détenues : 61 079

Fonction principale exercée dans la Société : Président-Directeur Général (depuis le 2 janvier 2012)

Adresse professionnelle : Essilor International – 147 rue de Paris – 94227 Charenton Cedex – France

Première nomination en tant qu'administrateur : 14 mai 2008

Date d'échéance du mandat : 2014

Renseignements personnels – Expérience et expertise

Hubert Sagnières est Président-Directeur Général d'Essilor depuis le 2 janvier 2012. Il intègre Essilor en 1989 comme Directeur du Marketing International. Président d'Essilor Canada de 1991 à 1996, il est ensuite Président d'Essilor Laboratories of America puis Président d'Essilor of America, fonction qu'il exerce jusqu'en 2005. Il occupe entre 2006 et 2009 le poste de Directeur Exécutif des zones Amérique du Nord et Europe du Groupe avant de devenir Directeur Général Délégué en août 2008, puis Directeur Général du 1^{er} janvier 2010 au 2 janvier 2012.

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

Président-Directeur Général Essilor International*

Président Essilor of America, Inc. (États-Unis)

Administrateur Essilor International et filiales

- Essilor of America, Inc. (États-Unis)
- Transitions Optical Inc. (États-Unis)
- Frames for America, Inc. (États-Unis) ^(b)
- Transitions Optical Holdings B.V. (Pays-Bas)
- Essilor Amera Pte Ltd (Singapour) ^(a)
- Essilor Vision Foundation (États-Unis)

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Président-Directeur Général Essilor International

Directeur Général Essilor International

Directeur Général Délégué Essilor International

Président Essilor of America, Inc. (États-Unis)

Président-Directeur Général Essilor of America, Inc. (États-Unis)

Administrateur Essilor International et filiales

- Essilor of America, Inc. (États-Unis)
- Transitions Optical Inc. (États-Unis)
- Frames for America, Inc. (États-Unis)
- Essilor Canada Ltee / Ltd (Canada)
- Transitions Optical Holdings B.V. (Pays-Bas)
- Omics Software Inc. / Logiciels Omics, Inc (Canada)
- Cascade Optical Ltd (Canada)
- Réseau Essilor in Canada Inc./Essilor Network in Canada Inc., (Canada)
- Groupe Vision Optique Inc. (Canada)
- Optique de l'Estrie Inc. (Canada)
- Optique Lison Inc. (Canada)
- Vision Optique Inc. (Canada)
- Vision Optique Technologies Ltée (Canada)
- Visionware Inc. (Canada)
- Westlab Optical Ltd (Canada)
- Nassau Lens Co., Inc. (États-Unis)
- K&W Optical Limited (Canada)
- Vision Web Inc. (États-Unis)
- Econo-Optic Ltée (Canada)
- Essilor Vision Foundation (États-Unis)

(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice.

(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice.

* Société cotée.

Philippe Alfroid**Administrateur non libre d'intérêt****68 ans****Nombre d'actions détenues :** 260 743**Adresse professionnelle :** sans objet – Retraité depuis le 30 juin 2009**Première nomination en tant qu'administrateur :** 6 mai 1996**Date d'échéance du mandat :** 2014**Renseignements personnels – Expérience et expertise**

Philippe Alfroid était Directeur Général Délégué d'Essilor jusqu'à son départ en retraite en juin 2009. Il commence sa carrière chez PSDI à Boston avant de rejoindre le groupe Essilor en 1972. Il assume différentes responsabilités de direction opérationnelle dont la Direction du pôle lentilles de contact et montures. En 1987, il devient Directeur du Contrôle de Gestion du Groupe puis Directeur Financier en 1991. Il est nommé Directeur Général Délégué du Groupe en 1996. M. Alfroid fait bénéficier le Conseil de sa très grande connaissance de la Société dont il a été le Directeur Financier avant d'en être dirigeant.

**FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2013****Président du Conseil de surveillance Faiveley Transport*****Administrateur**

- Eurogerm*
- Essilor of America, Inc. (États-Unis)
- Gemalto N.V. (Pays-Bas)*

**FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS
DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES****Directeur Général Délégué Essilor International****Président**

- Essilor of America, Inc. (États-Unis)
- Omega Optical Holdings, Inc. (États-Unis)

Président du Conseil de surveillance Faiveley Transport**Administrateur**

- Sperian Protection
- Essilor of America, Inc. (États-Unis)
- Gentex Optics, Inc. (États-Unis)
- EOA Holding Co, Inc. (États-Unis)
- EOA Investment, Inc. (États-Unis)
- Omega Optical Holdings, Inc. (États-Unis)
- Essilor Canada Ltee / Ltd (Canada)
- Pro-Optic Canada, Inc. (Canada)
- Shanghai Essilor Optical Company Ltd (Chine)
- Faiveley Transport
- Eurogerm
- Gemalto N.V. (Pays-Bas)

* Société cotée.

Benoît Bazin

Administrateur indépendant

45 ans

Nombre d'actions détenues : 1 000

Fonctions principales :

Directeur Général Adjoint Compagnie de Saint-Gobain

Président Saint-Gobain Distribution Bâtiment Pôle Distribution Bâtiment

Adresse professionnelle : Saint-Gobain – Les Miroirs – 18 avenue d'Alsace – 92096 Paris La Défense – France

Première nomination en tant qu'administrateur : 15 mai 2009

Date d'échéance du mandat : 2015

Renseignements personnels – Expérience et expertise

Benoît Bazin est Directeur Général du pôle Distribution Bâtiment du groupe Saint-Gobain et Directeur Général Adjoint de la Compagnie de Saint-Gobain. Il débute sa carrière dans le groupe Saint-Gobain en 1993 en tant que responsable de projets. Il est successivement Directeur du Plan du groupe Saint-Gobain (2000-2002), Directeur Général branche Abrasifs – Amérique du Nord (2002-2005) puis Directeur Financier jusqu'en 2009. M. Bazin fait bénéficier le Conseil de son expérience de Directeur Financier et de dirigeant d'un grand groupe international.

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

Sociétés du groupe Saint-Gobain

Directeur Général Adjoint Compagnie de Saint-Gobain*

Président

- Saint-Gobain Distribution Bâtiment Sas
- Partidis Sas

Président du Conseil de surveillance

- Point P S.A.
- Lapeyre

Président du Conseil d'administration

- Projeo
- Saint-Gobain Distribution Nordic AB (Scandinavie)

Administrateur

- Fondation Saint-Gobain Initiatives
- Jewson Ltd (Royaume-Uni)
- Saint-Gobain Building Distribution Ltd (Royaume-Uni)
- Norandex Building Material Distribution Inc. (États-Unis)

Membre du Conseil de surveillance

- Saint-Gobain Building Distribution Deutschland GmbH (Allemagne)
- Saint-Gobain Distribution The Netherlands B.V. (Pays-Bas)

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Sociétés du groupe Saint-Gobain

Directeur Général Adjoint Compagnie de Saint-Gobain

Président

- Saint-Gobain Distribution Bâtiment Sas
- Partidis Sas
- Saint-Gobain Distribution Bâtiment Suisse AG (Suisse)

Président du Conseil de surveillance

- Point P S.A.
- Lapeyre

Président du Conseil d'administration

- Projeo
- Saint-Gobain Distribution Nordic AB (Scandinavie)

Administrateur

- Fondation Saint-Gobain Initiatives
- Jewson Ltd (Royaume-Uni)
- Saint-Gobain Building Distribution Ltd (Royaume-Uni)
- Norandex Building Material Distribution Inc. (États-Unis)

Membre du Conseil de surveillance

- Saint-Gobain Building Distribution Deutschland GmbH (Allemagne)
- Saint-Gobain Distribution The Netherlands B.V. (Pays-Bas)

* Société cotée.

Antoine Bernard de Saint-Affrique**Administrateur indépendant****49 ans****Nombre d'actions détenues : 1 000****Fonction principale :** Président de l'activité Alimentaire (*Foods*) de la société Unilever**Adresse professionnelle :** Unilever – 100 Victoria Embankment – Blackfriars – EC4P 4BQ Londres – Royaume-Uni**Première nomination en tant qu'administrateur :** 15 mai 2009**Date d'échéance du mandat :** 2015**Renseignements personnels – Expérience et expertise**

Antoine Bernard de Saint-Affrique est Président de l'activité Alimentaire (*Foods*) de la société Unilever. Après avoir été Directeur du Marketing de la société Amora-Maille (groupe Danone puis PAI), il rejoint le groupe Unilever en 2000. Il y exerce les fonctions de Directeur Europe de l'activité Sauces et Condiments jusqu'en 2003, puis devient Président-Directeur Général d'Unilever Hongrie, Croatie, Slovaquie de 2003 à 2005, et enfin Vice-Président Exécutif du groupe Unilever, en charge des activités en Europe Centrale et Orientale, Russie de mars 2005 à août 2009. Il a été Vice-Président Exécutif en charge de l'activité de produits pour la peau au sein du Groupe d'août 2009 à septembre 2011. M. Bernard de Saint-Affrique fait bénéficier le Conseil de son expérience internationale et de ses compétences en marketing et ventes.

**FONCTION ET MANDAT EXERCÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2013****Sociétés du groupe Unilever**

- Président de l'activité Alimentaire (*Foods*) de la société Unilever*

**FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS
DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES****Président de l'activité Alimentaire (*Foods*)
de la société Unilever**

**Executive Vice-President Unilever, en charge
de l'activité *Skin care and Skin cleansing*,
Unilever, (Central & Eastern Europe)**

Administrateur

- Inmarko (Fédération de Russie)
- Icosmetics SAS

* Société cotée.

Yves Chevillotte

Administrateur indépendant

70 ans

Nombre d'actions détenues : 2 257

Adresse professionnelle : Sans objet – Retraité depuis janvier 2004

Première nomination en tant qu'administrateur : 14 mai 2004

Date d'échéance du mandat : 2016

Renseignements personnels – Expérience et expertise

Yves Chevillotte était Directeur Général Délégué de Crédit Agricole S.A. depuis 2002 avant son départ à la retraite en 2004. Entré en 1969 dans le groupe Crédit Agricole, il assume à partir de 1985 la Direction Générale de caisses régionales. En 1999, il rejoint la Caisse nationale en qualité de Directeur Général Adjoint avec la responsabilité du pôle « développement-marchés ». M. Chevillotte fait bénéficier le Conseil de son expérience de dirigeant d'une grande banque internationale et de ses connaissances en matière financière.

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

Président du Conseil d'administration

- Arvigé
- G.A.S.F.O.

Vice-Président du Conseil d'administration SA Soredic

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Président du Conseil d'administration

- Arvigé
- G.A.S.F.O.

Vice-Président du Conseil d'administration SA Soredic

Vice-Président du Conseil de surveillance Finaref

Administrateur

- Mission Possible
- F.R.A.C.

Mireille Faugère

Administratrice indépendante

57 ans

Nombre d'actions détenues : 1 000

Adresse professionnelle : Sans objet

Première nomination en tant qu'administratrice : 11 mai 2010

Date d'échéance du mandat : 2016

Renseignements personnels – Expérience et expertise

Mireille Faugère a été Directrice générale de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris (AP-HP) jusqu'au 13 novembre 2013. Diplômée de l'École des Hautes Études Commerciales de Paris, elle intègre la SNCF au début des années 1980 à des postes opérationnels. Elle se voit confier ensuite la responsabilité du réseau TGV Méditerranée, projet phare de la SNCF. Puis, à partir de 1996, elle prend la responsabilité du département de l'action commerciale et marketing et crée en 2000 le site voyages-sncf.com. De 2003 à 2010, elle est Directrice générale de la branche grande vitesse de la SNCF. Mireille Faugère est également administratrice indépendante d'EDF et préside le Comité d'éthique du Conseil d'administration d'EDF. Mme Faugère fait bénéficier le Conseil de ses compétences en marketing et ventes et de ses connaissances du monde de la santé.

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

Directrice générale Assistance Publique Hôpitaux de Paris (AP-HP) ^(b)

Administratrice EDF*

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Directrice générale

- Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP)
- SNCF Voyages

Présidente Voyage-sncf.com

Administratrice

- EDF
- SNCF Voyages Développement
- SNCF Participations

* Société cotée.

(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice.

Xavier Fontanet**Administrateur non libre d'intérêt****65 ans****Nombre d'actions détenues : 276 960****Adresse professionnelle : Sans objet - retraité depuis le 31 décembre 2011****Première nomination en tant qu'administrateur : 15 juin 1992****Date d'échéance du mandat : 2016****Renseignements personnels – Expérience et expertise**

Xavier Fontanet était Président-Directeur Général d'Essilor de 1996 à 2009, puis Président du Conseil d'administration du 1^{er} janvier 2010 au 2 janvier 2012. Il demeure administrateur. Il débute sa carrière en tant que Vice-Président du Boston Consulting Group, puis devient Directeur Général de Bénéteau à partir de 1981. Entre 1986 et 1991, il assume la Direction Centrale de la Restauration pour le groupe Wagons-Lits. Il rejoint Essilor en 1991 en tant que Directeur Général. M. Fontanet fait bénéficier le Conseil de sa très grande connaissance de l'industrie de l'optique ophtalmique et de la Société.

**FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2013****Administrateur**

- L'Oréal* (Président du Comité des nominations et de la gouvernance)
- Schneider Electric SA*

Représentant permanent d'Essilor International Association Nationale des Sociétés par Actions (Ansa) au Conseil d'administration

**FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS
DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES****Président du Conseil d'administration Essilor International****Président-Directeur Général Essilor International****Président**

- EOA Holding Co., Inc. (États-Unis)
- Nikon and Essilor International Joint Research Center Co. Ltd (Japon)

Administrateur**Essilor International et filiales**

- Essilor of America, Inc. (États-Unis)
- Transitions Optical Inc. (États-Unis)
- EOA Holding Co., Inc. (États-Unis)
- Shanghai Essilor Optical Company Ltd (Chine)
- Transitions Optical Holdings B.V. (Pays-Bas)
- Nikon-Essilor Co. Ltd (Japon)
- Nikon and Essilor International Joint Research Center Co. Ltd (Japon)
- Essilor Manufacturing India Private Ltd (Inde)
- Essilor India PVT Ltd (Inde)
- Essilor Amico (L.L.C.) (Émirats Arabes Unis)

Sociétés extérieures

- L'Oréal
- Crédit Agricole SA
- Fonds stratégique d'investissement (SA)

Membre du Conseil de surveillance Schneider Electric SA

Représentant permanent d'Essilor International Association Nationale des Sociétés par Actions (Ansa) au Conseil d'administration

* Société cotée.

Louise Fréchette

Administratrice indépendante

67 ans (nationalité canadienne)

Nombre d'actions détenues : 1 000

Adresse professionnelle : sans objet

Première nomination en tant qu'administratrice : 11 mai 2012

Date d'échéance du mandat : 2015

Renseignements personnels – Expérience et expertise

Louise Fréchette est Présidente du Conseil d'administration de CARE Canada et membre du Conseil d'administration de CARE International. Elle est également membre de la Global Leadership Foundation. De 1998 à 2006, elle a occupé le poste de Vice-secrétaire générale des Nations Unies dont elle fut la première titulaire. Avant de prendre ses fonctions à l'ONU, elle avait œuvré dans la fonction publique du Canada, notamment comme ambassadrice en Argentine, ambassadrice et représentante permanente auprès des Nations Unies, sous-ministre associée aux Finances et sous-ministre à la Défense nationale. Mme Fréchette fait notamment bénéficier le Conseil de son expérience au sein de l'ONU et d'organisations non gouvernementales, de sa connaissance des pays émergents et de son expérience en développement durable et en gouvernance.

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

Présidente du Conseil d'administration CARE CANADA

Membre du Conseil d'administration

- CARE CANADA (Canada)
- CARE INTERNATIONAL (Canada)
- Conseil des relations internationales de Montréal (Canada) ^(b)

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Présidente du Conseil d'administration

- CARE CANADA (Canada)
- Centre Pearson pour le Maintien de la Paix (Canada)

Membre du Conseil d'administration

- CARE CANADA (Canada)
- Centre Pearson pour le Maintien de la Paix (Canada)
- Conseil des relations internationales de Montréal (Canada)

^(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice.

Yi He**Administrateur représentant les actionnaires salariés****60 ans (nationalité chinoise)****Nombre d'actions détenues : 16 998****Fonction principale :** Président Essilor (China) Holding Company (Chine)**Adresse professionnelle :** Unit D2, 20th Floor – N° 398 Huai Hai Middle Road – Luwan District – Shanghai – Chine P.R.C. 200020**Première nomination en tant qu'administrateur :** 27 janvier 2010 / 11 mai 2010**Date d'échéance du mandat :** 2014**Renseignements personnels – Expérience et expertise**

Yi He est un administrateur représentant Valoptec Association. Depuis septembre 2010, il est Président de Essilor (China) Holding Company (Chine). Après des études de Management et de Stratégie à l'École des Hautes Études Commerciales, il intègre en 1991 le groupe Danone pour être Directeur Général de la filiale de Shanghai. En 1996, Il entre dans le groupe Essilor en tant que Directeur Général de Shanghai Essilor Optical Company Ltd (Chine).

**FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2013****Essilor International et filiales****Président et administrateur Essilor (China)
Holding Company (Chine)****Directeur Général et administrateur Shanghai Essilor
Optical Company Ltd (Chine)****Administrateur**

- Danyang Sales and Distribution Co. Ltd (Chine)
- Jiangsu Wanxin Optical Co. Ltd (Chine)
- Jiangsu Youli Optical Spectacles Ltd (Chine)
- Xin Tianhong Optical Co. Ltd (Chine)
- Shanghai Nvg Optics Co. Ltd (Chine)

Membre du Conseil d'administration Valoptec Association**Membre du Conseil de surveillance
FCPE Essilor Groupe long terme sept ans****Société extérieure**

- Sun Art Retail Group Ltd (Chine)

**FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS
DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES****Essilor International et filiales****Président et administrateur Essilor (China)
Holding Company (Chine)****Directeur Général et administrateur Shanghai Essilor
Optical Company Ltd (Chine)****Administrateur**

- Danyang Sales and Distribution Co. Ltd (Chine)
- Jiangsu Wanxin Optical Co. Ltd (Chine)
- Jiangsu Youli Optical Spectacles Ltd (Chine)
- Shanghai Nvg Optics Co. Ltd (Chine)

Membre du Conseil d'administration Valoptec Association**Membre du Conseil de surveillance
FCPE Essilor Groupe long terme sept ans****Société extérieure**

- Sun Art Retail Group Ltd (Chine)

Bernard Hours

Administrateur indépendant

57 ans

Nombre d'actions détenues : 1 222

Fonction principale : Directeur Général Délégué Danone (S.A.)

Adresse professionnelle : DANONE – 17 boulevard Haussmann – 75009 Paris – France

Première nomination en tant qu'administrateur : 15 mai 2009

Date d'échéance du mandat : 2015

Renseignements personnels – Expérience et expertise

Bernard Hours est Directeur Général Délégué de Danone depuis 2008 et Vice-Président du Conseil d'administration depuis avril 2011. Il a rejoint Danone en 1985 tout d'abord dans les ventes et marketing d'Evian et Kronenbourg puis en tant que Directeur Marketing Danone France en 1990. Il a été successivement Directeur Général de Danone Hongrie (1994), puis de Danone Allemagne (1996) et enfin Directeur Général LU France en 1998. En 2001, il rejoint le pôle Produits Laitiers Frais en tant que Directeur Général Business Développement et en devient le Vice-Président en 2002. M. Hours fait bénéficier le Conseil de son expérience de dirigeant d'un grand groupe international et de ses connaissances dans le domaine du marketing et des ventes.

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

Sociétés du groupe Danone

**Directeur Général Délégué et Vice-Président
du Conseil d'administration Danone (S.A.)***

Directeur Général de Danone Trading B.V. (Pays-Bas) ^(a)

Membre du Conseil de surveillance Ceprodi ^(b)

Administrateur

- Danone (S.A.)*
- Flam's
- Danone Industria (Russie)
- OJSC Unimilk Company (Russie)
- Fondation d'Entreprise Danone (Association)

**Représentant Permanent de Danone (S.A.) Danone S.A.
(Espagne)**

Société extérieure

- Essilor of America, Inc. (États-Unis)

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Sociétés du groupe Danone

**Directeur Général Délégué et Vice-Président
du Conseil d'administration Danone (S.A.)**

Président du Conseil de surveillance

- Danone Baby and Medical Nutrition B.V. (Pays-Bas)
- Danone Baby and Medical Nutrition Netherland (Pays-Bas)

Membre du Conseil de surveillance Ceprodi

Administrateur

- Danone (S.A.)
- Flam's
- Danone Industria (Russie)
- OJSC Unimilk Company (Russie)
- Colombus Café
- Stonyfield Farm, Inc. (États-Unis)
- Fondation d'Entreprise Danone (Association)

**Représentant Permanent de Danone (S.A.) Danone S.A.
(Espagne)**

Société extérieure

- Essilor of America, Inc. (États-Unis)

^(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice.

^(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice.

* Société cotée.

Maurice Marchand-Tonel**Administrateur indépendant****69 ans****Nombre d'actions détenues : 1 000****Fonctions principales :**

Senior Advisor chez BearingPoint France SAS

Advisor Director, Invescorp. Bank B.S.C.

Adresse professionnelle : Sans objet.**Première nomination en tant qu'administrateur :** 22 novembre 2006 / 11 mai 2007**Date d'échéance du mandat :** 2014**Renseignements personnels – Expérience et expertise**

Maurice Marchand-Tonel est consultant indépendant. Il a débuté sa carrière en 1970 au Boston Consulting Group et a été successivement Président de Compagnie Olivier (1979), Directeur Général de Sommer (1984), Président de Givenchy (1987). Par la suite, il dirige Ciments Français International, et Transalliance. En 2000, il devient associé chez Arthur Andersen / BearingPoint dont il est Senior Advisor depuis 2004. Il est Président de la European American Chamber of Commerce, *Advisory Director* d'Investcorp, *Senior Advisor* chez Newbury Pinet (Boston) et membre du Conseil de surveillance de Faiveley Transport. M. Marchand-Tonel fait bénéficier le Conseil de son expérience, tant en qualité de dirigeant que de conseil de haut niveau aux entreprises.

**FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2013****Président European American Chamber of Commerce
(France)****Membre du Conseil de surveillance Faiveley Transport*****Administrateur**

- European American Chamber of Commerce
(Cincinnati, États-Unis)
- European American Chamber of Commerce
(New York, États-Unis)

**FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS
DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES****Président du Conseil de surveillance Du Pareil au Même****Membre du Conseil de surveillance Faiveley Transport****Président European American Chamber of Commerce
(France)****Administrateur**

- Faiveley Transport
- European American Chamber of Commerce
(Cincinnati, États-Unis)
- European American Chamber of Commerce
(New York, États-Unis)
- French American Chamber of Commerce
(Chicago, États-Unis)

* Société cotée.

Aïcha Mokdahi

Administratrice représentant les actionnaires salariés

58 ans

Nombre d'actions détenues : 13 251

Fonction principale : Directeur Essilor Vision Fondation – Europe et AMERA (*Asia-Pacific, Middle East, Russia, Africa*)

Adresse professionnelle : Essilor International – 147 rue de Paris – 94227 Charenton Cedex – France

Première nomination en tant qu'administratrice : 24 janvier 2007 / 11 mai 2007

Date d'échéance du mandat : 2014

Renseignements personnels – Expérience et expertise

Aïcha Mokdahi est Directeur de Essilor Vision Fondation – Europe et AMERA (*Asia-Pacific, Middle East, Russia, Africa*) depuis le 1^{er} octobre 2013 et Présidente de Valoptec Association. Elle rentre en 1976 au sein de la division Montures comme chef de produit puis responsable logistique et du développement des ventes. En 1990, elle rejoint ensuite la division Verres pour occuper différentes responsabilités au sein de la Direction des Opérations Monde et notamment en tant que Directeur Logistique Europe jusqu'à fin 2003. Entre 2004 et 2008, elle dirige le développement externe de BBGR, filiale du groupe Essilor et de 2008 à fin septembre 2013 Directeur de la *Supply Chain* Europe d'Essilor.

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

Présidente du Conseil d'administration Valoptec Association

Membre du Conseil de surveillance
FCPE Essilor Groupe long terme sept ans

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Présidente du Conseil d'administration Valoptec Association

Membre du Conseil de surveillance
FCPE Essilor Groupe long terme sept ans

Olivier Pécoux**Administrateur indépendant****55 ans****Nombre d'actions détenues : 1 000****Fonctions principales :**

Directeur Général de Paris-Orléans

Associé-Gérant Rothschild et Cie Banque

Adresse professionnelle : ROTHSCHILD & Cie – 23bis avenue de Messine – 75008 Paris – France**Première nomination en tant qu'administrateur :** 31 janvier 2001 / 3 mai 2001**Date d'échéance du mandat :** 2015**Renseignements personnels – Expérience et expertise**

Olivier Pécoux est Associé-gérant de Rothschild & Cie Banque, Directeur Général de la banque d'affaires du groupe Rothschild qu'il rejoint en 1991 Paris-Orléans depuis mars 2010 ainsi que Directeur Général de P.O. Gestion, Associé commandité du groupe Paris-Orléans depuis 2012. Il commence sa carrière chez Peat Marwick puis chez Schlumberger comme conseiller financier à Paris et New York. En 1986, il rejoint Lazard Frères à Paris et devient, en 1988, Vice-Président de la banque d'affaires à New York. M. Pécoux fait bénéficier le Conseil de son expérience en matière financière et bancaire ainsi que de sa grande connaissance d'Essilor qu'il accompagne depuis 2001.

**FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2013****Sociétés du groupe Rothschild****Directeur Général Paris-Orléans*****Membre du Directoire Paris-Orléans* ^(b)****Associé-gérant Rothschild et Cie Banque****Directeur Général P.O. Gestion****Administrateur**

- Rothschild España (Espagne)
- Rothschild Italia (Italie)
- Rothschild GmbH (Allemagne)

Société extérieure

- Extend Capital

**FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS
DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES****Sociétés du groupe Rothschild****Directeur Général et Membre du Directoire Paris-Orléans****Associé-gérant**

- Rothschild et Cie
- Rothschild et Cie Banque

Administrateur

- Rothschild España (Espagne)
- Rothschild Italia (Italie)
- Rothschild GmbH (Allemagne)

Membre du Conseil de surveillance Financière Rabelais

^(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice.

* Société cotée.

Michel Rose

Administrateur indépendant

70 ans

Nombre d'actions détenues : 1 000

Adresse professionnelle : Sans objet - retraité depuis le 1^{er} mai 2008

Première nomination en tant qu'administrateur : 13 mai 2005

Date d'échéance du mandat : 2014

Renseignements personnels – Expérience et expertise

Michel Rose était Directeur Général Délégué de Lafarge, notamment en charge de la division Ciment avant de prendre sa retraite en 2008. Entré chez Lafarge en 1970 en qualité d'ingénieur, il rejoint ensuite le centre de recherche puis prend la Direction de la Communication Interne du groupe. Après avoir dirigé les activités de Lafarge au Brésil de 1980 à 1984, il devient Directeur Général Adjoint du groupe en charge des ressources humaines et de la communication puis de la division Biotechnologies. Nommé Directeur Général en 1989, il occupe le poste de *Chief Executive Officer* de Lafarge North America de 1992 à 1995 avant de prendre en charge en 1996 la responsabilité des pays à forte croissance. En 2003, il devient *Chief Operating Officer* du groupe Lafarge, en charge de la division Ciment. M. Rose fait bénéficier le Conseil de son expérience de dirigeant d'un grand groupe international et dans le domaine des ressources humaines.

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

Administrateur

- Lafarge Maroc (Maroc)
- Malayan Cement (Malaisie)

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Administrateur

- La Poste
- Neopost
- Lafarge Maroc (Maroc)
- Malayan Cement (Malaisie)
- Unicem (Nigéria)

Président Fondation de l'École des Mines de Nancy

2.1.1.3 Administratrice dont le mandat est intervenu au cours de l'exercice 2013

Maureen Cavanagh

Administratrice représentant les actionnaires salariés

50 ans (nationalité américaine)

Nombre d'actions détenues : 1 704

Fonction principale : Présidente de Nassau Lens Co, Inc. (États-Unis) et d'00GP, Inc. (États-Unis)

Adresse professionnelle : 13515 N Stemmons Frwy – Dallas – TX – 75234 (États-Unis)

Première nomination en tant qu'administratrice : 27 novembre 2012 / 16 mai 2013

Date d'échéance du mandat : 2016

Renseignements personnels – Expérience et expertise

Maureen Cavanagh est Présidente de Nassau Lens Company depuis décembre 2009 et d'00GP depuis mai 2012. Précédemment chez Johnson & Johnson, elle a rejoint le groupe Essilor en octobre 2005. Depuis mai 2012, elle représente l'Association des actionnaires salariés Essilor aux États-Unis et est membre du Conseil d'administration. Elle fait bénéficier le Conseil de son expérience et de sa connaissance de l'industrie ophtalmique. Elle élargit, par ailleurs, la représentation internationale et la diversité du Conseil.

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

Présidente

- Nassau Lens Co, Inc. (États-Unis)
- 00GP, Inc. (États-Unis)

Administratrice

- Nassau Lens Co, Inc. (États-Unis)
- 00GP, Inc. (États-Unis)
- Shore Lens Co, Inc. (États-Unis)

Membre du Conseil d'administration de Valoptec Association

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Présidente

- Nassau Lens Co, Inc. (États-Unis)
- 00GP, Inc. (États-Unis)

Administratrice

- Nassau Lens Co, Inc. (États-Unis)
- 00GP, Inc. (États-Unis)
- Shore Lens Co, Inc. (États-Unis)

Membre du Conseil d'administration de Valoptec Association

2.1.2 Le Comité exécutif

Présidé par Hubert Sagnières, il est composé des principaux responsables fonctionnels et opérationnels du Groupe qui ont, soit une responsabilité mondiale, telle la production en série de verres, soit une responsabilité liée aux grands marchés (Europe, Amérique du Nord, Amérique latine, Asie-Pacifique et Afrique).

Le Comité exécutif se réunit environ neuf fois par an durant deux jours pour examiner la marche du Groupe et l'ensemble de ses

activités. Il a un rôle fédérateur et est en liaison avec les autres instances et Comités transversaux du Groupe. Son mandat est d'entendre, comprendre, réfléchir et adhérer à, organiser et décider (en fonction des sujets) de la stratégie de l'Entreprise. Il étudie les projets de changement, les perspectives et les objectifs à moyen et long terme du Groupe. Il se prononce sur les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

Au 31 décembre 2013, le Comité exécutif compte 24 membres.

Tadeu	ALVES	Directeur Exécutif Amérique latine
Eric	BERNARD	Vice-Président AMERA (<i>Asia-Pacific, Middle East, Russia, Africa</i>)
Jayanth	BHUVARAGHAN	<i>Chief Corporate Mission Officer</i>
Carl	BRACY	Vice-Président Marketing & Développement Commercial d'Essilor of America
Jean	CARRIER-GUILLOMET	Président d'Essilor of America
Patrick	CHERRIER	Président AMERA (<i>Asia-Pacific, Middle East, Russia, Africa</i>)
Lucia	DUMAS-BEZIAN	Directeur de la Communication <i>Corporate</i>
Bernard	DUVERNEUIL	Directeur des Systèmes d'Information
Norbert	GORNY	Directeur Satisloh, Équipements & Consommables
Réal	GOULET	Président d'Essilor Laboratories of America
Lena	HENRY	Directeur de la Stratégie
Eric	LEONARD	Président Europe
Frédéric	MATHIEU	Directeur des Ressources Humaines
Eric	PERRIER	Directeur de la Recherche et du Développement
Géraldine	PICAUD	Directeur Financier
Patrick	PONCIN	Directeur de l'Ingénierie Monde
Thierry	ROBIN	Directeur du Projet « <i>Digital Surfacing Strategic Opportunity</i> »
Bertrand	ROY	Directeur des Partenariats Stratégiques
Kevin	RUPP	Vice-Président Exécutif Finance & Administration d'Essilor of America
Hubert	SAGNIÈRES	Président-Directeur Général
Paul	du SAILLANT	Directeur Général Adjoint
Eric	THOREUX	Directeur du Marketing Stratégique
Laurent	VACHEROT	Directeur Général Adjoint
Carol	XUERE	Directeur des Affaires Juridiques et du Développement

2.2 Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37, alinéas 6 à 10 du Code de commerce, je rends compte par le présent rapport :

- de la composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein ;
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de notre Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société ;
- des limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général ;
- du Code de gouvernement d'entreprise auquel la Société se réfère, des dispositions qui ont été écartées et des raisons pour lesquelles elles l'ont été ;
- des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale ;
- des principes et des règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux dirigeants mandataires sociaux ;
- des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique ;

et ce, afin de faire connaître les processus et les méthodes de travail de notre Entreprise.

Ce rapport a été élaboré après certaines diligences effectuées notamment par le Directeur Juridique et, en ce qui concerne la partie 2.2.3 du rapport, en étroite collaboration avec le Département de l'audit interne et après consultation écrite et discussions avec les responsables (au niveau *corporate*) des différents secteurs de contrôle interne du Groupe. Il a été présenté au Comité d'audit et des risques en sa séance du 24 février 2014 avant d'être présenté au Conseil d'administration en vue de son approbation. Cette démarche permet, d'une part, de valider les priorités et les travaux en cours et, d'autre part, d'améliorer la prise de conscience relative à l'importance des contrôles internes pour l'Entreprise. Nous nous sommes également appuyés sur les principes énoncés dans le cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne des sociétés cotées de l'AMF pour la rédaction de ce rapport. Enfin, le contenu de ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration le 26 février 2014.

Nous cherchons à améliorer régulièrement et de manière continue la qualité de notre gouvernance au fil des ans, aussi bien au niveau du Conseil d'administration et de ses Comités spécialisés qu'en ce qui concerne les procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

2.2.1 Composition du Conseil d'administration

Les statuts d'Essilor stipulent en leur article 12 que la Société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et de quinze au plus, hors administrateurs représentant les actionnaires salariés (visés par l'article 24.4 des statuts).

Au 31 décembre 2013, le Conseil d'administration d'Essilor était composé de quinze membres, dont trois administrateurs représentant les actionnaires salariés. Une modification des statuts permettant la désignation d'un administrateur représentant les salariés en application de la Loi de Sécurisation de l'Emploi sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale du 7 mai 2014.

2.2.1.1 Représentation des femmes au sein du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration comporte actuellement quatre femmes sur quinze administrateurs, et est donc conforme aux dispositions de l'article 5.II de la Loi n° 2011-013 du 27 janvier 2011 applicables aux sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, selon lesquelles la proportion des administrateurs ou des membres du Conseil de surveillance de chaque sexe ne peut être inférieure à 20 % à l'issue de la première Assemblée Générale Ordinaire qui suit le

1^{er} janvier 2014. Voir également « principaux travaux en 2013 du Comité des nominations » au paragraphe 2.2.2.6.

2.2.1.2 Durée des fonctions des membres du Conseil d'administration

Actuellement, le mandat des administrateurs est d'une durée de trois années, renouvelable. Le Conseil d'administration est renouvelé chaque année au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé à concurrence d'un nombre de membres tel que le renouvellement intégral du Conseil soit assuré à l'issue de chaque période triennale. Le Conseil d'administration, dans sa séance du 26 février 2014, a décidé de soumettre à l'Assemblée Générale prévue le 7 mai 2014 une révision de l'article 14 des Statuts destinée à faciliter un tel renouvellement harmonieux.

2.2.1.3 Détention obligatoire d'actions

Selon l'article 13 des Statuts en vigueur au 31 décembre 2013, chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins 1 000 actions de la Société. Le Conseil d'administration, dans la séance du 26 février 2014 a décidé de soumettre à l'Assemblée Générale, prévue le 7 mai 2014, une révision de l'article 13 des statuts.

2.2.1.4 Expertise et expérience des administrateurs

Les membres du Conseil d'administration apportent, dans des domaines différents, soit une connaissance et une pratique de l'Entreprise, soit une expertise dans l'activité spécifique d'Essilor International, soit une expérience de plusieurs années dans la gestion d'entreprises internationales, et de ce fait, font bénéficier la Société de leur expertise et/ou de leur expérience en matière de gestion. Pour plus de détail, voir les mandats des administrateurs au paragraphe 2.1.1.2.

Les administrateurs de la Société ont un devoir de vigilance et exercent leur totale liberté de jugement.

Cette liberté de jugement leur permet notamment de participer, en toute indépendance, aux décisions ou travaux du Conseil et, le cas échéant, de ses Comités spécialisés.

2.2.1.5 Indépendance des membres du Conseil d'administration

Aux termes du Règlement Intérieur de la Société, adopté par le Conseil d'administration le 18 novembre 2003 et modifié à plusieurs reprises, les critères suivants, conformes au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, ont été retenus pour qualifier un administrateur d'indépendant :

« Est indépendant un administrateur qui n'a aucune relation avec la Société, son Groupe ou sa Direction, de nature à compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Ne peut être qualifié d'indépendant, l'administrateur :

- salarié ou dirigeant mandataire social de la Société ou d'une société du Groupe (ou l'ayant été au cours des cinq dernières années) ;
- dirigeant mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ayant la qualité de client, fournisseur, banquier d'affaires ou de financement significatif de la Société ou de son Groupe, ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ayant un lien familial proche avec un mandataire social ;
- ayant été Commissaire aux comptes de la Société au cours des cinq dernières années ;
- ayant la qualité d'administrateur depuis plus de douze ans.

Sont qualifiés d'indépendants les administrateurs représentant des actionnaires ne participant pas au contrôle de la Société.

Toutefois, si l'administrateur représente un actionnaire détenant plus de 10 % du capital ou des droits de vote, le Conseil d'administration se prononce sur son indépendance, après avis écrit du Comité des nominations. Cet avis tient compte notamment de :

- la dispersion de l'actionnariat de la Société ;
- l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel ».

Chaque année, le Conseil d'administration examine la situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance établis dans le Code AFEP-MEDEF en vigueur.

Le Conseil d'administration dans sa séance du 25 novembre 2013, sur avis du Comité des nominations et après avoir examiné la situation de chaque administrateur en regard des critères d'indépendance établis par le Code AFEP-MEDEF, a conclu que sur les quinze administrateurs composant le Conseil d'administration, neuf pouvaient être considérés comme indépendants (soit au moins la moitié, tel que requis par le règlement), à savoir :

- Benoît Bazin ;
- Antoine Bernard de Saint-Affrique ;
- Yves Chevillotte ;
- Mireille Faugère ;
- Louise Fréchette ;
- Bernard Hours ;
- Maurice Marchand-Tonel ;
- Olivier Pécoux ;
- Michel Rose.

Le Code AFEP-MEDEF de juin 2013 stipule que les administrateurs représentant les actionnaires salariés ne sont pas comptabilisés pour établir les pourcentages d'indépendance des administrateurs. Ainsi, le taux d'indépendance (9 sur 12) se situe à 75 %.

Le Conseil a notamment considéré qu'aucun de ces administrateurs n'avait de relations d'affaires significatives avec la Société et son Groupe. En particulier, il est à noter que le groupe Saint-Gobain, dont M. Benoît Bazin est un dirigeant, et l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, dont Mme Mireille Faugère a été directrice générale jusqu'au 13 novembre 2013, n'ont pas de courant d'affaires important avec la Société et que les services rendus à Essilor par les sociétés du groupe Rothschild, dont M. Olivier Pécoux est un dirigeant, ne constituent pas une part significative des activités de ce groupe ni une part significative des prestations rendues à Essilor dans le domaine bancaire.

En revanche, ne sont pas considérés comme indépendants :

- Hubert Sagnières, Président-Directeur Général depuis le 2 janvier 2012 ;
- Xavier Fontanet, Président du Conseil d'administration jusqu'au 2 janvier 2012 ;
- Philippe Alfroid, Directeur Général Délégué jusqu'au 30 juin 2009, demeuré administrateur après son départ en retraite à cette date ;

ainsi que les administrateurs représentant les actionnaires salariés :

- Maureen Cavanagh ;
- Yi He ;
- Aïcha Mokdahi.

2.2.1.6 Absence de conflits d'intérêts potentiels

Chaque administrateur remplit et signe tous les ans une déclaration telle que prévue à l'annexe 1 du Règlement européen (CE) No 809/2004 du 29 avril 2004 mettant en œuvre la Directive dite « prospectus ».

À la connaissance de la Société,

- il n'existe aucun conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, et les intérêts privés et/ou autres

devoirs à l'égard de tiers, de l'un des membres du Conseil d'administration de la Société. À cet effet, la Charte de l'administrateur stipule que les administrateurs ont l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, et doivent s'abstenir de participer aux délibérations correspondantes ;

- aucun des membres du Conseil d'administration et aucun Directeur Général n'est lié par un contrat de service avec Essilor ou l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme dudit contrat ;
- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration ou de l'un des Directeurs Généraux ;

- aucun des membres du Conseil d'administration et aucun des Directeurs Généraux n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que Directeur Général ;
- aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration de la Société ou de l'un des Directeurs Généraux par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ;
- il n'existe pas de lien familial entre les membres du Conseil d'administration.

2.2.2 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

Le fonctionnement du Conseil d'administration et des Comités spécialisés est régi, d'une part, par un Règlement Intérieur qui a été adopté par le Conseil lors de la séance du 18 novembre 2003 et révisé à plusieurs reprises, dont la dernière fois le 25 novembre 2013 et, d'autre part, par une Charte de l'administrateur. Les principaux éléments de ces deux documents sont reproduits ou résumés ci-dessous. Ils sont reproduits intégralement, ainsi que les statuts, dans les pages « gouvernance » du site Internet de la Société.

2.2.2.1 Charte de l'administrateur

La Charte de l'administrateur, adoptée pour la première fois par le Conseil d'administration le 18 novembre 2003, révisée à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 25 novembre 2013, regroupe les droits et obligations touchant à la fonction d'administrateur d'Essilor.

Aux termes de cette Charte, chaque administrateur prend notamment l'engagement d'assister régulièrement aux séances du Conseil d'administration et aux Assemblées Générales, d'informer le Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentielle, et de s'abstenir de participer aux délibérations correspondantes, y compris dans les travaux des Comités spécialisés. Il doit en outre tenir le Conseil informé des mandats exercés dans d'autres sociétés françaises ou étrangères et, dans le cas des dirigeants mandataires sociaux, recueillir l'avis du Conseil avant d'accepter un nouveau mandat social. S'agissant des informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions, l'administrateur doit se considérer astreint à un véritable secret professionnel qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par l'article L. 225-37 alinéa 4 du Code de commerce.

La Charte prévoit en outre que chaque administrateur :

- peut bénéficier, à sa nomination ou tout au long de son mandat, des formations qui lui paraissent nécessaires à l'exercice du mandat. Ces formations sont organisées et proposées par la Société et sont à la charge de celle-ci ;
- reçoit toute information pertinente sur le Groupe ;
- peut participer à des réunions permettant un examen approfondi des sujets abordés.

La Charte de l'administrateur rappelle les obligations résultant des articles 622-1 et 622-2 du Règlement général de l'AMF et

notamment que chaque administrateur qui dispose d'informations privilégiées doit s'abstenir d'effectuer, de faire effectuer ou de permettre à autrui d'effectuer des opérations sur les titres de la Société sur les bases de ces informations, tant que celles-ci ne sont pas encore rendues publiques. Conformément à la recommandation de l'AMF du 3 novembre 2010 sur la prévention des manquements d'initiés imputables aux dirigeants des sociétés cotées, la Charte indique que les administrateurs, outre pendant la période précédant la publication de toute information privilégiée dont ils ont connaissance, sont tenus de s'abstenir de toute opération sur les titres pendant les 30 jours qui précèdent la publication des résultats annuels, semestriels et le cas échéant trimestriels. Le jour de la publication des informations concernées est frappé d'abstention.

Il existe des obligations déclaratives individuelles des opérations sur les titres de la Société réalisées par les mandataires sociaux et par les personnes qui leur sont étroitement liées. À cet effet, la Charte indique qu'en application de l'article 621-18-2 du Code monétaire et financier, des articles 222-14 et 222-15 du Règlement de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), et de la Position AMF n°DOC-2006-14 du 16 avril 2008, chaque administrateur s'engage à déclarer immédiatement à la Société, via le service de l'actionnariat d'Essilor, toute opération sur titres ou instruments financiers de l'émetteur, effectuée par lui-même ou toute personne lui étant étroitement liée et ce, afin de permettre à la Société émettrice de communiquer individuellement ces opérations à l'AMF et de rendre publique lesdites opérations au moyen d'un communiqué, dans les délais qui lui sont impartis.

2.2.2.2 Compétence du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration, organe collégial, outre ses compétences légales ou réglementaires a pour missions notamment de :

- définir la qualité d'administrateur indépendant et en débattre chaque année ;
- identifier les administrateurs indépendants ;
- être informé et, le cas échéant, approuver les grands choix stratégiques ;
- être informé et, le cas échéant, déterminer s'il veut approuver les acquisitions et les cessions d'un montant supérieur

à 100 millions d'euros dans le cadre de la stratégie nouveaux métiers / nouveaux pays et à 150 millions d'euros pour toute autre acquisition ;

- approuver les restructurations et les investissements significatifs hors stratégie annoncée ;
- suivre la mise en œuvre des décisions prises ;
- examiner et arrêter les comptes ;
- évaluer ses propres performances (collectives et individuelles) et celles de la Direction ;
- assurer la continuité d'excellence de l'équipe de Direction de l'Entreprise ;
- débattre et, le cas échéant, approuver le choix des mandataires sociaux, ainsi que les rémunérations, sur proposition du Comité des mandataires sociaux et des rémunérations ;
- débattre et, le cas échéant, approuver la nomination des membres des Comités spécialisés sur proposition du Comité des nominations ;
- débattre et, le cas échéant, approuver les plans de succession pour la Direction du Groupe et les grandes évolutions d'organisation ;
- examiner les procédures d'identification, d'évaluation, de contrôle et de suivi des engagements et risques du Groupe ;
- suivre la communication financière du Groupe de façon à s'assurer que les investisseurs reçoivent une information pertinente, équilibrée et stratégique sur la stratégie, le modèle de développement et les perspectives à long terme de l'Entreprise.

Le Conseil, sur proposition du Comité des nominations et avec l'approbation du Président du Conseil d'administration, peut créer des Comités spécialisés dont il fixe la composition et les attributions. Ces Comités agissent dans le cadre de la mission qui leur a été donnée par le Conseil et soumettent au Conseil leurs avis et propositions.

2.2.2.3 Auto-évaluation du fonctionnement du Conseil

Une évaluation formalisée du fonctionnement du Conseil d'administration est réalisée chaque année depuis 2004 ; de telles évaluations ont souvent conduit à la modification du Règlement Intérieur du Conseil d'administration et de la Charte de l'administrateur. Le Conseil en informe les actionnaires dans le Document de référence. L'évaluation doit viser les trois objectifs fixés par l'article 10.2 du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (faire le point sur les modalités de fonctionnement du Conseil, vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues, mesurer la contribution de chaque administrateur aux travaux du Conseil).

En 2013, une nouvelle auto-évaluation formalisée a été confiée au Directeur Juridique du Groupe sous l'égide du Comité des nominations. La synthèse des questionnaires a permis de constater que les administrateurs ont une appréciation globale positive du Conseil, qu'ils considèrent comme « impliqué et renforcé », et des relations avec la Direction Générale en ce

qui concerne la prise en compte de ses préoccupations et la liberté d'expression aux réunions du Conseil et des Comités. L'amélioration de l'information fournie, des procès-verbaux du Conseil et comptes rendus des Comités et de la capacité du Conseil à fonctionner en équipe ont été reconnus.

Dans une perspective de progression constante pour renforcer la qualité de la gouvernance, d'autres améliorations pourraient être mises en œuvre :

- la formation des administrateurs et les contacts avec les dirigeants opérationnels ;
- l'anticipation des débats, notamment sur les projets d'acquisitions ;
- l'information sur les tendances du marché financier (notes d'analyse, compte rendu des *roadshows*) ;
- la présentation des ordres du jour et une importance accordée aux thèmes de ressources humaines et de stratégie globale de l'Entreprise.

D'autres pistes de réflexion ont été évoquées, concernant par exemple le nombre des administrateurs.

2.2.2.4 Information du Conseil d'administration

Tous les documents nécessaires pour informer les administrateurs sur l'ordre du jour et sur toutes questions soumises à l'examen du Conseil sont soit joints à la convocation, soit adressés, remis ou consultables dans un délai raisonnable préalablement à la réunion.

Dans le cadre des décisions à prendre, l'administrateur doit s'assurer qu'il dispose des informations qu'il juge indispensables au bon déroulement des travaux du Conseil ou des Comités spécialisés. Si elles ne sont pas mises à sa disposition, ou s'il estime qu'elles ne le sont pas, il doit en faire la demande. Ces demandes sont formulées auprès du Président du Conseil (ou du Directeur Général en cas de dissociation des fonctions) qui est tenu de s'assurer que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Les administrateurs reçoivent en outre, entre les réunions, toutes les informations utiles, y compris critiques, sur les événements ou opérations significatifs pour la Société. Ils reçoivent notamment les communiqués de presse diffusés par la Société.

Comme chaque année, il a été remis aux administrateurs un calendrier des « fenêtres interdites » pour 2013 accompagné d'une note de déontologie boursière établie par la Société leur rappelant, d'une part, qu'ils sont initiés permanents car naturellement détenteurs d'informations sensibles et confidentielles et les informant, d'autre part, des périodes pendant lesquelles ils ne doivent pas réaliser d'opération de vente ou d'achat sur les titres Essilor ou les produits financiers dont ceux-ci sont le sous-jacent, directement ou par personne interposée.

Chaque administrateur peut bénéficier, s'il le juge nécessaire, d'une formation complémentaire sur les spécificités de l'Entreprise, ses métiers et son secteur d'activité. Les membres du Comité d'audit et des risques bénéficient, lors de leur nomination, d'une information sur les particularités comptables, financières ou opérationnelles de l'Entreprise.

2.2.2.5 Réunions du Conseil d'administration

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt social, et au moins cinq fois par an. Les dates des réunions du Conseil de l'année suivante sont fixées au plus tard un mois avant la fin de l'année en cours, sauf réunion extraordinaire. Les administrateurs indépendants se réunissent au moins une fois par an hors la présence des administrateurs exécutifs, notamment pour réaliser l'évaluation des performances du Président-Directeur Général.

Conformément au Règlement Intérieur du Conseil, les administrateurs ont été convoqués sept jours au moins avant chaque réunion par courriel confirmé par lettre simple. En application de l'article L. 823-17 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes de la Société sont convoqués aux réunions du Conseil qui examinent et arrêtent les comptes intermédiaires et les comptes annuels.

En 2013, le Conseil d'administration a tenu six réunions aux dates fixées dans le calendrier établi en 2012, à savoir les 24 janvier, 27 février, 16 mai, 10 juillet, 26 août et 28 novembre. Cette dernière réunion a eu lieu à Shanghai (République Populaire de Chine). En outre, le Conseil a tenu le 26 juillet et le 28 octobre deux réunions par conférence téléphonique, consacrées à l'approbation définitive d'opérations importantes (prise de contrôle de Transitions, acquisition de Costa). La durée moyenne des réunions a été de 2h15.

■ Assiduité des membres du Conseil

Conformément aux statuts, les administrateurs ont eu la possibilité de participer à des réunions par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, à l'exception des cas expressément stipulés tels que l'arrêt des comptes, l'établissement du Rapport de gestion. Pour le calcul du quorum et de la majorité, le Règlement Intérieur prévoit que sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Les Commissaires aux comptes de la Société ont assisté aux deux séances du Conseil d'administration auxquelles ils ont été convoqués au cours de l'exercice. Comme chaque année, en 2013, les représentants du Comité d'entreprise au Conseil d'administration de la Société ont assisté à toutes les réunions du Conseil d'administration.

Tous les administrateurs étaient présents à l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) des actionnaires du 16 mai 2013.

Le tableau ci-après récapitule le nombre de réunions du Conseil et des Comités durant l'exercice 2013, ainsi que leurs membres et la participation individuelle de ceux-ci aux différentes réunions. L'assiduité moyenne des administrateurs aux réunions du Conseil a été de 95,8 %.

	Conseil d'administration	Comité d'audit et risques	Comité des mandataires et rémunérations	Comité des nominations	Comité stratégique	Comité RSE
Nombre de réunions en 2013	8	4	3	4	5	3
Participation (en %)						
Hubert SAGNIÈRES	100 %				100 %	
Philippe ALFROID	100 %	100 %			100 %	
Benoît BAZIN	87,5 %	100 %			100 %	
Antoine BERNARD DE SAINT-AFFRIQUE	100 %	100 %			100 %	
Maureen CAVANAGH	100 %				100 %	
Yves CHEVILLOTTE	100 %	100 %		100 %	100 %	
Mireille FAUGÈRE	100 %		100 %		100 %	
Xavier FONTANET	87,5 %			100 %	100 %	
Louise FRÉCHETTE	100 %				100 %	100 %
Yi HE	100 %				100 %	
Bernard HOURS	87,5 %		100 %		100 %	100 %
Maurice MARCHAND-TONEL	100 %		100 %	100 %	100 %	
Aïcha MOKDAHI	100 %	75 %			100 %	100 %
Olivier PÉCOUX	75 %				80 %	
Michel ROSE	100 %		100 %	100 %	100 %	

■ Principaux travaux du Conseil d'administration en 2013

Au cours de l'exercice 2013, le Conseil d'administration a été informé, a examiné ou a délibéré notamment sur les points suivants :

- marche des affaires : lors de chaque réunion (hormis celles qui sont convoquées à court délai pour délibérer d'une opération stratégique), le Président-Directeur Général présente la situation générale de la Société lors de la période qui a

précédé : évolution des principaux indicateurs financiers, « faits marquants » dans les domaines commercial et technique, état de la concurrence, intégration des entreprises acquises, etc. ;

- budget 2013 : celui-ci a été examiné lors de deux réunions en début d'exercice ;
- comptes 2012 : ils ont été arrêtés par le Conseil après avoir entendu les Rapports du Comité d'audit et des risques et des Commissaires aux comptes ;

- croissance externe : lors de chaque réunion prévue au calendrier fixé l'année précédente, le Conseil est informé et débat des opérations d'acquisition envisagées ou en cours de réalisation ; deux réunions convoquées à court délai ont été consacrées à l'approbation définitive d'opérations importantes (prise de contrôle de Transitions, acquisition de Costa) ; en outre, le Conseil est informé en amont de la politique générale de croissance externe de la Société, par les rapports de son Comité stratégique ;
- opérations financières : le Conseil a approuvé des opérations de placement privé auprès d'investisseurs américains (*US PP*) et d'émission d'obligations américaines (*US Commercial Paper Notes*) et européennes (*European Medium Term Notes*), délégué ses pouvoirs au Président-Directeur Général pour l'émission d'obligations simples et pour la mise en œuvre du programme de rachat d'actions autorisé par la 10^e résolution de l'Assemblée Générale du 16 mai 2013, et décidé l'annulation d'1,5 million d'actions en application de la 10^e résolution de l'Assemblée Générale du 11 mai 2012 ;
- convocation de l'Assemblée Générale : le Conseil a examiné au cours de deux réunions et approuvé (après un débat sur la politique des dividendes et après avoir entendu un rapport sur la consultation des principaux actionnaires) les projets de résolutions soumises à l'Assemblée Générale du 16 mai 2013 ;
- gouvernance : le Conseil a approuvé une réorganisation au terme de laquelle le Président-Directeur Général assumera personnellement la présidence de la filiale Essilor AMERA en charge du développement du Groupe en Afrique, Moyen-Orient, Russie et Asie (sans incidence sur sa rémunération globale), entendu les Rapports du Comité RSE et du Comité des nominations, un rapport sur les principales modifications introduites par la révision du Code AFEP-MEDEF et la Loi de Sécurisation de l'Emploi, procédé en conséquence à une révision de son Règlement Intérieur, examiné un rapport du cabinet Egon Zehnder sur le rôle du Conseil et la gouvernance notamment en matière de stratégie, de contrôle des risques et de succession et procédé à son auto-évaluation (voir paragraphe 2.2.2.3) ainsi qu'à la revue annuelle de la qualification d'indépendance de ses membres (voir paragraphe 2.2.1.5) ;
- questions sociales : le Conseil a entendu un rapport de la Direction Générale sur la situation sociale en 2012 (évolution des effectifs, regroupement d'établissements et réorganisation de la distribution des instruments en France, principales négociations syndicales, politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale, etc.), procédé à l'attribution d'options de souscription d'actions « cappées » de performance et d'actions de performance au bénéfice des salariés français et de ceux des principales filiales étrangères en application des 12^e, 13^e et 14^e résolutions de l'Assemblée Générale du 11 mai 2012, ainsi qu'à une augmentation de capital au bénéfice des salariés dans le cadre d'un Plan d'Épargne Entreprise en application de la 11^e résolution de l'Assemblée Générale du 16 mai 2013 (voir paragraphe 5.2.1.4) ;
- rémunération des mandataires sociaux : le Conseil a procédé à l'allocation des jetons de présence entre ses membres et à la fixation de la rémunération du Président-Directeur Général, y compris l'approbation selon la procédure des conventions réglementées des modalités de son indemnité de départ dans le cadre de son contrat de travail suspendu et de sa retraite supplémentaire (voir paragraphes 2.3.1 et 2.3.2) ;

- cautions, avals et garanties : le Conseil a délégué au Président-Directeur Général, avec faculté de subdélégation, son pouvoir d'accorder la garantie de la Société dans la limite annuelle globale de 400 millions d'euros ;
- Rapports des Comités : le Conseil a entendu, pour la préparation de ses délibérations ci-dessus dans les domaines qui les concernent respectivement, les Rapports des Comités d'audit et des risques (à cinq reprises), des Nominations (à deux reprises), des Mandataires et des Rémunérations (à deux reprises), Stratégique (à trois reprises) et Responsabilité Sociale d'Entreprise (à deux reprises).

■ Procès-verbaux

Les projets de procès-verbaux des réunions du Conseil ont été adressés à tous les administrateurs au plus tard le jour de la convocation à la réunion suivante.

2.2.2.6 Les Comités du Conseil d'administration

Le Conseil a confirmé la composition de ses Comités à l'occasion du renouvellement par l'Assemblée Générale du 16 mai 2013 des mandats de quatre administrateurs.

■ Le Comité d'audit et des risques

Composition

Le Règlement Intérieur du Conseil d'administration prévoit que le Comité d'audit et des risques est composé de trois membres au moins, nommés par le Conseil d'administration parmi les administrateurs d'Essilor, dont deux tiers au moins d'administrateurs indépendants. Les membres du Comité d'audit ne peuvent exercer des fonctions de Direction Générale, ni être dirigeants mandataires sociaux. Ils doivent présenter des compétences particulières en matière comptable et financière.

Le Comité d'audit et des risques est présidé par Monsieur Yves Chevillotte.

Au 31 décembre 2013, il est également constitué de MM. Philippe Alfroid (depuis le 1^{er} juillet 2009), Antoine Bernard de Saint-Affrique, Benoît Bazin et Mme Aïcha Mokdahi. Tous ont au cours de leur carrière exercé des responsabilités exigeant des compétences financières et comptables.

Missions

Aux termes du Règlement Intérieur du Conseil d'administration tel que modifié par le Conseil dans sa séance du 28 août 2013 et conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce, le Comité d'audit et des risques agissant sous la responsabilité du Conseil d'administration assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Sans préjudice des compétences des organes chargés de l'administration et de la Direction, le Comité d'audit et des risques est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes ;

- de l'indépendance des Commissaires aux comptes ;
- ainsi que d'une manière générale, du suivi de l'ensemble des comptes présentés au cours de l'année.

Il émet une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale ou l'organe exerçant une fonction analogue.

Dans le cadre de sa mission, le Comité d'audit et des risques doit aussi rendre compte régulièrement à l'organe collégial chargé de l'administration de l'exercice de ses missions et l'informer sans délai de toute difficulté ou problème matériel rencontré.

Dans ce contexte, sa responsabilité couvre l'analyse des procédures mises en place au sein du Groupe qui permettent :

- l'intégrité des états financiers :
 - présentation des états financiers semestriels et annuels et des éléments du Document de référence associés sont présentés au Comité d'audit et des risques,
 - revue des hypothèses structurantes retenues impactant la comptabilisation et le reporting et des changements significatifs apportés aux principes comptables ;
- l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de la maîtrise des principaux risques :
 - compréhension de la manière dont la Société identifie, évalue, anticipe et maîtrise ses principaux risques financiers, opérationnels, conformité et reporting (*a contrario* le Comité n'est pas chargé d'instruire les questions relatives aux risques stratégiques et aux risques liés à la gouvernance sauf requête spécifique du Conseil), évaluation de la compétence, de la disponibilité et du positionnement de l'organisation en charge du suivi du contrôle des risques de la Société,
 - émission, si nécessaire, de recommandations quant à la mise en œuvre d'actions correctives en cas de faiblesses ou d'anomalies significatives, l'amélioration des procédures existantes, et éventuellement à la mise en place de nouvelles.

Le Comité d'audit et des risques peut par ailleurs être consulté sur toute question relative aux procédures de contrôle de risques inhabituels, notamment quand le Conseil ou la Direction Générale jugent utile de lui soumettre ;

- la conformité aux requis en matière légale et réglementations :
 - respect des réglementations comptables et de la bonne application des principes sur lesquels les comptes de la Société sont établis,
 - prendre connaissance de l'état annuel des contentieux importants,
 - revue des actions de la prévention des risques en matière de régulation économique (*compliance*),
 - respect des réglementations boursières, et plus précisément de la bonne application de la déontologie boursière en vigueur dans la Société ;
- la performance, qualification et indépendance des Commissaires aux comptes :
 - recommandation concernant la nomination ou le renouvellement des Commissaires aux comptes,
 - résolution des désaccords éventuels entre les positions des Commissaires aux comptes et la Direction Générale,

- revue et évaluation des qualifications, de la performance, des honoraires, de l'indépendance, ainsi que le respect des règles d'incompatibilités professionnelles des Commissaires aux comptes, incluant l'associé principal,
- revue des règles de rotation s'appliquant à l'associé principal et évaluation du besoin de rotation entre les Commissaires aux comptes,
- revue des Rapports des Commissaires aux comptes, des informations portées à la connaissance du Conseil en application de l'art. L. 823-16 du Code de commerce et des réponses apportées par la Direction Générale, y compris sur la qualité des procédures de contrôle interne et le processus d'élaboration de l'information financière ;
- la performance de l'audit interne :
 - revue de la Charte d'audit interne, de sa mission et de son périmètre d'activité,
 - revue du budget, des ressources et moyens dont dispose l'Audit Interne,
 - revue du plan d'audit proposé pour l'année par le Directeur de l'Audit Interne,
 - revue des principaux résultats présentés par le Directeur de l'Audit Interne,
 - revue de l'efficacité du département audit interne,
 - avis sur la nomination et le remplacement du Directeur de l'Audit Interne.

Principaux travaux en 2013

Les missions de ce Comité sont effectuées en s'appuyant sur les recommandations du rapport du groupe de travail de l'AMF sur le Comité d'audit du 14 juin 2010 et de l'auto-évaluation du Comité de 2012.

Le Comité d'audit et des risques s'est réuni à quatre reprises (avec un taux de participation sur l'année de 95 %) et a notamment entendu le Directeur Financier du Groupe, le Directeur Juridique du Groupe, le Directeur de l'Audit Interne du Groupe, ainsi que les Commissaires aux comptes.

Au cours de ces réunions, le Comité a notamment examiné les sujets suivants :

- comptes : revue des comptes du troisième trimestre 2012, de l'année 2012, synthèse des prévisions budgétaires 2013, comptes du premier trimestre et du premier semestre 2013 (cet examen ayant été pratiqué avec un délai suffisant avant les réunions correspondantes du Conseil d'administration) ;
- audit interne et contrôle interne : plan d'audit interne 2013 dans le cadre de la « feuille de route » pluriannuelle avec un suivi des missions d'audit interne et externe, Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne, Charte de l'audit interne, indicateurs de performance, budget et revue de l'activité (mesure de la productivité) de l'audit interne ;
- finalisation des propositions de choix des Commissaires aux comptes ;
- stratégie de financement ;
- contrôle des risques : revues thématiques (protection de l'innovation et propriété intellectuelle, risques contentieux, vulnérabilité fournisseurs, liquidités, taux d'intérêt, *trapped*

cash, contreparties filiales, fraudes dans l'ensemble du Groupe), examen du programme d'assurances Groupe, du plan de continuité, du programme de conformité juridique et du processus d'auto-évaluation du contrôle interne et des risques du Groupe associés dénommé « iCare » ;

- autres questions financières : mode de calcul du *Return on Capital Employed* (analyse retour sur capital) pour le suivi des acquisitions ;
- les litiges et fraudes.

Le Comité d'audit a, par ailleurs, rencontré les Commissaires aux comptes hors la présence des dirigeants du Groupe.

Le 24 février 2014, les comptes consolidés 2013 ont été examinés par le Comité d'audit et des risques.

■ Le Comité des nominations

Composition

Le Règlement Intérieur du Conseil d'administration prévoit que le Comité des nominations est composé de six membres au maximum, parmi lesquels au moins trois administrateurs indépendants. Le Président est nommé par le Conseil après avis des membres du Comité des nominations.

Le Comité des nominations est présidé par Monsieur Xavier Fontanet, et composé de Messieurs Yves Chevillotte, Maurice Marchand-Tonel et Michel Rose, tous trois indépendants. Le Président-Directeur Général et un administrateur élu sur proposition de Valoptec Association sont associés aux travaux du Comité.

Missions

Aux termes du Règlement Intérieur du Conseil d'administration, le Comité des nominations a pour missions principales, dans le cadre des travaux du Conseil d'administration de :

- faire des propositions au Conseil pour le choix des administrateurs ;
- superviser le processus d'auto-évaluation du Conseil ;
- faire des propositions pour améliorer le fonctionnement du Conseil ;
- identifier les administrateurs indépendants pour approbation par le Conseil ;
- évaluer la performance des administrateurs ;
- gérer le processus d'évolution du Conseil et de la performance des administrateurs ;
- proposer au Conseil d'administration les désignations des membres des Comités spécialisés ;
- réfléchir sur la composition du Conseil d'administration et son éventuelle évolution ;
- préparer les changements d'administrateurs si besoin est.

Principaux travaux en 2013

Le Comité s'est réuni à quatre reprises en 2013 (avec un taux de participation sur l'année de 100 %).

Il a notamment examiné les sujets suivants :

- création d'un Comité de responsabilité d'entreprise, recommandation qui a été suivie par le Conseil ;

- examen des projets de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale pour le renouvellement des mandats de quatre administrateurs ;
- confirmation de la qualité d'administrateur indépendant attribuée à certains administrateurs, au terme d'une revue conduite par l'un des membres indépendants du Comité (voir paragraphe 2.2.1.5) ;
- examen du rapport du cabinet Egon Zehnder (voir « principaux travaux du Conseil d'administration » dans le paragraphe 2.2.2.5), dont le Comité a retenu certaines recommandations pour le guider dans la préparation du renouvellement des mandats au cours des prochaines années (notamment au regard de l'amélioration de la parité hommes-femmes) ;
- examen des conclusions de l'auto-évaluation du Conseil (voir paragraphe 2.2.2.3).

■ Le Comité des mandataires et rémunérations

Composition

Le Règlement Intérieur du Conseil d'administration stipule que le Comité des mandataires sociaux et des rémunérations est composé au moins de trois membres, administrateurs indépendants d'Essilor International.

Le Comité des mandataires sociaux et des rémunérations est présidé par Monsieur Michel Rose, et composé de Madame Mireille Faugère, Messieurs Bernard Hours et Maurice Marchand-Tonel : tous quatre sont administrateurs indépendants.

Missions

Aux termes du Règlement Intérieur du Conseil d'administration, le Comité des mandataires sociaux et des rémunérations a pour missions principales, dans le cadre des travaux du Conseil d'administration, de :

- faire des propositions sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux ;
- faire des propositions sur l'attribution de stock-options et/ou d'actions gratuites dites « de performance » pour ces mêmes dirigeants mandataires ;
- s'enquérir des politiques générales de rémunération dans l'Entreprise ;
- faire des propositions au Conseil sur le choix des dirigeants mandataires sociaux ;
- assister le Président et le Conseil dans leurs réflexions sur les plans de succession pour la Direction du Groupe.

Principaux travaux en 2013

Le Comité des mandataires et des rémunérations s'est réuni trois fois en 2013 (avec un taux de participation sur l'année de 100 %) pour examiner notamment les sujets suivants pour soumettre des recommandations au Conseil :

- revue de la performance 2012 du Président-Directeur Général pour la fixation définitive de sa rémunération variable au titre de l'exercice clos ;
- règles de détermination de la rémunération variable du Président-Directeur Général au titre de l'exercice 2013 ;
- examen d'un *benchmark* des rémunérations des dirigeants de sociétés comparables ;

- revue des ajustements apportés au régime de retraite supplémentaire des cadres dirigeants, notamment pour tenir compte de la révision du Code AFEP-MEDEF ;
- ensemble des éléments de la rémunération du Président-Directeur Général au titre de l'exercice 2014 (y compris la poursuite des conventions réglementées concernant son contrat de travail et sa retraite supplémentaire).

■ Le Comité stratégique

Composition

Le Règlement Intérieur du Conseil d'administration prévoit que le Comité stratégique est composé de tous les administrateurs d'Essilor. Le Président du Comité stratégique est le Président du Conseil d'administration.

Missions

Aux termes du Règlement Intérieur du Conseil d'administration, le Comité stratégique a pour mission principale, dans le cadre des travaux du Conseil d'administration, de revoir régulièrement les stratégies du Groupe tant sur les angles produit et technologique que géographique et marketing. Pour cela, le Directeur Général, aidé, si besoin, par les membres du Comité exécutif, a la responsabilité de faire régulièrement des présentations. L'ordre du jour est déterminé par un groupe de pilotage stratégique.

Principaux travaux en 2013

Le Comité stratégique s'est réuni cinq fois en 2013 (avec un taux de participation sur l'année de 98 %).

Le Comité a notamment examiné les sujets suivants :

- compétitivité de la Société ;
- solutions alternatives aux verres progressifs ;
- stratégie financière du Groupe ;
- évolution générale des marchés, y compris internet, solaire, vente au détail.

Après chacune de ses réunions, une synthèse des exposés et des différentes discussions a été présentée au Conseil d'administration par son Président.

■ Le Comité responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)

Composition

Le Comité RSE a été mis en place à la suite de la délibération du Conseil lors de sa réunion du 27 février 2013. Le Règlement Intérieur, amendé à cet effet, prévoit que le Comité RSE est composé de quatre membres au moins et de six au maximum parmi lesquels deux administrateurs indépendants, ainsi que le Président-Directeur Général et un administrateur non indépendant issu de Valoptec.

La présidence du Comité RSE est assurée par un administrateur indépendant désigné par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations.

Le Comité RSE est présidé par Madame Louise Fréchette (administrateur indépendant), et il est composé de Madame Aïcha Mokdahi et de Monsieur Bernard Hours (administrateur indépendant) ainsi que de Monsieur Hubert Sagnières.

Missions

Le Comité RSE a pour mission principale, dans le cadre des travaux du Conseil d'administration, de veiller à ce que le Groupe réponde encore mieux aux enjeux économiques et sociétaux liés à sa mission « l'amélioration de la vue » qui est de permettre au plus grand nombre de mieux voir pour vivre mieux : le Groupe met tout en œuvre sur l'ensemble de son périmètre mondial pour offrir un produit adapté à chaque individu.

Son périmètre couvre l'ensemble des domaines de responsabilité sociétale en lien avec la mission et les activités du Groupe.

Le Comité RSE a également pour mission la gouvernance du projet sociétal du Groupe.

Dans ce contexte, et plus particulièrement dans le cadre d'une démarche volontaire en matière de RSE il doit :

- examiner les principales opportunités et les risques pour le Groupe pour toutes les parties prenantes au regard des enjeux propres à sa mission et à ses activités ;
- être informé et, le cas échéant, participer à la définition de la politique générale RSE du Groupe et approuver le champ d'action ;
- veiller à la mise en place et au déploiement progressifs de cette politique et de ses actions ;
- éclairer le Conseil d'administration sur le développement, y compris économique, à long terme du Groupe grâce à ses actions RSE dans le domaine de la vue et de son amélioration ;
- apprécier les risques, identifier de nouvelles opportunités, prendre en compte l'impact de la politique du RSE en terme de performance économique, évaluer l'impact pour le Groupe des investissements à vocation sociale et sociétale dans les différents métiers et dans tous les pays ;
- veiller à ce que les intérêts du Groupe soient préservés et prévenir d'éventuels conflits d'intérêts eu égard aux investissements RSE et les autres activités du Groupe ;
- examiner une fois par an une synthèse des notations réalisées sur le Groupe et ses filiales par les agences de notation et par les analyses extrafinancières.

Le Comité RSE reçoit et examine le rapport sur la contribution économique, humaine (sociale et sociétale) et environnementale de l'entreprise ainsi que les informations non financières publiées par le Groupe en matière sociétale et environnementale.

Principaux travaux en 2013

Au cours de l'année 2013, le Comité s'est réuni trois fois (avec un taux de participation sur l'année de 100 %), et a examiné notamment les sujets suivants :

- fixation des objectifs de politique sociétale du Groupe (*inclusive business*) ;
- organisation de ses propres travaux ;
- travaux de l'Observatoire de la Vision (*Vision Impact Institute*).

2.2.3 Procédures de contrôle interne mises en place par Essilor

Le système de contrôle interne d'Essilor s'inscrit dans le cadre légal applicable aux sociétés cotées à la Bourse de Paris et s'inspire du cadre de référence sur les dispositifs et la gestion des risques et de contrôle interne publié par l'AMF le 22 juillet 2010.

2.2.3.1 Objectifs de la Société en matière de contrôle interne

À titre général, le contrôle interne chez Essilor est un dispositif qui s'applique à la société mère et ses filiales consolidées en France et à l'étranger (« le Groupe ») (voir paragraphe 2.2.3.3) et vise à assurer que :

- la réalisation des objectifs économiques et financiers s'effectue en conformité avec les lois et réglementations en vigueur ;
- les instructions et orientations fixées par la Direction Générale sont mises en œuvre ;
- les processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs, sont performants ;
- les informations financières et comptables du Groupe sont fiables et élaborées avec sincérité.

Le contrôle interne contribue ainsi à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources. La société mère veille à l'existence de dispositifs de contrôles internes au sein de ses filiales qui soient adaptés à leur taille et aux risques associés.

Plus précisément, ce dispositif consiste à :

- veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations, ainsi que les comportements des personnels, s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'Entreprise par les organes sociaux. Ceci inclut le respect des lois et règlements applicables ainsi que les valeurs, normes et règles internes à l'Entreprise ;
- vérifier la qualité et la sincérité des informations comptables, financières, juridiques ou encore de gestion, qu'elles soient destinées aux organes sociaux de l'Entreprise, aux autorités de contrôle ou de tutelle ou aux actionnaires et au public ;
- couvrir l'ensemble des politiques et procédures mises en œuvre dans notre Entreprise destinées à fournir une assurance raisonnable quant à la gestion rigoureuse et efficace de nos activités.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et de limiter les risques d'erreur ou de fraude notamment dans les domaines économique, financier et juridique auxquels peut être exposé le Groupe. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant donner une garantie absolue que de tels risques ont été totalement évités, éliminés ou maîtrisés, ou que les objectifs du Groupe pourront être atteints. En effet, la probabilité d'atteindre ces objectifs ne relève pas de la seule volonté de Groupe, mais dépend de nombreux facteurs, tels que l'incertitude du monde extérieur ou la réalisation d'une fraude par exemple.

Le contrôle des risques tient compte des principales caractéristiques du Groupe :

- la part très importante des activités internationales ;
- la structure décentralisée ;
- la nature spécifique des risques (voir l'information sur les facteurs de risque, auxquels notre Société pourrait être confrontée, au chapitre 1.6) ;
- la culture d'entreprise forte.

2.2.3.2 Composantes du dispositif de contrôle interne

■ Environnement de contrôle et valeurs du Groupe

L'environnement de contrôle, qui sous-tend le dispositif de contrôle interne, joue un rôle essentiel chez Essilor. Il s'est forgé dans une longue histoire d'engagement, associé à une culture entrepreneuriale très forte de la part des salariés et des dirigeants. Ce socle permet à Essilor d'accueillir, aujourd'hui et demain, un nombre toujours croissant de collaborateurs et de partenaires, tout en conservant sa culture d'entreprise.

Le document « Les Principes Essilor », préparé en 2011 par les Directions Juridique et Ressources Humaines, et ayant fait l'objet d'une très large consultation et recueil des propositions à travers le monde, est la base de cet environnement et permet de partager la mission, les principes et les valeurs d'Essilor. Il est organisé sur trois axes principaux qui font porter à tout le personnel d'Essilor et de ses partenaires la réputation et la responsabilité de leur Groupe au sens large : une position de leader mondial, une expansion globale à croissance rapide et une culture d'entreprise forte. C'est un document disponible sur l'intranet du Groupe et sur le site Web dont le travail de déclinaison concerne à ce jour 33 langues.

Nos valeurs promeuvent la gouvernance, l'éthique d'entreprise et la culture de responsabilité et s'articulent autour des points suivants « l'esprit entrepreneurial », « le respect et la confiance », « l'innovation », « travailler ensemble », « notre diversité ».

Partager et respecter nos principes et nos valeurs communes nous aide, dans notre travail au quotidien, à remplir la mission et l'esprit de notre Entreprise qui consistent à offrir à toutes et à tous les moyens de « Mieux voir le Monde ». Cette mission nous mobilise dans le sens où une bonne vue constitue un atout essentiel pour la santé, mais aussi pour l'insertion sociale et professionnelle, le développement des enfants, le bien-être des personnes dans les gestes de la vie quotidienne. Or environ 2,5 milliards de personnes dans le monde ne bénéficient pas de correction visuelle.

Parallèlement, une partie de la Charte de l'association Valoptec, association composée d'hommes et de femmes, actifs et retraités du Groupe comprend un Code de valeurs. L'objectif de cette association est de « rechercher les conditions économiques et sociales d'une saine gestion des sociétés du Groupe ». Cette charte véhicule des images de respect et de confiance dans la personne humaine. Les associés s'engagent à respecter cette charte comme première condition de leur adhésion et, même si les salariés d'Essilor non associés de Valoptec ne signent pas personnellement cette charte, l'esprit de celle-ci imprègne réellement la culture de l'Entreprise. Les membres de Valoptec et l'actionnariat interne, de par leurs avoirs financiers, détiennent 14,6 % des droits de vote d'Essilor International. Les statuts de l'association sont régulièrement remis à jour et revalidés pour accompagner l'évolution de celle-ci.

■ Organisation du contrôle interne

Il est de notre intention que le contrôle interne s'établisse à partir des éléments suivants :

- une organisation comportant une définition des responsabilités, disposant de ressources et de compétences et s'appuyant sur des systèmes d'information, sur des procédures ou modes opératoires, des outils et des pratiques appropriés ;
- la diffusion en interne d'informations dont la connaissance permet l'exercice des responsabilités ;
- un système visant à recenser, analyser les principaux risques identifiables au regard des objectifs de notre Société et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques ;
- des activités de contrôle, proportionnées aux enjeux propres à chaque processus et conçues pour s'assurer que des mesures sont prises en vue de limiter et, dans la mesure du possible, maîtriser les risques susceptibles d'affecter la réalisation de nos objectifs ;
- une surveillance portant sur le dispositif de contrôle interne et la gestion des risques ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement.

2.2.3.3 Principales activités de contrôle et principaux acteurs

Les différentes activités de contrôle interne permettent de veiller à ce que l'application des normes et procédures définies au niveau du siège puissent être en adéquation avec les orientations de la Direction Générale.

Les départements plus spécifiquement liés aux diverses activités de contrôle sont :

■ Audit interne et Contrôle Interne

Le département ACS (Audit & Consulting Services) couvre l'Audit Interne ainsi que le Contrôle Interne Groupe avec un effectif global de 21 personnes dédiées au 31 décembre 2013 (19 pour l'Audit Interne, 1 pour le Contrôle Interne Groupe et son Directeur). Géographiquement, les effectifs d'ACS à cette date étaient répartis entre le siège social de Charenton (6 personnes pour les activités *Corporate*, « Europe », « Afrique »), Dallas (7 personnes pour les activités « Amérique du Nord »), Singapour (6 personnes pour les activités « Asie-Pacifique » et « Moyen-Orient ») et Rio de Janeiro (2 personnes pour les activités « Amérique du Sud » et « Amérique Centrale »). Le Directeur ACS est rattaché à l'un des Directeurs Généraux Adjoints. Il n'a d'autorité, ni de responsabilité dans les opérations qu'il contrôle. L'audit interne rend également compte de ses activités au Comité d'audit et des risques.

La mission permanente de l'audit interne est, dans la limite des moyens qui lui sont alloués, d'évaluer le fonctionnement des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne, d'en effectuer une surveillance régulière et de faire toute préconisation pour l'améliorer. Les missions d'audit se réalisent selon une méthodologie appliquée de manière identique dans toutes les zones. Pour chaque mission un rapport est établi et diffusé au management de l'entité, au Directeur de zone concerné, au Président-Directeur Général, aux Directeurs Généraux Adjoints, à la Direction Financière et à la Direction Juridique du Groupe ainsi que, en fonction de la nature et de l'impact des points relevés, aux directions opérationnelles ou fonctionnelles.

Ce rapport reprend les observations faites ainsi que les recommandations d'amélioration nécessaires et le Comité d'audit et des risques est informé des points les plus significatifs. La mise en œuvre des recommandations relève de la responsabilité des entités auditées. L'audit interne veille au suivi de ces recommandations en contrôlant la réalisation des plans d'actions décidés en accord avec elles dans le respect du calendrier défini.

Depuis 2011, sous l'impulsion de son Directeur, le département de l'audit interne a défini et commencé à mettre en œuvre une feuille de route (*roadmap*) pour les trois années suivantes. Cette feuille de route a été réalisée à partir d'une étude rassemblant divers *benchmarks* et bonnes pratiques sur l'état de l'art dans ces domaines. Cette feuille de route s'organise autour des thèmes suivants : gouvernance, management des risques et contrôle interne, mandat, ressources humaines, technologie, performance, qualité et création de valeur. La feuille de route a par la suite été présentée à l'équipe de direction restreinte et élargie (Comité exécutif) ainsi qu'au Comité d'audit et des risques et divers partenaires de l'audit interne et du contrôle interne (dont les Commissaires aux comptes). Elle a fait l'objet de discussions et commentaires et est assortie de plans d'actions précis visant à faire évoluer la fonction avec les enjeux inhérents d'une entreprise en forte croissance. En 2013, les réalisations ont été globalement en ligne avec la feuille de route. Les progrès substantiels enregistrés dans plusieurs domaines – ayant trait à son mode de fonctionnement et son efficacité interne – ont d'ailleurs permis à ACS de remporter le « Grand Prix Innovation » 2013 organisé par l'IFACI (Institut Français du Contrôle Interne) et ses partenaires. Ce prix, attribué parmi 59 organisations participantes, visait à mieux connaître et distinguer les bonnes pratiques des entreprises et des organisations publiques sur l'innovation dans le secteur de l'audit interne et du contrôle interne. ACS s'inscrit ainsi, dans son domaine d'intervention, dans la longue tradition d'innovation d'Essilor à tous niveaux.

■ Consolidation

Les comptes consolidés du Groupe sont établis par la Direction de la Consolidation et du Reporting Groupe. Elle est en charge de la mise à jour des procédures de consolidation qui font l'objet d'une présentation préalable au Comité d'audit et des risques. Elle a également une mission de formation et d'intégration au reporting des nouvelles filiales entrantes dans le périmètre.

La consolidation du Groupe est établie sur la base des comptabilités locales des différentes filiales ou des sous-paliers existants. La Direction de la Consolidation et du Reporting reçoit les comptes détaillés selon un calendrier défini, réalise une revue globale des comptes et procède aux ajustements nécessaires à l'établissement des comptes consolidés. Ces derniers sont audités par le collège des Commissaires aux comptes qui appliquent les normes de la profession.

Le processus de reporting assure la fiabilisation des comptes intermédiaires et annuels du Groupe. Les clôtures au 30 juin et 31 décembre sont anticipées grâce à une procédure de *hard close* au 31 mai et 30 novembre.

■ Contrôle de gestion

Chaque entité ou groupe d'entités (*reporting unit*) du Groupe dispose d'une structure de contrôle de gestion chargée de l'analyse des performances et de l'élaboration des cycles prévisionnels. Les entités du Groupe s'appuient sur la structure

de contrôle de chacune des directions opérationnelles à laquelle elle se trouve rattachée.

Le contrôle de gestion Groupe définit et assure le suivi des indicateurs permettant de vérifier que le Groupe fonctionne conformément aux objectifs. Il mesure la contribution des différentes directions opérationnelles du Groupe.

Il procède à des analyses de cohérence entre les différents éléments remontés dans le système de reporting en vue d'assurer la fiabilité des informations financières qu'il produit en lien avec les structures de contrôle de chaque direction opérationnelle.

Il signale les écarts par rapport aux objectifs fixés et assure un rôle d'identification des risques et opportunités et d'aide à la décision. Il anime les phases prévisionnelles (*forecast*, budget, PMT).

Il opère également la gestion et l'optimisation des flux internes au Groupe et notamment l'établissement des prix de transfert et des royalties.

■ Développement durable

La Direction du Développement Durable possède un rôle pleinement transversal. Sa mission principale est d'anticiper et d'influencer les évolutions des activités ainsi que d'examiner leurs conséquences économiques, humaines et environnementales, dans le but non seulement de faire profiter l'Entreprise, ses parties prenantes et la Société des opportunités qu'elles offrent, mais encore d'inventorier les impacts potentiels qui pourraient en résulter et d'en avertir le management. Elle est en outre responsable des informations extrafinancières du Groupe.

■ Environnement, Hygiène, Sécurité, (EHS)

Rapportant directement à un membre du Comité exécutif (Directeur de l'Ingénierie Monde) et avec une liaison fonctionnelle à la Direction du Développement Durable, la Direction Mondiale Environnement, Hygiène et Sécurité (*Global EHS Department*) a pour mission la mise en application de la politique commune de sécurité au travail des personnes, des installations et des biens, de prévention des risques industriels, de protection de la santé et de préservation de l'environnement par l'ensemble du Groupe. Elle anime le réseau de correspondants EHS et met en place des programmes et outils en vue d'assurer la conformité aux réglementations et l'amélioration continue des résultats. Enfin, elle apporte une expertise technique (REACH, gestion des produits chimiques, protection incendie, sécurité des équipements, transport des matières dangereuses, ergonomie...) aux différentes directions du Groupe.

■ Juridique

La Direction des Affaires Juridiques et du Développement Groupe (DAJDG) a une mission de conseil et de prévention des risques et litiges auprès de l'ensemble des directions du Groupe et de ses filiales ; elle assure la négociation et la rédaction d'actes et contrats, notamment en matière de croissance externe afin de veiller à l'adéquation des risques et des garanties obtenus dans de telles opérations. Elle est implantée en Amérique du Nord, en Amérique du Sud, en Chine, en France, en Inde, en Israël, à Singapour et en Suisse.

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, elle insère dans ses contrats, dans la mesure du possible, le recours

à l'arbitrage ; elle effectue une veille, le dépôt et la défense de droits de propriété intellectuelle. Elle assiste à la réalisation de l'objectif de conformité aux lois et règlements de nos activités.

Elle conseille le Groupe et le Conseil d'administration (ainsi que ses Comités spécialisés) sur les bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise. Elle participe régulièrement aux réunions du Comité d'audit et des risques et du Comité stratégique. Elle sensibilise les dirigeants de la maison mère, des régions et des filiales aux responsabilités que peut encourir l'Entreprise et propose des solutions juridiques relevant de l'environnement de contrôle. Elle permet ainsi de répondre aux questions juridiques auxquelles se trouve confronté l'ensemble des services du Groupe aussi bien dans un contexte réglementaire et légal à caractère français et international de plus en plus complexe et contraignant, que dans un contexte opérationnel d'intensité concurrentielle accrue.

La Direction Juridique contrôle la bonne exécution d'environ vingt mille engagements contractuels du Groupe en sa possession au siège de la Société, notamment par le biais d'une base de données « contrats » alimentée en permanence. Elle tient un tableau de bord des litiges et différends auxquels le Groupe est confronté (contentieux judiciaire, propriété industrielle ou encore contrôles ou réclamations fiscaux) en défense ou en demande et diffuse sur son site intranet un ensemble de notes d'information sur les nouveautés et pratiques juridiques (y compris propriété intellectuelle), fiscales ou en matière d'assurance. D'autre part, en vue de concourir à la fiabilité et à la qualité des informations juridiques et financières sur les nombreuses filiales du Groupe, elle a procédé à l'intégration d'un logiciel (sur support web fonctionnant sous intranet) pour la tenue et la mise à jour de données juridiques et de gouvernance sur ces filiales.

Le département assurances de la Direction Juridique a également une politique de prévention et de protection en organisant, d'une part, des visites et des contrôles de sites avec nos assureurs et courtiers et d'autre part, par la mise en place de programmes d'assurance internationaux.

Notre politique *compliance* de prévention des risques juridiques se structure autour des principaux sujets juridiques liés à l'activité du Groupe, et particulièrement le droit de la concurrence, la gestion de la confidentialité et la prévention de la corruption. Elle vise essentiellement à informer et sensibiliser les dirigeants et les managers, communiquer et formaliser les bonnes pratiques afin d'assurer une effectivité réelle à cette politique en construisant progressivement une culture de la conformité au sein du Groupe.

À cet effet, la feuille de route élaborée et validée par la Direction Générale, le Comité exécutif et le Comité d'audit et des risques relevant les points essentiels à considérer – l'identification des risques, l'évaluation de l'existant, la responsabilisation individuelle, les moyens et l'effectivité de la conformité, ainsi que le nécessaire soutien de la Direction Générale – continue progressivement à être déployée au sein du Groupe.

Dans ce contexte, des actions de sensibilisation ou encore des notes juridiques sur les règles essentielles en droit de la concurrence et pratiques commerciales ont continué à être réalisées sur un périmètre mondial notamment en Europe, en Asie (y compris en Inde), aux États-Unis et en Amérique latine.

Pour une information régulière accessible à l'ensemble des collaborateurs du Groupe, une documentation exhaustive et spécifique en version bilingue (anglais / français) au contenu pédagogique, constituée de « kits audio » (support multimédia des séances de sensibilisation) de notes d'information, de présentations PowerPoint, de fiches et guides de bonnes

pratiques, de liste de « *do's and don'ts* » a été mise en ligne sur le site intranet de la Direction Juridique sous une section dédiée *compliance* et fait l'objet d'une mise à jour continue et d'une consultation au fil de l'eau. En outre, des guides triptyques, chartes et manuels à la disposition des collaborateurs sont réalisés régulièrement.

Les juristes locaux rattachés fonctionnellement au Directeur Juridique Groupe peuvent ainsi assurer le relais et une cohérence dans le déploiement de notre politique en adaptant cette documentation et les réunions de sensibilisation aux contextes locaux. Ils préparent également et communiquent régulièrement aux opérationnels des notes d'information juridique sur des sujets professionnels, en matière de sécurité et de normes, ou encore préparent des guides « juridique et *compliance* » à l'attention des salariés de leurs régions. En Asie, au niveau des usines, des séances de formation se sont poursuivies et réalisées conjointement avec la Direction Mondiale Environnement, Hygiène et Sécurité et les Directions des Ressources Humaines locales.

Les résultats des actions de sensibilisation avec un reporting des risques juridiques identifiés et des actions à mettre en œuvre (audits juridiques, mise en place de programmes de *compliance*, guide de bonnes pratiques) sont régulièrement présentés au Comité exécutif par le Directeur Juridique Groupe qui peut par ailleurs faire inscrire des sujets ou exposés à l'ordre du jour du Comité exécutif afin d'approfondir une sensibilisation appropriée. Ainsi au niveau local, les juristes locaux font également un reporting régulier des actions *compliance* mises en œuvre avec les axes d'amélioration aux Comités de direction des filiales (et notamment pour les usines en Inde, Philippines et Thaïlande).

Dans le cadre de l'exécution de la feuille de route et de l'identification des risques juridiques, des audits en droit de la concurrence et des pratiques commerciales dans les principales filiales européennes se sont poursuivis notamment en Europe de l'Est. Les rapports d'audits ont été présentés à la Direction Générale et la Direction Europe avec des préconisations à mettre en œuvre dans le cadre d'un plan d'action d'amélioration continue de notre politique de prévention. Un plan de suivi de ces axes d'amélioration a été mis en place avec la collaboration de la Direction de l'Audit et Contrôle Interne.

L'évolution des kits audio de sensibilisation en modules *e-learning* de formation adaptés aux lois, pratiques et langues locales sous la responsabilité de la Direction des Ressources Humaines a été réalisée et ont été déployés pour l'ensemble des filiales européennes, pour les principaux managers et collaborateurs concernés (soit 350 personnes).

De plus, en raison de la nouvelle organisation du Groupe et la création de la fonction *Country manager*, le guide de bonnes pratiques des échanges d'informations dans le cadre du droit de la concurrence a été mis à jour. A cet effet et avec le concours de la Direction de la Stratégie, les *country managers* ont bénéficié d'une séance de formation sur les bonnes pratiques en matière d'échanges d'informations intragroupe, de la mise à disposition d'outils multimédia (quiz, module *e-learning* spécifique sur les échanges d'information, notes juridiques) destinés à leur permettre ainsi qu'aux collaborateurs de pouvoir échanger des informations tant avec leurs partenaires externes (clients, fournisseurs, etc.) qu'avec les filiales du Groupe en respectant quelques bonnes pratiques.

Un module « principes communs » en droit de la concurrence destiné à informer et sensibiliser les principaux managers au sein du Groupe sur les règles communes en droit de la concurrence

applicable dans les principaux pays a été également réalisé et diffusé largement.

D'une manière générale, la politique *compliance* juridique Groupe se renforce par la constitution progressive d'un réseau de *Compliance officers* au sein du Groupe chargé de l'application du programme de *compliance* en droit de la concurrence local.

Dans le même sens, du fait du développement de nouveaux outils de communication comme les réseaux sociaux et de leur utilisation croissante par les salariés, le guide de bonnes pratiques a été mis à jour en collaboration avec la Direction de la Communication et de la Direction des Ressources Humaines et diffusé largement à l'ensemble des collaborateurs du Groupe afin qu'ils soient vigilants sur le contenu et la nature des informations communiquées sur ces réseaux notamment au regard des exigences de confidentialité.

Compte tenu de l'activité du Groupe, la confidentialité constitue en effet un sujet important pour notre politique *compliance* juridique.

Un guide présentant les bonnes pratiques a servi de support à ces actions et a été mis en ligne via l'intranet de la Direction des Affaires Juridiques et des triptyques traduits en langues locales notamment en mandarin, ont été largement diffusés dans le Groupe.

Des actions de sensibilisation et une documentation complète mise à disposition ont continué à être complétées par des séances de formation axées sur les bons comportements à adopter.

Dans le cadre de la prévention de la corruption et tenant compte particulièrement de l'application extraterritoriale du *Foreign Corrupt Practices Act* américain (FCPA) et du *Bribery Act* britannique (UKBA), il a été réalisé à l'attention de tous les collaborateurs concernés des outils d'informations et de sensibilisation (modules multimédias, des triptyques en version multilingue notamment en mandarin) préparés en collaboration avec les juristes locaux pour le Brésil, la Chine, l'Inde, les Philippines, la Thaïlande et Singapour.

Les obligations prévues par la législation française et internationale anti-corruption nécessitent également une appréciation des risques auxquels pourrait être exposée l'Entreprise afin de mettre en place le cas échéant les procédures internes adéquates et proportionnelles aux risques identifiés. À cet effet, un état des lieux des pratiques existantes au sein de la Direction des Achats Monde et des recommandations éventuelles visant à améliorer ces pratiques et procédures internes dans nos relations avec nos fournisseurs a été réalisé. Un module *e-learning* sur la prévention de la corruption pour les achats est en cours de déploiement pour les équipes achats monde.

Dans ce contexte d'amélioration continue de nos procédures interne de prévention des risques, la politique « cadeaux » Groupe a été complétée et la politique sur les conflits d'intérêts est en train de faire l'objet d'une mise à jour pour être adaptée aux nouvelles exigences légales et applicable à l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Une procédure de suivi des déclarations de conflits d'intérêts est en train d'être renforcée avec la collaboration de la Direction de l'Audit et Contrôle Interne et des Ressources Humaines.

Enfin, d'autres actions de *compliance* se mettent progressivement en place au sein du Groupe, notamment dans le cadre d'accords ou de chartes diffusés dans le Groupe ; qu'il s'agisse, pour la protection des données personnelles, de la mise à jour de la charte sur les TIC (technologies de l'information et de la communication),

de la Charte des administrateurs informatique, d'une politique de sécurité des systèmes informatiques définissant les rôles et responsabilités, ainsi que des principes et processus de mise en œuvre nécessaires (tels que la gestion de la confidentialité) des systèmes d'information du Groupe.

Les accords ou chartes susmentionnés s'ajoutent aux notes d'information existantes sur le site intranet de la DAJDG depuis de nombreuses années en matière de déontologie boursière, de prévention du blanchiment et de la corruption ou de sensibilisation au respect du droit de la concurrence et autres pratiques commerciales. En ce qui concerne la note déontologie boursière, afin d'assurer une information complète et accessible à l'ensemble des salariés, cette note a été complétée par un kit audio vulgarisant les obligations légales de l'information financière. De plus et d'une manière générale, une note d'information complète et détaillée associée à un support multimédia (kit audio) présente l'ensemble des risques pénaux auxquels peut être confrontée l'Entreprise et les conséquences sur la responsabilité pénale de l'entreprise, dirigeants et collaborateurs. Cette note destinée à informer et sensibiliser tous les acteurs de l'Entreprise est disponible sur le site intranet de la Direction des Affaires Juridiques et du Développement pour un accès au fil de l'eau et une diffusion la plus large possible.

Les actions *compliance* font l'objet d'une communication régulière dans les publications internes (*Connection*, *Essilook*, *Repères...*) et l'ensemble de la documentation et des supports multimédias sont en version bilingue « français / anglais » voire sont traduits dans les langues locales afin d'assurer au sein du Groupe une cohérence certaine dans l'application de la politique *compliance*.

Pour assurer une information régulière sur l'évolution de l'environnement juridique et ciblée sur les thèmes *compliance*, une newsletter mensuelle, outil de prévention de risques juridiques, destiné principalement aux juristes et *Country managers* a été mise en place.

Enfin, le département Propriété Industrielle a envoyé aux managers du Groupe en juillet 2012 des principes directeurs pour l'utilisation, la protection et le respect mondial de nos marques, logos et autres éléments d'identité.

■ Qualité

Rattachée hiérarchiquement au Directeur de l'Ingénierie Monde (membre du Comité exécutif), la Direction « Qualité et Satisfaction Client » assure la mise en place et l'évolution des moyens pour toujours mieux satisfaire tous les types de clients d'Essilor. Animée et coordonnée par une petite équipe centrale, sa structure est décentralisée pour se rapprocher au mieux de la réalité des marchés et augmenter la réactivité de l'Entreprise. Ses missions s'articulent autour de quatre axes :

- la satisfaction des clients, en termes de produits et de services, compte tenu de la diversité et de l'hétérogénéité des attentes selon les segments de clientèle ;
- l'efficacité et la cohérence des processus internes, en particulier leur alignement avec les objectifs stratégiques globaux et la mesure de leur efficience ;
- le contrôle du caractère factuel des prises de décision (orientation résultats), en particulier en contribuant à l'établissement de tableaux d'indicateurs invitant, si possible, à la comparaison des performances avec celles d'autres entreprises aux activités similaires ou connexes ;

- la représentation du groupe Essilor dans les instances de normalisation afin de promouvoir l'intérêt des consommateurs dans ces instances.

■ Fusion et acquisitions

Rattachée à la Direction Financière, la Direction Fusions et Acquisitions définit la politique de croissance externe du Groupe et coordonne les initiatives prises dans les filiales afin d'en assurer la cohérence. Elle assure également l'analyse, le suivi et la validation financière des différents projets d'acquisition réalisés dans le Groupe et a autorité quant aux conditions financières de ces acquisitions ou cessions. Les entités du Groupe ne peuvent en aucun cas décider seules de l'acquisition de sociétés extérieures, d'actifs, ou de branches d'activités ou de la cession totale ou partielle de sociétés, d'actifs, ou de branches d'activités du Groupe. Toutes les opérations de croissance externe (y compris les cessions) sont présentées préalablement au Conseil d'administration. Ces mêmes opérations (dans la mesure où elles sont supérieures à 100 millions d'euros dans le cadre de la stratégie nouveaux métiers / nouveaux pays et supérieures à 150 millions d'euros pour toute autre acquisition) doivent recevoir l'approbation formelle du Conseil d'administration.

■ Trésorerie

La Direction des Financements et de la Trésorerie a pour mission le financement du Groupe, la couverture des risques financiers et la gestion des flux. Elle assure par ailleurs un rôle général de conseil et d'assistance auprès des filiales du Groupe sur ces missions. Elle est directement rattachée à la Direction Financière du Groupe.

Les financements à moyen et long terme ainsi qu'une grande partie des liquidités à court terme sont gérés de manière centralisée par la maison mère au moyen de prêts bancaires, de placements privés, de lignes de crédit confirmées à moyen terme ou de billets de trésorerie. Le financement des principales filiales du Groupe est assuré au moyen de prêts inter-sociétés à court et moyen termes et de *cash poolings*, ce qui permet une centralisation progressive de la liquidité.

Les placements de trésorerie font l'objet d'une politique qui privilégie la sécurité et la liquidité sur le rendement. Les excédents de trésorerie ne sont investis qu'en supports à court terme (fonds de placement, dépôts bancaires, titres de créances négociables), limitant le risque de perte en capital et immédiatement disponibles.

Les expositions au risque de change sont couvertes par les instruments de marchés appropriés. La facturation en devises locales des sociétés importatrices ou exportatrices permet de concentrer la majeure partie du risque de change sur un nombre restreint d'entités. Celles qui sont exposées à un risque de change significatif se couvrent avec le support de la Direction des Financements et de la Trésorerie. Le risque encouru par les autres filiales, s'il est réduit, reste néanmoins suivi de manière centralisée.

L'objectif de la politique de gestion de taux est de minimiser le coût de financement tout en protégeant le Groupe contre une variation défavorable des taux d'intérêt. Les financements du Groupe étant concentrés sur la maison mère, la gestion du risque de taux d'intérêt y est également centralisée.

Par ailleurs, au titre des missions qui précèdent, la Direction des Financements et de la Trésorerie est en charge de la relation bancaire.

Elle participe également avec la Direction de la Consolidation au bon respect des procédures liées à l'application des normes IFRS relatives aux instruments financiers.

2.2.3.4 Les textes de référence, les normes, procédures et les adhésions aux instances qui structurent les contrôles internes

■ Guide des Standards Groupe

Les règles et procédures édictées par le Groupe sont regroupées dans le Guide des Standards Groupe (« GSG ») et sont applicables aux différents métiers d'Essilor (achats, acquisitions, communication, finance, fiscalité, juridique, opérations, recherche et développement, ressources humaines...).

Le GSG rassemble les différents éléments de contrôle interne couvrant divers processus de l'organisation (immobilisations ; stocks ; ventes / clients ; trésorerie ; achats ; provisions de passif / engagements hors bilan ; fiscalité ; frais de R&D et de démarrage ; comptabilité industrielle ; dispositifs de prévention de la fraude ; procédures en matières d'engagements ; assurance ; personnel et ressources humaines ; juridique ; consolidation ; acquisition de sociétés, d'actifs ou de branches d'activité). Il intègre par ailleurs des critères d'éthique applicables à l'ensemble du Groupe qui sont développés autour de quatre thèmes : les droits de l'homme, le travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

Le GSG est accessible en ligne en français et en anglais sur le site intranet du Groupe et par une adresse extranet dédiée. Il constitue un outil indispensable, tant pour permettre l'établissement des comptes que pour assurer et maintenir un environnement de contrôle interne adapté dans les entités du Groupe. Les nouveautés en matière de règles du Groupe font l'objet d'une communication spécifique au moment de leur intégration au manuel (newsletter et annonce sur le site intranet).

L'application de l'ensemble des règles et procédures contenues dans le GSG est sous la responsabilité des responsables opérationnels et fonctionnels (responsables financiers, achats, etc.) au niveau local et Groupe.

En 2013, le département ACS (*Audit & Consulting Services*) a par ailleurs publié les « *Minimum Control Standards* » (« MCS ») qui reprennent dans un format simple les 75 contrôles internes généralement considérés comme les plus critiques devant être en place. Les brochures disponibles sous l'intranet d'ACS ont fait l'objet de communications spécifiques et sont disponibles en 33 langues. Les MCS servent également de base au questionnaire annuel d'auto-évaluation du contrôle interne (« iCare »).

■ Système de reporting unifié

Pour assurer la qualité et la fiabilité de ses informations financières, Essilor s'est doté d'un système de reporting unifié appelé « FIGURES » permettant à la fois la remontée des informations de gestion et la production des états financiers du Groupe. Ce système est alimenté par les données comptables locales, soit par interface, soit par saisie selon un calendrier précis communiqué par la Direction Financière en début de chaque année.

Des procédures de consolidation assurent l'homogénéité des informations financières produites. Un manuel spécifique (« glossaire ») indique pour chaque module les éléments devant être saisis, en conformité avec les règles Groupe (compte de résultats, bilan, annexes, trésorerie, stocks, investissements, définition des flux, définition des activités).

Le glossaire ainsi que l'ensemble des instructions sur la remontée d'informations sont disponibles en ligne sur l'intranet du Groupe. Il est mis à jour à chaque modification ou application de nouvelles normes.

Les responsables financiers du Groupe ou locaux doivent s'assurer que les données entrées dans FIGURES sont conformes aux règles et procédures du Groupe. L'utilisation de cet outil permet, outre l'assurance d'une homogénéité du traitement de l'information, d'exercer un contrôle régulier des comptes des différentes entités du Groupe.

■ Autres systèmes de reporting

Ce système de reporting unifié a fait l'objet d'une application jumelle appelée « *Sustainability* » qui est adaptée à la fois à la remontée des informations économiques, humaines (sociales et sociétales) et environnementales et à la production des états concernant l'information extrafinancière du Groupe sous la responsabilité de la Direction du Développement Durable. *Sustainability* dispose de procédures similaires de consolidation, d'instructions propres sur la remontée d'informations ainsi que d'un glossaire spécifique. Les responsables financiers du Groupe ou locaux recueillent les informations auprès des responsables concernés.

Pour les activités dites de « l'amont » (fabrication / logistique) et de « l'aval » (prescription / distribution) le Groupe dispose de nombreux systèmes informatiques pour assurer la gestion, le suivi, l'analyse et la sécurisation de nos activités.

Différents reportings, rapports ou contrôles d'organismes extérieurs (mensuels, trimestriels ou annuels) facilitent le suivi et le contrôle de l'activité de filiales du Groupe, notamment dans les domaines de la performance comptable, financière, logistique ; le suivi des activités commerciales ; les accidents du travail ; les contrôles hygiène et sécurité ; les contrôles Apave ; les certifications ISO ; les rapports sur le développement durable ; les sinistres et prévention des sinistres, assurances, litiges, etc.

Par ailleurs, chaque fonction a la responsabilité de documenter (en alignement avec les règles du GSG) les procédures spécifiques à respecter. Une Charte intranet permet de coordonner au niveau international les diverses actions relatives à la circulation et au partage de l'information via l'intranet d'Essilor.

■ Indices de responsabilité sociale d'entreprise et adhésion aux initiatives internationales

Essilor est intégré dans quatre indices dits de Responsabilité Sociale spécialisés dans l'évaluation de l'engagement de l'Entreprise vis-à-vis du développement durable : ECPI® Ethical EMU Equity, ECPI® Ethical Europe Equity, FTSE4Good, et Ethibel Excellence.

Pour la deuxième année consécutive *Corporate Knights* a classé Essilor International parmi les 100 sociétés mondiales les plus responsables pour l'année 2014. Annoncé chaque année à l'occasion du *World Economic Forum* de Davos depuis 2005, le classement du Global 100 est considéré comme l'évaluation documentée par des chiffres la plus exhaustive de la

responsabilité des entreprises (traduit de l'anglais : *Corporate Sustainability*).

Essilor est membre du Pacte mondial et s'engage à respecter ses dix principes et à les faire respecter dans la mesure du possible dans sa sphère d'influence. L'Entreprise communique régulièrement ses réalisations et ses progrès auprès du Secrétariat du Pacte mondial situé au siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York.

C'est à ce titre qu'Essilor International profite de ce rapport pour renouveler ici pour l'année à venir ses engagements pour intégrer les dix principes du Pacte mondial dans ses stratégies et ses opérations.

Attentif et sensible aux conséquences du changement climatique, Essilor s'est associé aux initiatives du *Carbon Disclosure Project* (CDP) et de l'initiative *Caring for Climate* dès leur lancement. La production d'une paire de verres correcteurs ne génère que quelques centaines de grammes d'équivalent CO₂. Utilisés pendant de nombreux mois, ces petits objets légers de la vie quotidienne ne consomment pas d'énergie. Essilor s'est également associé à l'initiative du Water Disclosure dès sa création par le CDP.

Les unités de production de masse de verres optiques sous contrôle opérationnel direct d'Essilor au quotidien disposent dans leur ensemble de systèmes de management de la qualité certifiés ISO 9001 (100 %), de systèmes de management de l'environnement certifiés ISO 14001 (100 %) ainsi que de systèmes de management de l'hygiène, de la santé et de la sécurité au travail certifiés OHSAS 18001 (100 %). Elles assurent la maintenance régulière de ces systèmes et la reconduction de leurs certifications par des audits de renouvellement. Certains laboratoires de fabrication de prescription de verres optiques qui assurent essentiellement un rôle de service en disposent également néanmoins quand leur taille rend cette mise en place pertinente.

2.2.3.5 Procédures de contrôle interne traitant de l'information comptable et financière

À partir des orientations données par la Direction Générale, chaque direction opérationnelle définit ses propres orientations sur trois ans. Le plan à moyen terme, présenté à la Direction Générale, intègre l'ensemble de ces orientations.

Le processus budgétaire démarre pour sa part en août de chaque année avec une implication forte des zones (analyse des volumes / échanges marketing central / logistique / zones). Chaque entité du Groupe établit son budget en tenant compte des objectifs donnés par chaque Direction de zone ou direction opérationnelle ainsi que de sa propre stratégie sur l'année à venir.

Les budgets sont présentés à la Direction Générale lors de sessions de fin d'année. La consolidation de tous les budgets se termine en novembre ou décembre et est officialisée en décembre ou janvier de l'année suivante. Le budget est ensuite présenté au Conseil d'administration. Le budget annuel fait l'objet d'une nouvelle prévision en juin de l'année en cours, puis en novembre à l'occasion de l'établissement du nouveau budget.

Ce processus budgétaire applicable dans toutes les entités du Groupe est animé et suivi par le contrôle de gestion Groupe, ce qui permet d'assurer l'homogénéité de l'ensemble des budgets et la cohérence des objectifs avec les orientations de la Direction

Générale. Les réalisations sont suivies et analysées chaque mois à travers le système de reporting « FIGURES » lequel assure à la fois l'analyse des activités et la consolidation statutaire. Toutes les entités sont entrées dans le système, ce qui permet un contrôle rigoureux des états comptables et financiers.

En ce qui concerne la consolidation statutaire, les données bilancielleres sont remontées chaque trimestre en addition des données mensuelles. L'utilisation de l'outil permet au service consolidation de contrôler les données entrées par les entités et de s'assurer de leur conformité aux règles Groupe. Les procédures de consolidation mises en place ont pour objectif d'assurer :

- une conformité des données aux règles en vigueur (telles que normes IFRS, normes Groupe, instructions de l'AMF,...), supportée par les procédures générales du Groupe et par des instructions spécifiques envoyées aux entités ;
- une fiabilité de l'information financière produite, grâce aux contrôles inhérents au système ou effectués par les différents départements de la Direction Financière (incluant contrôle de gestion, consolidation, trésorerie) et ce dans les délais exigés ;
- l'intégrité des données assurée par les sécurités du système.

Des instructions précises sont données aux entités avant chaque consolidation, incluant un calendrier détaillé de remontée d'information. Les procédures de suivi des engagements hors bilan et de suivi des actifs font partie des procédures incluses dans le GSG. Il est notamment précisé les engagements qui doivent être enregistrés directement dans les comptes et ceux qui sont à déclarer hors bilan. Les informations nécessaires à ces engagements sont incluses dans notre système de reporting.

Le processus budgétaire et les procédures de consolidation permettent ainsi un suivi permanent des résultats des entités, un contrôle immédiat des décalages éventuels avec les prévisions et donc des actions à mettre en place pour y remédier.

L'ensemble des procédures incluses dans le GSG est applicable par les sociétés du Groupe, qu'elles soient consolidées ou non, et le contrôle de l'application de ce ressort du management opérationnel (« première ligne de maîtrise » selon la terminologie de l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne, l'IFACI), des services fonctionnels responsables de domaines d'expertise (contrôle de gestion, ressources humaines, contrôle interne, etc. ou « deuxième ligne de maîtrise ») de l'audit interne (« troisième ligne de maîtrise »). En outre, à chaque clôture, l'information financière jugée la plus pertinente est présentée par la Direction Financière au Comité d'audit et des risques. Lors de ces réunions – auxquelles assistent aussi les Commissaires aux comptes – sont discutées les transactions significatives et les options comptables majeures prises en relation avec les risques associés.

Enfin, sans qu'ils fassent partie intégrante des procédures de contrôle interne, les Commissaires aux comptes prennent connaissance des systèmes comptables et de contrôle interne pour planifier leurs missions, concevoir leurs approches d'audit et tester un certain nombre de contrôles internes clés. Toutes les filiales du Groupe font l'objet d'un contrôle de leurs comptes par des auditeurs locaux qui sont en grande majorité membres des réseaux du collège des Commissaires aux comptes assurant la certification des comptes consolidés du Groupe.

2.2.4 Organisation des pouvoirs de direction et de contrôle de la Société et pouvoirs du Directeur Général

Lors de sa séance du 24 novembre 2011, le Conseil d'administration a décidé de confier sa présidence, à compter du 2 janvier 2012, à M. Hubert Sagnières, Directeur Général et ainsi de réunifier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général. Cette structure réunissant les deux fonctions, majoritairement adoptée par les sociétés anonymes françaises, permet d'assurer une réactivité et une efficacité accrue dans le fonctionnement de la gouvernance et la conduite stratégique de la Société. En outre, la présence au Conseil d'une forte proportion d'administrateurs indépendants d'une part et de trois représentants de Valoptec Association d'autre part (alors que le rôle important de l'actionnariat salarié est une des caractéristiques essentielles de l'identité du Groupe) permet

d'assurer que le Conseil exerce pleinement ses fonctions de contrôle sur l'exécutif.

Les fonctions de Direction Générale sont exercées sans limitation formelle des pouvoirs du Directeur Général. Toutefois, les acquisitions et cessions dans le cadre de la stratégie « nouveaux métiers / nouveaux pays », ainsi que les restructurations et les investissements significatifs hors stratégie annoncée doivent faire l'objet d'une approbation préalable du Conseil, conformément à l'article 2 du Règlement Intérieur.

Le Directeur Général est assisté par deux Directeurs Généraux Adjoints.

2.2.5 Gouvernement d'entreprise

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce et conformément à la délibération du Conseil d'administration du 4 mars 2009, la Société déclare se référer au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF.

Ce Code peut être consulté sur le site du MEDEF à l'adresse <http://www.medef.fr/main/core.php>.

Dispositions du Code de gouvernement écartées et explications y afférentes

■ Maintien du contrat de travail du dirigeant mandataire social (article 22 du Code AFEP-MEDEF)

Lors de sa réunion du 27 novembre 2008, le Conseil d'administration d'Essilor a statué sur les recommandations de l'AFEP et du MEDEF d'octobre 2008 ayant trait aux rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des entreprises dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé (intégrées depuis au Code AFEP-MEDEF).

Le Conseil d'administration a approuvé ces recommandations qui s'inscrivent dans la démarche de gouvernance d'Essilor et sont mises en œuvre de longue date. D'une manière plus générale, les politiques de transparence et de modération des rémunérations ont toujours prévalu au sein d'Essilor.

Toutefois le Conseil, sur proposition du Comité des mandataires sociaux et des rémunérations, a exprimé une réserve sur l'obligation qui serait faite à un mandataire social de mettre fin à son contrat de travail dès lors qu'il serait nommé Président-Directeur Général ou Directeur Général. Voir paragraphe 2.3.3 tableau 11.

Autant cette disposition peut se comprendre pour un dirigeant recruté à l'extérieur ou nouvellement arrivé au sein du Groupe, autant elle est difficilement justifiable pour un cadre ayant fait un long parcours réussi au sein de l'Entreprise et appelé aux plus hautes responsabilités.

En effet, au plan individuel, cette mesure fragiliserait la position des intéressés au regard des risques encourus dans leur nouvelle charge, pourrait amener des candidats internes à refuser le poste ou conduirait à revoir à la hausse les rémunérations, ce qui n'est certes pas l'objectif recherché par les recommandations de l'AFEP et du MEDEF.

Cette mesure détacherait les mandataires du corps social, n'irait pas dans le sens de la promotion interne et du management durable qui sont pourtant, de l'avis d'Essilor, les clefs de la construction de groupes puissants et stables.

En conséquence, le Conseil d'administration a décidé de continuer de suspendre le contrat de travail des cadres supérieurs à l'occasion de leur nomination comme Président-Directeur Général ou Directeur Général mandataire social lorsque leur ancienneté dans l'Entreprise est d'au moins dix ans. Cette position a été reconnue conforme par l'AMF. Or, l'ancienneté de M. Sagnières dans le Groupe est de 25 ans.

Au demeurant, les avantages dont M. Sagnières bénéficierait au titre de son contrat de travail s'il était amené à quitter la Société lors de la cessation de ses fonctions (indemnité de départ, retraite supplémentaire) ont fait l'objet d'une approbation par l'Assemblée Générale le 11 mai 2010 et le 5 mai 2011 conformément à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce et sont conformes aux prescriptions du Code AFEP-MEDEF.

Essilor, pionnier de l'actionnariat salarié, a toujours cherché, dans la mesure du possible, à générer des dirigeants en son sein, à favoriser leur vision long terme et à leur faire partager le risque entrepreneurial ; la détention significative d'actions Essilor par les dirigeants en étant d'ailleurs la plus claire illustration.

■ Obligation d'achat d'actions corrélative à l'attribution d'actions de performance (article 23.2.4 du Code AFEP-MEDEF)

Veuillez vous reporter au paragraphe 2.3.2.3 (« Conditions renforcées pour les dirigeants mandataires sociaux et les membres du Comité exécutif Groupe ») et au paragraphe 2.2.2.1 pour les périodes d'exercice.

2.2.6 Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires d'actions ordinaires quel que soit le nombre de leurs actions ordinaires pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

Le droit de se faire représenter à l'Assemblée Générale et celui de participer au vote des résolutions s'exercent conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Aucune restriction n'est apportée par les statuts de la Société.

S'agissant du mode de fonctionnement de l'Assemblée Générale, de ses principaux pouvoirs ainsi que des droits des actionnaires, les statuts d'Essilor (Titre V –, Assemblées Générales) prévoient les règles suivantes qui sont conformes à la loi :

2.2.6.1 Information et droit de communication des actionnaires (article 24)

Tout actionnaire a le droit d'obtenir, dans les conditions et aux époques fixées par la loi, communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement sur la gestion et le contrôle de la Société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

2.2.6.2 Assemblées Générales Ordinaires (article 25)

L'Assemblée Générale Ordinaire délibère et statue souverainement sur tous les intérêts de la Société qui ne sont pas de la compétence d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend toutes décisions excédant les pouvoirs du Conseil d'administration et qui n'ont pas pour objet de modifier les statuts.

L'Assemblée Générale Ordinaire est réunie au moins une fois l'an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour statuer sur toutes les questions relatives aux comptes annuels et, le cas échéant, aux comptes consolidés, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice.

L'Assemblée Générale Ordinaire délibère valablement lorsqu'elle réunit le cinquième au moins des actions ayant droit de vote.

À défaut de ce quorum, l'Assemblée Générale est convoquée à nouveau.

Aucun quorum n'est requis sur deuxième convocation. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance.

2.2.6.3 Assemblées Générales Extraordinaires (article 26)

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions à condition de ne pas changer la nationalité de la Société, sauf dans les cas prévus par la loi, ni augmenter les engagements des actionnaires.

Sous ces réserves, elle peut notamment augmenter ou réduire le capital social, modifier l'objet social, changer la dénomination, proroger la durée de la Société ou décider sa dissolution anticipée ; transformer la Société en Société de toute autre forme, sans que cette énumération puisse être considérée comme limitative.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, sauf dérogation légale.

Par dérogation aux dispositions ci-dessus, l'Assemblée Générale Extraordinaire décidant une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, statue aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut également modifier les droits des actions de différentes catégories ; mais, dans le cas où une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire porterait atteinte aux droits attachés à une catégorie d'actions, cette décision ne deviendra définitive qu'après avoir été ratifiée par une Assemblée Spéciale des actionnaires de la catégorie visée. En ce qui concerne le capital particulier qu'elle représente, cette Assemblée est soumise aux prescriptions légales et réglementaires régissant les Assemblées Générales Extraordinaires. Si aucun des administrateurs de la Société n'est propriétaire d'actions de la catégorie donnant lieu à une Assemblée Générale, cette Assemblée élit elle-même son Président.

2.2.7 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-37, alinéa 9 du Code de commerce, vous trouverez les informations prévues par l'article L. 225-25-3 du Code de commerce dans le Rapport de gestion

et au paragraphe 5.2.6.2 « Accord entraînant un changement de contrôle et pactes d'actionnaires » du Document de référence.

Charenton, le 26 février 2014

Le Président du Conseil d'administration

2.3 Rémunération et avantages

2.3.1 Politique de rémunération des membres du Conseil d'administration

Jetons de présence

L'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2010 a voté un montant global de jetons de présence de 525 000 euros, que le Conseil d'administration lors de sa séance du 13 juillet 2010 a décidé de répartir selon les règles résumées dans le tableau ci-dessous et inchangées en 2013.

Jetons de présence	Partie fixe	Partie variable en fonction de la présence
Tous les administrateurs	3 800 euros	2 000 euros par séance
Président du Comité d'audit et des risques	22 000 euros	2 200 euros par séance
Président du Comité des mandataires et des rémunérations	11 000 euros	2 200 euros par séance
Président du Comité responsabilité sociétale de l'Entreprise (RSE)	11 000 euros	2 200 euros par séance
Pour les seuls administrateurs indépendants, membres des Comités d'audit, des mandataires, des nominations ou de responsabilité sociétale	Non applicable	2 200 euros par séance
Pour les membres du Comité stratégique	Non applicable	1 000 euros par séance

Au titre de l'exercice 2013, le montant total des jetons de présence versés aux administrateurs a été de 462 200 euros, dont 365 000 euros au titre de la partie variable.

Aïcha Mokdahi, Yi He et Maureen Cavanagh, administrateurs représentant les salariés actionnaires, reversent à l'association Valoptec le montant net de leurs jetons de présence, après déduction des impôts et, le cas échéant, des cotisations sociales.

2.3.2 Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

La rémunération des dirigeants au sens de la norme IAS 24 se trouve à la note 30 des états financiers, chapitre 3.4.

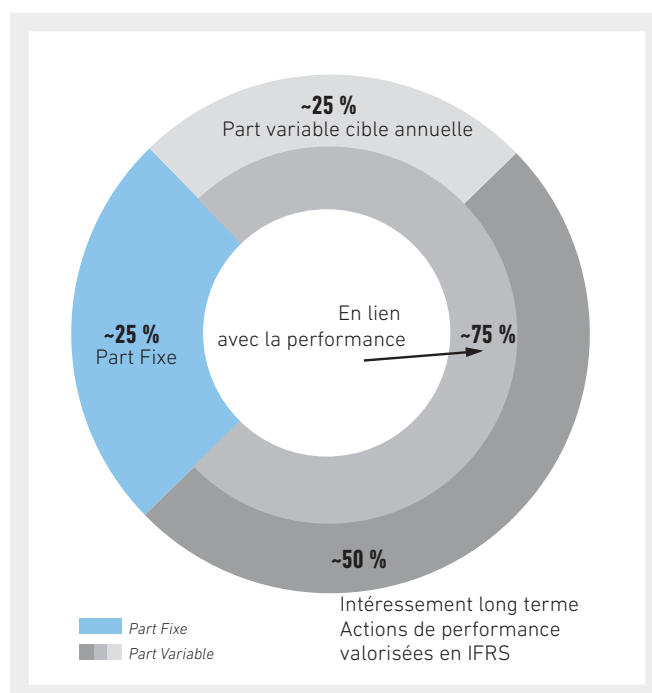
À titre d'illustration, la structure de la rémunération de l'exercice 2013 de Monsieur Hubert Sagnières, Président-Directeur Général, est la suivante :

2.3.2.1 Principes généraux

Les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux sont fixées par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des mandataires et des rémunérations.

Les principes directeurs sur lesquels le Conseil d'administration fonde ses décisions sont les suivants :

- la politique de rémunération doit refléter les **valeurs** de l'Entreprise et sa **culture**. Essilor International entend ainsi mettre en œuvre les outils et systèmes de rémunération les mieux à même de favoriser une performance durable, une vision long terme, la loyauté à l'Entreprise et le partage du risque entrepreneurial à travers, notamment, l'association au capital ;
- une part significative de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux doit être fonction de la **performance** ;
- cette performance doit être appréciée à la fois sur un horizon **court terme**, à travers la réalisation d'objectifs annuels en lien avec la stratégie de l'Entreprise, et sur le long terme à travers des plans d'intéressement à **long terme** dont les conditions de performance et la valeur in fine reposent sur une création de valeur durable pour les actionnaires et bénéficiant à toute l'Entreprise.



- les niveaux de rémunération des dirigeants mandataires sociaux doivent être **mesurés** et **compétitifs** avec les pratiques de groupes comparables à Essilor International au regard de leurs activités, de leur degré d'internationalisation et de leur taille (mesurée par leur chiffre d'affaires, leurs effectifs et leur capitalisation boursière). À ce titre, le Comité des mandataires et des rémunérations dispose d'études de rémunération (*benchmark*) réalisées par un cabinet indépendant spécialisé en la matière ;
- l'ensemble des composantes de la rémunération (part fixe, part variable annuelle, intéressement à long terme, régime de retraite de supplémenteaire) et l'équilibre entre ses composantes sont pris en compte dans la détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

2.3.2.2 Situation de Monsieur Hubert Sagnières, Président-Directeur Général

Monsieur Hubert Sagnières a exercé des fonctions salariales au sein du Groupe pendant vingt et une années avant d'accéder, le 1^{er} janvier 2010, à la fonction de Directeur Général d'Essilor International. Il a été nommé Président-Directeur Général du Groupe à compter du 2 janvier 2012.

Son contrat de travail a été suspendu le 1^{er} janvier 2010, concomitamment à sa nomination à la fonction de Directeur Général, en application de la politique du Groupe reconnue conforme par l'AMF (voir paragraphe 2.2.5 ci-dessus).

La politique du Groupe vise à favoriser, autant que faire se peut, la promotion interne de ses talents. Les salariés qui accèdent après ce parcours, aux plus hautes responsabilités de l'Entreprise ont en effet démontré sur le long terme leur capacité à obtenir un haut niveau de performance, à incarner les valeurs et la culture du Groupe. Ils ont acquis de surcroît un haut niveau de savoir-faire (commercial, industriel, scientifique...) nécessaire à l'élaboration d'une vision long terme.

2.3.2.3 Rémunération de Monsieur Hubert Sagnières, Président-Directeur Général

a) Rémunération annuelle

La rémunération annuelle de Monsieur Hubert Sagnières, Président-Directeur Général, comprend une part fixe et une part variable. Monsieur Hubert Sagnières a demandé au Conseil d'administration de ne plus percevoir de jetons de présence à compter de sa nomination en tant que Président-Directeur Général, ce que le Conseil a entériné par une décision formelle.

Le Comité des mandataires et des rémunérations a disposé d'une étude comparative, réalisée par un cabinet indépendant spécialisé dans les études de rémunération des dirigeants. L'étude portait sur les rémunérations des Présidents-Directeurs Généraux et des Présidents du Directoire de groupes industriels français du CAC 40 et du Next 20 avec une capitalisation et/ou un chiffre d'affaires comparables à ceux d'Essilor International.

Part fixe

La rémunération fixe annuelle brute de Monsieur Hubert Sagnières, Président-Directeur Général, a été fixée à 800 000 euros pour l'exercice 2013, montant strictement identique à celui de 2012.

Part variable annuelle

La part variable de l'exercice 2013 de Monsieur Hubert Sagnières, Président-Directeur Général, a été fixée à 800 000 euros pour des objectifs atteints à 100 %. Elle peut varier de 0 à 1,5 fois ce montant cible en fonction du degré de réalisation des objectifs. Les montants cible et maximum de la part variable de l'exercice 2013 sont identiques à ceux de 2012.

La rémunération variable de l'exercice 2013 repose pour 80 % sur des objectifs financiers et pour 20 % sur des objectifs personnels, avec la décomposition suivante :

- 40 % sur un objectif de BNPA retraité avec, en cas de fort dépassement de l'objectif, un plafond situé à 68 % ;
- 30 % sur un objectif de croissance organique, avec, en cas de fort dépassement de l'objectif, un plafond situé à 51 % ;
- 10 % sur un objectif de croissance par acquisition, sans possibilité de dépassement ;
- 20 % sur 3 objectifs relatifs à l'apport personnel dans la stratégie de l'Entreprise, sans possibilité de dépassement. Les objectifs fixés pour l'exercice 2013 portaient sur la conduite d'une acquisition significative en cohérence avec la stratégie long terme, la mise en œuvre de la nouvelle organisation et la préparation du futur du Groupe notamment au travers de l'identification des futurs dirigeants.

Afin de refléter au mieux la performance du dirigeant et de neutraliser les facteurs exogènes à son action, l'évaluation des objectifs financiers est réalisée en éliminant les distorsions dues aux variations des parités monétaires. Le BNPA est de surcroît retraité de l'impact des charges exceptionnelles qu'il n'est pas possible de budgéter et de l'incidence totale des acquisitions de l'année qui ne sont pas retenues dans le critère « croissance par acquisition ».

Après examen de la réalisation des objectifs, il ressort que la part variable du Président-Directeur Général, au titre de l'exercice 2013, s'établit à 106 % de la rémunération fixe brute annuelle (contre 123 % au titre de l'exercice 2012), soit 848 000 euros. Le détail du calcul est présenté dans le tableau ci-dessous :

P			R	P x R	P x R x cible en €
Poids	Nature	Échelle d'évaluation	% réalisation	% réalisation pondéré	Réalisation en montant
40 %	BNPA retraité	0 à 170 %	170 %	68,0 %	544 000 €
30 %	Croissance organique	0 à 170 %	30 %	9,0 %	72 000 €
10 %	Croissance par acquisition	0 à 100 %	100 %	10,0 %	80 000 €
20 %	Facteur personnel	0 à 100 %	95 %	19,0 %	152 000 €
100 %				106,00 %	848 000 €

Pour mémoire, en 2013, le Groupe a réalisé :

- un bénéfice net par action publié (non retraité) de 2,82 euros ;
- une croissance organique de 2,1 % ;
- et 28 acquisitions équivalant à un chiffre d'affaires annuel de 254 millions d'euros.

Le niveau de réalisation requis pour ces objectifs a été établi de façon précise et rigoureuse mais ne peut être rendu public. Compte tenu de la situation spécifique de l'Entreprise par rapport à ses concurrents en matière de communication financière, il apparaît en effet préjudiciable, pour la bonne exécution de la stratégie, de communiquer ces éléments de mesure d'évaluation de la performance.

b) Plans d'intéressement à long terme

Politique générale d'intéressement à long terme : attribution d'options de souscription et d'actions de performance

Les plans de rémunération à long terme sont une composante fondamentale de la culture entrepreneuriale d'Essilor et de sa politique de rémunération.

En effet, ils contribuent à :

- développer l'esprit d'entreprise qui est une des raisons fondamentales de la performance d'Essilor depuis sa création ;
- fidéliser et favoriser l'engagement à long terme des dirigeants, managers clés et talents du Groupe ;
- participer à la compétitivité des rémunérations des collaborateurs du Groupe.

Depuis 2006, Essilor a décidé de procéder à des attributions d'actions de performance et, par défaut, à des options de performance capées. En effet, le recours à des actions de performance en lieu et place des stock-options se révèle moins dilutif pour les actionnaires. De surcroît, l'obligation de conservation inhérente aux plans d'attribution d'actions de performance renforce la convergence des intérêts entre les salariés actionnaires et les actionnaires externes (cf. section « Conditions d'acquisition des actions et obligation de conservation »).

Les attributions d'actions de performance et d'options de performance ont lieu aux mêmes périodes calendaires.

Attribution du 25 novembre 2013

En vertu des résolutions 12, 13 et 14 approuvées par l'Assemblée Générale réunie le 11 mai 2012, le Conseil d'administration du 25 novembre 2013 a décidé d'attribuer un nombre maximal de 1 376 340 actions de performance et 87 880 options de performance capées au profit de 9 006 collaborateurs du Groupe.

Dans le cadre de ce plan, Monsieur Hubert Sagnières a bénéficié d'une attribution maximale de 45 000 actions de performance (valorisées comme indiqué dans le Tableau 2 en Annexe de cette section), soit 3,1 % du nombre total d'actions attribuées (somme des actions de performance et des options de performance allouées) et 0,021 % du capital au 31 décembre 2013.

Conditions d'acquisition des actions et obligation de conservation

Les plans de rémunération à long terme d'Essilor ont été pensés de telle sorte que l'intérêt des actionnaires salariés soit le plus possible aligné sur celui des actionnaires extérieurs.

L'attribution définitive des actions de performance dépend en effet :

- d'une condition de performance basée sur la progression du cours de bourse de l'action mesurée sur plusieurs années ;
- d'une condition de présence afin de garantir l'engagement sur le long terme des bénéficiaires et leur fidélité à l'Entreprise ;
- d'une obligation de conservation des actions définitivement acquises pour renforcer la convergence entre l'intérêt des actionnaires salariés et celui des actionnaires extérieurs ;
- de conditions renforcées pour les dirigeants mandataires sociaux et les membres du Comité exécutif Groupe.

Condition de performance générale

Cette condition est applicable à tous les bénéficiaires des plans d'actions de performance.

L'acquisition définitive et le nombre des actions définitivement attribuées sont soumis à une condition de performance basée sur la progression annualisée ⁽¹⁾ du cours de l'action d'Essilor mesurée de la manière suivante :

- au moment de l'attribution, est déterminé le Cours Initial de Référence (égal à la moyenne des 20 cours d'ouverture précédant la date d'attribution) ;

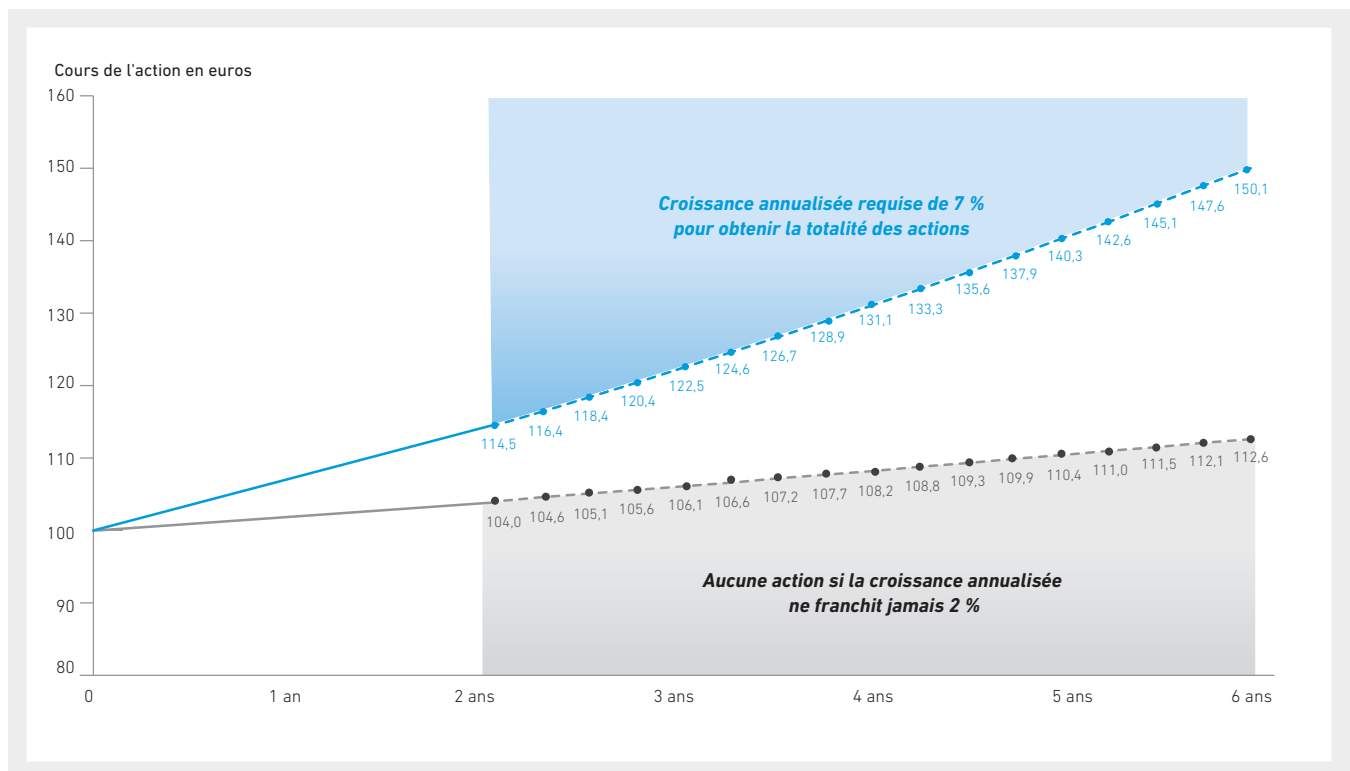
(1) Formule de calcul : $(\text{Cours Moyen} / \text{Cours Initial de Référence})^{1/N} - 1$ où N est le nombre d'années entre l'attribution et la date de mesure de la performance. N=2 puis, si la condition de performance n'est pas atteinte, 2,25... jusqu'à 6 au maximum.

- deux ans après l'attribution (N+2), est calculé un Cours Moyen égal à la moyenne des cours d'ouverture pendant les trois mois précédant la date du deuxième anniversaire de la date d'attribution ;
- si la progression entre le Cours Moyen et le Cours Initial de Référence est :
 - supérieure à 14,5 % (soit une progression annualisée de 7 %), toutes les actions attribuées initialement sont définitivement acquises sous réserve du respect de la condition de présence (détaillée dans la section « Condition de présence »),
 - supérieure ou égale à 4 % et inférieure à 14,5 % (correspondant respectivement à une progression annualisée supérieure ou égale à 2 % et inférieure à 7 %), une partie seulement des actions attribuées initialement est définitivement acquise sous réserve du respect de la condition de présence (détaillée dans la section « Condition de présence »),
 - inférieure à 4 % (soit une progression annualisée inférieure à 2 %), aucune action n'est acquise le jour du deuxième anniversaire de la date d'attribution. Dans ce cas, une nouvelle évaluation de la performance sera effectuée trois

mois plus tard avec une méthodologie identique (bornes de progression annualisées fixées entre 2 % et 7 %). Cette mesure de la performance pourra être réitérée tous les trois mois et jusqu'au jour du sixième anniversaire de la date d'attribution (N+6). Si, à cette date, le seuil minimal d'une progression annualisée de 2 % n'est pas atteint, ce qui correspond en valeur absolue à une augmentation de 12,6 % par rapport au Cours Initial de Référence, le plan est caduc et les salariés ne reçoivent aucune action Essilor.

La première fois où la progression annualisée entre le Cours Moyen et le Cours Initial de Référence franchit le seuil de 2 % (en progression annualisée) détermine une fois pour toutes le nombre d'actions définitivement attribuées, même si la progression annualisée augmente ultérieurement. Plus le temps s'écoule, plus le Cours Moyen à franchir pour percevoir un nombre minimum d'actions augmente : 4 % à N+2, 6,1 % à N+3, 8,2 % à N+4... et 12,6 % à N+6.

Le graphique ci-dessous illustre la condition de performance. Par souci de simplification, le cours à l'attribution est, dans cet exemple, égal à 100.



La table fixant le pourcentage d'actions acquis en fonction de la progression annualisée du cours de l'action Essilor International est la suivante :

Progression annualisée :	% d'actions acquis
Inférieure à 2 %	0 %
Supérieure ou égale à 2 % et inférieure à 3 %	60 %
Supérieure ou égale à 3 % et inférieure à 4 %	68 %
Supérieure ou égale à 4 % et inférieure à 5 %	76 %
Supérieure ou égale à 5 % et inférieure à 6 %	84 %
Supérieure ou égale à 6 % et inférieure à 7 %	92 %
Supérieure à 7 %	100 %

Condition de présence

Pour les résidents fiscaux français, l'acquisition des actions est soumise à la présence du bénéficiaire dans le Groupe à la date de réalisation de la condition de performance qui peut intervenir entre le deuxième anniversaire et le sixième anniversaire de l'attribution (voir les conditions de performance détaillées ci-dessus).

Pour les non résidents fiscaux français, la condition de présence est fixée :

- au quatrième anniversaire de l'attribution si la réalisation de la condition de performance intervient entre le deuxième et le quatrième anniversaire ;
- au jour de la réalisation de la condition de performance lorsque celle-ci intervient après le quatrième anniversaire de l'attribution.

Cette condition de présence est levée en cas de décès, d'invalidité, de licenciement économique ou de départ à la retraite du bénéficiaire.

Condition de conservation

Lorsque les conditions de performance et de présence sont satisfaites, les actions sont transférées aux bénéficiaires sur un compte au nominatif. Les bénéficiaires doivent respecter l'obligation de conservation décrite ci-après :

- les résidents fiscaux français peuvent céder les actions acquises au plus tôt à partir du sixième anniversaire de leur attribution initiale et, au plus tard, à partir du huitième anniversaire de leur attribution initiale ;
- les non résidents fiscaux français doivent conserver la moitié des actions acquises pendant une période minimale de deux ans, l'autre moitié étant immédiatement cessible en vue du paiement des impôts.

Conditions renforcées pour les dirigeants mandataires sociaux et les membres du Comité exécutif Groupe

Encadrement des attributions aux dirigeants mandataires sociaux

Les attributions aux dirigeants mandataires sociaux sont encadrées par les règles de plafonnement suivantes :

- valorisée aux normes IFRS, une attribution ne peut représenter, pour chacun des intéressés, un montant supérieur à sa rémunération monétaire annuelle (fixe + variable) ;
- un dirigeant mandataire social ne peut recevoir une attribution supérieure à 7 % du total des attributions (options + actions de

performance) effectuées chaque année par le Groupe pour ses salariés.

Conditions spécifiques et additionnelles s'appliquant aux dirigeants mandataires sociaux

En plus de la condition de performance applicable à tous les bénéficiaires, une deuxième condition de performance est prévue pour les dirigeants mandataires sociaux. Elle est mesurée à travers un Coefficient Moyen correspondant à la moyenne du taux de réalisation des objectifs de leur rémunération variable annuelle pendant la période d'acquisition. Lorsque le Coefficient Moyen ainsi obtenu est inférieur à 100 %, il vient diminuer à proportion le nombre d'actions obtenues en vertu de la première condition de performance. Lorsqu'il est supérieur à 100 %, il est automatiquement plafonné à 100 % et ne modifie donc pas le nombre d'actions obtenues en vertu de la première condition de performance.

Les dirigeants mandataires sociaux sont tenus de conserver pendant toute la durée de leur mandat le tiers des actions acquises, dans la limite toutefois où le nombre d'actions conservées au titre des différentes attributions d'options et d'actions de performance n'excède pas deux fois la rémunération monétaire annuelle (fixe et variable effectivement perçue) au titre de l'exercice clos le 31 décembre précédant la date d'acquisition.

Conformément au Code AFEP-MEDEF le Président-Directeur Général s'est formellement engagé à ne recourir à aucun mécanisme de couverture du risque des options et actions attribuées dans le cadre des plans d'intéressement à long terme, jusqu'à l'expiration de son mandat.

En vertu de la Charte des administrateurs, les dirigeants mandataires sociaux sont astreints à s'abstenir de toute opération sur les titres de la Société pendant la période précédant la publication d'informations privilégiées dont ils auraient connaissance, et à respecter les périodes de « fenêtres négatives » de 30 jours avant la publication des comptes annuels, semestriels et, le cas échéant, trimestriels, et de 15 jours avant les réunions d'information financière ; le jour de publication des informations concernées est également frappé d'abstention. Le calendrier de ces fenêtres négatives est préparé annuellement.

Conditions de performance spécifiques et additionnelles s'appliquant aux membres du Comité exécutif Groupe

En plus de la condition de performance applicable à tous les bénéficiaires, une deuxième condition de performance est prévue pour les membres du Comité exécutif Groupe. Elle repose sur la moyenne des taux de réalisation des objectifs de la part Groupe de leur rémunération variable annuelle pendant la période

d'acquisition (de deux ans jusqu'à six ans). Si cette moyenne est inférieure à 100 %, le nombre d'actions acquis par les membres du Comité exécutif Groupe est réduit à proportion. Si elle est supérieure à 100 %, elle est plafonnée à 100 % et ne modifie donc pas le nombre d'actions acquises par les membres du Comité exécutif Groupe en vertu de la condition de performance générale.

Évaluation des conditions de performance du plan d'actions de performance du 25 novembre 2011

Le Conseil d'administration avait décidé, lors de sa réunion du 24 novembre 2011, d'attribuer un nombre maximal de 50 000 actions de performance à Monsieur Hubert Sagnières.

- 1) La première condition de performance, applicable à tous les bénéficiaires du plan, a été mesurée le 25 novembre 2013 en calculant la progression annualisée du cours de l'action Essilor International de la manière suivante :

Cours initial de référence : 20 cours d'ouverture précédant le 24 novembre 2011	52,27 €
Cours moyen : moyenne des cours du 26 août au 25 novembre 2013	79,86 €
Progression =	+ 52,8 %
Progression annualisée =	+ 23,6 %

La progression annualisée ainsi calculée étant supérieure à + 7 % par an, seuil à atteindre pour obtenir la totalité des droits attribués, la première condition est entièrement remplie.

- 2) La deuxième condition de performance, applicable uniquement au dirigeant mandataire social, est mesurée à travers un Coefficient Moyen correspondant à la moyenne du taux de réalisation des objectifs de la rémunération variable annuelle pendant la période d'acquisition.

Le Coefficient Moyen pour la période 2011 et 2012 a été mesuré comme suit :

Taux de réalisation des objectifs de la part variable annuelle 2011	131,3 %
Taux de réalisation des objectifs de la part variable annuelle 2012	123,0 %
Coefficient Moyen	127,2 %

Le Coefficient Moyen étant supérieur à 100 %, il est automatiquement plafonné à 100 % et ne modifie donc pas le nombre d'actions obtenues en vertu de la première condition de performance.

Les deux conditions de performance étant entièrement satisfaites, Monsieur Hubert Sagnières a reçu la propriété de 50 000 actions Essilor International, placées sur un compte nominatif, qui seront incessibles jusqu'au 24 novembre 2017. À compter de cette date, Monsieur Hubert Sagnières devra en conserver un tiers, soit 16 667 actions, pendant toute la durée de son mandat. Cette obligation de conservation deviendra caduque dès lors que Monsieur Hubert Sagnières détiendra, de manière permanente, un montant cumulé d'actions (au fur et à mesure des acquisitions ou des levées d'options) équivalent à deux années de rémunération monétaire (rémunération fixe + variable).

Réflexions sur les plans d'intéressement à long terme

Une réflexion sera entamée courant 2014 sur les dispositifs d'intéressement à long terme afin de rechercher, le cas échéant, des améliorations à apporter aux plans d'attributions d'actions de performance actuellement en vigueur dans la Société (périodes d'acquisition et de conservation, conditions de performance...).

c) Politique d'engagements différés

Retraite supplémentaire à prestations définies dite « de fidélité »

Les cadres dirigeants du Groupe de catégorie IIIC et HC au sens de la Convention Collective de la Métallurgie bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies (article 39 du Code général des impôts).

Au titre de ce régime, une rente de retraite supplémentaire est versée aux cadres dirigeants de catégorie IIIC et HC :

- ayant un minimum de 10 ans d'ancienneté dans le Groupe (vs 2 ans recommandés par le Code AFEP-MEDEF) ;
- présents aux effectifs d'Essilor International (ou d'une entreprise adhérente) et cessant leur activité professionnelle au sein de celle-ci pour prendre leur retraite. Conformément à la réglementation, est assimilé à un achèvement de la carrière le cas du licenciement après 55 ans sans reprise d'activité professionnelle.

Si ces deux conditions sont remplies, la rente supplémentaire est déterminée de la manière suivante :

- 10 % de la rémunération de référence ; la rémunération de référence correspond à la moyenne de la rémunération brute (fixe et variable) effectivement versée au cours des trois dernières années précédant le dernier jour travaillé ;
- auxquels s'ajoutent pour chaque année d'ancienneté au-delà de 10 ans et inférieure ou égale à 20 ans :
 - 1 % de la rémunération de référence,
 - 1,5 % de la fraction de la rémunération de référence supérieure à la tranche C de la sécurité sociale dans la limite de 5 % de la rémunération de référence.

Le régime collectif de retraite supplémentaire est susceptible d'assurer aux cadres dirigeants de catégorie IIC et HC ayant au moins 20 ans d'ancienneté dans le Groupe, une rente de retraite supplémentaire maximum de 25 % de leur rémunération de référence (contre un maximum de 45 % prévu par le Code AFEP-MEDEF).

Dans le cadre de ce régime, et compte tenu de son ancienneté dans le Groupe qui s'élève à 25 années au 31 décembre 2013, le calcul théorique de la rente annuelle dont bénéficierait Monsieur Hubert Sagnières à cette date serait de 25 % de la moyenne de la rémunération effectivement perçue au titre des exercices 2011, 2012 et 2013 (soit environ 413 000 euros).

Une provision est inscrite au bilan en phase de constitution (tant que le dirigeant mandataire social est actif) et, dès lors que le bénéficiaire liquide sa retraite, le capital constitutif est transféré à un assureur, et donc totalement externalisé.

Indemnité de rupture du contrat de travail

Monsieur Hubert Sagnières ne dispose d'aucune indemnité liée à la rupture de son mandat de Président-Directeur Général.

Dans le cadre du contrat de travail, actuellement suspendu, existant entre la Société et Monsieur Sagnières, ce dernier bénéficie d'une clause convenue plusieurs années avant l'exercice de ses mandats sociaux, lui assurant un montant équivalent à deux années de rémunération contractuelle en cas de rupture du contrat de travail du fait de l'Entreprise.

Au 31 décembre 2013, la rémunération contractuelle de Monsieur Sagnières s'établit à 1 055 000 euros bruts. Ce montant correspond à la rémunération dont il bénéficiait en qualité de salarié, au moment de la suspension de son contrat de travail, rehaussée de la moyenne annuelle des augmentations des cadres de la catégorie IIC du groupe Essilor.

Le montant maximal de l'indemnité s'élève donc, au 31 décembre 2013, à 2 110 000 euros.

Cette somme se compose :

- **des indemnités légales et conventionnelles** d'un montant de 1 120 058 euros. Dès lors que Monsieur Sagnières atteindra l'âge de 60 ans, ce montant passera à 861 583 euros.

Cette somme correspond aux seules indemnités légales et conventionnelles dues à Monsieur Sagnières en application du Code du travail français au titre des 21 années d'ancienneté

acquises en qualité de salarié avant sa désignation en qualité de mandataire social.

Conformément à la législation française, cette indemnité ne peut être supprimée, lors de la rupture du contrat de travail à l'initiative de l'Entreprise, qu'en cas de faute grave, ou de faute lourde, ou de mise à la retraite à l'âge légal ;

- **d'une indemnité supplémentaire** d'un montant maximal de 989 942 euros. Dès lors que Monsieur Sagnières atteindra l'âge de 60 ans, ce montant passera à 1 248 417 euros.

Cette somme correspond aux indemnités prévues par son contrat de travail et allant au-delà de la stricte application des dispositions obligatoires en matière sociale.

Cette indemnité pourra être versée en cas de départ contraint lié à un changement de contrôle ou de stratégie et sera, alors, soumise aux conditions de performance exposées ci-après.

Conditions de performance

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 3 mars 2010, a réitéré les conditions de performance auxquelles le Conseil d'administration avait subordonné le versement éventuel de cette indemnité lors de la séance du 4 mars 2009, à savoir :

La performance est mesurée par la moyenne du taux de réalisation des objectifs de Monsieur Sagnières pour les 3 années précédant son départ. Les objectifs annuels sont ceux fixés par le Conseil d'administration à Monsieur Sagnières au titre de sa qualité de mandataire social, et servant au calcul de la part variable de sa rémunération. Pour un taux moyen de performance supérieur ou égal à 50 %, l'indemnité est payée strictement proportionnellement à ce taux dans la limite de 100 % (ex : taux moyen de performance atteint 90 %, l'indemnité est payée à hauteur de 90 % de son montant).

Pour un taux moyen de performance inférieur à 50 % aucune indemnité supplémentaire ne sera versée.

L'Assemblée Générale du 5 mai 2011 a approuvé cette convention aux termes d'une résolution nominative.

d) Régimes collectifs de prévoyance, de frais de santé et de retraite à cotisations définies (article 83)

Monsieur Hubert Sagnières bénéficie, au même titre que l'ensemble du collège des cadres, des régimes collectifs de prévoyance, de frais de santé et de retraite à cotisations définies en vigueur dans l'Entreprise. Le montant des cotisations versées en 2013, indépendamment des cotisations salariales dont il assume naturellement la charge, a été comme suit :

- 6 277 euros pour le régime de prévoyance ;
- 826 euros pour le régime de frais de santé ;
- 14 912 euros pour le régime de retraites à cotisations définies.

e) Avantage en nature

Monsieur Hubert Sagnières bénéficie d'une assurance chômage souscrite auprès de la GSC. Le montant de la cotisation de 7 205 euros en 2013 a été déclaré en avantage en nature.

2.3.3 Annexe : Tableaux des rémunérations et avantages

Tableau 1 – Jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants ^(a)

En euros	2013	2012
Philippe ALFROID	29 600	25 600
Benoît BAZIN	29 600	28 600
Antoine BERNARD DE SAINT-AFFRIQUE	29 600	28 600
Maureen CAVANAGH	20 800	2 600
Yves CHEVILLOTTE	60 400	55 000
Mireille FAUGÈRE	27 400	26 400
Xavier FONTANET	29 600	24 200
Louise FRÉCHETTE	38 400	12 400
Yves GILLET ^(b)		14 200
Yi HE	20 800	19 800
Bernard HOURS	34 000	26 400
Maurice MARCHAND-TONEL	36 200	30 800
Aïcha MOKDAHI	42 800	19 800
Olivier PÉCOUX	15 800	14 800
Michel ROSE	47 200	41 800
TOTAL	462 200	371 000

(a) Aucun mandataire social non dirigeant n'a perçu de rémunération autre que les jetons de présence.

(b) N'est plus mandataire social non dirigeant en 2013.

Tableau 2 – Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées au dirigeant mandataire social

Hubert SAGNIÈRES	2013	2012
En euros	Président-Directeur Général	Président-Directeur Général
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 3)	1 655 205	1 791 547
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	1 521 000 ^(a)	1 212 750 ^(a)

(a) Les montants indiqués correspondent à la juste valeur comptable des options et des actions conformément aux normes IFRS. Il ne s'agit donc pas des montants réels qui pourraient être dégagés lors de l'exercice des options si celles-ci sont exercées ou lors de l'acquisition des actions, si celles-ci deviennent acquises. Il est par ailleurs rappelé que les attributions d'options et d'actions sont soumises à des conditions de présence et de performance.

Tableau 3 – Récapitulatif des rémunérations du dirigeant mandataire social

Hubert SAGNIÈRES	2013		2012	
	Président-Directeur Général		Président-Directeur Général	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
En euros				
Rémunération fixe	800 000	800 000	800 000	800 000
Rémunération variable ^(a)	848 000	984 000	984 000	853 450
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature :				
■ voiture				
■ assurance chômage	7 205	7 205	7 547	7 547
■ autres				
TOTAL	1 655 205	1 791 205	1 791 547	1 660 997

(a) Part variable de Monsieur Hubert Sagnières au titre de l'exercice 2013 : 106 % de réalisation des objectifs (123 % au titre de l'exercice 2012).

Tableau 4 – Actions de performance attribuées au dirigeant mandataire social

Droits à actions de performance attribuées au mandataire social durant l'exercice 2013	Nombre total	Prix (en euros)	Valorisation selon méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Date d'acquisition	Plan afférant
Hubert SAGNIÈRES	45 000	77,29	33,8	entre 25/11/2017 & 25/11/2019	25/11/2013

Dans le cadre de l'attribution collective du 20 décembre 2013, Monsieur Hubert Sagnières a également reçu une attribution maximum de 20 droits à actions de performance.

Tableau 5 – Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour le dirigeant mandataire social

Aucune action de performance n'est devenue disponible pendant l'exercice 2013.

Tableau 6 – Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice au dirigeant mandataire social

Aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions n'a eu lieu durant l'exercice.

Tableau 7 – Options de souscription d'actions levées au cours de l'exercice par le dirigeant mandataire social

Options levées durant l'exercice 2013 par le mandataire social	Nombre total	Prix (en euros)	Valorisation selon méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Date d'échéance	Plan afférant
Hubert SAGNIÈRES	42 999 ^(a)	41,46	7,76	22/11/2013	22/11/2006
Hubert SAGNIÈRES	50 000	43,65	7	14/11/2014	14/11/2007

(a) Sur les 44 000 options attribuées, 1 001 ont été annulées en raison du cap sur le profit. En effet, les règlements des plans d'options prévoient un plafonnement des gains à hauteur de 100 % du prix d'exercice.

Tableau 8 – Historique des attributions d'options de souscription de performance cappées**Informations sur les options de souscription de performance cappées (hors attributions collectives)**

	Plan du 14/11/2007	Plan du 27/11/2008	Plan du 26/11/2009	Plan du 25/11/2010	Plan du 24/11/2011	Plan du 27/11/2012	Plan du 25/11/2013
Date d'AG	11/05/2007	11/05/2007	11/05/2007	11/05/2010	11/05/2010	11/05/2012	11/05/2012
Date du CA	14/11/2007	27/11/2008	26/11/2009	25/11/2010	24/11/2011	27/11/2012	25/11/2013
Nombre total d'actions pouvant être souscrites, dont le nombre pouvant être souscrites par :	1 117 770	1 568 080	1 579 120	634 760	85 620	81 760	87 880
Les dirigeants mandataires sociaux :							
Xavier FONTANET	0	120 000	80 000	NC	NC	NC	NC
Philippe ALFROID	0	100 000	NC	NC	NC	NC	NC
Hubert SAGNIÈRES	50 000 ^(a)	100 000	150 000	0	0	0	0
Point de départ d'exercice des options	14/05/2010	29/11/2010	28/11/2011	26/11/2012	25/11/2013	pas encore connu car selon performance	pas encore connu car selon performance
Date d'expiration	14/11/2014	27/11/2015	26/11/2016	25/11/2017	24/11/2018	27/11/2019	25/11/2020
Prix de souscription (moyenne des 20 cours d'ouverture avant le CA)	43,65 €	33,17 €	38,96 €	48,01 €	52,27 €	71,35 €	77,29 €
Modalités d'exercice	si performance atteinte et présence dans l'Entreprise : 50 % après 2 ans, 100 % après 3 ans	si performance du plan (+ performance spéciale mandataire basée sur règles part variable) atteinte et présence dans l'Entreprise : 50 % après 2 ans, 100 % après 3 ans	si performance du plan (+ performance spéciale mandataire basée sur règles part variable) atteinte et présence dans l'Entreprise : 50 % après 2 ans, 100 % après 3 ans	si performance atteinte et présence dans l'Entreprise : 50 % après 2 ans, 100 % après 3 ans	si performance atteinte et présence dans l'Entreprise : 50 % après 2 ans, 100 % après 3 ans	si performance atteinte et présence dans l'Entreprise : 50 % après 2 ans, 100 % après 3 ans	si performance atteinte et présence dans l'Entreprise : 50 % après 2 ans, 100 % après 3 ans
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2013	777 380	1 048 760	976 747	149 376	6 240	160	0
Nombre cumulé d'options annulées ou caduques	98 730	166 470	160 147	53 240	9 980	4 325	0
Options restantes au 31/12/2013	241 660	352 850	442 226	432 144	69 400	77 275	87 880

(a) Monsieur Hubert Sagnières n'était pas mandataire en 2007.

Tableau 9 – Historique des attributions d'actions de performance**Informations sur les actions de performance (hors attributions collectives)**

	Plan du 14/11/2007	Plan du 27/11/2008	Plan du 26/11/2009	Plan du 25/11/2010	Plan du 24/11/2011	Plan du 27/11/2012	Plan du 25/11/2013
Date d'AG	11/05/2007	11/05/2007	11/05/2007	11/05/2010	11/05/2010	11/05/2012	11/05/2012
Date du CA	14/11/2007	27/11/2008	26/11/2009	25/11/2010	24/11/2011	27/11/2012	25/11/2013
Nombre total attribuées, dont le nombre attribué à :	552 491	513 775	536 116	893 458	1 193 189	1 176 340	1 279 460
Les dirigeants mandataires sociaux :	attribuées 103 500/ acquises 46 575	0	0	45 000	50 000	45 000	45 000
Xavier FONTANET	attribuées 58 500/acquises 26 325	0	0	NC	NC	NC	NC
Philippe ALFROID	attribuées 45 000/acquises 20 250	0	NC	NC	NC	NC	NC
Hubert SAGNIÈRES	0	0	0	45 000	50 000	45 000	45 000
Date d'acquisition des actions	14/05/2010	29/11/2010	28/11/2011	résidents le 26/11/2012 non résidents le 25/11/2014	résidents le 25/11/2013 non résidents le 24/11/2015	pas encore acquises	pas encore acquises
Date de fin de période de conservation	14/11/2014	27/11/2015	26/11/2016	résidents le 25/11/2016 non résidents 50 % le 25/11/2014 et 50 % le 25/11/2016	résidents le 24/11/2017 non résidents 50 % le 24/11/2015 et 50 % le 24/11/2017	selon date d'acquisition	selon date d'acquisition
Conditions de Performance	présence + nombre attribué selon progression du cours de bourse	présence + nombre attribué selon progression du cours de bourse	présence + nombre attribué selon progression du cours de bourse	présence + nombre attribué selon progression du cours de bourse + performance spéciale mandataire basée sur règles part variable	présence + nombre attribué selon progression du cours de bourse + performance spéciale mandataire basée sur règles part variable	présence + nombre attribué selon progression du cours de bourse + performance spéciale mandataire basée sur règles part variable	présence + nombre attribué selon progression du cours de bourse + performance spéciale mandataire basée sur règles part variable
Nombre d'actions acquises au 31/12/2013	245 640	503 224	522 982	513 898	558 219	650	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	306 851	10 551	13 134	49 950	60 550	24 810	0
Actions restantes au 31/12/2013	0	0	0	329 610	574 420	1 150 880	1 279 460

Tableau 10 – Dirigeant mandataire social – Tableau détaillé**Hubert SAGNIÈRES****Directeur Général Délégué jusqu'au 31 décembre 2009 puis Directeur Général à compter du 1^{er} janvier 2010, puis Président-Directeur Général à compter du 2 janvier 2012**

Date début mandat	2008
Date fin mandat	2014
Contrat de travail	Oui – suspendu à compter du 1 ^{er} janvier 2010
Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	Non
Régime de retraite supplémentaire	Oui
Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Non ^(a) Prime de départ ou de cessation de fonction (en cas de licenciement, sauf pour faute lourde ou grave) 2 années de salaire au titre du contrat de travail : la fraction de l'indemnité au-delà de l'indemnité conventionnelle est soumise à des conditions de performance.
Mesures restrictives concernant la vente d'options ou d'actions de performance	À compter des attributions intervenues en 2007, obligation de conservation de : 1/3 des actions définitivement acquises dans le cadre d'une attribution d'actions de performance ou 1/3 du solde des actions issues des levées d'options de souscription d'actions, après cession immédiate des actions nécessaires pour assurer l'acquisition des actions et s'acquitter de l'impôt relatif à la revente de titres.
Instruments de couverture	Absence de recours à des instruments de couverture pour les options ou les actions de performance
Engagement d'indemnité de départ en retraite (valeur actuarielle)	740 218 euros
Engagement de retraite supplémentaire (valeur actuarielle)	10 039 827 euros

(a) Aucune indemnité de départ n'est prévue au titre du mandat social. L'indemnité de départ prévue au titre du contrat de travail suspendu est détaillée au paragraphe 2.3.2.3 point c.

Tableau 11 – Recommandations du Code AFEP-MEDEF non retenues**Suspension du contrat de travail du dirigeant mandataire social (point 22 du Code)**

Il est recommandé, lorsqu'un salarié devient dirigeant mandataire social de l'Entreprise, de mettre fin au contrat de travail qui le lie à la Société ou à une société du Groupe, soit par rupture conventionnelle, soit par démission.

Le Conseil du 27 novembre 2008, sur proposition du Comité des mandataires, avait exprimé une réserve sur « l'obligation » qui serait faite à un mandataire social de mettre fin à son contrat de travail dès lors qu'il serait nommé Président-Directeur Général ou Directeur Général. Autant cette disposition peut se comprendre pour un dirigeant recruté à l'extérieur ou nouvellement arrivé au sein du Groupe, autant elle est difficilement justifiable pour un cadre ayant fait un long parcours réussi au sein de l'Entreprise et appelé aux plus hautes responsabilités. En effet, au plan individuel cette mesure fragiliserait la position des intéressés au regard des risques encourus dans leur nouvelle charge, pourrait amener des candidats internes à refuser le poste ou conduirait à revoir à la hausse les rémunérations, ce qui n'est certes pas l'objectif recherché par les recommandations de l'AFEP et du MEDEF.

Cette mesure détacherait les mandataires du corps social, n'irait pas dans le sens de la promotion interne et du « management durable » qui sont pourtant, pour Essilor International, les clefs de la construction de groupes puissants et stables. En conséquence, le Conseil d'administration d'Essilor a décidé de continuer de « suspendre » le contrat de travail des cadres supérieurs à l'occasion de leur nomination comme Président-Directeur Général ou Directeur Général mandataire social lorsque leur ancienneté dans l'Entreprise est d'au moins dix ans.

Options d'actions et actions de performance (point 23.2.4 du Code)

Par ailleurs, il convient de [...] conditionner, suivant des modalités fixées par le Conseil et rendues publiques à leur attribution, les actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux à l'achat d'une quantité définie d'actions lors de la disponibilité des actions attribuées.

Le Conseil d'administration n'a pas jugé nécessaire de conditionner l'attribution d'actions de performance à une obligation d'achat en raison de l'obligation de conservation des actions acquises s'appliquant aux dirigeants mandataires sociaux pendant toute la durée de leur mandat.

2.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur le Rapport du Président

Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Essilor International

(Exercice clos le 31 décembre 2013)

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société ESSILOR INTERNATIONAL et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations

requis par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 11 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Christine Bouvry

Mazars
Daniel Escudeiro

2.5 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui

s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée

Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par

l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Neuilly-Sur-Seine et à Courbevoie, le 11 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Christine Bouvry

Mazars
Daniel Escudeiro



ÉTATS FINANCIERS

3.1	COMMENTAIRES SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LE RÉSULTAT	86	3.5	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	158
3.1.1	Résultat d'exploitation	86	3.6	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE	159
3.1.2	Résultat net	87	3.7	COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ ESSILOR INTERNATIONAL	160
3.1.3	Situation financière	88	3.7.1	Principales données au 31 décembre 2013	160
3.2	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	89	3.7.2	Compte de résultat au 31 décembre 2013	161
3.2.1	Évolutions récentes	89	3.7.3	Bilan au 31 décembre 2013	162
3.2.2	Perspectives	89	3.7.4	Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2013	163
3.2.3	Événements survenus depuis la clôture de l'exercice	90	3.8	ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2013	164
3.2.4	Perspectives 2014	90	3.9	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	189
3.3	ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	91			
	Principales données consolidées	91			
3.3.1	Compte de résultat consolidé	92			
3.3.2	Bilan consolidé	94			
3.3.3	Variation des capitaux propres	96			
3.3.4	Tableau des flux de trésorerie consolidés	98			
3.4	NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	99			

BLOC-NOTES

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

En millions d'euros	2012	2013
Chiffres d'affaires	4 989	5 065
Contribution de l'activité ^(a)	893	917
Résultat opérationnel	831	843
Résultat net part du Groupe	584	593

(a) Résultat opérationnel avant paiement en actions, frais de restructuration, autres produits et charges, et avant dépréciation des écarts d'acquisition.

DATE DES DERNIÈRES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Les dernières informations financières vérifiées sont celles relatives aux exercices 2012 et 2013 (périodes du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 et du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013).

DOCUMENTS INCLUS PAR RÉFÉRENCE

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011 et le rapport des contrôleurs légaux sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011 figurant respectivement aux pages 90 à 147 et 176 et 177 du Document de référence de l'exercice 2011, déposé auprès de l'AMF le 28 mars 2012 sous le n° D.12-0227 ;
- les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012 et le rapport des contrôleurs légaux sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012 figurant respectivement aux pages 90 à 151 et 152 du Document de référence de l'exercice 2012, déposé auprès de l'AMF le 2 avril 2013 sous le n° D.13-0252.

**LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE
ET LES COMMUNIQUÉS CITÉS
SONT DISPONIBLES SUR :**

 Rubrique Investisseurs /
Publications
www.essilor.com

INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES POUR PÉRIODES INTERMÉDIAIRES

La Société a choisi de ne pas reprendre dans ce Document les informations financières relatives aux périodes intermédiaires. Pour mémoire, les résultats consolidés au 30 juin 2013 ont été publiés le 29 août 2013. Le communiqué financier, le compte de résultat consolidé, le bilan consolidé et le tableau des flux de trésorerie consolidés au 30 juin 2013, ainsi que la présentation des résultats du premier semestre 2013 sont disponibles sur le site internet d'Essilor.

3.1 Commentaires sur la situation financière et le résultat

3.1.1 Résultat d'exploitation

Le compte de résultat

En millions d'euros	2013	2012 ^(c)	Variation
Chiffre d'affaires	5 065	4 989	+ 1,5 %
Marge brute	2 838	2 784	+ 2,0 %
en % du CA	56 %	55,8 %	
Contribution de l'activité ^(a)	917	893	+ 2,6 %
en % du CA	18,1 %	17,9 %	
Autres produits / Autres charges	- 73	- 62	+ 17,2 %
Résultat opérationnel	843	831	+ 1,5 %
Résultat financier	- 21	- 18	+ 17,3 %
Impôt sur les sociétés	- 199	- 207	- 4,0 %
taux d'impôt (%)	24,2 %	25,5 %	
Résultat des sociétés mises en équivalence	22	24	- 6,2 %
Part des minoritaires	- 53	- 46	+ 15,0 %
Résultat net part du Groupe	593	584	+ 1,6 %
en % du CA	11,7 %	11,7 %	
Bénéfice net par action (en euros)	2,82	2,80	+ 0,6 %
Bénéfice net par action ajusté ^(b) (en euros)	2,82	2,72	+ 3,5 %

(a) Résultat opérationnel avant paiement en actions, frais de restructuration, autres produits et charges, et avant dépréciation des écarts d'acquisition.

(b) Le bénéfice net par action en 2012 est retraité du gain exceptionnel réalisé dans le cadre du changement de gouvernance de Nikon Essilor et d'Essilor Korea.

(c) Les chiffres ont été ajustés des retraitements en application de la norme IAS 19 révisée.

Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation

■ Chiffre d'affaires

Pour plus d'informations concernant le chiffre d'affaires, se référer au paragraphe 1.5 « L'année 2013 » du présent Document de référence.

■ Marge brute : en hausse de 55,8 à 56 % du chiffre d'affaires

En 2013, le ratio de marge brute (chiffre d'affaires – coût des produits vendus) sur chiffre d'affaires augmente de 20 points de base à 56 % du chiffre d'affaires. Cette progression traduit, d'une part, une amélioration du mix produit dû au succès des innovations et, d'autre part, les gains d'efficacité industrielle.

■ Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation représentent 1 921 millions d'euros et sont stables en pourcentage du chiffre d'affaires à 37,9 %. L'effort déployé en termes de forces de vente et de dépenses marketing, ainsi que le renforcement des structures dans les pays à forte croissance, a été compensé par la maîtrise des frais de distribution. Les coûts de recherche et développement progressent de 2 millions à 164 millions d'euros, et continuent de représenter 3,2 % du chiffre d'affaires.

■ Contribution de l'activité

Au total, la contribution de l'activité ^(a) s'élève à 917 millions d'euros, en hausse de 2,6 %. Cela traduit une progression de 20 points de base de la marge de contribution à 18,1 % du chiffre d'affaires. Hors impacts non cash du traitement comptable des acquisitions (allocation du prix des actifs notamment) et de l'application de la norme IFRS 3 révisée notamment, la contribution de l'activité ressort à 18,8 %.

Contribution de l'activité ^(a)	2013	2012	Variation
En millions d'euros	917	893	+ 2,6 %
En % du chiffre d'affaires	18,1 %	17,9 %	

(a) Résultat opérationnel avant paiement en actions, frais de restructuration, autres produits et charges, et avant dépréciation des écarts d'acquisitions.

Variation de la contribution de l'activité ^(a) 2013	Variation réelle	Variation en base homogène	Effet de périmètre	Effet de change
En millions d'euros	23	39	20	- 36
En %	+ 2,6 %	+ 4,3 %	+ 2,3 %	- 4,0 %

(a) Résultat opérationnel avant paiement en actions, frais de restructuration, autres produits et charges, et avant dépréciation des écarts d'acquisition.

Les modalités de calcul des variations de cet agrégat sont expliquées dans la note 2.3 des états financiers consolidés.

■ Autres produits / autres charges opérationnelles

Le solde du poste « Autres produits / autres charges » affiche un total de 73 millions d'euros. Il recouvre notamment :

- 32 millions de charges liées aux paiements en actions (contre 28 millions en 2012), dont 27 millions au titre des charges liées aux plans d'options de souscription d'actions et des plans d'actions de performance auxquels s'ajoutent 4 millions d'euros de charges sociales. Le solde est composé des frais liés à la décote accordée dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise ;
- 22 millions d'euros de charges de restructuration principalement liées à la rationalisation du réseau de

laboratoires de prescription. Ces dépenses s'inscrivent en baisse par rapport à 2012 ;

- un montant de 11 millions d'honoraires versés aux sociétés de conseils dans le cadre des procédures d'acquisitions. La majeure partie de ce montant concerne l'acquisition de Transitions.

Ajusté du gain sur cessions d'actifs lié au changement de méthode de consolidation des coentreprises Nikon-Essilor et Essilor Korea et enregistré en 2012, le poste « Autres produits / autres charges » s'améliore de 6 millions d'euros.

■ Résultat opérationnel

En 2013, le résultat opérationnel (Contribution de l'activité – Autres produits et autres charges) atteint 843 millions d'euros, soit 16,6 % du chiffre d'affaires, comme en 2012.

Variation du résultat opérationnel 2013	Variation réelle	Variation en base homogène	Effet de périmètre	Effet de change
En millions d'euros	12	26	20	- 34
En %	+ 1,5 %	+ 3,1 %	+ 2,4 %	- 4 %

Les modalités de calcul des variations de cet agrégat sont expliquées dans la note 2.3 des états financiers consolidés.

Changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets

Il n'y a pas eu de changement important du chiffre d'affaires net ou des produits nets.

Stratégie et facteurs influents

La Société n'a pas connaissance de stratégie ou de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique pouvant influencer de manière significative, directement ou indirectement, sur ses opérations futures.

3.1.2 Résultat net

Résultat net part du Groupe et bénéfice net par action

La part des minoritaires dans le résultat d'Essilor augmente de 15 % à 53 millions d'euros. Cette progression reflète essentiellement la croissance des résultats des partenariats existants grâce, notamment, aux programmes de synergies mis en place.

Le résultat net part du Groupe est en croissance de 1,6 % à

593 millions d'euros, soit 11,7 % du chiffre d'affaires, un niveau identique à celui de 2012.

En raison d'une légère augmentation du nombre moyen d'actions en circulation, le bénéfice net par action progresse de 0,6 % à 2,82 euros.

Retraité du gain exceptionnel lié au changement de méthode de consolidation des coentreprises Nikon-Essilor et Essilor Korea en 2012, la progression du bénéfice net par action ressort à 3,5 % en 2013.

Le résultat net est ensuite influencé par les éléments suivants :

■ Charges et produits financiers

Le résultat financier ressort à - 21 millions d'euros, contre - 18 millions en 2012. L'écart résulte de l'augmentation des intérêts d'emprunt liée à une augmentation du montant moyen de la dette nette.

■ Impôt sur les bénéfices

Le montant des impôts sur les bénéfices représente 199 millions d'euros. Ce montant traduit une amélioration du taux effectif de l'impôt, qui atteint 24,2 % du résultat avant impôt, reflétant une évolution favorable du mix géographique des résultats réalisés

par les différentes entités du Groupe ainsi que des reprises de provisions.

■ Résultat des sociétés mises en équivalence

Le résultat des sociétés mises en équivalence provient essentiellement de la quote-part du résultat de Transitions Optical (encore détenue à 49 % par Essilor en 2013) avec les manufacturiers autres qu'Essilor. La baisse de 6,2 % de cette ligne, qui ressort à 22 millions d'euros, résulte d'une légère contraction de l'activité de Transitions avec ces clients ainsi que de l'impact négatif de la dépréciation du dollar américain par rapport à l'euro.

3.1.3 Situation financière

Le bilan

■ Écarts d'acquisitions et autres immobilisations incorporelles

Le poste « Écarts d'acquisitions » a augmenté de 389 millions d'euros à 2 476 millions d'euros à fin 2013. Cette hausse procède pour l'essentiel des principales nouvelles acquisitions. Le poste des actifs intangibles s'inscrit, pour sa part, en hausse de 110 millions, principalement sous l'effet de l'augmentation de la valeur des marques détenues en portefeuille.

■ Investissements

Vous reporter au paragraphe 1.5.5 du présent Document de référence.

■ Stocks

À fin 2013, les stocks s'élevaient à 869 millions d'euros, en augmentation de 39 millions d'euros par rapport à fin 2012, dont une grande partie liée aux acquisitions. À périmètre constant, les stocks ont progressé légèrement plus vite que l'activité, en raison du lancement d'une nouvelle génération de produits Transitions.

■ Capitaux propres

Les capitaux propres consolidés s'élèvent à 4 041 millions d'euros à fin 2013, en hausse de 3,2 % par rapport à fin 2012.

Les variations des capitaux propres sont détaillées dans le paragraphe 3.3.3 du présent Document de référence.

Le tableau des flux de trésorerie

Comme illustré par le graphique qui suit, le modèle d'Essilor a continué à démontrer sa forte génération de trésorerie au cours de l'exercice 2013. Les flux provenant des opérations (hors variation du BFR^(a)) se sont élevés à 912 millions d'euros, en progression de 7,3 % par rapport à 2012.

Le besoin en fonds de roulement augmente de 69 millions. Il est stable en pourcentage du chiffre d'affaires (environ 20 %). Étant donné le caractère exceptionnel du programme de dépenses d'investissement (corporels et incorporels), le *cash flow* libre (Ressources d'exploitation moins variation du BFR^(a) moins investissements corporels et incorporels nets) s'établit à 546 millions d'euros. Il a contribué à financer :

- des investissements financiers nets^(b) de 375 millions d'euros, en forte augmentation ;
- une augmentation des dividendes versés aux actionnaires d'Essilor et aux actionnaires minoritaires des coentreprises, soit 218 millions d'euros ;
- des achats d'actions propres pour un montant global de 169 millions d'euros correspondant à près de 2,2 millions de titres.

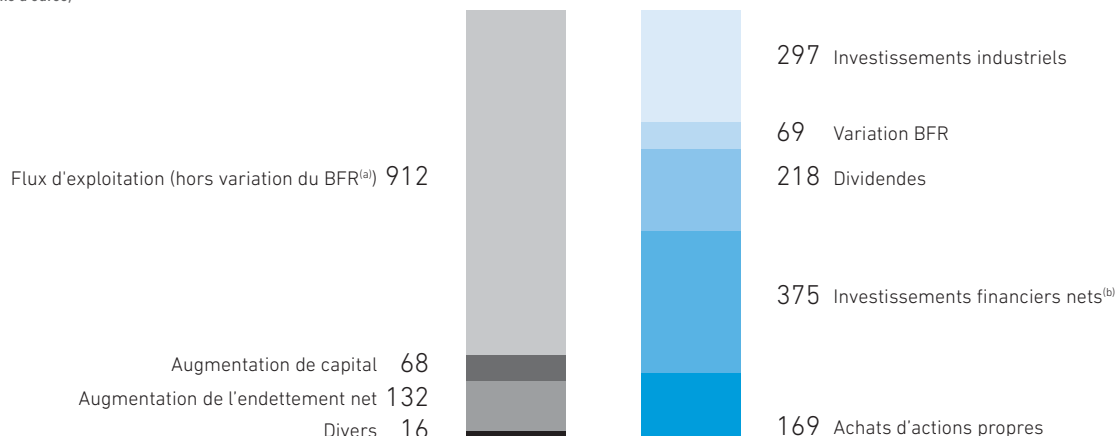
À la fin de l'exercice 2013, l'endettement net du Groupe a progressé de 132 millions à 369 millions, soit un niveau d'endettement inférieur à 10 % des capitaux propres.

(a) Besoin en fonds de roulement.

(b) Investissements financiers nets de trésorerie acquise plus dettes à l'entrée de périmètre des sociétés acquises.

Tableau des flux simplifié

(en millions d'euros)



(a) Besoin en fonds de roulement.

(b) Investissements financiers nets de trésorerie acquise plus dettes à l'entrée de périmètre des sociétés acquises.

3.2 Informations sur les tendances

3.2.1 Évolutions récentes

La Société n'a pas connaissance de tendances ayant affecté la production, les ventes ou les stocks, ni les coûts ou les prix de vente depuis la fin du dernier exercice.

3.2.2 Perspectives

La Société n'a pas connaissance de tendances, incertitudes, demandes ou autres engagements ou événements raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur ses perspectives à moyen terme.

Il est établi que le verre optique a de bonnes perspectives de croissance à moyen et à long terme en raison du sous équipement

d'une grande partie de la population mondiale, du vieillissement de la population mondiale, et du fait que c'est le moyen de correction visuelle le plus économique et que ses progrès actuels lui permettent de bien se positionner par rapport aux technologies concurrentes.

3.2.3 Événements survenus depuis la clôture de l'exercice

Costa Inc.

Essilor a annoncé la finalisation de l'acquisition de la totalité du capital de Costa Inc., l'un des leaders américains des lunettes de soleil à haute performance.

L'opération, qui avait été annoncée le 8 novembre 2013, a été approuvée par les actionnaires de Costa Inc. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 30 janvier 2014 et a obtenu l'agrément des autorités réglementaires compétentes. Les actions Costa Inc. ont cessé d'être cotées sur le marché américain du NASDAQ.

Basée à Lincoln dans le Rhode Island (États-Unis), Costa Inc. conçoit, assemble et distribue des lunettes de soleil sous les marques Costa, la marque de lunettes de soleil à haute performance la plus dynamique aux États-Unis, et Native. La société a généré un chiffre d'affaires de près de 100 millions de dollars en 2013.

Costa Inc. est intégrée dans le périmètre de consolidation d'Essilor depuis le 1^{er} février 2014. Sur la base des projections actuelles et, hors impacts ponctuels des coûts liés à la transaction, cette opération aura un effet positif sur le bénéfice net par action d'Essilor en 2014.

Coastal.com

Le 27 février 2014, Essilor a annoncé la signature d'un accord en vue d'acquérir la totalité des actions ordinaires en circulation de Coastal Contacts (Coastal.com), l'un des principaux acteurs mondiaux de la vente d'optique par Internet.

Basée à Vancouver, Colombie Britannique (Canada), Coastal.com est cotée à la bourse de Toronto ainsi que sur le NASDAQ et a réalisé un chiffre d'affaires de 218 millions de dollars canadiens au cours de son dernier exercice fiscal clos le 31 octobre 2013. Fondée en 2000, la société conçoit et distribue une des plus larges sélections d'équipements optiques disponible sur Internet : lentilles de contacts, lunettes de vue avec ou sans prescription, lunettes de soleil et accessoires divers. Son activité, réalisée à travers plusieurs sites Internet locaux, couvre principalement l'Amérique du Nord et l'Europe ainsi que l'Asie-Pacifique et le Brésil.

Le prix offert représente 12,45 dollars canadiens par action Coastal.com, soit une prime d'environ 20 % par rapport au cours de clôture de 10,39 dollars canadiens le 26 février 2014 et une prime d'environ 42 % par rapport au cours moyen pondéré de 8,74 dollars canadiens sur les 60 derniers jours de cotation à la bourse de Toronto. La transaction représente une valeur nette d'environ 430 millions de dollars canadiens.

La transaction prendra la forme d'un arrangement aux termes de la Loi canadienne sur les sociétés par actions et sera assujettie à l'approbation du Bureau de la Concurrence du Canada ainsi qu'à celle des actionnaires de Coastal.com. La transaction devrait être finalisée d'ici à fin avril 2014.

Autres acquisitions

Aux États-Unis, Essilor a pris une participation majoritaire dans Plunkett Optical, un laboratoire de prescription basé dans l'Arkansas et réalisant un chiffre d'affaires de 3,3 millions de dollars américains.

Financements

Dans le but d'optimiser la gestion de ses financements à court terme, Essilor International a sollicité une note de crédit auprès des agences de notation Moody's et Standard & Poor's et a obtenu le 27 février 2014, les ratings suivants pour ses programmes de papier commercial :

	Court terme
Standard & Poor's	A-1
Moody's	P-1

Ces notes de crédit, qui sont assorties d'une perspective « stable », reflètent la robustesse du modèle de croissance d'Essilor et sa solidité financière. Elles permettront au Groupe d'optimiser le coût de ses ressources tout en diversifiant ses financements, et en étendant sa base d'investisseurs. Dans ce cadre, et en complément du programme EMTN de 2 milliards d'euros mis en place en décembre 2013 (qui n'a jusqu'ici fait l'objet d'aucune émission), la Société a lancé un programme de papier commercial américain (USCP) de 1,5 milliard de dollars et a procédé à ses premières émissions dans le courant du mois de mars 2014.

3.2.4 Perspectives 2014

Dans un marché tiré par de puissants moteurs structurels, plusieurs évolutions se confirment : segmentation de la distribution, structuration des réseaux de soin, développement de la vente en ligne, exigences plus fortes des consommateurs. Ces mouvements créent de nombreuses opportunités et conduisent à des différences de plus en plus marquées dans le potentiel de croissance des grandes régions du monde.

Le Groupe répond à ces changements en renforçant son positionnement sur plusieurs segments porteurs : les pays à forte

croissance, les lunettes solaires, les marques consommateur, la vente en ligne. Ce redéploiement va contribuer à l'augmentation de la croissance organique au cours des prochaines années.

Pour 2014, le Groupe vise une croissance comprise entre 10 % et 12 % de son chiffre d'affaires hors effets de change. La marge de contribution devrait se situer entre 18,2 % et 18,6 % (hors nouvelles acquisitions stratégiques) en fonction de la date effective de consolidation de Transitions Optical et des ajustements IFRS finaux.

3.3 États financiers consolidés

Principales données consolidées

En millions d'euros, sauf données par action	2013	2012*
Compte de résultat		
Chiffre d'affaires	5 065	4 989
Contribution de l'activité	917	893
Résultat opérationnel	843	831
Résultat net part du Groupe	593	584
Résultat net (part du Groupe) par action ordinaire (en euros)	2,82	2,80
Résultat net (part du Groupe) dilué par action (en euros)	2,78	2,77
Bilan		
Capital	39	39
Capitaux propres part du Groupe	3 756	3 657
Endettement net	369	237
Total du bilan	7 577	6 907
Tableau des flux de trésorerie		
Flux de trésorerie net provenant des opérations	843	840
Flux de trésorerie net affecté aux investissements	- 621	- 416
Flux de trésorerie net liés aux opérations de financement	- 38	- 252
Variation de la trésorerie nette	184	172
Trésorerie fin de période	749	580

* Les chiffres ont été ajustés des retraitements expliqués dans la note 1 en application d'IAS 19 révisée.

3.3.1 Compte de résultat consolidé

En millions d'euros sauf données par action	Notes	2013	2012*
Chiffre d'affaires	3	5 065	4 989
Coût des produits vendus		- 2 227	- 2 205
MARGE BRUTE		2 838	2 784
Charges de recherche et de développement		- 164	- 162
Charges commerciales et de distribution		- 1 145	- 1 140
Autres charges d'exploitation		- 612	- 589
CONTRIBUTION DE L'ACTIVITÉ		917	893
Charges nettes de restructuration	5	- 22	- 25
Dépréciation des écarts d'acquisition	11		
Charges sur paiements en actions	5	- 32	- 28
Autres produits opérationnels	5	5	11
Autres charges opérationnelles	5	- 24	- 36
Résultat sur cessions d'actifs	5	- 1	16
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	3	843	831
Coût de l'endettement brut		- 26	- 24
Produits de trésorerie et équivalents		18	17
Résultat de change	6	- 1	- 7
Autres produits et charges financiers	7	- 11	- 4
Résultat des sociétés mises en équivalence	15	22	24
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		845	837
Impôt sur les résultats	8	- 199	- 207
RÉSULTAT NET		646	630
dont part du Groupe		593	584
dont part des minoritaires		53	46
Résultat net part du Groupe par action (en euros)		2,82	2,80
Nombre moyen d'actions (en milliers)	9	210 156	208 264
Résultat net part du Groupe dilué par action (en euros)	10	2,78	2,77
Nombre moyen d'actions dilué (en milliers)	10	213 057	211 015

* Les chiffres ont été ajustés des retraitements expliqués dans la note 1 en application d'IAS 19 révisée.

État du résultat global consolidé

En millions d'euros	2013			2012*		
	Part du Groupe	Part des minoritaires	Total	Part du Groupe	Part des minoritaires	Total
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE (A)	593	53	646	584	46	630
Éléments du résultat global non recyclables en résultat						
Écarts actuariels sur engagements de retraite	6		6	- 31		- 31
Impôts sur les éléments non recyclables	- 6		- 6	6		6
Éléments du résultat global recyclables en résultat						
Couvertures des flux de trésorerie, part efficace	- 5		- 5	- 2		- 2
Couvertures d'investissement net, part efficace				1		1
Variations de juste valeur des immobilisations financières	- 1		- 1	2		2
Réserves de conversion	- 238	- 18	- 256	- 50	- 6	- 56
Divers				- 6		- 6
Impôts sur les éléments recyclables	2		2	0		0
TOTAL DES PRODUITS (CHARGES) DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES, NET D'IMPÔTS (B)	- 242	- 18	- 260	- 80	- 6	- 86
ÉLÉMENTS EN CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT, NETS D'IMPÔTS (A) + (B)	351	35	386	504	40	544

* Les chiffres ont été ajustés des retraitements expliqués dans la note 1 en application d'IAS 19 révisée.

3.3.2 Bilan consolidé

Actif

En millions d'euros	Notes	31 décembre 2013	31 décembre 2012*
Écarts d'acquisition	11	2 476	2 087
Autres immobilisations incorporelles	12	732	622
Immobilisations corporelles	13	998	1 000
Titres mis en équivalence	15	113	110
Actifs financiers non courants	16	97	119
Impôts différés actifs	8	112	117
Créances d'exploitation non courantes		17	25
Autres actifs non courants	20	1	1
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		4 546	4 081
Stocks et en cours	17	869	830
Avances et acomptes aux fournisseurs		16	16
Créances d'exploitation courantes	18	1 192	1 148
Créances d'impôt		67	56
Créances diverses		33	36
Instruments financiers dérivés actif	23	17	34
Charges constatées d'avance		46	39
Autres placements de trésorerie	22	5	6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19	786	661
TOTAL ACTIFS COURANTS		3 031	2 826
TOTAL DE L'ACTIF		7 577	6 907

* Les chiffres ont été ajustés des retraitements expliqués dans la note 1 en application d'IAS 19 révisée.

Passif

En millions d'euros	Notes	31 décembre 2013	31 décembre 2012*
Capital		39	39
Primes d'émission		302	311
Réserves consolidées		3 340	2 934
Actions propres		- 304	- 239
Réserves de couverture et de réévaluation		- 83	- 79
Écarts de conversion		- 131	107
Résultat net part du Groupe		593	584
Capitaux propres part du Groupe		3 756	3 657
Intérêts minoritaires		285	257
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS		4 041	3 914
Provisions pour retraites	20	209	213
Dettes financières à long terme	22	607	526
Impôts différés passifs	8	165	147
Autres passifs non courants	24	517	233
PASSIFS NON COURANTS		1 498	1 119
Provisions pour risques	21	131	127
Dettes financières à court terme	22	567	390
Avances et acomptes reçus des clients		28	17
Dettes d'exploitation courantes	18	1 060	1 015
Dettes d'impôt		63	76
Autres passifs courants	24	156	208
Instruments financiers dérivés passif	23	17	30
Produits constatés d'avance		16	11
PASSIFS COURANTS		2 038	1 874
TOTAL DU PASSIF		7 577	6 907

* Les chiffres ont été ajustés des retraitements expliqués dans la note 1 en application d'IAS 19 révisée.

3.3.3 Variation des capitaux propres

Exercice 2013

En millions d'euros	Capital	Primes d'émission	Réserves de rééval.	Réserves	Écart de conver- sion	Actions d'auto contrôle	Résultat net part Groupe	Capitaux propres Groupe	Intérêts minori- taires	Capitaux propres totaux
CAPITAUX PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2013*	39	311	- 79	2 934	107	- 239	584	3 657	257	3 914
Augmentations de capital										
■ Fonds commun de placement		23						23		23
■ Options de souscription		45						45		45
■ Incorporation de réserves										
Augmentations de capital souscrites par les minoritaires									2	2
Annulation d'actions propres		- 77				77				
Paieement en actions				27				27		27
Achats (nets de cessions) d'actions d'autocontrôle				- 27		- 142		- 169		- 169
Affectation du résultat				584			- 584			
Impact des variations de périmètre				8				8	23	31
Dividendes distribués				- 186				- 186	- 32	- 218
TRANSACTIONS AVEC LES ACTIONNAIRES		- 9		406		- 65	- 584	- 252	- 7	- 259
Produits (charges) directement en capitaux propres			- 4					- 4		- 4
Résultat de la période							593	593	53	646
Écarts de conversion et divers					- 238			- 238	- 18	- 256
ÉLÉMENTS EN CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT			- 4		- 238		593	351	35	386
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2013	39	302	- 83	3 340	- 131	- 304	593	3 756	285	4 041

* Les chiffres ont été ajustés des retraitements expliqués dans la note 1 en application d'IAS 19 révisée.

Exercice 2012

En millions d'euros	Capital	Primes d'émission	Réserves de rééval.	Réserves	Écart de conver- sion	Actions d'auto contrôle	Résultat net part Groupe	Capitaux propres Groupe	Intérêts minori- taires	Capitaux propres totaux
CAPITAUX PROPRES										
AU 1^{ER} JANVIER 2012 – PUBLIÉS	39	307	- 49	2 629	157	- 264	506	3 325	133	3 458
Retraitement lié à l'application de norme IAS 19 révisée				- 7				- 7		- 7
CAPITAUX PROPRES										
AU 1^{ER} JANVIER 2012 – RETRAITÉS	39	307	- 49	2 622	157	- 264	506	3 318	133	3 451
Augmentations de capital										
■ Fonds commun de placement		22						22		22
■ Options de souscription		95						95		95
■ Incorporation de réserves										
Augmentations de capital souscrites par les minoritaires										
Annulation d'actions propres		- 113				113				
Païement en actions				23				23		23
Achats (nets de cessions) d'actions d'autocontrôle				- 23		- 88		- 111		- 111
Affectation du résultat				506			- 506			
Impact des variations de périmètre				- 8				- 8	109	101
Dividendes distribués				- 177				- 177	- 25	- 202
TRANSACTIONS AVEC LES ACTIONNAIRES										
		4		321		25	- 506	- 156	84	- 72
Produits (charges) directement en capitaux propres			- 30					- 30		- 30
Résultat de la période							584	584	46	630
Écarts de conversion et divers				- 9	- 50			- 59	- 6	- 65
ÉLÉMENTS EN CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT										
			- 30	- 9	- 50		584	495	40	535
CAPITAUX PROPRES										
AU 31 DÉCEMBRE 2012*	39	311	- 79	2 934	107	- 239	584	3 657	257	3 914

* Les chiffres ont été ajustés des retraitements expliqués dans la note 1 en application d'IAS 19 révisée.

3.3.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés

En millions d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012*
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ ^(a)	646	630
Résultats, nets des dividendes encaissés, des sociétés mises en équivalence	42	45
Amortissements, provisions et autres charges calculées	247	230
Résultat avant amortissements et sociétés mises en équivalence	935	905
Dotation (reprise) nette aux provisions pour risques et charges	- 2	- 24
Résultat des cessions d'actifs	1	- 15
Capacité d'autofinancement après impôt et coût de l'endettement financier net	934	866
Coût de l'endettement financier net	8	7
Charges d'impôts (y compris impôts différés) ^(a)	199	207
Capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement financier net	1 141	1 080
Impôts payés	- 222	- 224
Intérêts financiers nets reçus (versés)	- 7	- 6
Variation du besoin en fonds de roulement	- 69	- 10
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES OPÉRATIONS	843	840
Investissements incorporels et corporels	- 297	- 241
Acquisition de titres consolidés, nette de la trésorerie acquise	- 330	- 158
Acquisition de titres non consolidés	- 3	- 13
Variation des autres actifs non financiers	- 5	- 16
Incidence des variations de périmètre	2	1
Cessions d'autres actifs financiers, d'actifs corporels et incorporels	12	11
FLUX DE TRÉSORERIE NET AFFECTÉ AUX INVESTISSEMENTS	- 621	- 416
Augmentation de capital ^(b)	68	118
Cession nette (rachat net) d'actions propres ^(b)	- 169	- 112
Dividendes versés :		
■ aux actionnaires d'Essilor ^(b)	- 186	- 177
■ aux actionnaires minoritaires par les filiales intégrées ^(b)	- 32	- 25
Augmentation / (Diminution) des emprunts hors dettes sur crédit-bail	281	- 55
Acquisition de placements de trésorerie ^(c)	0	2
Remboursement des dettes de crédit-bail	- 1	- 2
Autres mouvements	1	- 1
FLUX DE TRÉSORERIE NET LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	- 38	- 252
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	184	172
Trésorerie nette au 1^{er} janvier	580	363
Impact changement méthode d'intégration des coentreprises		49
Incidence des variations des taux de change	- 15	- 4
TRÉSORERIE NETTE AU 31 DÉCEMBRE	749	580
Trésorerie et équivalents de trésorerie	786	661
Concours bancaires	- 37	- 81

* Les chiffres ont été ajustés des retraitements expliqués dans la note 1 en application d'IAS 19 révisée.

(a) Se référer au compte de résultat.

(b) Se référer au tableau de variation des capitaux propres.

(c) OPCVM de trésorerie non considérés comme de l'équivalent de trésorerie, selon la norme IAS 7.

3.4 Notes aux états financiers consolidés

NOTE 1.	Principes comptables	100
NOTE 2.	Change et périmètre de consolidation	112
NOTE 3.	Information par secteurs opérationnels	118
NOTE 4.	Charges de personnel et dotation aux amortissements	119
NOTE 5.	Autres produits et charges	119
NOTE 6.	Résultat de change	121
NOTE 7.	Autres produits et charges financiers	122
NOTE 8.	Impôts sur les résultats	122
NOTE 9.	Évolution du nombre d'actions	123
NOTE 10.	Résultat par action dilué	124
NOTE 11.	Écarts d'acquisition	124
NOTE 12.	Autres immobilisations incorporelles	126
NOTE 13.	Immobilisations corporelles	127
NOTE 14.	Immobilisations corporelles : biens en location financement	128
NOTE 15.	Sociétés consolidées par mise en équivalence	128
NOTE 16.	Autres actifs financiers non courants	130
NOTE 17.	Stocks	130
NOTE 18.	Créances et dettes d'exploitation courantes	131
NOTE 19.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	131
NOTE 20.	Provisions pour retraites et autres avantages	132
NOTE 21.	Provisions pour risques	135
NOTE 22.	Endettement net et dettes financières	136
NOTE 23.	Instruments financiers	138
NOTE 24.	Autres passifs courants et non courants	141
NOTE 25.	Engagements hors bilan	142
NOTE 26.	Risques de marché	142
NOTE 27.	Risques environnementaux	147
NOTE 28.	Litiges	147
NOTE 29.	Effectif et charges de personnel	148
NOTE 30.	Transactions avec les parties liées	148
NOTE 31.	Événements postérieurs à la clôture	149
NOTE 32.	Liste des sociétés consolidées par intégration globale	150
NOTE 33.	Liste des sociétés consolidées par intégration proportionnelle	156
NOTE 34.	Liste des sociétés consolidées par mise en équivalence	156
NOTE 35.	Liste des sociétés non consolidées	156

NOTE 1. Principes comptables**1.1 Généralités**

Essilor International (Compagnie Générale d'Optique) est une société anonyme à Conseil d'administration, soumise au droit français. Le siège social est situé 147, rue de Paris – 94220 Charenton-le-Pont. Les activités principales de la Société concernent la conception, la fabrication et la commercialisation de verres ophtalmiques et d'instruments relatifs à l'optique ophtalmique.

Les états financiers consolidés sont arrêtés par le Conseil d'administration et soumis à l'approbation des actionnaires en Assemblée Générale.

Les états financiers consolidés 2013 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 26 février 2014.

Les états financiers sont établis dans une perspective de continuité de l'exploitation.

La devise fonctionnelle et de présentation du Groupe est l'euro. Les chiffres sont exprimés en millions d'euros, sauf mention contraire.

1.2 Base de préparation des états financiers

Conformément au Règlement européen n° 1606 / 2002 du 19 juillet 2002, le groupe Essilor applique, à compter du 1^{er} janvier 2005, l'intégralité des normes comptables internationales, qui comprennent les IFRS (*International Financial Reporting Standards*), les IAS (*International Accounting Standards*)

ainsi que leurs interprétations depuis le 1^{er} janvier 2005, telles qu'approuvées dans l'Union européenne, applicables de manière obligatoire au 31 décembre 2013 et consultables sur le site Internet de la Commission européenne⁽¹⁾.

1.3 Changement de méthodes et de présentation comptables

Aucun changement de méthode comptable n'a été effectué dans les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2013, à l'exception des changements en lien avec les normes,

amendements et interprétations d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2013 et décrits ci-après.

1.4 Normes, amendements et interprétations IFRS d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2013**Amendement à IAS 1 – Présentation des autres éléments du résultat global**

Cet amendement, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2012, porte sur la présentation des éléments composant les « autres éléments du résultat global » (OCI). Ces éléments doivent désormais être présentés en deux sous-totaux distincts, l'un regroupant les éléments qui sont appelés à un reclassement ultérieur dans la section « résultat net » de l'état des résultats, l'autre regroupant ceux qui ne peuvent être recyclés en résultat net. Les impôts relatifs aux autres éléments du résultat global doivent être présentés de manière séparée pour chacun de ces deux groupes d'éléments.

L'impact de l'amendement à IAS 1 sur la présentation des comptes du Groupe figure dans l'« État du résultat global consolidé ».

IAS 19 révisée – Avantages du personnel

Cette norme révisée, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, introduit les principaux changements suivants :

- les engagements du Groupe envers ses salariés sont intégralement comptabilisés à la clôture de chaque exercice ;

l'option du « corridor » est supprimée, ainsi que la possibilité d'amortir les écarts actuariels et les coûts des services passés résultant de changements de régimes de retraite sur la durée résiduelle d'activité des salariés concernés ;

- le rendement attendu des actifs de couverture des régimes de retraite est évalué en utilisant le même taux que le taux d'actualisation des passifs sociaux ;
- l'impact éventuel des modifications de régimes est comptabilisé immédiatement en compte de résultat.

La suppression de l'option du « corridor » est sans impact pour le Groupe, qui avait déjà opté pour l'application de la méthode dite du SORIE antérieurement à l'entrée en vigueur d'IAS 19 révisée.

En raison du caractère rétrospectif de la norme, les états financiers de l'exercice 2012 ont été retraités en conformité avec IAS 19 révisée :

- les écarts actuariels et les coûts des services passés non provisionnés au 31 décembre 2011 ont été comptabilisés par contrepartie des réserves consolidées pour leur montant net d'impôt au 1^{er} janvier 2012 ;

(1) http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

■ les écarts actuariels se rapportant aux avantages postérieurs à l'emploi et nés postérieurement au 1^{er} janvier 2012 sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ». Ils sont présentés au bilan pour leur montant net d'impôt dans la rubrique de capitaux propres « Réserves de couvertures et de réévaluation » ; ils ne sont pas recyclables dans le compte de résultat ;

■ les effets des changements de régimes de retraite intervenus à compter du 1^{er} janvier 2012 sont intégralement comptabilisés dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont intervenus, en « Autres charges d'exploitation ».

Les impacts de l'application d'IAS 19 révisée sur le bilan et le compte de résultat 2012 du groupe Essilor sont présentés ci-après :

Impact du changement de méthode introduit par IAS 19 révisée sur le bilan du Groupe

En millions d'euros	31 décembre 2012		
	Retraité	Impact IAS 19R	Publié
Réserves consolidées	2 934	- 7	2 941
Réserves de couverture et de réévaluation	- 79	0	- 79
Écarts de conversion	107	0	107
Résultat net part du Groupe	584	0	584
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	3 657	- 7	3 664
Intérêts minoritaires	257	0	257
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	3 914	- 7	3 921
Provisions pour retraites	213	8	205
Impôts différés passifs	147	- 1	148
PASSIFS NON COURANTS	1 119	7	1 112

Le résultat net part du Groupe a été impacté à hauteur de - 0,5 million d'euros au titre de l'exercice complet 2012, à la suite de l'entrée en vigueur d'IAS 19 révisée.

IFRS 13 – Évaluation de la juste valeur

L'objectif de la norme IFRS 13 est de définir la notion de juste valeur, ainsi que les informations requises en annexe, de façon unique pour tout le référentiel IFRS. Cette norme définit la juste valeur comme le prix qui devrait être reçu lors de la vente d'un actif ou qui devrait être payé pour le transfert d'un passif, dans une transaction ordonnée sur le marché principal ou sur le marché le plus avantageux à la date d'évaluation, selon les conditions courantes du marché.

La juste valeur d'un actif non-financier correspond quant à elle à l'avantage économique généré par un intervenant du marché qui utiliserait l'actif de façon optimale.

Le Groupe a procédé à l'analyse de l'entrée en vigueur de cette nouvelle norme sur ses comptes consolidés :

■ concernant les actifs et passifs financiers : Le Groupe a calculé la juste valeur de ses instruments financiers, comptabilisés à la juste valeur, en intégrant le risque de crédit des diverses contreparties. Les résultats obtenus ont démontré

une non-significativité des impacts pour le Groupe, compte tenu de la qualité des contreparties choisies ;

■ concernant les actifs et passifs non financiers : le Groupe ne possède pas d'actifs ou de passifs non financiers réévalués à la juste valeur postérieurement à leur première comptabilisation.

Cette norme n'a donc pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

Les niveaux et méthodologie de détermination de la juste valeur des actifs et passifs financiers sont présentés à la note 1.17. Les montants de juste valeur des actifs et passifs financiers sont présentés à la note 23.2.

Amendements à IAS 12 – Impôts sur le résultat – Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents.

Amendements à IFRS 7 – Instruments financiers : Informations à fournir – compensation d'actifs financiers et de passifs financiers.

Amendements à IFRS 1 – Première application des normes internationales d'information financière – Hyperinflation grave et suppression des dates d'application fermes pour les premiers adoptants.

Le Groupe n'est pas concerné par ces amendements.

1.5 Normes, amendements et interprétations IFRS publiés dont l'application n'est pas obligatoire

Le Groupe n'applique pas par anticipation les normes, amendements et interprétations suivants, qui seront d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2014 ou ultérieurement :

- IFRS 10 – États financiers consolidés ;
- IFRS 11 – Partenariats ;
- IFRS 12 – Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ;
- IAS 27 révisée – États financiers individuels ;

■ IAS 28 révisée – Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ;

■ amendements à IAS 32 – Instruments financiers : Présentation – Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers.

Le Groupe procède actuellement à l'évaluation des impacts de ces normes sur ses états financiers.

1.6 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'impacter les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels à la date d'arrêté des états financiers. Les estimations et hypothèses les plus significatives concernent notamment :

- l'évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition (notes 1.21 et 11) ;

■ les justes valeurs relatives aux regroupements d'entreprise et les dettes sur engagements conditionnels de rachat des minoritaires (note 1.21) ;

■ l'appréciation du niveau de risque pour déterminer le montant des provisions pour risques et charges (notes 1.32 et 1.21) ;

■ l'évaluation des engagements de retraite (notes 1.31 et 20).

Les montants définitifs pourraient différer de ces estimations.

1.7 Méthodes de consolidation

Les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable sont mises en équivalence.

Les principes et méthodes comptables appliqués par les sociétés mises en équivalence sont conformes aux IFRS et homogènes avec les principes comptables du Groupe.

Le groupe Transitions est consolidé par mise en équivalence. Par ailleurs, l'analyse économique des flux entre Essilor et Transitions, entre Transitions et Essilor, ainsi que des ventes de produits Transitions effectuées par Essilor vis-à-vis des tiers conduit à :

- annuler du chiffre d'affaires entre Essilor et Transitions selon IAS 18, d'une part au niveau du chiffre d'affaires d'Essilor et d'autre part au niveau du coût des ventes Essilor ;
- à réallouer les prestations de sous-traitance effectuées par Transitions pour le compte d'Essilor entre coûts des ventes et coûts marketing de la marque Transitions.

Les critères retenus pour déterminer les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont décrits dans la note intitulée « Évolution du périmètre de consolidation » (note 2.2).

Le résultat des sociétés acquises ou cédées en cours d'exercice est retenu dans le compte de résultat pour la part revenant au Groupe à compter de la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession. En cas de variation du pourcentage d'intérêt en cours d'exercice, la part du Groupe dans le résultat est calculée en appliquant :

- l'ancien pourcentage d'intérêt au résultat dégagé avant la date de variation du pourcentage d'intérêt ;
- le nouveau pourcentage d'intérêt au résultat dégagé après cette date et jusqu'à la clôture.

En cas de baisse du pourcentage d'intérêt dans une filiale la variation de la quote-part de capitaux propres détenue est alors enregistrée dans les capitaux propres selon IAS 27 révisée s'il n'y a pas eu perte de contrôle, et dans le résultat s'il y a eu perte de contrôle, l'opération s'analysant comme une cession.

Les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

1.8 Information par secteurs opérationnels

L'information par secteurs opérationnels du Groupe, depuis l'application d'IFRS 8 au 1^{er} janvier 2009, est présentée selon les données de gestion fournies en interne à la Direction pour le pilotage des activités, la prise de décision et l'analyse de la performance des activités.

Ces informations sont établies conformément aux normes IFRS utilisées par le Groupe pour ses états financiers consolidés.

Le Groupe est organisé en trois activités : l'activité Verres et matériel optique, l'activité Équipements et l'activité Readers.

L'activité **Verres et matériel optique** est constituée par l'activité Verres (production, prescription, distribution et négoce) et par l'activité Instruments (petits matériels utilisés par les opticiens en lien avec la vente des verres). Le client final de cette activité est un professionnel du métier de la vue (opticien, optométriste).

La chaîne de l'activité Verres et matériel optique est aujourd'hui conçue de façon à former un maillage complet aux interactions multiples. L'activité dispose en effet d'un réseau mondial d'usines, de laboratoires de prescription, de centres de taillage-montage et de centres de distribution qui servent les professionnels de l'optique partout dans le monde. Ce réseau est géré de manière centralisée, de même que le sont les fonctions recherche et

développement, marketing, propriété intellectuelle et ingénierie au sein du Groupe.

Compte tenu de la démultiplication des flux internationaux entre les différentes filiales, de leur interdépendance et de la part croissante des ventes auprès de grands comptes multinationaux, le pilotage et le suivi de la performance de l'activité Verres et matériel optique sont aujourd'hui assurés par la Direction du Groupe à l'échelle mondiale. En conséquence, le Groupe a décidé d'harmoniser son information sectorielle pour refléter l'évolution de son organisation.

L'activité **Équipements** est constituée par la production, la distribution et la vente d'équipements de grande capacité (machines de surfaçage digital, machines de vernissage de verres) utilisés dans les usines et dans les laboratoires de prescription pour la finition des verres semi-finis. Le client final de cette activité est un fabricant de verres optiques.

L'activité **Readers** est constituée par la production, la distribution et la vente de lunettes prémontées ainsi que de lunettes solaires sans prescription. Le client final de cette activité est un détaillant vendant ces produits à des particuliers.

1.9 Tableau des flux de trésorerie consolidés

Le tableau de flux de trésorerie est établi selon la méthode indirecte, selon laquelle le résultat net est corrigé des transactions sans impact sur la trésorerie, des décalages de trésorerie liés à l'exploitation et des produits et charges relatifs aux opérations de financement et d'investissement.

Le résultat avant amortissements et des sociétés mises en équivalence est égal à la somme du résultat net des sociétés intégrées, majoré des dotations aux amortissements et provisions (hors provisions sur actif circulant), des charges calculées (principalement charges sur options de souscription et d'achats d'actions, attributions gratuites d'actions et Plan d'Épargne Entreprise) et des dividendes reçus des sociétés mises en équivalence.

Le besoin en fonds de roulement comprend les stocks et les créances (dettes) d'exploitation, les créances (dettes) diverses, les produits et charges constatés d'avance. La variation du besoin en fonds en roulement s'entend hors effets de périmètre.

Les flux en devises des sociétés étrangères sont convertis au taux de change moyen de la période.

L'incidence de la variation des taux de change sur la trésorerie nette correspond à la variation des taux entre la clôture et l'ouverture sur la trésorerie d'ouverture et à la différence entre le taux de clôture et le taux moyen pour les flux de la période.

Les acquisitions (cessions) de titres consolidés représentent le prix d'acquisition (de cession) corrigé de la trésorerie nette de la société acquise (cédée) à la date de l'opération.

La trésorerie est égale à la somme des placements de trésorerie répondant à la définition d'équivalents de trésorerie et des disponibilités minorée des concours bancaires courants.

- Les OPCVM monétaires, qui constituent l'essentiel des placements de trésorerie du Groupe, sont considérés comme des équivalents de trésorerie lorsqu'ils respectent les critères de gestion définis par la norme IAS 7.
- Les placements de trésorerie ne répondant pas à la définition d'équivalents de trésorerie sont exclus de la trésorerie. Les acquisitions (cessions) correspondantes sont considérées comme des opérations de financement.

1.10 Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les comptes des sociétés étrangères sont établis dans la devise fonctionnelle de l'entité. La devise fonctionnelle est définie comme la monnaie de l'environnement économique primaire dans lequel l'entité opère.

Les données en devise fonctionnelle sont converties en euros sur la base :

- du taux de change de clôture pour les comptes de bilan ;

- du taux de change moyen de l'exercice pour le compte de résultat et les flux de l'exercice.

L'écart entre les situations nettes converties au taux de clôture et leurs valeurs aux taux historiques, ainsi que celui provenant de l'utilisation des taux moyens pour déterminer le résultat, figure au poste « Différence de conversion » dans les capitaux propres et y est maintenu jusqu'à ce que les investissements étrangers auxquels il se rapporte soient vendus ou liquidés.

1.11 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de produits et les prestations de services. Il est présenté net de remises et ristournes de nature commerciale, des escomptes de règlement, des retours et de certaines commissions proportionnelles au chiffre d'affaires et des programmes de fidélité clients assimilables à une vente différée.

Les ventes de produits Verres et Readers (lunettes prémontées) sont constatées lorsque le produit a été livré au client, que le

client a accepté les produits et que le recouvrement de la créance correspondante est raisonnablement certain.

Le chiffre d'affaires des Équipements de Laboratoires est constaté lorsque les risques et avantages associés à la propriété de la machine sont transférés au client, soit lorsque les réceptions physique et technique sont effectuées par ce dernier.

1.12 Coût des produits vendus

Le coût des ventes comprend principalement le coût de revient des produits vendus, diminué, le cas échéant, des produits sur escomptes de règlement.

1.13 Contribution de l'activité et résultat opérationnel

La contribution de l'activité représente le chiffre d'affaires net diminué du coût des ventes et des charges d'exploitation (charges de recherche-développement, charges commerciales et de distribution et autres charges d'exploitation).

Les charges de paiement en actions, les charges de restructuration, le résultat des cessions d'actifs et les frais

d'acquisition stratégiques ne sont pas compris dans la contribution de l'activité mais dans le résultat opérationnel du Groupe, ces éléments non récurrents étant considérés comme ne participant pas à l'activité courante du Groupe.

1.14 Paiements en actions

Options de souscription d'actions et attributions gratuites d'actions soumises à des conditions de performance

La juste valeur des options et attributions gratuites est déterminée selon des méthodes adaptées à leurs caractéristiques :

- les options de souscription d'actions attribuées à partir de 2006, soumises à des conditions de performance du cours de l'action, sont évaluées selon le modèle de Monte Carlo ;
- les actions gratuites attribuées à partir de 2006, dont le nombre dépend de l'évolution du cours de l'action par rapport au cours de référence à la date d'attribution, sont évaluées selon le modèle de Monte Carlo.

La juste valeur à la date d'attribution des options de souscription d'actions est comptabilisée en charges sur la période d'acquisition des droits de l'option, en fonction de la probabilité d'exercice de ces options avant leur échéance, avec en contrepartie une augmentation des réserves consolidées.

Pour les attributions d'actions gratuites soumises à des conditions de performance, la période d'acquisition des droits correspond au délai le plus probable de réalisation des conditions de performance, déterminé selon le modèle de Monte Carlo.

Pour les plans d'actions gratuites de novembre 2012 et novembre 2013, une décote d'incessibilité a été appliquée pour la partie des actions qui sera attribuée définitivement après réalisation des conditions de performance du plan, cette partie étant non disponible pour les bénéficiaires sur une période estimée à 5 ans.

Les paramètres retenus dans ces modèles sont déterminés à la date d'attribution.

- La volatilité du cours de l'action est déterminée sur une base historique.
- Le taux d'intérêt sans risque correspond au taux d'intérêt des emprunts d'état.
- L'impact des dividendes est intégré dans le modèle au travers d'une hypothèse de taux de rendement, en fonction des dividendes distribués au titre de l'exercice précédent.
- La durée de vie attendue des options est déterminée en fonction de la fin de la période d'indisponibilité et de la date d'échéance de l'option.
- La décote d'incessibilité appliquée aux plans d'actions gratuites de novembre 2012 et novembre 2013 est déterminée sur la base du coût pour le salarié d'une stratégie en deux étapes consistant à vendre à terme les actions incessibles à la fin de la période d'incessibilité, et à acheter un même nombre d'actions au comptant, en finançant cet achat par un prêt, conformément au communiqué du CNC du 21 décembre 2004.

À chaque clôture, le Groupe évalue la probabilité de perte des droits aux options ou aux actions gratuites avant la fin de la période d'indisponibilité. Le cas échéant, l'impact de la révision de ces estimations est constaté en résultat avec en contrepartie une variation des réserves consolidées.

Augmentations de capital réservées aux salariés

Pour les augmentations de capital réservées aux salariés, la différence entre le cours de bourse à la date de l'opération et le prix de souscription des actions est comptabilisée en charges dès la réalisation de l'augmentation de capital.

La norme IFRS 2 mentionne la possibilité de tenir compte d'une décote liée à l'absence de liquidité (restrictions de transfert des actions souscrites), sans toutefois fournir d'indication pour

l'évaluer. Le CNC a publié le 21 décembre 2004 un communiqué dans lequel il propose une méthode afin d'évaluer cette décote.

Le Groupe a décidé de prendre en compte la décote d'illiquidité à compter du second semestre 2007. Conformément au communiqué du CNC, le montant de cette décote est déterminé sur la base du coût pour le salarié d'une stratégie en deux étapes consistant à vendre à terme les actions incessibles à la fin de la période d'incessibilité, et à acheter un même nombre d'actions au comptant, en finançant cet achat par un prêt.

1.15 Résultat financier

Les dividendes sont constatés dès lors que l'Assemblée Générale de la société détenue a approuvé le montant du dividende.

Les charges et produits d'intérêts sont comptabilisés dans l'exercice où ils sont encourus, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le coût de l'endettement brut est constitué par les intérêts sur les financements, le résultat réalisé ou les intérêts courus

sur instruments dérivés de taux, ainsi que par les commissions de non-utilisation sur lignes de crédit.

Les produits de trésorerie et équivalents comprennent les intérêts reçus et courus sur les placements effectués par les sociétés du Groupe : dépôts bancaires, placements en valeurs mobilières de placement, etc.

1.16 Opérations en devises

Lors de la comptabilisation initiale d'une opération libellée en monnaie étrangère, les montants libellés en devises sont convertis dans la devise fonctionnelle de l'entité sur la base du taux de change à la date de l'opération. À la clôture de l'exercice, les dettes et créances en devises sont converties au taux de change de clôture. Les gains et pertes de change sont constatés en résultat financier.

Les produits et les charges sur opérations en devises sont constatés au taux de change du jour de l'opération. Lorsque l'opération fait l'objet d'une couverture de flux de trésorerie au sens de la norme IAS 39, le produit ou la charge est corrigé de la part efficace du gain ou de la perte sur la juste valeur de l'instrument de couverture du risque de change à la date de la transaction.

1.17 Actifs et passifs évalués à la juste valeur

En application de la norme IAS 39, les instruments dérivés (y compris change à terme) sont comptabilisés à leur coût d'acquisition puis réévalués à leur juste valeur à la date de clôture.

Le traitement de la variation de juste valeur des instruments financiers est le suivant :

- instruments financiers affectés à la couverture des transactions futures : la part efficace de la variation de la juste valeur est enregistrée en réserves de couverture jusqu'à la réalisation effective de la transaction prévue. Lorsque la transaction prévue est réalisée, le montant constaté en capitaux propres est repris par résultat : le produit ou la charge est corrigé de la part efficace du gain ou de la perte sur la juste valeur de l'instrument de couverture. La part inefficace de la variation de la juste valeur est constatée en résultat financier ;
- instruments financiers affectés à la couverture du risque de change de l'investissement net dans une société étrangère : la part efficace de la variation de la juste valeur est enregistrée en réserves de couverture puis reclassée en écart de conversion à l'échéance de l'instrument de couverture. Cet écart de conversion est repris par résultat lorsque l'investissement étranger auquel il se rapporte est vendu ou liquidé. La part inefficace de la variation de la juste valeur est constatée en résultat financier ;

- instruments financiers affectés à la couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs existants : la variation de la juste valeur est comptabilisée en résultat, symétriquement à la variation de la juste valeur des actifs et passifs couverts ;
- instruments financiers non affectés à une relation de couverture : selon la norme IAS 39, certains instruments dérivés ne peuvent pas être affectés à une relation de couverture, bien qu'ils constituent une couverture au sens économique. La variation de la juste valeur de ces instruments financiers, non affectés à une relation de couverture en application des critères de la norme IAS 39, est comptabilisée en résultat financier.

En application d'IFRS 13, les évaluations de juste valeur des actifs et passifs financiers sont classées selon la hiérarchie suivante :

- niveau 1 : actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif ;
- niveau 2 : actifs et passifs financiers évalués selon des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables ;
- niveau 3 : actifs et passifs financiers évalués selon des techniques de valorisation s'appuyant sur des données non observables.

La juste valeur des principaux actifs et passifs financiers existant au bilan du Groupe est déterminée selon les principes détaillés ci-dessous :

Instruments financiers	Principe de valorisation au bilan consolidé	Niveau de valeur selon IFRS 13	Note aux états financiers	Principe de détermination de la juste valeur			
				Modèle de valorisation	Données de marché		
					Cours de change	Taux d'intérêt	Volatilité
Titres disponibles à la vente (titres cotés)	Juste Valeur	1	16	Cours de bourse	N/A		
Parts d'OPCVM	Juste Valeur	1	22	Valeur de marché (valeur liquidative)	N/A		
Contrats à terme sur les devises	Juste Valeur	2	23	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Fixing BCE	Courbes Zéro Coupon	N/A
Options sur les devises	Juste Valeur	2	23	Black and Scholes	Courbes à termes, Fixing BCE, Cours spots	Courbes Zéro Coupon	À la monnaie
Swaps de taux d'intérêts	Juste Valeur	2	23	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	N/A	Courbes Zéro Coupon	N/A
Cross currency swaps	Juste Valeur	2	23	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Fixing BCE	Courbes Zéro Coupon	N/A
Passifs liés à des regroupements d'entreprises et à des intérêts minoritaires	Juste Valeur	3	23	Les contreparties éventuelles à payer aux intérêts minoritaires ou dans le cadre de regroupements d'entreprises constituent, conformément à la norme IAS 32, des passifs financiers. La juste valeur de ces passifs est déterminée par révision des engagements à la date d'arrêté selon la méthode décrite dans la note 1.21.			

Les montants de juste valeur des actifs et passifs financiers sont présentés à la note 23.2.

1.18 Impôts sur les résultats

Un impôt différé est constitué selon la méthode du report variable pour les différences temporaires existant entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan consolidé et leurs valeurs fiscales.

Le taux d'impôt retenu correspond au taux en vigueur à la date d'arrêté (ou substantiellement en vigueur) en fonction du dénouement attendu de l'opération à l'origine de la différence temporaire.

L'impact d'une variation du taux d'impôt sur les impôts différés est constaté en résultat. Toutefois, s'il s'agit d'éléments reconnus par les capitaux propres, les impôts différés liés à ces éléments sont également enregistrés en capitaux propres.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

À chaque clôture, le Groupe procède à une revue de la valeur recouvrable des impôts différés actifs des entités fiscales détenant des reports déficitaires significatifs. Cette valeur est fondée, par entités fiscales, sur la stratégie de recouvrabilité à moyen terme des pertes fiscales reportables.

Les impôts différés relatifs à des éléments constatés directement en capitaux propres (réévaluation des instruments financiers affectés à la couverture de transactions futures, de certains actifs financiers, écarts actuariels sur engagements de retraite) sont constatés directement en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale (entité juridique ou groupe d'intégration fiscale) et que la réglementation fiscale applicable autorise cette compensation pour l'impôt exigible.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des entreprises associées, sauf lorsque le calendrier de renversement de ces différences temporelles est contrôlé par le Groupe et qu'il est probable que ce renversement n'interviendra pas dans un avenir proche.

Le Groupe est soumis à l'impôt sur le résultat dans de nombreux pays relevant de réglementations fiscales différentes. La détermination de l'impôt à l'échelle mondiale requiert l'utilisation d'estimations et d'hypothèses élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

1.19 Résultat par action

Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net part du Groupe divisé par le nombre moyen d'actions (net d'autocontrôle) en circulation sur l'exercice.

Les attributions gratuites d'actions soumises à des conditions de performance sont comprises dans le nombre moyen d'actions en circulation sur l'exercice sur la base du nombre d'actions définitivement attribué, dès lors que les conditions de performance ont été réalisées avant la clôture.

Résultat par action dilué

Le résultat par action dilué est calculé en prenant en compte toutes les actions potentielles :

- Options de souscription : la dilution relative aux options de souscription est calculée en augmentant le nombre moyen d'actions du nombre d'actions complémentaires qu'il aurait fallu créer ou céder si les actions potentielles relatives à ces options avaient été émises au cours de bourse au lieu du prix d'exercice corrigé.

Le prix d'exercice des options de souscription est corrigé de la charge d'amortissement future sur les options dont la période d'indisponibilité n'est pas échue à la date de clôture.

- Attributions gratuites d'actions soumises à des conditions de performance : le nombre d'actions retenu est déterminé sur la base du nombre d'actions qui aurait été attribué si la condition de performance avait été mesurée à la clôture de l'exercice.

1.20 Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges sur l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les charges de recherche et développement constatées en charges d'exploitation comprennent les coûts de fonctionnement des différents centres de recherche du Groupe ainsi que les dépenses d'ingénierie liées à la mise au point de nouveaux procédés industriels.

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles si les critères suivants sont satisfaits :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement démontrée ;
- intention du Groupe d'achever le projet ;
- capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel ;

- démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif ;
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet ; et
- évaluation fiable des dépenses de développement.

En raison des risques et incertitudes liés à l'évolution du marché, de la multiplicité des projets, les critères d'immobilisation évoqués ci-dessus ne sont pas réputés remplis pour les projets relatifs aux verres ophtalmiques. En conséquence, les frais de développement relatifs à ces projets sont comptabilisés en charges.

Pour les instruments et les équipements de laboratoire, les frais de développement sont capitalisés lorsque les critères énoncés ci-dessus sont satisfaits.

1.21 Écarts d'acquisition

Comptabilisation des acquisitions réalisées après le 1^{er} janvier 2010

Les regroupements d'entreprises postérieurs au 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3 révisée, Regroupements d'entreprises, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009.

La norme IFRS 3 révisée définit le mode de comptabilisation des regroupements d'entreprises selon la méthode de l'acquisition, et introduit la possibilité d'évaluer les participations ne donnant pas le contrôle (« intérêts minoritaires ») soit à la juste valeur (méthode du *goodwill* complet), soit à hauteur de la quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise (méthode du *goodwill* partiel). Ce choix est permis acquisition par acquisition.

Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont constatés en charges de la période. Les frais d'acquisition stratégiques, concernant les acquisitions majeures pour le Groupe (acquisitions très significatives ou dans un nouveau secteur d'activité) sont présentés dans le Résultat Opérationnel, sur la ligne « Autres charges opérationnelles ». Les frais liés à des acquisitions plus faibles en importance sont inclus dans les « Autres charges d'exploitation » de la Contribution de l'activité.

Les acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle ou les cessions sans perte de contrôle sont considérées comme des transactions entre actionnaires et sont comptabilisées directement dans les capitaux propres sans impact sur l'écart d'acquisition.

Lors d'une acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue est réévaluée à la juste valeur et l'écart avec la valeur nette comptable est repris en résultat opérationnel (« Autres charges opérationnelles » et « Autres produits opérationnels »), de même que les éléments recyclables du résultat global.

Lorsque les actionnaires minoritaires de sociétés intégrées disposent d'options de vente de leur participation, cette dette est mesurée à la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option. Cette dette est reclassée du poste « Intérêts minoritaires » vers le poste « Passifs non courants » ou dans le poste « Autres passifs courants » dans le bilan consolidé selon sa date d'échéance, le solde affectant le poste de *Goodwill* (méthode du *goodwill* complet) ou les capitaux propres du Groupe (méthode du *goodwill* partiel).

La variation de la dette imputable à l'actualisation (impact de la « désactualisation ») est comptabilisée en résultat financier.

Les variations ultérieures de la juste valeur de la dette sont constatées en contrepartie des capitaux propres du Groupe.

Comptabilisation des acquisitions réalisées avant le 1^{er} janvier 2010

Les regroupements d'entreprises postérieurs à la date de transition aux IFRS, au 1^{er} janvier 2004, et antérieurs à la date du 1^{er} janvier 2010, sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, Regroupements d'entreprises.

L'écart d'acquisition représente la différence entre :

- le prix d'acquisition, majoré des coûts directement attribuables à l'acquisition ;
- et la juste valeur des actifs nets des passifs identifiables de la société acquise à la date d'acquisition.

Lors d'une acquisition, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation d'IFRS 3, sont comptabilisés à la juste valeur déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants détenus en vue de la vente qui sont comptabilisés à la juste valeur moins les coûts de sortie. Seuls les passifs identifiables satisfaisant aux critères de reconnaissance d'un passif chez l'acquise sont comptabilisés lors du regroupement. Ainsi, un passif de restructuration n'est pas comptabilisé en tant que passif de l'acquise si celle-ci n'a pas une obligation, à la date d'acquisition, d'effectuer cette restructuration.

Lorsque les actionnaires minoritaires de sociétés intégrées disposent d'options de vente de leur participation, leur quote-part dans l'actif net des filiales est reclassée du poste « Intérêts minoritaires » vers le poste « Passifs non courants » ou dans le poste « Autres passifs courants » dans le bilan consolidé.

La dette est mesurée à la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option. La variation de la dette imputable à l'actualisation (impact de la « désactualisation ») est comptabilisée en résultat financier.

Concernant l'affectation au bilan consolidé du différentiel entre le prix d'exercice des options accordées et la valeur comptable des intérêts minoritaires, le Groupe a choisi de présenter ce différentiel en écarts d'acquisition dès la consolidation initiale de la société acquise. Les variations ultérieures de la dette sont constatées en écarts d'acquisition.

Dans certains cas, les justes valeurs retenues pour les actifs et passifs des acquisitions de la période peuvent être provisoires et pourraient être modifiées ultérieurement, à l'issue de la finalisation d'expertises ou d'analyses complémentaires. Les écarts éventuels résultant de l'évaluation définitive seront comptabilisés comme un ajustement rétrospectif de l'écart d'acquisition s'ils interviennent dans une période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, ils seront constatés directement en résultat sauf à ce qu'ils correspondent à des corrections d'erreurs.

Pour les sociétés consolidées par mise en équivalence, les écarts d'acquisition sont intégrés dans la quote-part des fonds propres des sociétés mises en équivalence.

Dépréciation des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition soumis aux tests de dépréciation sont regroupés au sein de groupes d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) correspondant aux axes d'analyses de la Direction du Groupe.

À compter du 1^{er} janvier 2013, les écarts d'acquisitions anciennement alloués aux 7 groupes d'UGT Asean, Japon, Corée, Inde, Chine, Océanie, Afrique et Moyen Orient ont été regroupés au sein d'un groupe d'UGT unique « Asie Océanie Moyen-Orient Afrique ».

Ce regroupement reflète l'évolution organisationnelle du Groupe en particulier la centralisation du management au sein de la zone AMERA, la multiplication des flux intra-zones à l'origine de synergies significatives au sein de la zone, ainsi que le mode de gestion et de suivi des écarts d'acquisition mis en place en 2013.

En conséquence, les tests de dépréciation sont désormais réalisés au niveau des 7 groupes d'UGT suivants :

- Verres Europe ;
- Verres Amérique du Nord ;
- Verres Amérique du Sud ;
- Verres Asie Océanie Moyen-Orient Afrique ;
- Usines ;
- Readers ;
- Équipements de laboratoires.

Les valeurs recouvrables correspondent à la plus haute valeur entre la juste valeur (nette des frais de cession) et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée sur la base des flux de trésorerie prévisionnels nets d'impôts actualisés.

Les usines du Groupe produisant pour plusieurs groupes d'Unités Génératrices de Trésorerie constituent un groupe d'Unités Génératrices de Trésorerie distincte dont les flux de trésorerie générés sont réaffectés, en fonction du volume des ventes, vers les autres Unités Génératrices de Trésorerie du Groupe. Les usines asiatiques sont donc considérées comme un actif partagé alloué aux autres groupes d'Unités Génératrices de Trésorerie pour les besoins des tests.

Les données utilisées dans le cadre de la méthode d'évaluation des flux de trésorerie futurs sont :

- le dernier exercice clos pour l'année de référence (N) ;
- les données du budget pour l'année N+ 1 ;
- les années N+ 2 à N+ 5 sont évaluées sur la base de l'année N+ 1 en appliquant des taux de croissance conformes à nos prévisions et cohérents avec ceux de l'année N+ 1 par rapport à l'année N.

Ces différentes données font l'objet d'une validation préalable par la Direction et tiennent compte de l'expérience passée.

Le taux d'actualisation retenu dans tous les cas est le coût moyen pondéré du capital du Groupe. Ce taux est corrigé pour certains groupes d'Unités Génératrices de Trésorerie d'une prime de risque résultant d'une moyenne pondérée des primes de risques de chaque pays les constituant, appréciées en fonction des spécificités locales. La note 11 résume les hypothèses retenues.

Les tests de dépréciation sont effectués systématiquement sur chaque groupe d'UGT une fois par an lors de l'arrêté des comptes de Juin. Toutefois toutes les valeurs sensibles sont testées une deuxième fois lors de l'arrêté annuel et les dépréciations sont complétées en conséquence.

Le regroupement d'UGT ne dispense par le Groupe de tester individuellement les actifs des filiales pour lesquelles il existerait des indices de perte de valeur. À l'issue de ces tests les dépréciations requises sont constatées le cas échéant.

1.22 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des marques, des relations clients, des technologies, des concessions, des brevets et des licences. Les marques, les relations clients et certaines technologies correspondent à des actifs incorporels identifiés lors de l'affectation du prix d'acquisition de sociétés ou d'activités (voir note 1.21).

Elles figurent au bilan à leur prix d'acquisition ou à la juste valeur reconnue lors de l'acquisition de sociétés, net d'amortissements et de dépréciations.

Elles sont amorties suivant le mode linéaire sur la durée d'utilité.

- les logiciels sont amortis sur une durée comprise entre 1 et 5 ans ;
- les brevets sont amortis sur la durée de la protection légale ;
- les marques à durée de vie définie sont amorties sur une durée de 10 à 20 ans ;
- les relations clients sont amorties sur une durée de 5 à 20 ans ;
- les technologies sont amorties sur une durée de 5 à 15 ans.

Les marques présentant une durée de vie indéterminée ne sont pas amorties. Une marque a une durée de vie indéterminée lorsque les conditions suivantes sont satisfaites :

- l'analyse de la durée de vie des produits concernés, du marché et de la concurrence démontre que le produit attaché

à cette marque générera des flux de trésorerie sur une durée indéterminée ;

- le Groupe a l'intention et la capacité d'assurer le soutien de la marque.

Les actifs incorporels à durée de vie finie font l'objet d'un test de dépréciation en cas de survenance d'événements ou de changements susceptibles d'indiquer une perte de valeur de l'actif.

Les marques à durée de vie indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation annuel, au même titre que les écarts d'acquisition (voir note 1.21).

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable d'un actif est égale au plus haut de la juste valeur (nette de frais de cessions) et de la valeur d'utilité.

Les coûts directement associés à la production d'immobilisations incorporelles identifiables ayant un caractère unique, qui sont contrôlés par le Groupe et généreront probablement des avantages économiques supérieurs à leur coût sur une période supérieure à une année, sont comptabilisés comme des immobilisations incorporelles. Ces coûts sont comptabilisés en immobilisations incorporelles en cours jusqu'à la finalisation de l'actif.

1.23 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur prix d'acquisition, net d'amortissements et de dépréciations.

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location financement ayant pour effet de transférer au Groupe les risques et avantages relatifs à l'actif loué sont comptabilisées au bilan pour le plus bas de la juste valeur de l'actif acquis et de la valeur actuelle des paiements minimaux associés au contrat. Elles sont amorties conformément aux méthodes décrites ci-dessous. La dette correspondante est comptabilisée au passif en dettes financières.

Pour les contrats de location simple, lorsque le bailleur conserve les risques et avantages relatifs à l'actif loué, les loyers sont constatés en résultat de manière linéaire sur la durée du contrat.

Les coûts directement associés à la production d'immobilisations corporelles identifiables ayant un caractère unique, qui sont contrôlés par le Groupe et généreront des avantages économiques supérieurs à leur coût sur une période supérieure à une année, sont comptabilisés comme des immobilisations corporelles.

Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée normale d'utilité des biens sur la base du prix d'acquisition minoré, le cas échéant, de la valeur résiduelle.

Les principales durées d'utilité retenues sont :

Constructions	20 à 33 ans
Agencements, aménagements sur constructions	7 à 10 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans

Lorsqu'une immobilisation corporelle comprend différentes composantes présentant des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées séparément comme des immobilisations distinctes et amorties selon leurs durées d'utilité respectives.

La durée d'utilité et la valeur résiduelle des immobilisations corporelles font l'objet d'une revue lors de chaque arrêté. Le cas échéant, l'incidence des modifications de durée d'utilité ou de valeur résiduelle est comptabilisée de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Lorsqu'il existe une indication interne ou externe de perte de valeur, le Groupe évalue la valeur recouvrable des immobilisations corporelles au sein d'un groupe d'Unités Génératrices de Trésorerie et comptabilise une perte de valeur lorsque la valeur nette comptable des actifs excède leur valeur recouvrable. L'examen de ces indications est effectué à chaque date d'arrêté.

1.24 Autres immobilisations financières

Titres disponibles à la vente

En application de la norme IAS 39, les titres de participation non consolidés et les autres titres immobilisés, correspondant à la définition d'actifs financiers « disponibles à la vente » au sens de la norme IAS 39, sont comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture.

La variation de juste valeur de ces actifs est constatée en capitaux propres. Le montant constaté en capitaux propres est repris lorsque l'actif est cédé ou liquidé, ou lorsqu'il existe une preuve objective de dépréciation durable de cet actif.

Lorsque les moins-values latentes sont jugées significatives ou durables, elles sont constatées directement en résultat.

Pour les actifs cotés, la juste valeur est déterminée par référence au cours de bourse. Les actifs non cotés sont évalués d'après la valeur de marché d'actifs comparables, des valeurs de transaction récentes ou la valeur actuelle des flux de trésorerie prévisionnels.

Autres actifs évalués au coût amorti

Les prêts émis par le Groupe sont évalués au coût amorti.

Une dépréciation est constatée en résultat en cas de perte de valeur durable ou de risque de non-remboursement.

1.25 Actifs non courants destinés à être cédés

Les actifs non courants destinés à la vente sont les actifs que le Groupe s'est engagé à vendre. Lors de leur classification, les actifs non courants destinés à être vendus sont évalués au plus bas de leur valeur nette comptable et de leur juste valeur diminuée

des coûts de cession, une perte de valeur étant constatée le cas échéant. Aucun amortissement n'est ensuite pratiqué.

1.26 Stocks et encours

La valorisation des stocks est effectuée au plus bas du coût moyen pondéré et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation est calculée en tenant compte du prix du marché, des perspectives de vente, mais aussi du risque lié à l'obsolescence, apprécié par rapport à des niveaux de stocks objectifs.

1.27 Créances clients

Les créances clients à moins d'un an sont constatées en actifs d'exploitation courants. Les créances clients à plus d'un an sont constatées en actifs d'exploitation non courants.

Des dépréciations sont constatées sur les créances clients en cas de risque de non-recouvrement. Le risque de recouvrement est déterminé en fonction des différents types de clientèle du Groupe, le plus souvent sur une base statistique mais aussi en prenant en compte les situations particulières si nécessaire.

1.28 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les disponibilités et les valeurs mobilières de placement assimilées à de la trésorerie conformément à la norme IAS 7.

Les placements de trésorerie détenus par le Groupe et non assimilés à de la trésorerie au regard de la norme IAS 7 sont présentés au bilan en « Autres placements de trésorerie », et sont pris en compte, par le Groupe, dans le calcul de l'endettement net

(voir note 22 – Endettement net et dettes financières en annexe aux présents états financiers).

En application de la norme IAS 39, les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à la valeur de marché à la date de clôture. La variation de la valeur de marché est constatée en résultat financier.

1.29 Capitaux propres

Primes d'émission

Les primes d'émission sont constituées de l'excédent du prix d'émission des augmentations de capital sur la valeur nominale des actions émises.

Actions propres

En cas d'achat d'actions propres, le prix d'acquisition, y compris les frais directs d'acquisition, est constaté en minoration des capitaux propres.

Lors de la cession de ces actions, le résultat de cession, net d'impôt, est constaté directement en capitaux propres.

Réserves de couverture et de réévaluation

Les réserves de couverture et de réévaluation comprennent :

- la part efficace de la juste valeur des instruments financiers affectés à la couverture des risques sur transactions futures ou d'investissement net dans des filiales étrangères, nette d'impôts différés ;
- la réévaluation (différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur) des actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres (« actifs disponibles à la vente » selon la définition de la norme IAS 39) nette d'impôts différés ;
- les écarts actuariels sur les engagements de retraites à prestations définies, nets d'impôts différés.

Dividendes

Les dividendes sont constatés en minoration des capitaux propres lorsqu'ils ont été approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Capitaux propres négatifs

Lorsque les capitaux propres de fin de période d'une société consolidée sont négatifs, la part des intérêts minoritaires dans ces capitaux propres est prise en charge par le Groupe, sauf si les tiers ont une obligation expresse de combler leur quote-part de pertes et ont démontré leur capacité financière à le faire.

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires représentent la part du résultat net et de l'actif net d'une société qui ne sont pas détenus, directement ou indirectement, par le Groupe.

Lorsque les actionnaires minoritaires de sociétés intégrées acquises avant ou après le 1^{er} janvier 2010 disposent d'options de vente de leur participation, leur valeur est évaluée à la juste valeur de l'option de vente. Ce montant est reclassé du poste « Intérêts minoritaires » vers le poste « Autres passifs non courants » ou « Autres passifs courants » dans le bilan consolidé selon leur date d'échéance.

1.30 Dettes financières

À l'émission, les dettes financières sont comptabilisées pour le produit de l'émission, net de frais d'émission.

Toute différence entre le prix d'émission, net de frais d'émission, et la valeur de remboursement est reprise en résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.31 Engagements de retraite

Selon les réglementations et usages propres à chaque pays, les sociétés du groupe Essilor peuvent avoir des obligations en termes de retraites, préretraites, indemnités de départ, médailles du travail et assimilés.

Lorsque ces engagements sont représentatifs de régimes à cotisations définies, les contributions versées sont comptabilisées en charges de l'exercice.

Lorsque ces engagements sont représentatifs de régimes à prestations définies, des provisions sont constituées en fonction d'évaluations actuarielles, effectuées par des experts extérieurs au Groupe.

- L'engagement, correspondant aux droits acquis par les salariés actifs et retraités d'une société, est évalué sur la base des salaires estimés en fin de carrière (méthode dite des unités de crédit projetées) et d'hypothèses actuarielles propres à chaque pays (taux d'actualisation, taux d'inflation) et à la société concernée (taux de rotation du personnel, taux d'augmentation des salaires).
- Le taux d'actualisation retenu correspond au taux d'emprunt d'un émetteur privé de premier rang du pays de la société concernée dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de

l'obligation. La charge d'actualisation relative aux engagements de retraite et assimilés est enregistrée en résultat opérationnel.

- Lorsque les sociétés versent des cotisations à un fonds pour financer une partie ou la totalité de leur engagement, la provision est minorée de la valeur de marché des actifs du fonds.
- En cas de changement des hypothèses actuarielles retenues ou d'ajustements liés à l'expérience, la variation de l'engagement ou des actifs de couverture résultant de ces changements (écarts actuariels) est comptabilisée en réserves de couvertures et de réévaluation dans les capitaux propres.
- En cas de changement des prestations d'un régime ou lors de la création d'un régime, la variation de l'engagement résultant de ces changements (coût des services passés) est comptabilisée immédiatement en résultat.
- La provision constatée *in fine* correspond au montant de l'engagement déduction faite, le cas échéant, de la valeur de marché des actifs du fonds.

1.32 Provisions pour risques

Une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation juridique actuelle ou implicite, résultant d'événements passés et qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour régler les obligations et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés en dehors des opérations d'acquisition (voir note 1.21) mais font l'objet

d'une information dans les notes aux états financiers sauf si la probabilité d'une sortie de ressource est très faible.

Le Groupe évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances actuels, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances à la date d'arrêt.

Le cas échéant, des provisions pour restructuration sont reconnues dans la mesure où le Groupe dispose à l'arrêt d'un

plan formalisé et détaillé de restructuration et où il a indiqué aux personnes concernées qu'il mettra en œuvre la restructuration.

Aucune provision n'est constatée au titre des pertes opérationnelles futures.

Une provision pour garantie est constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des produits au moment de la vente. La charge correspondante est enregistrée en coût des ventes.

1.33 Autres passifs non courants et courants

Lorsque les actionnaires minoritaires de sociétés intégrées disposent d'options de vente de leur participation, leur quote-part dans l'actif net des filiales est reclassée du poste « Intérêts minoritaires » vers un poste d'autres passifs dans le bilan consolidé. En fonction de l'échéance, les dettes sont réparties entre Autres passifs courants et Autres passifs non courants.

La dette est mesurée à la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option. La variation de la dette imputable à l'actualisation (impact de la « désactualisation ») est comptabilisée en résultat financier.

L'affectation au bilan consolidé du différentiel entre le prix d'exercice des options accordées et la valeur comptable des intérêts minoritaires est présentée en écarts d'acquisition dès la consolidation initiale de la société. Les variations ultérieures de la dette sont constatées en contrepartie de l'écart d'acquisition pour les sociétés acquises avant le 1^{er} janvier 2010.

Suite à l'application de la norme IFRS 3 révisée, les variations ultérieures de la dette sont constatées en contrepartie des capitaux propres pour les sociétés acquises après le 1^{er} janvier 2010.

Les compléments du prix sont comptabilisés dès la date d'acquisition quelle que soit leur probabilité de paiement, à leur juste valeur en contrepartie d'une dette. Pour les sociétés acquises avant le 1^{er} janvier 2010, les variations ultérieures des compléments du prix sont constatées en contrepartie de l'écart d'acquisition. Suite à l'application de la norme IFRS 3 révisée, les variations ultérieures des compléments de prix sont constatées en autres produits et charges opérationnels pour les sociétés acquises après le 1^{er} janvier 2010.

NOTE 2. Change et périmètre de consolidation

2.1 Cours utilisés pour les principales devises

Contre-valeur pour 1 euro	Taux de clôture		Taux moyen	
	2013	2012	2013	2012
CAD	1,47	1,31	1,37	1,28
GBP	0,83	0,82	0,85	0,81
CNY	8,35	8,22	8,16	8,11
JPY	144,72	113,61	129,66	102,49
INR	85,37	72,56	77,93	68,60
BRL	3,26	2,70	2,87	2,51
USD	1,38	1,32	1,33	1,28

2.2 Évolution du périmètre de consolidation

Les entités qui franchissent un des deux seuils suivants, ainsi que les sociétés Holding ou de gestion du patrimoine, sont consolidées :

- chiffre d'affaires annuel supérieur à 1 million d'euros ;
- ou actifs corporels supérieurs à 9 millions d'euros.

Toutefois, des sociétés présentant des données inférieures à ces

seuils peuvent être consolidées si l'impact de leur consolidation est significatif.

Par ailleurs, des sociétés acquises en toute fin d'exercice et n'ayant pas les moyens de produire des comptes aux normes du Groupe dans les délais impartis, feront l'objet d'une entrée dans le périmètre de consolidation au 1^{er} janvier suivant, si toutefois l'impact de leur consolidation n'est pas significatif pour le Groupe.

Entrées de périmètre

Les sociétés suivantes sont entrées dans le périmètre de consolidation en 2013 :

Nom	Pays	Date d'entrée	Méthode de consolidation	% d'intérêts	% d'intégration
Leicester ^(a)	Grande-Bretagne	1 ^{er} janvier 2013	Globale	80	100
Easy Vision Pty Ltd. ^(a)	Afrique du Sud	1 ^{er} janvier 2013	Globale	100	100
Evolution Optical ^(a)	Afrique du Sud	1 ^{er} janvier 2013	Globale	51	100
Essilor Israel Laboratories Ltd. (Optiplas)	Israël	1 ^{er} janvier 2013	Globale	50	100
Chemilens Vietnam ^(a)	Vietnam	1 ^{er} janvier 2013	Globale	50	100
Optics India Equipement ^(a)	Inde	1 ^{er} janvier 2013	Globale	50	100
Essilor Lens & Spec ^(a)	Inde	1 ^{er} janvier 2013	Globale	60	100
Entreprise ophtalmics Pvt Ltd. ^(a)	Inde	1 ^{er} janvier 2013	Globale	50	100
Global Lens Lanka ^(a)	Sri Lanka	1 ^{er} janvier 2013	Globale	50	100
Shanghai NVG Optical ^(a)	Chine	1 ^{er} janvier 2013	Globale	100	100
Essilor Laos ^(a)	Laos	1 ^{er} janvier 2013	Globale	100	100
Shamir Canada	Canada	1 ^{er} janvier 2013	Globale	50	100
MOC BBGR	Russie	1 ^{er} mars 2013	Globale	51	100
Megalux	Chili	1 ^{er} mars 2013	Globale	51	100
Servioptica	Colombie	18 avril 2013	Globale	51	100
Impasoles	Luxembourg	18 avril 2013	Globale	100	100
Ivortest	Colombie	18 avril 2013	Globale	100	100
Optiminas	Brésil	1 ^{er} mai 2013	Globale	70	100
Isbir	Turquie	1 ^{er} mai 2013	Globale	73	100
Prodigy	États-Unis	1 ^{er} mai 2013	Globale	100	100
Shih Heng Optical Taiwan Branch	Taiwan	1 ^{er} mai 2013	Globale	70	100
Deepak Lens Pvt Ltd.	Inde	13 mai 2013	Globale	60	100
Onbitt	Corée	14 mai 2013	Globale	51	100
India New Vision Generation	Inde	17 mai 2013	Globale	100	100
E.magine	États-Unis	1 ^{er} juin 2013	Globale	80	100
PSA Nilo	Brésil	10 juin 2013	Globale	51	100
Classic Optical	États-Unis	1 ^{er} juillet 2013	Globale	95	100
VIP Optical	États-Unis	1 ^{er} juillet 2013	Globale	100	100
PT Polyvisi Rama Optik	Indonésie	1 ^{er} juillet 2013	Globale	49	100
PT Supravisi Rama Optik Manufacturing	Indonésie	1 ^{er} juillet 2013	Globale	49	100
Polycore Optical (Malaysia) Sdn Bhd	Malaisie	1 ^{er} juillet 2013	Globale	50	100
B.V. Nederlandse Optische Industrie	Pays-Bas	1 ^{er} juillet 2013	Globale	50	100
Polycore Optical (HK) Limited	Hong-Kong	1 ^{er} juillet 2013	Globale	50	100
Polyvision Inc.	États-Unis	1 ^{er} juillet 2013	Globale	50	100
Polycore Optical (Pte) Ltd.	Singapour	1 ^{er} juillet 2013	Globale	50	100
Brazil 2.5 New vision Generation	Brazil	22 juillet 2013	Globale	100	100
Shamir Optical Co Ltd.	Chine	30 juillet 2013	Globale	50	100
Riverside	Canada	31 août 2013	Globale	61	100
Active Vision	Canada	31 août 2013	Globale	61	100
Clearlen	Canada	31 août 2013	Globale	61	100
SuperLab	Canada	31 août 2013	Globale	61	100

(a) Sociétés acquises ou créées lors des exercices antérieurs et entrées dans le périmètre de consolidation en 2013.

Nom	Pays	Date d'entrée	Méthode de consolidation	% d'intérêts	% d'intégration
UTMC	Canada	31 août 2013	Globale	61	100
AN Optical	Canada	31 août 2013	Globale	31	100
Benson Edwards	Canada	31 août 2013	Globale	50	100
Laboratoire d'Optique de Hull	Canada	31 août 2013	Globale	100	100
CPS 360 Optical	Canada	31 août 2013	Globale	50	100
Technologies Humanware Inc.	Canada	1 ^{er} septembre 2013	Globale	63	100
Humanware Europe Ltd.	Grande-Bretagne	1 ^{er} septembre 2013	Globale	63	100
Humanware USA Inc.	États-Unis	1 ^{er} septembre 2013	Globale	63	100
Humanware Australia Pty Ltd.	Australie	1 ^{er} septembre 2013	Globale	63	100
Essilor Management North & West Africa	Maroc	3 septembre 2013	Globale	100	100
Katz & Klein	États-Unis	4 septembre 2013	Globale	100	100
Essilor Management Turkey	Turquie	10 octobre 2013	Globale	100	100
Xiamen Yarui Optical Co. Ltd.	Chine	31 octobre 2013	Globale	50	100
Artgri Group International Pte Ltd.	Singapour	31 octobre 2013	Globale	50	100
Xiamen Artgri Optical Co. Ltd.	Chine	31 octobre 2013	Globale	50	100
Cordless Network Service (Frame Displays)	États-Unis	1 ^{er} novembre 2013	Globale	80	100
Suntech Optics Inc.	Canada	25 novembre 2013	Globale	100	100
Bugaboos Eyewear Corporation	Canada	25 novembre 2013	Globale	100	100
Bugaboos Eyewear Inc.	États-Unis	25 novembre 2013	Globale	100	100
Naked Eye Enterprises Inc.	Canada	25 novembre 2013	Globale	100	100
PureLab DLP Inc.	Canada	2 décembre 2013	Globale	26	100
Comprol	Brazil	2 décembre 2013	Globale	51	100
R&D Cherry	États-Unis	2 décembre 2013	Globale	80	100

Par ailleurs, le compte de résultat comprend des effets de périmètre relatifs aux sociétés suivantes, entrées dans le périmètre de consolidation au cours de l'année 2012 :

Nom	Pays	Date d'entrée	Méthode de consolidation	% d'intérêts	% d'intégration
Incheon Optics	Corée du Sud	22 février 2012	Globale	40	100
Blue Optics	États-Unis	29 février 2012	Globale	80	100
Cristal y Plastico SA de CV	Mexique	12 mars 2012	Globale	51	100
Central Optical	États-Unis	2 avril 2012	Globale	60	100
Essilor Optica International Holding S.L	Espagne	1 ^{er} juin 2012	Globale	100	100
Yeda Tora	Turquie	1 ^{er} juin 2012	Globale	70	100
Ipek	Turquie	1 ^{er} juin 2012	Globale	70	100
Optovision S.A	Argentine	2 juillet 2012	Globale	51	100
Opak	Turquie	1 ^{er} août 2012	Globale	51	100
Shamir Brasil Comercial Ltda	Brésil	1 ^{er} août 2012	Globale	50	100
Riachuelo	Brésil	10 août 2012	Globale	70	100
Balester Optical	États-Unis	1 ^{er} septembre 2012	Globale	100	100
Carskadden Optical	États-Unis	1 ^{er} octobre 2012	Globale	100	100
Hirsch Optical	États-Unis	1 ^{er} octobre 2012	Globale	100	100
Shamir Russia LLC	Russie	1 ^{er} octobre 2012	Globale	50	100
Essiholding	France	1 ^{er} novembre 2012	Globale	100	100
Essilor – Sivo	Tunisie	1 ^{er} novembre 2012	Globale	55	100
Sicom	Tunisie	1 ^{er} novembre 2012	Globale	55	100
Essilor Distribution Thailand Co. Ltd.	Thaïlande	1 ^{er} novembre 2012	Globale	100	100
Sivo Togo	République togolaise	1 ^{er} novembre 2012	Globale	28	100
Laboratoires Sivo Abidjan	Côte d'Ivoire	1 ^{er} novembre 2012	Globale	50	100
Codi – Sivo	Cameroun	1 ^{er} novembre 2012	Globale	28	100
Sivom	Maroc	1 ^{er} novembre 2012	Globale	28	100
Eye Buy Direct US	États-Unis	1 ^{er} novembre 2012	Globale	61	100
Eye Buy Direct HK	Hong Kong	1 ^{er} novembre 2012	Globale	61	100
Eye Buy Direct China	Chine	1 ^{er} novembre 2012	Globale	61	100
Eyewear LLC	États-Unis	1 ^{er} novembre 2012	Globale	61	100
Tian Hong	Chine	28 novembre 2012	Globale	50	100
X-Cell	États-Unis	7 décembre 2012	Globale	80	100
Interactif Visual System	France	21 décembre 2012	Globale	68	100
IVS Technical Center	France	21 décembre 2012	Globale	68	100
Activ Screen	France	21 décembre 2012	Globale	68	100
Lenstech Optical Lab	États-Unis	31 décembre 2012	Globale	80	100

Autres mouvements

La détention du Groupe dans les sociétés suivantes a été modifiée suite à l'exercice d'options de ventes des partenaires :

- GBO, de 51 % à 74 % le 22 janvier 2013 ;
- Unilab, de 71 % à 75 % le 5 mars 2013 ;
- Spherical Optics de 25,5 % à 100 % le 1^{er} mai 2013 ;
- Focus Optical Labs de 90 % à 100 % le 3 mai 2013 ;
- O'Max, de 85 % à 100 % le 14 juin 2013 ;
- Optiben, de 65 % à 80 % le 28 juin 2013 ;
- VST Lab, de 65 % à 80 % le 28 juin 2013 ;
- Horizon Optical Company de 95 % à 100 % le 28 juin 2013 ;
- Precision Optics de 60 % à 100 % le 8 juillet 2013 ;
- Frames and Lenses de 80 % à 90 % le 12 juillet 2013 ;
- Shamir Polska de 43 % à 50 % le 1^{er} août 2013 ;

- Advance Optical Sales Co. de 90 % à 95 % le 23 décembre 2013 ;
- Pech Optical Corp. de 90 % à 100 % le 23 décembre 2013 ;
- Optics East de 80 % à 100 % le 27 décembre 2013 ;
- Future Optical de 80 % à 100 % le 27 décembre 2013 ;
- Opti Matrix de 80 % à 100 % le 27 décembre 2013.

2.3 Impacts des variations du périmètre et des cours de change

Bilan

Les impacts sur le bilan consolidé des entrées de périmètre de l'exercice sont détaillés ci-après :

En millions d'euros	Entrées de périmètre 2013
Immobilisations incorporelles	103
Immobilisations corporelles	58
Titres en équivalence	0
Immobilisations financières	- 5
Autres actifs non courants	3
Actifs courants	96
Trésorerie	34
TOTAL ACTIF ACQUIS ÉVALUÉ À LA JUSTE VALEUR	289
Capitaux propres part minoritaires	34
Dettes financières long terme	31
Autres passifs non courants	21
Dettes financières court terme	12
Autres passifs courants	64
TOTAL PASSIF REPRIS ÉVALUÉ À LA JUSTE VALEUR	162
ACTIF NET ACQUIS ^(a)	127
Coût d'acquisition	639
Juste valeur des actifs nets acquis ^(a)	127
Résultats non distribués réalisés depuis l'acquisition	0
Écarts d'acquisition constatés	512

(a) Ou consolidé dans la période.

Les écarts d'acquisition constatés sont justifiés par les synergies attendues et les perspectives de croissance des sociétés au sein du Groupe.

La juste valeur retenue pour les actifs et passifs des acquisitions de la période est provisoire et pourrait être modifiée ultérieurement à l'issue de la finalisation d'expertises ou d'analyses complémentaires. Les écarts éventuels résultant de l'évaluation définitive seront comptabilisés comme un ajustement rétrospectif de l'écart d'acquisition s'ils interviennent dans une période de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Compte de résultat

Les modalités de détermination des impacts des variations du périmètre et des cours de change sur le compte de résultat sont explicitées ci-après.

La variation apparente des différents indicateurs de résultat (chiffre d'affaires, contribution de l'activité et résultat opérationnel) résulte de la décomposition de cette variation entre l'impact des acquisitions du Groupe (impact périmètre), l'impact des variations des cours de devises (impact change) et de l'impact de la variation de son activité intrinsèque, ou croissance homogène.

Pour l'impact des variations de périmètre :

- les impacts des variations de périmètre pour des sociétés acquises en cours d'exercice sont constitués par les comptes de résultat de l'exercice de ces filiales, à partir de leur date de consolidation, et jusqu'au 31 décembre de l'exercice en cours ;
- les impacts des variations de périmètre pour des sociétés acquises lors de l'exercice précédent sont constitués par les comptes de résultat de l'exercice de ces filiales, depuis le 1^{er} janvier de l'exercice en cours jusqu'à leur date anniversaire de première consolidation ;
- le Groupe ne cédant pas de filiales consolidées en intégration globale ou en intégration proportionnelle, il n'y a pas d'impact des sociétés cédées dans les variations de périmètre ;
- les acquisitions considérées comme stratégiques, c'est-à-dire concernant les acquisitions majeures pour le Groupe (acquisitions très significatives ou dans un nouveau secteur d'activité), sont distinguées des acquisitions dites organiques, relatives à des acquisitions plus faibles en importance et dans le cœur de métiers du Groupe (laboratoires de prescription ou usines).

Pour les impacts des variations de change :

- ils sont déterminés filiale par filiale en appliquant aux comptes de résultat de l'exercice en cours des filiales en devises non euros, retraités des impacts de périmètre déterminés comme ci-dessus, les taux de conversion moyens de l'exercice antérieur et en calculant la variation de cette valeur par rapport au compte de résultat de l'exercice précédent pour chaque filiale ;
- en conséquence, il ne s'agit pas d'un effet devises mais d'un effet de conversion des comptes des filiales.

La croissance homogène est déterminée en tant que différence résiduelle de la croissance apparente, diminuée de l'impact des variations de périmètre et de l'impact des variations de change. La croissance organique est alors la croissance à taux de change constant et à périmètre constant.

Les impacts des variations des cours de change et du périmètre de consolidation sur le chiffre d'affaires, la contribution de l'activité et le résultat opérationnel pour l'exercice sont les suivants :

En pourcentage	Croissance apparente	dont impact change	Variations de périmètre		Croissance homogène
			dont acquisitions organiques	dont acquisitions stratégiques ^(a)	
Chiffre d'affaires	1,5	- 3,9	3,2	0,1	2,1
Contribution de l'activité	2,6	- 4,0	2,1	0,2	4,3
Résultat opérationnel	1,5	- 4,0	2,2	0,2	3,1

(a) Changement de méthode d'intégration du groupe « Essilor Corée ».

Si les sociétés entrées dans le périmètre en cours d'année (voir note 2.2 – Entrées de périmètre) avaient été consolidées à compter du 1^{er} janvier 2013, le chiffre d'affaires 2013 du Groupe et le résultat net part du Groupe 2013 seraient estimés aux montants suivants :

En millions d'euros	2013 pro forma
Chiffre d'affaires	5 288
Résultat net part du Groupe	597

NOTE 3. Information par secteurs opérationnels**3.1 Information par secteur d'activité**

2013 En millions d'euros	Verres et matériel optique	Équipements	Readers	Éliminations	Total Groupe
Chiffre d'affaires hors Groupe	4 505	205	355		5 065
Chiffre d'affaires intra-zones	4	60		- 64	
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	4 509	265	355	- 64	5 065
Résultat opérationnel	764	33	46		843
Charges et produits sans impact sur la trésorerie	- 32				- 32
Produits d'intérêts	18				18
Charges d'intérêts	- 25	- 1			- 26
Charges d'impôts	- 177	- 10	- 12		- 199
Résultat des équivalences	22				22
Dépréciation & amortissements des immo. incorporelles et corporelles	- 204	- 10	- 39		- 253
Acquisitions immo. corporelles & incorporelles	240	4	55		299
Actifs immobilisés	2 947	331	928		4 206
Actifs totaux	5 971	471	1 135		7 577
Provisions pour risques & retraites	306	20	14		340
Dettes financières & exploitation	2 931	67	198		3 196

2012 En millions d'euros	Verres et matériel optique	Équipements	Readers	Éliminations	Total Groupe*
Chiffre d'affaires hors Groupe	4 446	199	344		4 989
Chiffre d'affaires intra-zones	4	61		- 65	
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	4 450	260	344	- 65	4 989
Résultat opérationnel	753	36	42		831
Charges et produits sans impact sur la trésorerie	- 28				- 28
Produits d'intérêts	17				17
Charges d'intérêts	- 23	- 1			- 24
Charges d'impôts	- 185	- 11	- 11		- 207
Résultat des équivalences	24				24
Dépréciation & amortissements des immo. incorporelles et corporelles	- 204	- 10	- 35		- 249
Acquisitions immo. corporelles & incorporelles	194	8	39		241
Actifs immobilisés	2 700	346	663		3 709
Actifs totaux	5 629	480	798		6 907
Provisions pour risques & retraites	309	24	7		340
Dettes financières & exploitation	2 429	65	159		2 653

* Les chiffres ont été ajustés des retraitements expliqués dans la note 1 en application d'IAS 19 révisée.

3.2 Information par zone géographique

Le chiffre d'affaires est présenté par origine (pays de facturation).

En millions d'euros	Chiffre d'affaires		Actifs non courants ^(a)	
	Année 2013	Année 2012	Décembre 2013	Décembre 2012
Amérique du Nord	2 197	2 203	859	814
Europe	1 651	1 644	450	465
Asie Océanie Moyen-Orient Afrique	850	808	566	517
Amérique latine	367	334	83	81
TOTAL	5 065	4 989	1 958	1 877

(a) Les actifs non courants regroupent les immobilisations corporelles et incorporelles, les participations dans les entreprises associées, les actifs financiers non courants, les créances d'exploitation non courantes et les autres actifs non courants.

Les 20 principaux clients du Groupe représentent 20,6 % de son chiffre d'affaires pour l'exercice 2013, 21,1 % pour l'exercice 2012. Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires du Groupe.

NOTE 4. Charges de personnel et dotation aux amortissements

Les charges de personnel s'élèvent à 1 597 millions d'euros pour 2013 contre 1 550 millions d'euros pour 2012 (voir également **note 29** – Effectifs et charges de personnel).

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 253 millions d'euros pour 2013, contre 244 millions d'euros pour 2012.

NOTE 5. Autres produits et charges

5.1 Charges de restructuration et autres produits et charges opérationnels

Les charges nettes de restructuration constatées en 2013 s'élèvent à 22 millions d'euros (25 millions en 2012). Comme en 2012, ces charges sont la résultante de la rationalisation des sites de production aux États-Unis et en Europe, et correspondent à des provisions pour risques et charges, des dépréciations d'immobilisations, ou des destructions d'immobilisations.

Sur l'exercice 2013, les autres charges opérationnelles nettes s'élèvent à de 19 millions d'euros (25 millions d'euros en 2012). Elles sont essentiellement composées de frais associés aux litiges à hauteur de 5 millions d'euros (20 millions d'euros en 2012) et

de coûts d'acquisitions stratégiques pour 11 millions d'euros (2 millions d'euros en 2012).

Sur l'exercice 2013, le résultat réalisé sur cessions d'immobilisations est une perte de 1 million d'euros.

En ce qui concerne l'exercice 2012, le résultat sur cession des actifs est un gain de 16 millions d'euros composé notamment de la plus-value dégagée lors de l'intégration à 100 % des co-entreprises « Nikon-Essilor » et « Essilor Corée », préalablement en intégration proportionnelle.

5.2 Paiements en actions

La charge sur paiements en actions est évaluée conformément aux méthodes définies en note 1.14 et se décompose comme suit :

En millions d'euros	2013	2012
Options de souscription d'actions	1	3
Actions de performance ^(a)	31	24
Augmentations de capital réservées aux salariés		1
CHARGES SUR PAIEMENTS EN ACTIONS	32	28

(a) Y compris contribution patronale.

Options de souscription d'actions

Le prix d'exercice des options de souscription d'actions est égal à la moyenne des 20 cours de bourse précédant le Conseil d'administration qui décide de l'attribution.

La plus-value sur les options attribuées depuis 2004 (différence entre le cours moyen de l'action pendant les 3 mois calendaires avant le mois de la levée de l'option et le prix d'exercice) est limitée à 100 % du prix d'exercice.

Les options de souscription d'actions attribuées en 2006, 2007 et janvier 2008 sont soumises à des conditions de performance du cours de l'action sur une période de 2 à 4 ans postérieure à la date d'attribution, en plus de la limitation à 100 % de la plus-value.

Les options de souscription d'actions attribuées de novembre 2008 à novembre 2013 sont soumises à des conditions de performance du cours de l'action sur une période de 2 à 6 ans postérieure à la date d'attribution, en plus de la limitation à 100 % de la plus-value.

Les principales hypothèses retenues pour l'évaluation des charges sur options attribuées en 2013 sont les suivantes :

- volatilité de l'action : 18,40 % (attributions 2012 : 17,61 %) ;
- taux d'intérêt sans risque : 1,03 % (attributions 2012 : 2,14 %) ;
- taux de rendement : 1,44 % (attributions 2012 : 1,55 %).

Sur la base de ces hypothèses, la juste valeur d'une option attribuée en 2013 s'établit à 10,13 euros (11,32 euros en 2012).

L'évolution du nombre d'options de souscription non échues est détaillée ci-après :

	Quantité	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)
OPTIONS DE SOUSCRIPTION AU 1^{ER} JANVIER 2013	2 774 285	42,15
Levées d'options	- 1 098 051	40,98
Options annulées et échues	- 60 679	42,16
Attributions	87 880	77,29
OPTIONS DE SOUSCRIPTION AU 31 DÉCEMBRE 2013	1 703 435	44,72
Options de souscription au 1^{er} janvier 2012	5 473 086	38,41
Levées d'options	- 2 700 390	35,51
Options annulées et échues	- 80 171	40,42
Attributions	81 760	71,35
Options de souscription au 31 décembre 2012	2 774 285	42,15

La durée de vie résiduelle moyenne des options non exercées à la clôture est de 3,1 ans (2012 : 3,9 ans).

Le cours moyen pondéré de l'action Essilor sur l'exercice 2013 ressort à 80,60 euros (2012 : 68,90 euros).

Actions de performance

Depuis 2006, le groupe Essilor procède à l'attribution d'actions gratuites soumises à des conditions de performance du cours de l'action (actions de performance).

Le nombre d'actions définitivement attribué, à l'issue d'une

période de 2 à 6 ans suivant la date d'attribution, peut varier entre 0 et 100 % du nombre d'actions initialement attribué, en fonction de l'évolution du cours de l'action Essilor sur cette période par rapport au cours de référence à la date d'attribution (moyenne des 20 cours de bourse précédant le Conseil d'administration qui décide de l'attribution).

Le nombre maximum d'actions gratuites qui seraient attribuées si les conditions de performance étaient réalisées est :

- attributions 2013 : 1 376 340 actions ;
- attributions 2012 : 1 274 980 actions.

L'évolution du nombre d'actions de performance existantes à la clôture de chaque exercice est détaillée ci-après :

	Quantité
ACTIONS DE PERFORMANCE AU 1^{ER} JANVIER 2013	2 848 274
Attributions définitives d'actions de performance	- 625 369
Actions de performance annulées	- 68 660
Attributions de l'exercice	1 376 340
ACTIONS DE PERFORMANCE AU 31 DÉCEMBRE 2013	3 530 585
Actions de performance au 1^{er} janvier 2012	2 203 447
Attributions définitives d'actions de performance	- 578 008
Actions de performance annulées	- 52 145
Attributions de l'exercice	1 274 980
Actions de performance au 31 décembre 2012	2 848 274

Les plans de novembre et décembre 2011 ont été définitivement attribués durant l'exercice 2013 suite à la réalisation des conditions de performance.

Les principales hypothèses retenues pour l'évaluation des charges sur les actions de performance attribuées en 2013 sont les suivantes :

- volatilité de l'action : 18,40 % (attributions 2012 : 17,61 %) ;

- taux d'intérêt sans risque : 1,09 % (attributions 2012 : 2,14 %) ;
- taux de rendement : 1,44 % (attributions 2012 : 1,55 %).

Sur la base de ces hypothèses, la juste valeur d'une action attribuée en 2013 s'établit à 33,80 euros pour les non-résidents français (36,33 euros en 2012) et 25,26 euros pour les résidents français (26,95 euros en 2012).

Augmentations de capital réservées aux salariés

Les principaux paramètres retenus pour l'évaluation de la charge 2013 sont détaillés ci-après :

Date d'annonce du plan	Décembre 2013	Décembre 2012
Prix de souscription des titres (en euros)	61,83	57,08
Montant de la décote totale (en euros)	15,46	14,27
Nombre d'actions souscrites	377 407	385 354
Coût d'incessibilité / cours comptant à la date d'octroi	16,6 %	22,1 %
Cours comptant des titres à la date d'octroi (en euros)	74,30	75,66
Taux d'intérêt sans risque de référence à la date d'octroi	1,2 %	0,6 %
Taux d'intérêt du refinancement	5,0 %	6,0 %
Charge enregistrée au compte de résultat (en milliers d'euros)	56	709

Sur la base de ces hypothèses, la juste valeur d'une action souscrite en 2013 s'établit à 61,98 euros (58,92 euros en 2012).

NOTE 6. Résultat de change

En millions d'euros	2013	2012
Gains de change	84	85
Pertes de change	- 86	- 93
Variation de la juste valeur des instruments financiers de change	1	1
RÉSULTAT DE CHANGE	- 1	- 7

NOTE 7. Autres produits et charges financiers

En millions d'euros	2013	2012
Par nature		
Variation de la juste valeur des instruments financiers	1	
Dotations aux provisions sur titres non consolidés	- 3	
Dividendes des participations non consolidées		1
Autres produits et charges financiers	- 9	- 5
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	- 11	- 4

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement les charges financières de désactualisation relatives aux options de rachat de minoritaires, qui s'élèvent à 10 millions d'euros en 2013 (contre 5 millions d'euros en 2012).

NOTE 8 Impôts sur les résultats**8.1 Produit (Charge) d'impôt de la période**

En millions d'euros	2013	2012 ^(a)
Impôts courants	- 200	- 221
Impôts différés	1	14
TOTAL	- 199	- 207

(a) Les chiffres ont été ajustés des retraitements expliqués dans la note 1 en application d'IAS 19 révisée.

8.2 Analyse de la charge d'impôt

En % du résultat avant impôts	2013	2012
Taux théorique	34,4	34,4
Effet des taux d'imposition des filiales étrangères, différents du taux français	- 6,5	- 8,0
Effet des impositions à taux réduit, et des différences permanentes entre les résultats comptables et les résultats imposables	- 3,2	0,1
Autres éléments non déductibles / non imposables localement	- 0,5	- 1,0
TAUX EFFECTIF DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	24,2	25,5

L'essentiel des bases d'impôts différés des sociétés françaises étant d'une durée supérieure à deux ans, le taux d'impôt n'a pas été modifié au regard de la contribution exceptionnelle définie par la loi de Finance rectificative pour 2013.

8.3 Variation des impôts différés au bilan

La variation des impôts différés nets (actif – passif) au bilan s'analyse de la manière suivante :

En millions d'euros	2013	2012 ^(a)
SITUATION AU 1^{ER} JANVIER	- 30	- 47
Impôts différés constatés en situation nette	- 4	
Produits (charges) nets de la période	1	14
Évolution du périmètre, autres mouvements et change	- 20	3
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE	- 53	- 30

(a) Les chiffres ont été ajustés des retraitements expliqués dans la note 1 en application d'IAS 19 révisée.

8.4 Impôts différés actifs non reconnus

En millions d'euros	2013	2012
Pertes fiscales reportables	49	54
Autres impôts différés actifs	25	19
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS NON RECONNUS	74	73

8.5 Impôts différés par nature (en position nette)

En millions d'euros	2013	2012
Élimination des profits internes	40	38
Différences de durées d'amortissement	- 6	- 6
Provisions temporairement non déductibles	9	25
Écarts actuariels	14	10
Actifs et passifs reconnus lors d'une acquisition	- 147	- 126
Actifs et passifs reconnus sur déficits reportables	38	37
Autres	- 1	- 8
TOTAL	- 53	- 30

Imposition différée sur paiements en actions

La CNCC a publié le 17 juillet 2008 une note qui requiert la comptabilisation en produit de toute économie d'impôts réalisée dans le cadre de plans de paiements en actions, quelles qu'en soient les modalités de dénouement.

Cette imposition différée est constatée à partir de l'exercice 2008 et est limitée à l'économie d'impôt que le Groupe s'attend à réaliser sur les plans d'attribution d'actions gratuites en cours.

Intégration fiscale

En France, les sociétés ESSILOR, TIKAI Vision (ex-Barbara), BBGR, BNL, DELAMARE, ESSIDEV, INVOPTIC, NOVISA, OMI, OPTIM, FGX

Holding France, Essiholding, OSE (non consolidée), et VARILUX UNIVERSITY (non consolidée) constituent un groupe d'intégration fiscale, la société mère étant seule redevable de l'impôt. En 2013, les filiales consolidées du groupe d'intégration fiscale ont généré des produits d'impôt de 3 millions d'euros (2012 : 4 millions d'euros).

Provision pour contrôles et litiges fiscaux

Suite à différents contrôles et litiges fiscaux en cours dans le Groupe, des provisions d'un total de 21 millions d'euros étaient enregistrées dans les comptes à fin 2012. Ces provisions ont été ajustées à 17 millions d'euros à fin décembre 2013.

NOTE 9. Évolution du nombre d'actions

La valeur nominale des actions s'élève à 0,18 euro par action.

9.1 Évolution du nombre réel d'actions net d'autocontrôle

	2013	2012
NOMBRE D' ACTIONS AU 1^{ER} JANVIER	210 336 563	208 675 170
Levées d'options de souscription	1 098 051	2 700 390
Souscription du FCP groupe Essilor	377 407	385 354
Cessions d'actions propres sur actions de performance	625 369	578 008
Cessions (acquisitions) d'actions propres	- 2 192 298	- 2 002 359
NOMBRE D' ACTIONS À LA CLÔTURE	210 245 092	210 336 563
Nombre d'actions d'autocontrôle éliminées	4 454 406	4 387 477

9.2 Évolution du nombre moyen pondéré d'actions net d'autocontrôle

	2013	2012
NOMBRE D'ACTIONS AU 1^{ER} JANVIER	210 336 563	208 675 170
Levées d'options de souscription	612 602	1 210 098
Souscription du FCP groupe Essilor	11 374	10 529
Cessions d'actions propres sur actions de performance	49 441	44 362
Cessions (acquisitions) d'actions propres	- 854 430	- 1 676 004
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D'ACTIONS SUR L'EXERCICE	210 155 550	208 264 155

En 2013, 1 500 000 actions d'autocontrôle ont été annulées, contre 2 400 000 en 2012.

NOTE 10. Résultat par action dilué

Le résultat net retenu pour le calcul du résultat par action dilué est de 593 millions d'euros (584 millions d'euros en 2012).

Le nombre moyen d'actions utilisé pour le calcul du résultat par action dilué est le suivant :

	2013	2012
Nombre moyen pondéré d'actions sur l'exercice	210 155 550	208 264 155
Dilution sur options de souscription	747 179	1 056 070
Dilution sur actions de performance	2 154 245	1 695 218
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D'ACTIONS APRÈS DILUTION	213 056 974	211 015 443

NOTE 11. Écarts d'acquisition

En millions d'euros	Valeur au début de l'exercice	Entrée de périmètre	Autres évolutions de périmètre et autres mouvements	Écart de conversion	Dotation aux dépréciations	Valeur à la fin de l'exercice
2013						
Valeur brute	2 101	512	34	- 158		2 489
Dépréciations	14			- 1		13
VALEUR NETTE	2 087	512	34	- 157		2 476
2012						
Valeur brute	1 897	198	40	- 34		2 101
Dépréciations	14					14
VALEUR NETTE	1 883	198	40	- 34		2 087

Les principales augmentations des écarts d'acquisition résultent :

- en 2013, des acquisitions des sociétés Xiamen Yarui Optical, Humanware et Polycore, ainsi que des sociétés de distribution de verres et de divers laboratoires notamment en Colombie, en Turquie, aux États-Unis, au Brésil, en Afrique du Sud et à Taiwan ;

- en 2012, des acquisitions de plusieurs laboratoires en Amérique Latine, aux USA et en Asie, ainsi que de sociétés de distribution en Chine et d'instruments en France.

Les écarts d'acquisition des sociétés acquises au cours de l'exercice ne sont pas définitifs, ils sont susceptibles de modification dans les 12 mois qui suivent l'acquisition de la société.

Le groupe Essilor applique depuis le 1^{er} janvier 2010 essentiellement la méthode dite du « goodwill complet » dans le cas d'une acquisition pour laquelle il existe un engagement de rachat des intérêts minoritaires. La juste valeur de ces intérêts minoritaires est alors déterminée par l'estimation du prix futur à payer pour ces intérêts minoritaires.

Par ailleurs, le plus souvent, pour les cas d'acquisition sans option de rachat des intérêts minoritaires le Groupe applique la méthode dite du « goodwill partiel ».

La répartition par groupe d'Unités Génératrices de Trésorerie de la valeur nette comptable des écarts d'acquisition est la suivante :

En millions d'euros	2013	2012
Verres – Europe	282	280
Verres – Amérique du Nord	769	707
Verres – Amérique du Sud	193	138
Verres – Asie Océanie Moyen-Orient Afrique	431	353
Équipements de laboratoire	267	273
Readers	534	336
TOTAL	2 476	2 087

N.B. : les actifs du groupe d'UGT usines sont réalloués aux différents autres groupes d'UGT pour les besoins des tests.

Les tests de dépréciation des écarts d'acquisition ont été effectués au 30 juin 2013, et revus au 31 décembre 2013 en accord avec les principes et méthodes définis en note 1.21.

Le coût moyen pondéré du capital du Groupe retenu pour l'exercice 2013 est de 7 % (2012 : 7 %). Comme indiqué en

note 1.21, les groupes d'Unités Génératrices de Trésorerie du Groupe sont au nombre de 7 en 2013. Compte tenu des primes de risque calculées, les taux effectifs d'actualisation appliqués aux groupes d'Unités Génératrices de Trésorerie du Groupe ont été les suivants :

En pourcentage	2013	2012
Verres – Europe	8	8
Verres – Amérique du nord	7	7
Verres – Amérique du sud ^(a)	14	16
Verres – Asie, Océanie, Moyen-Orient, Afrique	10	N/A ^(b)
Zone ASEAN	N/A	7
Japon	N/A	7
Corée	N/A	9
Inde	N/A	14
Chine	N/A	9
Australie / Nouvelle-Zélande	N/A	9
Afrique Moyen Orient	N/A	11
Équipements de laboratoire	7	7
Readers	7	7
Usines ^(c)	8	8

(a) Principalement Brésil.

(b) Non applicable.

(c) Groupe d'UGT réalloué aux différents autres groupes d'UGT en fonction des volumes de ventes.

Le taux de croissance à l'infini a été fixé entre 0 % et 2 % (entre 0 % et 2 % en 2012), les taux les plus élevés étant appliqués aux pays émergents.

En 2012 et 2013, aucun écart d'acquisition n'a été déprécié.

Les variations nécessaires sur les paramètres que sont le taux de croissance et le coût moyen pondéré du capital du Groupe pour obtenir le point d'inflexion entre la valeur recouvrable des actifs et leur valeur comptable sont telles qu'elles ne correspondent pas

à la définition d'un changement raisonnable au sens de la norme IAS 36.

Une variation de 0,5 % à la hausse du taux d'actualisation de référence ne générerait pas une dépréciation de la valeur nette des écarts d'acquisition à la date du 31 décembre 2013.

Une variation de 0,5 % à la baisse du taux de croissance à l'infini ne générerait pas une dépréciation de la valeur nette des écarts d'acquisition à la date du 31 décembre 2013.

NOTE 12. Autres immobilisations incorporelles

En millions d'euros	Valeur au début de l'exercice	Évolution du périmètre et autres mouvements	Acquisitions	Cessions et mises au rebut	Écart de conversion	Dotations amortissements et dépréciations	Valeur à la fin de l'exercice
2013							
Marques	232	53	27		- 11		301
Concessions, brevets, licences	306	1	38	2	- 12		331
Relations clients	285	51	6		- 14		328
Autres immobilisations incorporelles	132	11	36		- 8		171
VALEUR BRUTE	955	116	107	2	- 45		1 131
Amortissements cumulés	333	7		1	- 15	75	399
VALEUR NETTE	622	109	107	1	- 30	- 75	732
2012							
Marques	236				- 4		232
Concessions, brevets, licences	265	34	14	2	- 5		306
Relations clients	227	63		1	- 4		285
Autres immobilisations incorporelles	119	- 10	28	3	- 2		132
VALEUR BRUTE	847	87	42	6	- 15		955
Amortissements cumulés	265	9		5	- 5	69	333
VALEUR NETTE	582	78	42	1	- 10	- 69	622

Les immobilisations en cours s'élèvent à 8 millions d'euros à fin 2013 (9 millions d'euros en 2012).

Les marques à durée de vie indéterminée concernent principalement :

- l'activité Verres en Amérique du Nord pour une valeur nette de 38 millions d'euros à fin 2013 (2012 : 35 millions d'euros) ;
- l'activité Verres en Asie – Océanie – Moyen Orient – Afrique pour une valeur nette de 15 millions d'euros à fin 2013 (2012 : 15 millions d'euros) ;
- l'activité Équipements pour une valeur nette de 8 millions d'euros à fin 2013 (2012 : 8 millions d'euros) ;
- l'activité Readers pour une valeur nette de 155 millions d'euros à fin 2013 (2012 : 162 millions d'euros).

Les marques à durée de vie indéterminée ne sont pas amorties et font l'objet de tests de perte de valeur dès lors qu'un événement défavorable intervient, ou à défaut au minimum une fois par an.

La méthode des flux de trésorerie actualisés est utilisée, généralement avec une approche par les redevances. Cette méthode consiste à estimer la valeur de la marque en appliquant aux projections de chiffre d'affaires futur un taux de redevance cohérent avec les taux généralement employés pour l'utilisation de marques comparables. Le taux d'actualisation ainsi que les taux de croissance à long terme utilisés sont déterminés en fonction de l'environnement économique dans lequel la marque opère.

Les tests d'évaluation des marques au cours de l'exercice n'ont pas conduit à déprécier les actifs.

NOTE 13. Immobilisations corporelles

En millions d'euros	Valeur au début de l'exercice	Évolution du périmètre et autres mouvements	Acquisitions	Cessions et mises au rebut	Écart de conversion	Dotations amortissements et dépréciations	Valeur à la fin de l'exercice
2013							
Terrains	49	4		1	- 4		48
Constructions	606	41	31	9	- 35		634
Matériel industriel	1 592	62	76	44	- 97		1 589
Autres immobilisations corporelles	457	- 13	85	30	- 25		474
VALEUR BRUTE	2 704	94	192	84	- 161		2 745
Amortissements cumulés	1 704	34		69	- 100	178	1 747
VALEUR NETTE	1 000	60	192	15	- 61	- 178	998
2012							
Terrains	42	8			- 1		49
Constructions	549	55	23	11	- 10		606
Matériel industriel	1 497	96	79	67	- 13		1 592
Autres immobilisations corporelles	420	- 27	99	29	- 6		457
VALEUR BRUTE	2 508	132	201	107	- 30		2 704
Amortissements cumulés	1 553	84		94	- 19	180	1 704
VALEUR NETTE	955	48	201	13	- 11	- 180	1 000

Les actifs corporels du Groupe (y compris actifs détenus dans le cadre de contrats de location financement) détenus par des sociétés intégrées représentent une valeur nette comptable de 998 millions d'euros à fin 2013 (1 000 millions d'euros à fin 2012). Ces actifs se composent principalement d'actifs immobiliers et de matériel industriel :

- les actifs immobiliers du Groupe comprennent principalement les bâtiments des usines et des laboratoires de prescription, ainsi que des locaux administratifs. La localisation géographique de ces actifs reflète l'internationalisation du Groupe. Les principales implantations concernent la France et les États-Unis (usines, laboratoires et locaux administratifs)

et dans une moindre mesure, les locaux des autres usines du Groupe, notamment en Irlande, en Thaïlande et aux Philippines ;

- le matériel industriel comprend les équipements de production pour la fabrication de verres semi-finis et finis des usines, principalement localisées en Asie (Thaïlande, Chine, Philippines) et aux États-Unis.

Par ailleurs, les laboratoires de prescription détiennent des machines et équipements destinés au surfaçage, aux traitements et au taillage – montage des verres. La localisation géographique de ces actifs est très diversifiée. Les implantations les plus significatives concernent la France et les États-Unis.

Le montant des immobilisations en cours s'élève à 60 millions d'euros à fin 2013 (80 millions d'euros à fin 2012).

NOTE 14. Immobilisations corporelles : biens en location financement

En millions d'euros	Valeur au début de l'exercice	Évolution du périmètre et autres mouvements	Acquisitions	Cessions et mises au rebut	Écart de conversion	Dotations amortissements et dépréciations	Valeur à la fin de l'exercice
2013							
Terrains	1	1					2
Constructions	14	- 1					13
Autres immobilisations corporelles	23		2	1			24
VALEUR BRUTE	38		2	1			39
Amortissements cumulés	26			1		3	28
VALEUR NETTE	12		2			- 3	11
2012							
Terrains	1						1
Constructions	14						14
Autres immobilisations corporelles	21	2	1	1			23
VALEUR BRUTE	36	2	1	1			38
Amortissements cumulés	24	1		1		2	26
VALEUR NETTE	12	1	1			- 2	12

NOTE 15. Sociétés consolidées par mise en équivalence

Les sociétés consolidées par mise en équivalence sont les suivantes :

Sociétés	Pays	2013		2012	
		% Intérêts	% Contrôle	% Intérêts	% Contrôle
Groupe Transitions	(a)	49	49	49	49
Shamir Optispeed	Afrique du Sud	25	25	13	25
Shamir Emerald	Afrique du Sud	0	0	14	28
VisionWeb	États-Unis	44	44	44	44

(a) Voir détail en note 34.

Les principes comptables appliqués par ces entreprises sont conformes aux IFRS et homogènes avec les principes comptables du Groupe.

Les contributions de ces entités à la quote-part des fonds propres et du résultat (net d'impôt) des sociétés mises en équivalence se décomposent comme suit (les montants présentés correspondent à la quote-part détenue) :

En millions d'euros	2013		2012	
	Part des fonds propres	Part dans le résultat net	Part des fonds propres	Part dans le résultat net
Groupe Transitions	124	22	121	24
Shamir Optispeed & Shamir Emerald	0	0	0	0
VisionWeb ^(a)	- 11	0	- 11	0
TOTAL	113	22	110	24

(a) En plus de l'investissement d'origine, Essilor détient des intérêts à long terme qui font partie de l'investissement net dans Vision Web.

Selon IAS 28.29 et IAS 28.30, lorsque les pertes accumulées sont supérieures à l'investissement net dans une filiale mise en équivalence, les pertes ne sont plus reconnues. Ces pertes seront imputées sur les profits éventuels dégagés dans le futur.

Part du Groupe dans le bilan cumulé des sociétés consolidées par équivalence

En millions d'euros	Décembre 2013	Décembre 2012
Immobilisations nettes	47	48
Autres actifs non courants	10	27
Actifs courants	145	114
Passifs non courants	3	8
Passifs courants	86	73

NOTE 16. Autres actifs financiers non courants

Les immobilisations financières à la juste valeur répondent à la définition d'actifs financiers « disponibles à la vente » au sens de la norme IAS 39 (cf. note 1.24).

En millions d'euros	Valeur au début de l'exercice	Évolution du périmètre et autres mouvements	Acquisitions, nouveaux prêts	Cessions, remboursements	Écart de conversion	Rééval.	Dotation nette aux provisions	Valeur à la fin de l'exercice
2013								
Immobilisations financières à la juste valeur	39	- 22	3			- 1	- 2	17
Participations non consolidées	37	- 22	3			- 1	- 2	15
Autres titres immobilisés	2							2
Immobilisations financières au coût amorti	80	- 3	1	4	- 3			80
Prêts et intérêts courus	81	- 2	1	4	- 3			82
Dépréciations	1	1						2
Autres actifs financiers non courants	119	- 25	13	4	- 3	- 1	- 2	97
2012								
Immobilisations financières à la juste valeur	32	- 7	13	1		2		39
Participations non consolidées	29	- 7	13			2		37
Autres titres immobilisés	3			1				2
Immobilisations financières au coût amorti	61	4	18	2	- 1			80
Prêts et intérêts courus	61	5	18	2	- 1			81
Dépréciations		1						1
Autres actifs financiers non courants	93	- 3	31	3	- 1	2		119

NOTE 17. Stocks

En millions d'euros	2013	2012
Matières premières, autres approvisionnements	327	339
Marchandises	194	172
Produits finis, semi-finis, en cours	496	463
VALEUR BRUTE	1 017	974
Dépréciation des stocks	- 148	- 144
VALEUR NETTE	869	830

NOTE 18. Créances et dettes d'exploitation courantes

La décomposition des créances d'exploitation est la suivante :

En millions d'euros	2013	2012
Créances clients		
Valeur brute	1 152	1 112
Dépréciations des comptes clients	- 65	- 57
Valeur nette des créances clients	1 087	1 055
Autres créances d'exploitation		
Valeur brute	106	93
Dépréciations des autres créances d'exploitation	- 1	
Valeur nette des autres créances d'exploitation	105	93
TOTAL DES CRÉANCES D'EXPLOITATION COURANTES (NET)	1 192	1 148

La décomposition des dettes d'exploitation est la suivante :

En millions d'euros	2013	2012
Dettes fournisseurs	502	489
Dettes fiscales et sociales	276	267
Autres dettes d'exploitation courantes	282	259
TOTAL DES DETTES D'EXPLOITATION COURANTES	1 060	1 015

NOTE 19. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La décomposition par nature est la suivante :

En millions d'euros	2013	2012
Disponibilités	396	381
Fonds monétaires	304	135
Dépôts bancaires	70	100
Autres équivalents de trésorerie	16	45
TOTAL	786	661

NOTE 20. Provisions pour retraites et autres avantages

En raison du caractère rétrospectif de l'entrée en vigueur de la norme IAS 19 révisée (Avantages au personnel), les données financières de l'exercice 2012 de la présente note ont été retraitées en conformité avec la norme (cf. note 1.4).

Les engagements du Groupe au titre des retraites et avantages similaires concernent principalement :

- des compléments de retraite (France, Allemagne, Royaume Uni, États-Unis) ;
- des indemnités de fin de carrière (France et d'autres pays européens) ;
- d'autres avantages à long terme (médailles du travail en France et équivalents dans d'autres pays).

Provisions retraites au bilan

En millions d'euros	2013	2012
Actifs non courants (régimes surcouverts)	1	1
Provisions pour retraites au passif	209	213

Analyse de la variation de l'engagement net comptabilisé

En millions d'euros	Engagement	Juste Valeur des fonds	Autres	Engagement net comptabilisé
AU 31 DÉCEMBRE 2012	326	- 114		212
Coût des services rendus sur la période	11			11
Charge d'intérêt sur l'actualisation	9			9
Produits d'intérêts sur la période		- 3		- 3
Coûts des services passés	- 1			- 1
Contributions des salariés	1	- 1		0
Contributions versées aux fonds		- 12		- 12
Prestations payées	- 18	18		0
Écarts actuariels	- 5	- 1		- 6
Réduction et liquidation des régimes	- 2	2		0
Autres mouvements	0			0
Effets de périmètre	2			2
Écarts de conversion	- 10	6		- 4
AU 31 DÉCEMBRE 2013	313	- 105		208
dont Engagements couverts en partie ou totalement par un fonds	160			160
dont Engagements non couverts par un fonds	153			153

En millions d'euros	Engagement	Juste Valeur des fonds	Autres	Engagement net comptabilisé
AU 1^{ER} JANVIER 2012	268	- 83		185
Coût des services rendus sur la période	10			10
Charge d'intérêt sur l'actualisation	11			11
Produits d'intérêts sur la période		- 3		- 3
Coûts des services passés	0			0
Contributions des salariés	1	- 1		0
Contributions versées aux fonds		- 27		- 27
Prestations payées	- 17	17		0
Écarts actuariels	38	- 8		30
Réduction et liquidation des régimes	- 1			- 1
Autres mouvements	3	- 2		1
Effets de périmètre	16	- 8		8
Écarts de conversion	- 3	1		- 2
AU 31 DÉCEMBRE 2012	326	- 114		212
dont Engagements couverts en partie ou totalement par un fonds	168			168
dont Engagements non couverts par un fonds	158			158

Analyse de la variation des écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres

En millions d'euros	2013	2012
Pertes (gains) actuariels en capitaux propres à l'ouverture	98	68
Pertes (gains) reconnus au cours de la période	- 6	30
Écarts de conversion	- 2	0
Pertes (gains) actuariels en capitaux propres à la clôture	90	98

Analyse des droits

En millions d'euros	Engagement	Fonds	Engagement net 2013
Retraites (compléments de retraite, garantie de ressources)	231	- 97	134
Indemnités de départ à la retraite	57	- 7	50
Autres avantages	25	- 1	24
TOTAL	313	- 105	208

En millions d'euros	Engagement	Fonds	Engagement net 2012
Retraites (compléments de retraite, garantie de ressources)	244	- 106	138
Indemnités de départ à la retraite	57	- 8	49
Autres avantages	25	0	25
TOTAL	326	- 114	212

Hypothèses actuarielles retenues pour l'estimation des engagements dans les principaux pays concernés

Une hypothèse importante prise en compte dans l'évaluation des engagements de retraite et assimilés est le taux d'actualisation.

Conformément à la norme IAS 19, les taux ont été déterminés par

zone monétaire en se référant au rendement d'obligations privées de première qualité et de maturité équivalente à la durée des plans, ou au rendement des obligations d'État quand le marché privé n'est pas suffisamment liquide.

Le rendement des actifs des fonds est déterminé en fonction de l'allocation des actifs et des taux d'actualisation retenus.

Les principaux taux retenus pour le Groupe sont les suivants :

En pourcentage	2013			2012		
	Zone euro	États-Unis	Royaume-Uni	Zone euro	États-Unis	Royaume-Uni
Taux d'actualisation	3,3	5,0	4,4	3,2	3,8	4,1
Taux d'inflation	2,0	3,5	3,5	2,0	3,5	3,0
Taux de rendement moyen pondéré des actifs de fonds		3,7			4,2	
Taux moyen pondéré d'augmentation des salaires		2,0			1,9	

Le taux d'actualisation retenu pour les médailles du travail en France est de 3,3 % pour 2013 (3,2 % en 2012).

À titre d'information complémentaire, si les taux d'actualisation avaient été inférieurs de 25 points de base par rapport aux taux finalement retenus, l'obligation totale du Groupe aurait augmenté de 11 millions d'euros au 31 décembre 2013. Si les taux d'actualisation avaient été supérieurs de 25 points de base par rapport aux taux finalement retenus, l'obligation totale du Groupe aurait diminué de 13 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Si les salaires avaient été inférieurs de 25 points de base par rapport aux salaires finalement retenus, l'obligation totale du Groupe aurait diminué de 3 millions d'euros au 31 décembre 2013. Si les salaires avaient été supérieurs de 25 points de base

par rapport aux salaires finalement retenus, l'obligation totale du Groupe aurait augmenté de 4 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Les écarts actuariels constatés proviennent d'ajustements d'expérience (différences entre les hypothèses retenues et les données réelles) et de changements d'hypothèses financières et démographiques.

En 2013, les écarts actuariels se ventilent, en valeur actuelle de l'engagement à la clôture, en ajustements d'expérience pour - 1 million d'euros, en changements d'hypothèses financières pour - 6 millions d'euros et en changements d'hypothèses démographiques pour + 1 million d'euros.

Composition par nature des actifs de fonds

En pourcentage	2013	2012
Actions	18	18
Obligations	33	32
Fonds généraux d'assurances	49	50

Les rendements réels des actifs des fonds sont de 4 millions d'euros en 2013 (2012 : 11 millions d'euros).

Au 31 décembre 2013, les actifs des fonds ne comprennent aucun titre du Groupe.

Les actifs associés aux engagements couverts sont investis dans des fonds de pensions ou des compagnies d'assurance. Les

investissements sont conformes aux réglementations locales des pays concernés.

Les actifs investis sont gérés directement par les gestionnaires des fonds de pension ou des compagnies d'assurance. Ils déterminent les stratégies d'investissements adéquates et les allocations de couverture à mettre en place.

Charge de l'exercice

Produits (charges) En millions d'euros	2013	2012
Coût des services rendus sur la période	- 11	- 11
Charge d'intérêt sur l'actualisation et produits d'intérêts	- 6	- 7
Écarts actuariels sur avantages à court terme	0	0
Réduction et liquidation de régimes		1
Charge de l'exercice	- 17	- 17
Contributions aux fonds	4	20
Prestations payées	8	7
REPRISE (DOTATION) NETTE	- 5	10

NOTE 21. Provisions pour risques

En millions d'euros	Valeur au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Utilisations de l'exercice	Reprises sans objet	Écarts de conversion	Péri-mètre	Autres mouvements	Valeur à la fin de l'exercice
2013								
Provisions pour risques sur filiales et participations	1							1
Provisions pour restructurations	8	5	- 5		- 1			7
Provisions pour garanties	25	3	- 3		- 1	1		25
Autres risques	93	12	- 5	- 13	- 1	12		98
TOTAL	127	20	- 13	- 13	- 3	13		131
2012								
Provisions pour risques sur filiales et participations						1		1
Provisions pour restructurations	9	7	- 9	- 1		1	1	8
Provisions pour garanties	24	3	- 1	- 1	- 1	1		25
Autres risques	108	27	- 19	- 20		- 1	- 2	93
TOTAL	141	37	- 29	- 22	- 1	2	- 1	127

Les provisions pour autres risques au 31 décembre 2013 comprennent notamment les provisions pour contrôles et litiges fiscaux portant sur l'impôt et sur d'autres taxes d'un montant total de 17 millions d'euros (21 millions d'euros au 31 décembre 2012), et la provision de 51 millions constituée pour éventuelles

infractions à la législation sur les cartels en Allemagne (51 millions d'euros au 31 décembre 2012, voir note 28 – Litiges). Les autres provisions comptabilisées sur ce poste sont de montants individuellement non significatifs.

NOTE 22. Endettement net et dettes financières**22.1 Endettement net**

L'endettement net du Groupe s'analyse comme suit :

En millions d'euros ^(a)	2013	2012
Dettes financières à long terme	607	526
Dettes financières à court terme	525	306
Concours bancaires courants	37	81
Intérêts courus	5	3
TOTAL PASSIF	1 174	916
Trésorerie et équivalents de trésorerie	- 786	- 661
Autres placements de trésorerie ^(b)	- 5	- 6
TOTAL ACTIF	- 791	- 667
CROSS CURRENCY SWAP ^(c)	- 14	- 12
ENDETTEMENT NET	369	237

(a) Convention de signe : + dette / - excédent de trésorerie ou placement.

(b) Autres placements de trésorerie considérés par le Groupe comme entrant dans le calcul de l'endettement net (note 1.28).

(c) Cross currency swap valorisé à sa juste valeur de marché au 31 décembre de chaque année (voir note 23.2).

Dettes financières à long terme

Au 31 décembre 2013, la structure de financement long terme du Groupe se présente comme suit :

En millions d'euros	2013	2012	Mise en place	Échéance
Financement bilatéral		250	2007	2014
Placement privé américain (2 tranches)	217	227	2012	2017/2019
Placement privé américain (7 tranches)	363		2013	2017/2023
Autres	27	49		
DETTES FINANCIÈRES À LONG TERME	607	526		

Les placements privés font l'objet d'un covenant financier, respecté au 31 décembre 2013.

Dettes financières à court terme

Au 31 décembre 2013, la structure de financement court terme du Groupe se présente comme suit :

En millions d'euros	2013	2012	Mise en place	Échéance
Financement bilatéral	250		2007	2014
Billets de trésorerie (programme)	215	130	2013	2014
Ligne syndiquée		148	2007	2013
Découverts bancaires	37	81		
Autres	65	31		
DETTES FINANCIÈRES À COURT TERME	567	390		

22.2 Dettes financières

Dettes financières par échéance

Par échéance, les emprunts et dettes financières s'analysent de la façon suivante :

En millions d'euros	2013	2012
Dettes à moins d'1 an	567	390
Dettes entre 1 an et 5 ans	316	450
Dettes à plus de 5 ans	291	76
TOTAL	1 174	916

Dettes financières par devises

Par devise, les emprunts et dettes financières s'analysent de la façon suivante :

En millions d'euros	2013	2012
Dollar américain	877	643
Euro	234	172
Autres devises	63	101
TOTAL	1 174	916

Juste valeur de la dette

La juste valeur de la dette est la suivante :

En millions d'euros	2013	2012
Dettes financières à long terme	626	514
Dettes financières à court terme	543	305
Concours bancaires courants et intérêts courus	42	85
TOTAL	1 211	904

Redevances à payer sur immobilisations acquises en location financement

En millions d'euros	2013		2012	
	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts
Redevances à moins d'un an	0	0	2	0
Redevances entre 1 an et 5 ans	4	0	4	0
Redevances à plus de 5 ans				
TOTAL REDEVANCES	4	0	6	0

NOTE 23. Instruments financiers**23.1 Instruments financiers inscrits au bilan**

Les instruments financiers inscrits au bilan du Groupe à la clôture des exercices 2013 et 2012 se répartissent dans les catégories suivantes :

	Catégorie d'instruments					
	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres ^(a)	Prêts, créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
2013						
En millions d'euros						
Actifs financiers non courants	97		17	80		
Créances d'exploitation non courantes	17			17		
Avances et acomptes fournisseurs	16			16		
Créances d'exploitation courantes	1 192			1 192		
Créances d'impôts	67			67		
Créances diverses	33			33		
Instruments financiers dérivés actifs	17					17
Autres placements de trésorerie	5		5			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	786	786				
INSTRUMENTS FINANCIERS ACTIFS	2 230	786	22	1 405		17
Dettes financières à long terme	607				607	
Autres passifs non courants	517		331		186	
Dettes financières à court terme	567				567	
Avances et acomptes reçus des clients	28				28	
Dettes d'exploitation courantes	1 060				1 060	
Dettes d'impôts	63				63	
Autres passifs courants	156		64		92	
Instruments financiers dérivés passifs	17					17
INSTRUMENTS FINANCIERS PASSIFS	3 015		395		2 603	17

(a) Actifs disponibles à la vente au sens de la norme IAS 39, passifs réévalués conformément aux principes comptables décrits en note 1.33.

2012 En millions d'euros	Catégorie d'instruments					
	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres ^(a)	Prêts, créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Actifs financiers non courants	119		40	79		
Créances d'exploitation non courantes	25			25		
Avances et acomptes fournisseurs	16			16		
Créances d'exploitation courantes	1 148			1 148		
Créances d'impôts	56			56		
Créances diverses	36			36		
Instruments financiers dérivés actifs	34					34
Autres placements de trésorerie	6		6			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	661	661				
INSTRUMENTS FINANCIERS ACTIFS	2 101	661	46	1 360		34
Dettes financières à long terme	526				526	
Autres passifs non courants	233		229		4	
Dettes financières à court terme	390				390	
Avances et acomptes reçus des clients	17				17	
Dettes d'exploitation courantes	1 015				1 015	
Dettes d'impôts	76				76	
Autres passifs courants	208		65		143	
Instruments financiers dérivés passifs	30					30
INSTRUMENTS FINANCIERS PASSIFS	2 495		294		2 171	30

(a) Actifs disponibles à la vente au sens de la norme IAS 39, passifs réévalués conformément aux principes comptables décrits en note 1.33.

La répartition des actifs et passifs financiers du Groupe (y compris créances et dettes d'exploitation) par échéance contractuelle à fin 2013 est la suivante :

En millions d'euros	Moins d'1 an	1 an à 5 ans	Au-delà	Total
Passifs Financiers hors instruments financiers	- 1 875	- 756	- 367	- 2 998
Actifs Financiers hors instruments financiers	2 141	57	15	2 213
Valeur de marché nette des instruments financiers	5	- 5	0	0
POSITION NETTE	271	- 704	- 352	- 785

23.2 Valeur de marché des instruments financiers dérivés

Selon la norme IAS 39, certains instruments dérivés et certains types d'opérations ne peuvent pas être affectés à une relation de couverture, bien qu'ils constituent une couverture au sens économique. La variation de la juste valeur de ces instruments

financiers, non affectés à une relation de couverture en application des critères de la norme IAS 39, est comptabilisée en résultat financier.

La valeur de marché des instruments dérivés du Groupe est présentée ci-après :

Valeur de marché par types d'instruments

En millions d'euros	2013		2012	
	Nominal	Valeur de marché	Nominal	Valeur de marché
Opérations de change à terme	1 182	- 9	550	- 1
Options de change	68	0	1	0
Cross currency swap EUR / USD	250	14	250	12
Swaps de taux d'intérêt USD	109	- 5	114	- 7
Options de taux (caps)	86	0	88	0
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS	1 695	0	1 003	4

Valeur de marché par natures de couvertures

En millions d'euros	2013	2012
Couverture de transactions futures :		
■ change à terme	- 7	
■ swaps de taux d'intérêt	- 5	- 7
Couverture de juste valeur :		
■ change à terme	0	0
■ cross currency swaps	14	12
Non affectés à une relation de couverture :		
■ change à terme	- 2	- 1
■ options de change	0	
■ options de taux (caps)	0	
VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	0	4
dont instruments financiers dérivés actifs	17	34
dont instruments financiers dérivés passifs	- 17	- 30

En 2007, Essilor of America a mis en place un financement de 250 millions d'euros à taux fixe à échéance 2014. Cette opération a fait l'objet d'une couverture de change et de taux via un *cross currency swap* qui a converti le financement initial en dollar

américain et à taux variable. Cette opération est qualifiée de couverture de juste valeur.

Détail des opérations de change à terme au 31 décembre 2013 (nominal)

En millions d'euros	Devise achetée													Total général
	EUR	USD	THB	GBP	JPY	MXN	PHP	PLN	SGD	INR	AUD	CHF	Autres	
Devise vendue														
EUR		483	22	58	21			18	1		4	2	2	611
USD	37		58		14	25	12		14	8				168
GBP	156	18												174
CAD	73	9												82
AUD	21	25												46
BRL		29												29
INR		13												13
SEK	11													11
SGD	9													9
THB					8									8
CHF	7													7
KRW		4												4
MXN	4													4
NZD	1										2			3
ZAR	3													3
TRY	3													3
Autres	7	0												7
TOTAL	332	581	80	58	43	25	12	18	15	8	6	2	2	1 182

23.3 Résultat sur dénouement des couvertures de transactions futures

Les impacts sur la marge brute du dénouement des couvertures de transactions futures prises à la clôture de l'exercice précédent s'élèvent à - 1 million d'euros pour l'exercice 2013, contre + 2 millions d'euros pour l'exercice 2012.

NOTE 24. Autres passifs courants et non courants

En millions d'euros	2013	2012
Dettes sur options de rachat de minoritaires long terme	331	229
Dettes fournisseurs et dettes sur immobilisations financières	186	4
TOTAL AUTRES PASSIFS NON COURANTS	517	233
Dettes fournisseurs sur les immobilisations incorporelles et corporelles	6	5
Dettes sur immobilisations financières	57	110
Dettes sur option de rachat de minoritaires court terme	64	65
Autres	29	28
TOTAL AUTRES PASSIFS COURANTS	156	208

NOTE 25. Engagements hors bilan

En millions d'euros	2013	2012
Engagements donnés		
Avals et cautions	89	95
Dettes garanties par des sûretés réelles :		
■ dettes	0	0
■ valeur nette comptable des biens donnés en garantie	3	2
Engagements reçus		
Avals, cautions et garanties reçus	2	6
Engagements de location simple et de redevances		
À moins d'un an	26	23
De un à cinq ans	64	69
Plus de cinq ans	6	14
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE LOCATION SIMPLE	96	106

NOTE 26. Risques de marché

La gestion des risques de marché est confiée à la Direction des Financements et de la Trésorerie du Groupe. Son directeur est directement rattaché au Directeur Financier (membre du Comité exécutif).

26.1 Risque de liquidité

La politique du Groupe en matière de financements est fondée sur la sécurité : sécurité dans le temps par la durée des financements, sécurité dans les montants disponibles, diversification des sources de financement.

De manière générale, la maison mère négocie avec ses partenaires bancaires les lignes nécessaires au bon

fonctionnement de l'activité du Groupe, et refinance la grande majorité de ses filiales à court et moyen terme par le biais de *cash poolings* et de prêts inter-compagnie.

Le Groupe dispose des lignes confirmées ou prêts bancaires suivants, conclus auprès de banques de premier rang.

En millions d'euros	Montant 2013	Mise en place	Échéance
Ligne syndiquée	850	2013	2018 ^(a)
Lignes bilatérales	703	2012/2013	2015/2017
Prêt d'acquisition	326	2013	2016

(a) Avec faculté d'extension de 2 années supplémentaires.

Le tirage de ces lignes n'est soumis au respect d'aucun covenant particulier.

Au 31 décembre 2013, aucune de ces lignes n'est utilisée.

La répartition de la dette financière nette et des lignes de crédits disponibles du Groupe par échéance contractuelle à fin 2013 est la suivante :
(Veuillez vous reporter également à la note 22 des états financiers consolidés, Endettement net et dettes financières)

En millions d'euros	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	>2020	Total
Billets de trésorerie ^(a)					215				215
Emprunts bancaires ^(b)	295	9	3	9					316
Placements privés américains				199	91	170	98	22	580
Découvert bancaire	37								37
Autres dettes	6	5				1			12
DETTE BRUTE	338	14	3	208	306	171	98	22	1 160
Trésorerie	- 786								- 786
Autres placements			- 4					- 1	- 5
ENDETTEMENT NET ^(c)	- 448	14	- 1	208	306	171	98	21	369
Lignes disponibles confirmées		235	476	318	850 ^(d)				1 879

(a) Les billets de trésorerie sont positionnés à échéance 2018 (échéance des lignes de crédit).

(b) Y compris cross currency swap.

(c) > à 0 : endettement net ; < à 0 : excédent net de trésorerie.

(d) Avec faculté d'extension de deux années supplémentaires

26.2 Risque de change

Le Groupe, de par sa présence dans de nombreux pays, est naturellement exposé à la variation des cours des devises. Les expositions au risque de change sont couvertes par les instruments de marchés appropriés : achats et ventes de devises à terme, options de change. Les opérations de change ont pour seule vocation la couverture d'un risque de change associé à une activité économique. Le Groupe n'effectue pas d'opération de change sans flux physique sous-jacent.

La facturation en devise locale des sociétés importatrices ou exportatrices permet de concentrer la majeure partie du risque de change sur un nombre restreint d'entités. Celles qui sont exposées à un risque de change significatif se couvrent avec le support de la Direction des Financements et de la Trésorerie. Le risque encouru par les autres filiales, s'il est réduit, reste néanmoins suivi de manière centralisée.

Toutes les opérations de change sont traitées à l'intérieur de limites de gestion prédéterminées dans le but d'optimiser la couverture du risque de change.

Les opérations commerciales, le versement de dividendes, de royalties et de *management fees* en provenance des filiales sont couverts à l'intérieur d'une fourchette de 80 à 100 % de la position de risque identifiée.

Le risque de change généré par une opération financière (cession, acquisition, augmentation de capital) est géré au cas par cas, en fonction du degré de certitude de réalisation de l'opération, par les instruments de marché appropriés.

Le Groupe applique la comptabilité de couverture aux opérations de change. Il arrive que, alors même qu'elles sont justifiées économiquement, celles-ci ne remplissent pas les conditions d'enregistrement en comptabilité de couverture. Dans ce cas, la revalorisation des opérations de change impacte le compte de résultat.

Globalement, au 31 décembre 2013, la contre-valeur en euros de l'exposition nette globale bilantielle au risque de change du Groupe est de l'ordre de 108 millions d'euros.

Exposition au risque de change consolidé sur les actifs / passifs au 31 décembre 2013, avant et après couverture

(lorsqu'un actif ou passif est libellé dans une monnaie différente de la devise fonctionnelle de la société)

En millions d'euros	Montant au bilan avant couverture ^(a)	Couvertures sur éléments bilantiels ^(b)	Exposition nette après couvertures ^(c)	Couvertures sur flux futurs ^(d)
Devise de risque				
USD	78	18	96	60
EUR	- 16	0	- 16	2
JPY	- 6	8	2	42
GBP	11	- 2	9	- 45
CAD	3	0	3	- 7
Autres	6	8	14	22
TOTAL	76	32	108	74

(a) > à 0 : Actifs à couvrir ; < à 0 : passifs à couvrir.

(b) > à 0 : Achats nets de devises ; < à 0 : vente nette de devises.

(c) > à 0 : Actifs non couverts ; < à 0 : passifs non couverts.

(d) > à 0 : Couvertures d'achats de devises ; < à 0 : couvertures de ventes de devises.

Sensibilité des capitaux propres et du résultat liée aux variations de juste valeur des instruments dérivés au 31 décembre 2013

La sensibilité est calculée uniquement sur la valorisation des instruments dérivés à la clôture de l'exercice.

L'impact d'une variation de la juste valeur des dérivés suite à une hausse ou à une baisse de l'euro face à toutes les autres devises est présenté ci-dessous :

■ Impact de la variation (En millions d'euros)

Dans les capitaux propres		Dans le résultat avant impôt	
Variation de + 5 %	Variation de - 5 %	Variation de + 5 %	Variation de - 5 %
0,0	- 1,2	0,1	0,7

L'impact de la variation de capitaux propres serait généré par les instruments de change et de taux éligibles à la comptabilité de couverture de flux de trésorerie.

L'impact de la variation en résultat financier est généré par les instruments de change non éligibles à la comptabilité de couverture et par la variation de la part inefficace des couvertures de flux de trésorerie.

26.3 Risque de taux d'intérêt

L'objectif de la politique de gestion de taux est de minimiser le coût de financement tout en protégeant le Groupe contre une évolution défavorable des taux d'intérêt.

La grande majorité des financements Groupe étant concentrée sur la maison mère, la gestion du risque de taux y est aussi centralisée.

La position de taux d'intérêt avant et après couverture est la suivante :

En millions d'euros	Avant couverture		Couvertures ^(a)			Après couverture ^(a)		
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Cap	Taux fixe	Taux variable	Variable cappé
Dette brute	824	350	- 141	41	86	683	391	86
Trésorerie et assimilés	- 5	- 786				- 5	- 786	
SOUS-TOTAL	819	- 436	- 141	41	86	678	- 395	86
ENDETTEMENT NET		383			- 14			369

(a) Valeur de marché du cross currency swap incluse.

La position de taux d'intérêt par devises avant et après couverture est la suivante :

En millions d'euros	Avant couverture		Couvertures ^(a)			Après couverture ^(a)		
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Cap	Taux fixe	Taux variable	Variable cappé
EUR	255	- 171	- 250	- 10	50	5	- 181	50
USD	547	- 41	109	- 53	36	656	- 94	36
Autres	17	- 224		104		17	- 120	
SOUS-TOTAL	819	- 436	- 141	41	86	678	- 395	86
ENDETTEMENT NET		383			- 14			369

(a) Valeur de marché du cross currency swap incluse.

Au 31 décembre 2013, 58 % de la dette brute après couverture est à taux fixe (contre 41 % en 2012).

Le taux d'intérêt effectif moyen pondéré de la dette brute après couverture s'élève à 2,10 % fin 2013 (contre 1,68 % fin 2012).

Un déplacement parallèle de 1 % des courbes des taux d'intérêt au 31 décembre 2013 appliqué aux composantes de l'endettement net aurait les impacts suivants :

En millions d'euros	Effet trésorerie dans le compte de résultat
Augmentation de 1 %	3
Diminution de 1 %	- 3

L'endettement net par devise est le suivant :

En millions d'euros	Dette brute	Cash et assimilés	Couvertures ^(a)	Endettement net après couverture ^(a)
EUR	484	- 400	- 210	- 126
USD	627	- 121	92	598
BRL	2	- 20		- 18
KRW		- 28		- 28
JPY		- 31		- 31
GBP		- 7	45	38
CNY	2	- 26	0	- 24
CAD	0	- 25	63	38
SGD	2	- 27	9	- 16
Others	57	- 106	- 13	- 62
SOUS-TOTAL	1 174	- 791	- 14	369
ENDETTEMENT NET		383	- 14	369

(a) Valeur de marché du cross currency swap incluse.

26.4 Risque de contrepartie

Les excédents de trésorerie sont placés en respectant les deux règles que sont la sécurité et la liquidité.

La politique du Groupe définit des limites de durée, de supports de placement et de contreparties.

Au 31 décembre 2013, les contreparties des opérations de marché et de placements réalisées par la Direction des Financements et de la Trésorerie bénéficient au minimum d'une notation Standard & Poor's court terme de A-2 et long terme de A-. À cette

date, 71 % des placements réalisés par les filiales du Groupe bénéficient au minimum d'une notation Standard & Poor's long terme de A-.

Au 31 décembre 2013, l'ensemble des banques octroyant des lignes de crédit à Essilor International bénéficient au minimum d'un rating Standard & Poor's long terme de A-.

26.5 Risque de crédit

L'encours de créances clients échues non provisionnées s'élève à 169 millions d'euros à fin 2013 (122 millions d'euros à fin 2012). Il est essentiellement constitué par des créances échues de moins de 3 mois (88,8 % en 2013 ; 85,9 % en 2012) subissant un léger dépassement d'échéance.

En millions d'euros	2013	2012
Créances clients nettes à moins d'un an	1 087	1 055
Créances clients nettes à plus d'un an	17	25
CRÉANCES CLIENTS NETTES	1 104	1 080
Créances clients non échues	897	917
Créances clients nettes échues	207	163
Garanties reçues, TVA récupérable	- 38	- 41
Créances clients nettes échues hors garanties	169	122

L'information relative aux 20 principaux clients du Groupe est présentée en note 3 – Information par secteurs opérationnels.

NOTE 27. Risques environnementaux

Le groupe Essilor considère ne pas encourir de risques significatifs à ce titre.

NOTE 28. Litiges

Les principes comptables relatifs aux provisions pour risques sont présentés dans la note 1.32 des principes comptables de l'annexe aux états financiers consolidés. Par ailleurs, la note 5.1 aux présents états financiers au 31 décembre 2013 présente le détail des autres produits et charges opérationnels et la note 21 les mouvements sur les provisions.

Les principaux litiges auxquels la Société est confrontée sont :

Allemagne

Fin 2008, le *Bundeskartellamt* (« BKA »), autorité de la concurrence allemande, a ouvert une enquête sur d'éventuelles infractions à la législation allemande sur le droit de la concurrence concernant les acteurs majeurs dans le domaine de l'optique ophtalmique dont deux de nos filiales allemandes, Essilor GmbH et Rupp & Hubrach Optik GmbH.

À la suite de cette enquête, le 10 juin 2010, le BKA a notifié formellement des amendes aux principaux acteurs de l'optique ophtalmique en Allemagne. Nos deux filiales ont ainsi fait l'objet de notifications formelles d'infractions pour un total de près de 50 millions d'euros.

Essilor GmbH et Rupp & Hubrach Optik GmbH contestent le bien fondé des conclusions du BKA au regard des faits s'ils étaient reconnus comme avérés ainsi que les montants des sanctions, jugés disproportionnés. En conséquence, deux recours ont été déposés devant le BKA en date du 15 et 16 juin 2010. Ces recours sont suspensifs des paiements d'éventuelles amendes. Le Groupe n'est pas en mesure d'anticiper les résultats et les délais de ces actions en recours.

Suite à la réception des notifications du BKA, le Groupe avait constitué des provisions de 51 millions d'euros dans ses comptes consolidés au 31 décembre 2010.

Depuis cette date, la procédure n'a pas connu d'évolution, sauf la nomination d'un nouveau procureur en charge de l'affaire. Les provisions initialement constituées ont été maintenues dans les comptes au 31 décembre 2013.

États-Unis et Canada

Suite à l'investigation des pratiques commerciales de Transitions Optical Inc. par le *Federal Trade Commission* en 2009 et la transaction qui en a suivi, Transitions Optical Inc., Essilor of America et Essilor Laboratories of America ont été nommées depuis fin mars 2010 dans une vingtaine de demandes d'assignation devant des tribunaux américains et canadiens, dans le cadre d'actions de groupe (Class Actions), au motif que ces entités auraient tenté conjointement de monopoliser le marché du développement, de la fabrication et de la vente de verres photochromiques entre 1999 et mars 2010.

Le regroupement des affaires américaines devant un tribunal fédéral en Floride a été autorisé fin 2010. Les procédures de recevabilité des plaintes ont débuté au premier semestre 2011 et la phase de *discovery* s'est achevée fin 2012. Une décision de justice est attendue pour infirmer ou confirmer la qualification des litiges en *class actions* et déterminer les prochaines étapes de la procédure. Les réclamations reçues ne comportent pas d'exigences pécuniaires. À ce titre, au 31 décembre 2013, le Groupe n'a constitué aucune provision.

Autres litiges

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre litige, de procédure gouvernementale ou judiciaire, ou d'arbitrage susceptible d'avoir ou ayant, dans un passé récent, eu des effets significatifs sur la situation financière, le résultat, la rentabilité, l'activité et le patrimoine de la Société ou du Groupe.

NOTE 29. Effectif et charges de personnel

Nombre de personnes	2013	2012
Cadres	6 541	6 262
Agents de maîtrise et employés	16 721	14 061
Ouvriers	29 700	29 889
TOTAL EFFECTIF MOYEN SUR LA PÉRIODE	52 962	50 212

En millions d'euros	2013	2012
CHARGES DE PERSONNEL	1 597	1 550
(Rémunérations, charges sociales et charges sur paiements en actions)		

Nombre de personnes	2013	2012
EFFECTIFS FIN DE PÉRIODE	55 129	50 668
dont effectifs des sociétés consolidées en proportionnelle (100 %)	18	14

NOTE 30. Transactions avec les parties liées**Rémunération des dirigeants**

En millions d'euros	2013	2012
Montant global des rémunérations et avantages versés au Comité exécutif ^(a)	14	13
Jetons de présence versés au Comité exécutif		
TOTAL DES RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS	14	13

(a) Il s'agit d'un montant brut avant prélèvements sociaux et impôts, versé aux membres du Comité exécutif en activité au 31 décembre.

Le Comité exécutif comptait 24 membres au 31 décembre 2013, contre 23 au 31 décembre 2012.

Avantages postérieurs à l'emploi en faveur des membres du Comité exécutif

- Engagements de retraite : 34,8 millions d'euros à fin 2013 contre 29,6 millions d'euros à fin 2012.
- Indemnités de départ à la retraite : 1,6 million d'euros à fin 2013 contre 1,7 million d'euros à fin 2012.

Ces engagements font partie de régimes collectifs mis en place par Essilor International en faveur de ses salariés ou de certaines

catégories de salariés. Le financement de ces engagements est en grande partie couvert par des fonds externalisés auprès de sociétés d'assurance. Ces engagements sont par ailleurs intégralement couverts par les provisions pour retraites constatées dans les comptes du Groupe.

Options de souscription d'actions et actions de performance attribuées aux membres du Comité exécutif

La charge indiquée ci-dessous correspond à l'étalement sur la période d'acquisition des droits de la juste valeur à la date d'attribution des options et actions de performance attribuées (voir note 1.14 pour plus de détails).

La charge de l'exercice 2013 pour les attributions aux membres du Comité exécutif est de :

- 0 euro (2012 : 1,1 million d'euros) pour les options de souscription d'actions ;
- 7,5 millions d'euros (2012 : 5,6 millions d'euros) pour les actions de performance.

Relations avec les entreprises apparentées

Les sociétés apparentées sont les sociétés consolidées par mise en équivalence :

- Vision Web, détenue à hauteur de 44 % par Essilor ;
Les Laboratoires d'Essilor of America utilisent aux États-Unis le système de commande géré par Vision Web ;

- Groupe Transitions, détenu à 49 % par Essilor.

Essilor vend des verres blancs au groupe Transitions dont l'activité est de les transformer en verres photochromiques. Essilor distribue également les produits de la gamme Transitions dans l'ensemble de ses réseaux.

Soldes et transactions avec les sociétés apparentées

En millions d'euros	2013	2012
Ventes de produits	110	102
Achats de produits	- 424	- 398
Créances clients	25	15
Dettes fournisseurs	62	59

Relations avec les autres parties liées

Au cours de l'exercice, aucune opération non courante n'a été réalisée avec les membres des organes de Direction.

NOTE 31. Événements postérieurs à la clôture

Changement significatif de la situation financière ou commerciale

La situation financière et commerciale du Groupe n'a pas changé de façon significative depuis la date de clôture, au 31 décembre 2013.

Nouvelles acquisitions

Essilor a annoncé la finalisation de l'acquisition de la totalité du capital de Costa Inc., l'un des leaders américains des lunettes de soleil à haute performance.

L'opération, qui avait été annoncée le 8 novembre 2013, a été approuvée par les actionnaires de Costa Inc. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 30 janvier 2014 et a obtenu l'agrément des autorités réglementaires compétentes. Les actions Costa Inc. ont cessé d'être cotées sur le marché américain du Nasdaq.

Basée à Lincoln dans le Rhode Island (États-Unis), Costa Inc. conçoit, assemble et distribue des lunettes de soleil sous les marques Costa®, la marque de lunettes de soleil à haute performance la plus dynamique aux États-Unis, et Native®.

La Société a généré un chiffre d'affaires de près de 100 millions de dollars en 2013.

Costa Inc. est intégrée dans le périmètre de consolidation d'Essilor à compter du 1^{er} février 2014. Sur la base des projections actuelles, et hors impacts ponctuels des coûts liés à la transaction, cette opération aura un effet positif sur le bénéfice net par action d'Essilor en 2014.

Aux États-Unis, Essilor a pris une participation majoritaire dans Plunkett Optical, un laboratoire de prescription basé dans l'Arkansas et réalisant un chiffre d'affaires de 3,3 millions de dollars américains.

Transitions Optical Inc.

Le 29 juillet 2013, Essilor a annoncé la signature d'un accord en vue d'acquérir les 51 % du capital détenus par PPG dans Transitions Optical, leader mondial de la fourniture de verres photochromiques pour les producteurs de l'industrie optique. À l'issue de la transaction, Essilor détiendra 100 % du capital de Transitions Optical. Transitions Optical a réalisé un chiffre

d'affaires de 814 millions de dollars en 2012, dont environ 310 millions de dollars avec des producteurs de verres autres qu'Essilor. Cet accord prévoit également l'acquisition d'Intercast, un fabricant de verres solaires de haute qualité, basé à Parme en Italie. Intercast a réalisé près de 34 millions de dollars de chiffre d'affaires en 2012.

Le montant de la transaction s'élève à 1,73 milliard de dollars payables à finalisation de l'opération auxquels s'ajouteront 125 millions de dollars de paiement différé sur cinq ans pour 51 % du capital de Transitions Optical et 100 % du capital d'Intercast.

Soumise à l'obtention de diverses autorisations réglementaires, l'opération devrait être finalisée au premier semestre 2014.

Sur la base des estimations actuelles, la transaction devrait avoir un effet positif sur les indicateurs financiers d'Essilor et, notamment, un accroissement du bénéfice net par action dès la première année d'intégration et d'au moins 5 % les années suivantes.

À l'issue de cette opération, le ratio d'endettement sur fonds propres du Groupe restera inférieur à 40 %.

NOTE 32. Liste des sociétés consolidées par intégration globale

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts
FRANCE			
Activ Screen	France	68	68
BBGR	France	100	100
BNL Eurolens	France	100	100
BNL Polyofta	France	100	100
Dac Vision SAS	France	60	60
Delamare Sovra	France	100	100
Domlens	France	65	65
Essidev	France	100	100
Essiholding	France	100	100
Essor	France	65	65
FGX Holding SASU	France	100	100
Fred Management (Holding)	France	100	100
Invoptic	France	100	100
Interactif Visual System	France	68	68
IVS Technical Center	France	68	68
Mega Optic Design	France	75	75
Mont-Royal	France	64	64
Novacel Ophtalmique	France	75	75
Novisia	France	100	100
Omi	France	100	100
Optim	France	100	100
Satisloh SAS	France	100	100
Shamir France SARL	France	100	50
Tikai Vision (ex-Barbara)	France	100	100
EUROPE			
BBGR GmbH	Allemagne	100	100
Essilor GmbH	Allemagne	100	100
Infield Safety GmbH	Allemagne	100	100
Neckarsee GmbH	Allemagne	100	100
Nika Optics	Allemagne	100	100
Rupp & Hubrach Optik GmbH	Allemagne	100	100
Satisloh GmbH	Allemagne	100	100
Shamir Optic GmbH	Allemagne	100	50

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts
Signet Armorlite Germany Holding GmbH	Allemagne	100	100
Signet Armorlite Optic	Allemagne	100	100
Essilor Austria GmbH	Autriche	100	100
De Ceynunc & Co. NV	Belgique	100	100
Essilor Belgium SA	Belgique	100	100
Essilor Optika doo	Croatie	100	100
Essilor Danmark A.S.	Danemark	100	100
BBGR Lens Iberia SA	Espagne	100	100
Essilor Espana SA	Espagne	100	100
Essilor Optica International Holding S.L	Espagne	100	100
Satisloh Iberica	Espagne	100	100
Shamir Optical Espana, SL	Espagne	100	50
Signet Armorlite Iberica	Espagne	100	100
Essilor OY	Finlande	100	100
BBGR United Kingdom	Grande Bretagne	100	100
Crossbows Optical Ltd.	Grande Bretagne	100	100
Essilor European Shared Service Center Ltd.	Grande Bretagne	100	100
Essilor Ltd.	Grande Bretagne	100	100
FGX Europe Limited	Grande Bretagne	100	100
Horizon Optical Company Ltd.	Grande Bretagne	100	100
Humanware Europe	Grande Bretagne	63	63
Infield safety UK, Ltd.	Grande Bretagne	100	100
Leicester	Grande Bretagne	80	80
Nikon Optical UK	Grande Bretagne	50	50
Shamir UK Limited	Grande Bretagne	100	50

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts
Sight Station Ltd.	Grande Bretagne	100	100
Signet Armorlite Europe Ltd.	Grande Bretagne	100	100
Sinclair Optical Laboratories	Grande Bretagne	100	100
United Optical Laboratories	Grande Bretagne	100	100
Wholesale Lens Corporation Limited	Grande Bretagne	100	100
Essilor Optika Kft	Hongrie	100	100
Athlone	Irlande	100	100
Essilor Ireland (Sales) Ltd.	Irlande	100	100
Organic Lens Manufacturing (succursale)	Irlande	100	100
Essilor Italia S.p.A.	Italie	100	100
Infield Safety Italia, SRL	Italie	100	100
LTL S.p.A.	Italie	100	100
Oftalmika Galileo SpA	Italie	100	100
Optilens Italia s.r.l.	Italie	100	100
Polinelli SRL	Italie	100	100
Satisloh Italy SpA	Italie	100	100
Shamir RX Italia SRL	Italie	100	50
Impasoles	Luxembourg	100	100
Essilor Norge A.S.	Norvège	100	100
Sentralslip	Norvège	100	100
Essilor Nederland BV	Pays-Bas	100	100
Essilor Nederland Holding BV	Pays-Bas	100	100
Holland Optical Corp. BV	Pays-Bas	100	100
Holland Optical Instruments BV	Pays-Bas	100	100
B.V. Nederlandse Optische Industrie E.N.O.T.	Pays-Bas	50	50
O'Max Instruments BV	Pays-Bas	100	100
Shamir Nederland B.V	Pays-Bas	100	50
Signet Armorlite (Holland) BV	Pays-Bas	100	100
Essilor Optical laboratory Polska Sp. Z.o.o.	Pologne	100	100
Essilor Polonia	Pologne	100	100
JZO	Pologne	98	98
Shamir Polska Sp. zo.o	Pologne	100	50
Essilor Portugal	Portugal	100	100
Shamir Portugal, LDA	Portugal	100	50
Signet Armorlite Portugal – Unipessoal, LDA	Portugal	100	100
Essilor Optika Spol s.r.o.	Rep. Tchèque	100	100
Omega Opatrix S.R.O (Tchéquie)	Rep. Tchèque	100	100
Essilor Romania SRL	Roumanie	100	100
Essilor Optika OOO	Russie	100	100
Luis Optica	Russie	80	80

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts
Moc BBGR	Russie	51	51
Shamir Russia LLC	Russie	100	50
Essilor Slovakia	Slovaquie	100	100
Omega Opatrix S.R.O (Slovaquie)	Slovaquie	100	100
Essilor D.O.O Slovenia	Slovenie	100	100
BBGR Skandinaviska	Suède	100	100
Essilor AB	Suède	100	100
Essilor (Suisse) SA	Suisse	100	100
Reize	Suisse	65	65
Satisloh AG	Suisse	100	100
Satisloh Holding AG	Suisse	100	100
Satisloh Photonics AG	Suisse	100	100
Vaco Holding SA	Suisse	100	100
AMÉRIQUE DU NORD ET AMÉRIQUE CENTRALE			
Active Vision	Canada	100	61
AN Optical	Canada	51	31
Aries Optical Ltd.	Canada	100	100
Benson Edwards Optica	Canada	50	50
BBGR Optique Canada Inc.	Canada	100	100
Bugaboos Eyewear Corporation	Canada	100	100
Canoptec Inc.	Canada	100	100
Cascade Optical Ltd.	Canada	60	60
Clearlen	Canada	100	61
CPS 360 Optical	Canada	50	50
Custom Surface Ltd.	Canada	100	100
Eastern Optical Laboratories Ltd.	Canada	100	100
Econo Optics	Canada	60	60
Essilor Canada Ltd.	Canada	100	100
FGX Canada Corp	Canada	100	100
Fundy Vision	Canada	80	80
Groupe Vision Optique	Canada	100	100
Imperial Laboratories Inc.	Canada	60	60
K & W Optical Ltd.	Canada	100	100
Laboratoire d'Optique de Hull Inc.	Canada	100	100
Laboratoire d'Optique SDL	Canada	97	97
Metro Optical Ltd.	Canada	100	100
Morrison Optical	Canada	100	100
Naked Eye Enterprises Inc.	Canada	100	100
Nikon Optical Canada Inc.	Canada	50	50
OMICS Software Inc.	Canada	100	100
OPSG Ltd.	Canada	100	100
Optique Cristal	Canada	70	70
Optique de l'Estrie Inc.	Canada	100	100

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts	Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts
Perspectics	Canada	100	100	Essilor Laboratories of America Corporation	États-Unis	100	100
Pioneer Optical Inc.	Canada	100	100	Essilor Laboratories of America Holding Co Inc.	États-Unis	100	100
Pro Optic Canada Inc.	Canada	100	100	Essilor Laboratories of America, Inc. (inclus Laboratoires US)	États-Unis	100	100
Purelab DLP INC	Canada	50	25	Essilor Laboratories of America, LP (inclus Avisia, Omega, Duffens)	États-Unis	100	100
R & R Optical Laboratory Ltd.	Canada	100	100	Essilor Latin America & Caribbean Inc.	États-Unis	100	100
Riverside Opticalab & Subsidiaries	Canada	61	61	Essilor of America Holding Co Inc.	États-Unis	100	100
SDL	Canada	90	90	Essilor of America Inc.	États-Unis	100	100
Shamir Canada	Canada	100	50	Eye Care Express Lab Inc.	États-Unis	95	95
Signet Armorlite Canada, Inc.	Canada	100	100	Eyewear LLC	États-Unis	61	61
Stylemark Canada	Canada	100	100	FGX Direct LLC	États-Unis	100	100
Suntech	Canada	100	100	FGX International Holdings Limited	États-Unis	100	100
Superlab	Canada	100	61	FGX International II Limited	États-Unis	100	100
Technologies Humanware	Canada	63	63	FGX International, Inc.	États-Unis	100	100
UTMC	Canada	100	61	Focus Optical Labs, Inc.	États-Unis	90	90
Westlab	Canada	100	100	Frames For America	États-Unis	70	43
21st Century Optics Inc.	États-Unis	100	100	Future Optics FL Inc.	États-Unis	92	92
Accu Rx Inc.	États-Unis	95	95	Future Optics TE Inc.	États-Unis	100	100
Advance Optical	États-Unis	95	95	Gentex Optics Inc.	États-Unis	100	100
AG Optical Inc.	États-Unis	100	100	Gulfstates Optical Laboratories Inc.	États-Unis	80	80
Apex Optical Company Inc.	États-Unis	100	100	Hawkins Optical Laboratories Inc.	États-Unis	100	100
Balester Optical	États-Unis	100	100	Hirsch Optical	États-Unis	100	100
Barnett & Ramel Optical Co. of Nebr.	États-Unis	80	80	Homer Optical	États-Unis	100	100
Bazell	États-Unis	70	70	Humanware USA	États-Unis	63	63
Beitler Mc Kee Company	États-Unis	90	90	Interstate Optical	États-Unis	80	80
Blue Optics	États-Unis	80	80	Jorgenson Optical Supply Cy.	États-Unis	95	95
BSA Industries	États-Unis	100	100	Katz & Klein	États-Unis	100	100
Bugaboos Eyewear Inc.	États-Unis	100	100	Lenstech Optical Lab Inc.	États-Unis	80	80
Carskadden Optical	États-Unis	100	100	McLeod Optical Company Inc.	États-Unis	80	52
Central Optical	États-Unis	60	60	MGM	États-Unis	85	85
Classic Optical	États-Unis	95	95	MOC Acquisition Corporation	États-Unis	84	84
Collard Rose	États-Unis	95	95	Nassau Lens Co Inc.	États-Unis	100	100
Cordless Network Service (Frame Displays)	États-Unis	80	80	NEA Optical LLC	États-Unis	80	80
Custom Optical	États-Unis	100	100	Next generation	États-Unis	100	100
Dac Vision Inc.	États-Unis	60	60	Nikon Optical US	États-Unis	50	50
Deschutes	États-Unis	80	80	NOA	États-Unis	100	100
Dibok_Aspen Optical	États-Unis	100	100	OOGP	États-Unis	100	100
Dioptrics Medical Products	États-Unis	100	100	Optical One	États-Unis	80	80
Eye Buy Direct US	États-Unis	61	61	Optical Suppliers Inc. (Hawaï)	États-Unis	85	85
ELOA California Acquisition Corp.	États-Unis	100	100	Optical Venture Inc.	États-Unis	80	80
E-Magine Optical	États-Unis	80	80	Optics East	États-Unis	100	100
Empire	États-Unis	85	85				
Encore LLC	États-Unis	50	50				
Epics Labs Inc.	États-Unis	80	80				

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts
Optimatrix	États-Unis	100	100
Optisource International Inc.	États-Unis	90	90
Opt. Lab. Software Solutions	États-Unis	100	100
Ozarks Optical Laboratories	États-Unis	80	80
Pasch Optical Laboratory Inc.	États-Unis	50	40
Pech Optical	États-Unis	100	100
Peninsula Optical Lab.	États-Unis	80	80
Perferx Optical Co Inc.	États-Unis	94	94
Personnal Eyes	États-Unis	100	100
Polyvision INC	États-Unis	50	50
Precision Optical Co. (Connecticut)	États-Unis	80	80
Precision Optical Lab. (Tennessee)	États-Unis	95	95
Premier Optics Corp	États-Unis	90	90
Prodigy	États-Unis	100	100
Professional Ophthalmic Lab	États-Unis	80	80
RD Cherry	États-Unis	80	80
Satisloh North America	États-Unis	100	100
Shamir Insight, Inc.	États-Unis	100	50
Shamir USA	États-Unis	100	50
Signet Armorlite Inc.	États-Unis	100	100
Signet Armorlite USA	États-Unis	100	100
Skaggs and Gruber, Ltd. d.b.a Trucker Meadows	États-Unis	80	80
Southwest lens	États-Unis	65	65
Speciality Lens Corp.	États-Unis	100	100
Stereo Optical Co. Inc.	États-Unis	100	100
Stylemark	États-Unis	100	100
SunStar Inc.	États-Unis	80	80
Sutherlin Optical Company	États-Unis	100	100
Tri Supreme Optical LLC	États-Unis	100	100
Ultimate Optical Lab	États-Unis	100	100
VIP Optical	États-Unis	100	100
Vision-Craft Inc.	États-Unis	100	100
Winchester Optical Company	États-Unis	80	80
X-Cell	États-Unis	80	80
Rainbow Optical	Porto Rico	100	100

AUTRES

Easy Vision Pty Ltd.	Afrique du Sud	100	100
Essilor South Africa (Pty) Ltd.	Afrique du Sud	100	100
Évolution Optical	Afrique du Sud	51	51
Spherical Optics (Pty) Ltd.	Afrique du Sud	100	100
Vision & Value	Afrique du Sud	80	80
AR Coating SA	Argentine	96	96
Essilor Argentine SA	Argentine	100	100

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts
Optovision SA	Argentine	51	51
City Optical Pty Ltd.	Australie	100	100
Essilor Australia Pty Ltd.	Australie	100	100
Essilor Laboratory South Australia Pty Ltd.	Australie	100	100
Essilor Lens Australia Pty Ltd.	Australie	100	100
Eyebiz	Australie	70	70
Humanware Australia	Australie	63	63
Precision Optics PTY LTD	Australie	100	100
Prescription Safety Glasses Pty Ltd.	Australie	51	51
Shamir Australia (Pty) Ltd.	Australie	66	33
Sunix Computer Consultants Pty Ltd.	Australie	50	50
Tasmanian Optical Cy Pty LTD	Australie	100	100
Wallace Everett Lens Technology	Australie	66	66
Brazil 2.5 New Vision Generation	Brésil	100	100
Brasilor Participacoes Sc Ltda.	Brésil	100	100
Canto e Mello	Brésil	70	70
Ceditop	Brésil	76	76
Comopticos	Brésil	70	70
Comprol	Brésil	51	51
Embrapol Sul	Brésil	73	73
Essilor Da Amazonia Industria e Comercio Ltda.	Brésil	100	100
Farol	Brésil	70	70
GB0	Brésil	74	74
Grown	Brésil	51	51
Mult Block	Brésil	51	51
Mult Laboptical	Brésil	51	51
Multi Optica Distribuidora Ltda.	Brésil	100	100
Optiminas	Brésil	70	70
Orgalent	Brésil	51	51
PSA Nilo	Brésil	51	51
Riachuelo	Brésil	70	70
Repro	Brésil	70	70
Satisloh do Brasil	Brésil	100	100
Shamir Brasil Commercial LTDA	Brésil	100	50
Styll	Brésil	51	51
Sudop Industria Optica Ltda.	Brésil	100	100
Technopark Comercio de Artigos Opticos S.A	Brésil	51	51
Tecnolens	Brésil	71	71
Unilab	Brésil	75	75
YTT Holding	Brésil	51	51

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts	Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts
Essilor Cambodia	Cambodge	51	51	Satisloh Asia and Trading Ltd.	Hong Kong	100	100
Codi Sivo	Cameroun	55	28	20 20 Optics	Inde	70	70
Megalux	Chili	51	51	Beauty Glass Pvt Ltd.	Inde	88	88
Chemilens Co. Ltd.	Chine	50	50	Deepak Lens Pvt Ltd.	Inde	60	60
Danyang	Chine	80	80	Delta CNC	Inde	76	39
Eye Buy Direct China	Chine	61	61	Delta Lens Pvt Ltd.	Inde	51	51
Essilor China Holding Co Ltd.	Chine	100	100	Enterprise Ophtalmics Pvt Ltd.	Inde	50	50
FGX International Limited China	Chine	100	100	Essilor India Pvt Ltd. (ex- Essilor SRF Optics Ltd.)	Inde	100	100
Nikon Beijing Co. Ltd.	Chine	50	50	Essilor Lens & Specs	Inde	60	60
Satisloh Trading Shenzhen	Chine	100	100	Essilor Manufacturing India Pvt Ltd. (ex- Indian Ophtalmic Lenses Manuf.)	Inde	100	100
Satisloh Zhongshan	Chine	100	100	GKB Hi Tech	Inde	50	50
Seeworld Optical Co.	Chine	51	51	GKB Optic Tech Private Ltd.	Inde	51	51
Shamir Optical (Shanghai Co. Ltd.)	Chine	100	50	GKB Rx Lens Private Ltd.	Inde	76	76
Shanghai Essilor Optical Co. Ltd.	Chine	100	100	India New Vision Generation Pvt Ltd.	Inde	100	100
Shanghai NVG Optical	Chine	100	100	Optics India Equipment Pvt Ltd.	Inde	50	50
Tian Hong	Chine	50	50	OSD Optics	Inde	100	100
Wanxin	Chine	50	50	Sankar	Inde	70	70
Xiamen Artgri Optical Company Ltd.	Chine	50	50	Vijay Vision Pvt Ltd.	Inde	88	88
Xiamen Yarui Optical Company Ltd.	Chine	50	50	P.T Optical Support of Indonesia	Indonésie	70	70
Youli Optics Co Ltd.	Chine	51	51	P.T. Essilor Indonesia	Indonésie	100	100
Essilor Colombia	Colombie	100	100	P.T. Polyvisi Rama Optik	Indonésie	50	49
Ivortest	Colombie	100	100	P.T. Supravisi Rama Optik Manufacturing	Indonésie	50	49
Servioptica	Colombie	51	51	Essilor Israel Holding	Israël	100	100
Signet Armorlite Columbia SA	Colombie	96	96	Essilor Israel Laboratories Ltd. (Optiplas)	Israël	100	50
Chemiglas	Corée du Sud	50	50	Shamir Holding Optical	Israël	50	50
Dekovision	Corée du Sud	50	50	Shamir Optical Industry	Israël	50	50
Essilor Korea	Corée du Sud	50	50	Shamir Special Optical Products Ltd.	Israël	100	50
Incheon Optics	Corée du Sud	80	40	Shamir Eyal Ltd.	Israël	100	50
Onbitt	Corée du Sud	51	51	Shamir Israel Optical Marketing Ltd.	Israël	100	50
Laboratoires Sivo Abidjan	Côte d'Ivoire	90	50	Shamir Or Ltd.	Israël	100	50
	Émirats			Inray Ltd.	Israël	100	50
Essilor Amico LLC	arabes unis	50	50	Aichi Nikon Co. Ltd.	Japon	50	50
	Émirats			Nasu Nikon Co. Ltd.	Japon	50	50
Essilor Amico Middle East FZCO	arabes unis	50	50	Nikon – Essilor Co. Ltd.	Japon	50	50
	Émirats			Essilor Amico Kuwait	Koweït	100	50
Essilor Middle East Limited	arabes unis	100	100	Essilor Lao Co Ltd.	Laos	100	100
	Émirats			Essilor Malaysia Sdn Bhd	Malaisie	100	100
Osme	arabes unis	100	100	Frames and Lenses	Malaisie	90	90
	Émirats			ILT Malaysia	Malaisie	81	81
Ghanada	arabes unis	80	40	Polycore Optical (Malaysia) Sdn Bhd	Malaisie	50	50
	Émirats						
GKB Emirates	arabes unis	50	50				
Eye Buy Direct HK	Hong Kong	61	61				
Essilor Hong Kong	Hong Kong	100	100				
Foster Grant Hong Kong Limited	Hong Kong	100	100				
Polycore Optical (HK) Ltd.	Hong Kong	50	50				
Polylite Hong Kong	Hong Kong	51	51				

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts
Essilor Management North and West Africa	Maroc	100	100
L'N Optics	Maroc	51	51
Optiben	Maroc	80	80
Sivom	Maroc	51	28
VST Lab	Maroc	80	80
Aai Joske's S de RL de CV	Mexique	100	100
Centro Integral Optico S.A de C.V	Mexique	51	26
Cristal y Plastico SA de CV	Mexique	51	51
Essilor Mexico	Mexique	100	100
Shalens S.A C.V	Mexique	51	26
Signet Armorlite de Mexico, SA et CV	Mexique	99	99
Sofi de Chihuahua	Mexique	100	100
Essilor Laboratories New Zealand Ltd. (ex-OHL Lenses Ltd.)	Nouvelle-Zélande	100	100
Essilor New Zealand Ltd.	Nouvelle-Zélande	100	100
Optical Laboratories	Nouvelle-Zélande	100	100
Prolab	Nouvelle-Zélande	100	100
Epodi	Philippines	51	51
Essilor Manufacturing Philippines Inc.	Philippines	100	100
Optodev	Philippines	100	100
Amico Qatar	Qatar	98	49
Opti Express	République Dominicaine	51	51
Sivo Togo	République Togolaise	51	28
Artgri Group International Pte Ltd.	Singapour	50	50
Essilor AMERA Pte Ltd.	Singapour	100	100
Essilor Philippines Holding	Singapour	51	51
ETC South East Asia Pte Ltd.	Singapour	70	70
ILT To Latin america	Singapour	51	51
Integrated Lens Technology	Singapour	100	100

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts
Kaleido Vision Pte Ltd. (ex-Unique Ophtalmic)	Singapour	100	100
OSA Investments Holdings Pte Ltd.	Singapour	100	100
Polycore Optical (SG) Pte Ltd.	Singapour	50	50
Polilyte Asia Pacific Pte Ltd.	Singapour	51	51
Seeworld Holding Pte Ltd.	Singapour	51	51
Signet Armorlite Asia (ex-Visitech)	Singapour	100	100
SMJ Holding Pte Ltd.	Singapour	70	70
Trend Optical Singapore	Singapour	70	70
Global Lens Lanka	Sri Lanka	50	50
SHIH Heng Optical Taiwan Branch	Taiwan	70	70
Trend Optical Taiwan Branch	Taiwan	70	70
Polylite Taiwan Optilab	Taiwan	51	51
SMJ Holding Pte Ltd. Taiwan Branch	Taiwan	70	70
Essilor Distribution Thailand Co. Ltd.	Thaïlande	100	100
Essilor Manufacturing (Thailand) Co Ltd.	Thaïlande	100	100
Essilor Optical Laboratory Thaïlande	Thaïlande	100	100
Eyebiz Laboratory Co Ltd.	Thaïlande	70	70
K-T Optic CO., Ltd.	Thaïlande	98	24
ShamirLens Thailand Co., Ltd.	Thaïlande	49	24
Essilor Sivo	Tunisie	55	55
Sicom	Tunisie	100	55
Altra Optik Sanayi ve Ticaret A.S	Turquie	100	50
Essilor Management Turkey	Turquie	100	100
Ipek	Turquie	70	70
Isbir	Turquie	73	73
Opak	Turquie	51	51
Yeda Tora	Turquie	70	70
Chemilens Vietnam	Vietnam	50	50

NOTE 33. Liste des sociétés consolidées par intégration proportionnelle

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts
Nikon and Essilor International Joint Research Center Co. Ltd.	Japon	50	50

La contribution aux comptes consolidés du Groupe de cette société consolidée par intégration proportionnelle est non significative.

NOTE 34. Liste des sociétés consolidées par mise en équivalence

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts
Groupe Transitions			
■ Transitions Optical Pty Ltd.	Australie	49	49
■ Transitions Optical Do Brazil Limitada	Brésil	49	49
■ Transitions Optical Inc.	États-Unis	49	49
■ Transitions Optical India	Inde	49	49
■ Transitions Optical Limited	Irlande	49	49
■ Transitions Optical Japan	Japon	49	49
■ Transitions Optical Holdings BV	Pays-Bas	49	49
■ Transitions Optical Philippines Inc.	Philippines	49	49
■ Transitions Optical Singapore	Singapour	49	49
■ Transitions Optical Thaïlande	Thaïlande	49	49
Shamir Optispeed	Afrique du Sud	25	25
Vision Web	États-Unis	44	44

NOTE 35. Liste des sociétés non consolidées**Données cumulées sur participations non consolidées**

Les données relatives aux principales sociétés non consolidées détenues par des sociétés intégrées sont les suivantes (sur la base d'un taux théorique de détention à 100 %) :

En million d'euros	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat net	Valeur comptable des titres	
				Brute	Nette
Total participations non consolidées	23	99	1	22	14

Note : En conformité avec le paragraphe 11 de l'article 24 du décret 83 1020 du 29 novembre 1983, il a été estimé qu'une information filiale par filiale pourrait causer un préjudice grave à la Société.

Liste des sociétés non consolidées

Sociétés	Pays	% contrôle
FRANCE		
Distrilens	France	100
Optical Supply of Europe	France	100
Essilor Academy Europe	France	100
EUROPE		
Essilor Logistik GmbH	Allemagne	100
Essilor Bulgaria	Bulgarie	100
AVS	Espagne	25
ANFAO (association)	Espagne	14
OHO	Estonie	100
Itallenti	Italie	5
UAB JZP Optika Lituanie	Lituanie	100
Mec & Ciesse Optical	Italie	70
Rhein Vision BV	Pays bas	33
Optika JZO Zoo	Pologne	100
Optikos SP Zoo	Pologne	100
Neolens SP Zoo	Pologne	100
Essilor Optics d.o.o	Serbie	100
JZO Optika Ukraina	Ukraine	100
AFRIQUE		
Simex	Côte d'Ivoire	73
Essilor Maroc Management	Maroc	100
Movisia	Maroc	51
AMÉRIQUE DU NORD		
Superior Optical Lab.	États-Unis	45
e-vision LLC	États-Unis	17
AOS	États-Unis	4
Shamir Eyesware Service Inc.	États-Unis	50

Sociétés	Pays	% contrôle
RESTE DU MONDE		
Tianjing vx Technical School	Chine	100
Polylite Shangai	Chine	15
Shandong Xin Yi Trading Ltd. Co	Chine	30
Shangai Global Optical Lens Distribution	Chine	100
Zheng Zhou Fang Yuan	Chine	51
ILT Costa Rica	Costa Rica	100
Dac Vision	Hong Kong	100
CP Services PVT Ltd.	Inde	100
Essilor Australia Advance Optical	Australie	35
Top Con Vision Care Japan	Japon	10
Nikon Optical Shop Co.	Japon	50
Xtra Vision	Inde	51
Nemkul	Népal	51
Essilab Philippines Inc.	Philippines	40
Eyeland	Philippines	39
Optoland	Philippines	40
Essilor South Thailand	Thaïlande	49
Lab.South Thailand	Thaïlande	87
Polylite Taiwan Co Ltd.	Taiwan	11
OSA Ltd. Liability Co.	Vietnam	33

3.5 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2013.

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ESSILOR INTERNATIONAL, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;

- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.4 de l'annexe aux états financiers consolidés qui expose les effets de l'application des normes et amendements d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2013, et notamment de la norme IAS 19 révisée «Avantages du personnel».

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les principes décrits dans la note 1.21 aux états financiers consolidés. Nous avons examiné l'approche retenue ainsi que les

hypothèses utilisées pour effectuer ces tests et nous avons vérifié que la note 11 fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 11 mars 2014

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Christine Bouvry

Mazars
Daniel Escudeiro

3.6 Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

Exercices couverts : 2013 et 2012.

En milliers d'euros, sauf pourcentages	PricewaterhouseCoopers				Mazars			
	Montant (HT)		En %		Montant (HT)		En %	
	Exercice 2013	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2012
AUDIT								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :								
■ maison mère	447	447	10 %	14 %	282	282	10 %	11 %
■ filiales intégrées globalement	2 318	2 257	52 %	69 %	2 017	1 776	71 %	66 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes :								
■ maison mère	922	325	21 %	10 %	162	171	5 %	6 %
■ filiales intégrées globalement	611	170	14 %	5 %	314	404	11 %	15 %
SOUS-TOTAL	4 298	3 199	97 %	98 %	2 775	2 633	97 %	98 %
AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RÉSEAUX AUX FILIALES INTÉGRÉES GLOBALEMENT								
Juridique, fiscal, social	128	75	3 %	2 %	49	41	2 %	2 %
Autres	0	0	0 %	0 %	32		1 %	0 %
SOUS-TOTAL	128	75	3 %	2 %	82	41	3 %	2 %
TOTAL	4 426	3 274	100 %	100 %	2 857	2 673	100 %	100 %

Les autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes correspondent principalement aux diligences effectuées dans le cadre d'opérations d'acquisitions de sociétés destinées à entrer dans le périmètre de consolidation.

3.7 Comptes annuels de la société Essilor International

Les comptes annuels 2013 comprennent le compte de résultat, le bilan, le tableau des flux de trésorerie et les annexes présentées ci-après.

Le Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels 2013 se trouve au chapitre 3.9 du présent Document de référence.

3.7.1 Principales données au 31 décembre 2013

En milliers d'euros, sauf donnée par action, en euros	2013	2012
Compte de résultat		
Chiffre d'affaires	800 847	737 543
Résultat d'exploitation	103 583	17 233
Résultat courant	339 269	383 657
Résultat net	326 184	407 376
Bilan		
Capital	38 646	38 650
Capitaux propres	2 366 655	2 232 155
Endettement net	456 519	275 815
Valeurs immobilisées nettes	2 837 898	2 632 632
TOTAL DU BILAN	3 857 618	3 363 034
Dividende net attribué à chaque action ordinaire, en euros	0,94 ^(a)	0,88

(a) Sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale du 7 mai 2014.

Le chiffre d'affaires d'Essilor International hors succursale de Porto Rico est en hausse de 9,2 % par rapport à l'année 2012. Les ventes de verres sur le marché français sont en croissance de 10 %, et de 14,6 % à l'export. Les ventes d'instruments sont stables sur le marché français et augmentent de 14,2 % à l'export. Après une hausse de 35,7 % en 2012, l'activité Logistique diminue de 10,4 %, notamment sur les ventes à l'export. Enfin, la succursale de Porto Rico enregistre une baisse de son activité se traduisant par une diminution de son chiffre d'affaires de 7,9 %.

Le résultat d'exploitation affiche une hausse de 86,3 millions d'euros par rapport à 2012. Outre la hausse du résultat d'exploitation liée à l'évolution des ventes, la Société a effectué une revue de ses pratiques concernant les services rendus et les refacturations aux entités du Groupe. Ces travaux ont abouti à différents ajustements des montants refacturés sur la base de recommandations de consultants externes. Cela a généré des revenus additionnels pour Essilor International. Par ailleurs, certaines modifications opérationnelles dans la chaîne d'approvisionnement d'Essilor International ont également contribué positivement au résultat d'exploitation.

Après une hausse du résultat financier de 54,4 % en 2012, celui-ci ressort en baisse de 35,7 % en 2013. Cette variation du résultat financier s'explique en particulier par des versements de dividendes importants en 2012 non reconduits en 2013 (de la part notamment des filiales Essilor of America et Essilor AMERA Ltd).

Essilor International a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2009 à 2011 inclus. La Société a reçu une notification qui fera l'objet d'observations. Sans préjuger de la position finale de l'Administration fiscale, une provision pour risque fiscal a été constituée dans les comptes de 2013. Le résultat exceptionnel ressort par conséquent à - 12 millions d'euros et comprend, outre cette provision relative au contrôle fiscal portant sur les années 2009 à 2011, l'impact des amortissements dérogatoires.

Pour l'exercice 2013, la charge d'impôts constatée dans les comptes s'élève à 1 million d'euros. Ce montant est la résultante de différents éléments :

- une charge d'impôts qui comprend l'imposition relative au résultat taxable à taux réduit ;
- un produit d'impôts correspondant aux crédits d'impôts imputables (crédit d'impôt recherche notamment), ainsi qu'au produit d'intégration fiscale (la Société affichant un résultat fiscal négatif sur son résultat taxable au taux de droit commun) ;
- un produit d'impôts correspondant à une demande complémentaire de report en arrière des déficits consécutivement au contrôle fiscal portant sur les années 2006 à 2008.

Le résultat net s'établit à 326,2 millions d'euros, en baisse de 19,9 % par rapport à l'exercice précédent.

3.7.2 Compte de résultat au 31 décembre 2013

En milliers d'euros	Notes	2013	2012
Chiffre d'affaires	2	800 847	737 543
Production stockée		- 5 127	565
Production immobilisée		5 348	5 953
Reprises sur amortissements et provisions	13	69 753	68 597
Autres produits	3	255 727	203 537
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		1 126 547	1 016 195
Achats consommés et variation de stocks		391 745	363 930
Autres achats et charges externes	4	205 307	210 935
Impôts et taxes		27 800	25 706
Charges de personnel	16	336 223	330 858
Dotation aux amortissements et provisions		56 369	61 441
Autres charges	13	5 519	6 092
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		1 022 964	998 962
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		103 583	17 233
Résultat financier	5	235 685	366 424
RÉSULTAT COURANT		339 269	383 656
Résultat exceptionnel	6	- 12 019	35 013
Impôt sur les bénéfices	7	1 066	11 294
RÉSULTAT NET		326 184	407 376

3.7.3 Bilan au 31 décembre 2013

Actif

En milliers d'euros	Notes	2013			2012
		Montant brut	Amortissements Provisions	Montant net	Montant net
Immobilisations incorporelles	8	140 802	91 189	49 613	47 926
Immobilisations corporelles	9	363 341	240 079	123 262	115 056
Immobilisations financières	10	2 722 614	57 591	2 665 023	2 469 650
ACTIF IMMOBILISÉ		3 226 757	388 860	2 837 898	2 632 632
Stocks	11.1	70 286	17 673	52 613	60 464
Avances versées sur commandes	11.2	2 074	8	2 066	1 411
Clients et comptes rattachés	11.2	286 702	3 886	282 815	224 556
Autres créances	11.2	285 095	10 833	274 263	161 112
Valeurs mobilières de placement	11.3	374 888		374 888	247 219
Disponibilités		10 905		10 905	18 677
ACTIF CIRCULANT		1 029 949	32 400	997 549	713 439
Charges constatées d'avance	11.4	16 174		16 174	16 720
Écart de conversion actif		5 998		5 998	244
TOTAL GÉNÉRAL		4 278 878	421 260	3 857 618	3 363 034

Passif

En milliers d'euros	Notes	2013	2012
Capital social	12.1	38 646	38 650
Primes d'émission, de fusion, d'apport		302 160	311 622
Réserve légale		3 879	3 879
Autres réserves		1 646 408	1 428 408
Report à nouveau		15 601	11 558
Résultat de l'exercice		326 184	407 376
Subventions d'investissement		95	236
Provisions réglementées		36 042	32 138
Différence de conversion	1.12	- 2 361	- 1 713
CAPITAUX PROPRES	12.2	2 366 655	2 232 155
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	13.1	114 220	81 460
Emprunt obligataire convertible		0	0
Autres emprunts obligataires	14.1	583 294	229 260
Emprunts et dettes auprès des établ. de crédit (dont comptes courants Filiales)	14.1	229 081	306 593
Autres dettes financières diverses	14.1	29 937	5 858
DETTES FINANCIÈRES	14	842 312	541 711
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14.1	136 007	127 239
Dettes fiscales et sociales	14.1	96 422	89 333
Autres dettes	14.1	301 033	290 458
DETTES D'EXPLOITATION ET DIVERSES		533 461	507 031
Produits constatés d'avance		129	506
Écart de conversion passif		841	171
TOTAL GÉNÉRAL		3 857 618	3 363 034

3.7.4 Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2013

En milliers d'euros	2013	2012
Résultat net de l'exercice	326 184	407 376
Élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie	68 780	21 242
Capacité d'autofinancement	394 964	428 618
Variation de besoin en fonds de roulement ^(a)	- 142 025	- 11 699
FLUX NETS PROVENANT DES OPÉRATIONS	252 939	416 918
Investissements industriels	- 37 761	- 33 845
Acquisition de titres de participations, autres titres immobilisés	- 131 610	- 54 125
Octroi de prêts	- 939 604	- 863 714
Cessions d'éléments d'actifs immobilisés	- 12 692	461
Remboursement de prêts et avances long terme	871 407	853 276
FLUX NETS AFFECTÉS AUX INVESTISSEMENTS	- 250 260	- 97 947
Augmentation des capitaux propres	67 291	4 191
Rachat et revente d'actions propres	- 64 480	25 066
Dividendes versés aux actionnaires	- 185 339	- 176 619
Augmentation / Diminution des emprunts	314 289	- 57 622
FLUX NETS PROVENANT DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	131 761	- 204 984
Variation de trésorerie	134 440	113 987
Trésorerie à l'ouverture	236 740	122 753
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	371 180	236 740

(a) Détail de la variation du besoin en fonds de roulement :

En milliers d'euros	2013	2012	Variation
Avances et acomptes aux fournisseurs	2 066	1 411	- 655
Stocks et en-cours	52 613	60 464	7 851
Créances d'exploitation	305 118	245 367	- 59 751
Créances diverses	251 381	139 558	- 111 823
Intérêts courus sur prêts et dividendes à recevoir	1 962	1 901	- 61
Avances et acomptes aux clients	0	0	0
Dettes d'exploitation	- 322 355	- 302 941	19 414
Dettes diverses	- 210 528	- 203 451	7 077
Intérêts courus	- 2 405	- 1 566	839
Comptes de régularisation et écart de conversion	21 202	16 287	- 4 915
BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT TOTAL	99 054	- 42 971	- 142 025

La trésorerie s'entend comme les liquidités disponibles et les dépôts à court terme nets de concours bancaires courants.

3.8 Annexe aux comptes annuels de l'exercice 2013

NOTE 1.	Principes comptables	165
NOTE 2.	Chiffre d'affaires	169
NOTE 3.	Autres produits	170
NOTE 4.	Autres achats et charges externes	170
NOTE 5.	Résultat financier	171
NOTE 6.	Résultat exceptionnel	171
NOTE 7.	Impôts sur les bénéfices	171
NOTE 8.	Immobilisations incorporelles	173
NOTE 9.	Immobilisations corporelles	174
NOTE 10.	Immobilisations financières	175
NOTE 11.	Actif circulant	176
NOTE 12.	Capitaux propres	178
NOTE 13.	État des provisions	180
NOTE 14.	Dettes	181
NOTE 15.	Engagements hors bilan	183
NOTE 16.	Informations sur le personnel	185
NOTE 17.	Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux	187
NOTE 18.	Événements postérieurs à la clôture	187
NOTE 19.	Résultats (et autres éléments caractéristiques) des cinq derniers exercices	188

La présente annexe comporte le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2013, dont le total est de 3 857 618 milliers d'euros, et le compte de résultat qui dégage un bénéfice net de 326 184 milliers d'euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

La société consolidante est Essilor International, ci-après dénommée Essilor.

Les chiffres sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

Faits caractéristiques de l'exercice

Activité Commerciale

Le chiffre d'affaires d'Essilor International hors succursale de Porto Rico est en hausse de 9,2 % par rapport à l'année 2012. Les ventes de verres sur le marché français sont en croissance de 10 %, et de 14,6 % à l'export. Les ventes d'instruments sont stables sur le marché français et augmentent de 14,2 % à l'export. Après une hausse de 35,7 % en 2012, l'activité Logistique diminue de 10,4 %, notamment sur les ventes à l'export. Enfin, la succursale de Porto Rico enregistre une baisse de son activité se traduisant par une diminution de son chiffre d'affaires de 7,9 %.

Opérations financières

■ Actions autodétenues

Au cours de l'exercice 2013, Essilor a procédé au rachat de 2 192 298 actions propres. Cette opération s'inscrit dans le cadre

de la politique de rachat de titres menée par Essilor depuis 2003 et dont l'objectif est de limiter les effets dilutifs liés aux attributions d'options de souscription et d'actions de performance. Par décision du Conseil d'administration du 24 janvier 2013 et du 25 novembre 2013, Essilor a procédé d'une part à une augmentation de capital social de 265 582,44 euros représentant la création de 1 475 458 actions et d'autre part à l'annulation d'un total de 1 500 000 actions, conduisant à une réduction du capital social de 270 000 euros.

Enfin, 625 369 actions ont été livrées à partir du stock d'actions autodétenues en raison des levées d'options d'achats d'actions et suite à la réalisation de la performance des plans d'actions de performance du 24 novembre 2011 et du 21 décembre 2011.

Au 31 décembre 2013, le nombre d'actions autodétenues est de 4 454 406 actions.

Opérations de croissance externe

Dans le cadre de sa politique de croissance externe, Essilor International renforce encore sa présence dans des pays à forte croissance :

- en Corée du sud, Essilor a acquis la majorité du capital d'Onbitt, un producteur de films polarisants pour verres ophtalmiques ;
- au Maroc, Essilor a acquis Movisia, distributeur des marques Nikon® et Kodak®.

Nouveau financement

Essilor International a émis en novembre 2013 un placement privé de 500 millions de dollars américains (7 tranches dont la maturité est comprise entre 3,5 et 10 ans). Ceci a permis à la Société de renforcer sa structure financière tout en allongeant la durée moyenne de sa dette.

La Société a par ailleurs procédé au renouvellement de sa ligne bancaire syndiquée de 850 millions d'euros pour une durée de 5 ans, assortie d'une option d'extension pour 2 années supplémentaires. En parallèle, plusieurs lignes bancaires bilatérales ont été conclues pour des durées comprises entre 3 et 5 ans.

Ressources humaines

Le Conseil d'administration du 25 novembre 2013 a décidé l'attribution de 1 376 340 actions de performance. Ces actions ne seront définitivement attribuées qu'à partir du moment

où le taux de croissance annualisé du titre sera égal ou supérieur à 2 % par rapport au prix de référence de 77,29 euros et ceci après les périodes d'acquisition légales (période pouvant aller de 2 à 6 ans). Ces nouvelles attributions ont généré la constitution d'une provision.

Par ailleurs, l'intégralité des engagements de la Société vis-à-vis de ses salariés est constatée dans les comptes (correspondant principalement aux indemnités de fin de carrière, compléments de retraites et médailles du travail).

Impôts sur les sociétés

Pour l'exercice 2013, la charge d'impôt constatée dans les comptes s'élève à 1,1 million d'euros. Ce montant est la résultante de différents éléments :

- une charge d'impôts qui correspond à l'imposition relative au résultat taxable à taux réduit ;
- un produit d'impôts correspondant aux crédits d'impôts imputables (crédit d'impôt recherche notamment), ainsi qu'au produit d'intégration fiscale (la Société affichant un résultat fiscal négatif sur son résultat taxable au taux de droit commun).

Par ailleurs, Essilor International a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2009 à 2011 inclus. La Société a reçu des notifications au titre des exercices 2009 à 2011 qui font l'objet d'observations de la part d'Essilor International. Sans préjuger de la position finale de l'Administration fiscale, une provision pour risque fiscal a été constituée dans les comptes de 2013.

NOTE 1. Principes comptables

1.1 Généralités

Les comptes annuels ont été établis conformément au Plan Comptable Général 1999 et aux principes généralement admis.

1.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des fonds de commerce et des concessions, brevets, licences et logiciels. Les actifs incorporels sont évalués à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, et sont amortis économiquement :

- soit sur la base d'unités d'œuvre ;
- soit sur le mode linéaire sur une durée probable d'utilisation.

Logiciels	1 à 10 ans
Brevets	Durée de protection légale

Les logiciels générés en interne sont capitalisés uniquement s'ils génèrent des avantages économiques futurs probables. Sont immobilisées les dépenses liées à l'analyse organique,

à la programmation, aux tests et jeux d'essai, à la documentation, au paramétrage et à la mise en état d'utilisation du logiciel, à condition qu'elles soient justifiées par des factures (ressources externes) ou des suivis d'heures (ressources internes).

Les actifs incorporels font l'objet d'un test de dépréciation en cas de survenance d'événements ou de changements susceptibles d'indiquer une perte de valeur de l'actif.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable de l'actif est égale à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Les frais d'acquisition sont comptabilisés dans le coût d'entrée des immobilisations concernées. En revanche, la Société n'a pas retenu l'option pour la comptabilisation des coûts d'emprunt dans le coût d'entrée des immobilisations incorporelles.

1.3 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges sur l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Seuls les frais de développement sont capitalisés s'ils répondent aux critères suivants :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement démontrée ;
- intention du Groupe d'achever le projet ;
- capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel ;
- démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif ;

- disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet ;

- évaluation fiable des dépenses de développement.

En raison des risques et incertitudes liées à l'évolution du marché et de la multiplicité des projets, les critères d'immobilisation évoqués ci-dessus ne sont pas réputés remplis pour les projets relatifs aux verres ophtalmiques. En conséquence, les frais de développement relatifs à ces projets sont comptabilisés en charges.

Pour les instruments, les frais de développement sont capitalisés lorsque les critères énoncés ci-dessus sont satisfaits.

1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation.

Constructions	20 à 33 ans
Agencements et aménagements sur constructions	7 à 10 ans
Installations techniques, matériel et outillage	3 à 20 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

L'écart entre l'amortissement comptable et l'amortissement fiscal est inscrit en amortissements dérogatoires, au passif du bilan (provisions réglementées).

Toutes les dépenses internes ou externes engagées par la Société pour produire elle-même un actif corporel sont immobilisées à l'exclusion des frais administratifs, frais de démarrage, dépenses de pré-exploitation.

Les actifs corporels font l'objet d'un test de dépréciation en cas de survenance d'événements ou de changements susceptibles d'indiquer une perte de valeur de l'actif.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable de l'actif est égale à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Les frais d'acquisition sont comptabilisés dans le coût d'entrée des immobilisations concernées. En revanche, la Société n'a pas retenu l'option pour la comptabilisation des coûts d'emprunt dans le coût d'entrée des immobilisations corporelles.

1.5 Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits pour leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition des titres de participation sont intégrés dans les coûts d'entrées.

Les participations sont estimées chaque année à leur valeur d'utilité fondée généralement sur la quote-part de capitaux propres et sur l'actualisation de flux de trésorerie futurs. Dans ce dernier cas, le taux d'actualisation retenu est le coût moyen pondéré du capital.

Les prêts et créances sont évalués à leur valeur nominale. Les prêts et créances libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture ou au taux de couverture. L'ensemble de ces éléments sont dépréciés le cas échéant s'il existe un risque de non-recouvrement.

Lorsque la Société rachète ses propres actions, celles-ci sont comptabilisées à leur coût d'acquisition comme actions autodétenues et figurent dans les autres titres immobilisés. Lorsque leur coût d'acquisition est supérieur à leur valorisation au cours moyen du dernier mois de l'exercice, ces actions font l'objet de dépréciation, à l'exclusion de celles ayant été rachetées en vue d'être annulées et de celles faisant l'objet d'une provision pour risque car destinées à couvrir des plans d'actions de performance et stock-options.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle, valeur définie comme étant la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage, est inférieure à la valeur nette comptable.

1.6 Stocks

Les stocks acquis à titre onéreux sont enregistrés à leur coût d'acquisition, qui comprend le prix d'achat et les frais accessoires d'achat, selon la méthode du coût moyen pondéré. Les stocks de production sont enregistrés à leur coût de production réel, qui comprend le coût d'acquisition des matières consommées, ainsi que les charges directes et indirectes de production.

À l'arrêté des comptes, la valeur brute des stocks et la valeur actuelle sont comparées et la plus faible des deux valeurs est retenue. La valeur actuelle est notamment déterminée en référence au prix de marché, aux perspectives de ventes mais aussi au risque lié à l'obsolescence, apprécié par rapport à des niveaux de stocks objectifs.

1.7 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. La conversion des créances et des dettes est effectuée comme suit :

- conversion de l'ensemble des créances et dettes libellées en devises, y compris celles faisant l'objet d'une couverture, au taux en vigueur à la clôture ;
- enregistrement des écarts par rapport aux valeurs d'origine

dans les comptes de régularisation actif ou passif (écart de conversion) ;

- constitution d'une provision pour risque de change pour les pertes latentes.

Les créances font l'objet d'une dépréciation lorsque la valeur actuelle, déterminée au regard du risque de non-recouvrement, est inférieure à la valeur comptable.

1.8 Valeurs mobilières de placement

Ces valeurs sont enregistrées à leur coût d'acquisition et constituées, principalement, de SICAV et de dépôts bancaires.

Ce poste inclut également la part des actions propres acquises dans le cadre du contrat de liquidité.

Une dépréciation est constituée si leur valeur liquidative est inférieure à leur coût d'acquisition.

1.9 Instruments financiers

En matière de risque de change, les instruments financiers sont uniquement destinés à couvrir des engagements commerciaux et des flux financiers identifiés, par achats et ventes à terme de devises ou par options de change.

La Société n'utilise ces instruments financiers qu'à des fins de couverture. Toutes les opérations de change sont traitées à l'intérieur des limites de gestion prédéterminées dans le but d'optimiser la couverture du risque de change.

Les pertes et gains de change liés aux instruments financiers sont comptabilisés sur l'exercice dans lequel ils se dénouent, et

de façon symétrique aux éléments couverts. Ils sont calculés en tenant compte des cours terme à l'échéance.

En matière de risque de taux d'intérêt, la politique de la Société est de se protéger contre une évolution défavorable des taux. Pour couvrir les risques de taux, Essilor utilise des *swaps* de taux et des options (Caps).

Les charges et les produits financiers relatifs aux instruments dérivés de taux sont reconnus en résultat de façon symétrique à l'enregistrement des charges et des produits générés par l'élément couvert.

1.10 Opérations en devises

Les opérations dites non couvertes sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de réalisation des opérations.

À la clôture de l'exercice, les créances et dettes non couvertes et libellées en devises sont comptabilisées au cours de clôture.

Les différences résultant de ces conversions sont enregistrées en comptes d'écarts de conversion à l'actif et au passif du bilan.

Les écarts de conversion actif font l'objet d'une provision pour risque.

Les comptes de banques sont convertis au cours de clôture.

1.11 Engagements de retraite, médailles du travail et assimilés

La Société a des engagements vis-à-vis de l'ensemble du personnel en termes de retraite, de préretraites, de médailles du travail et assimilés, qui font l'objet de provisions.

Lorsque ces engagements sont représentatifs de régimes à cotisations définies, les contributions versées sont comptabilisées en charges de l'exercice.

Lorsque ces engagements sont représentatifs de régimes à prestations définies, des provisions sont constituées en fonction d'évaluations actuarielles :

- l'engagement, correspondant aux droits acquis par les salariés actifs et retraités de la Société, est évalué sur la base

des salaires estimés en fin de carrière (méthode dite des unités de crédit projetées) et d'hypothèses actuarielles (taux d'actualisation, taux d'inflation, taux de rotation du personnel, taux d'augmentation des salaires) ;

- le taux d'actualisation retenu correspond au taux d'emprunt d'un émetteur privé de premier rang dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation ;
- lorsque la Société verse des cotisations à un fonds pour financer une partie ou la totalité de son engagement, la provision est minorée de la valeur de marché des actifs du fonds ;

- en cas de changement des hypothèses actuarielles retenues ou d'ajustements liés à l'expérience, la variation de l'engagement ou des actifs de couverture résultant de ces changements est différée et comptabilisée en résultat de manière linéaire sur la durée de vie active résiduelle des salariés concernés par le régime pour la part excédant 10 % du plus haut de l'engagement et de la valeur de marché des actifs du fonds à l'ouverture de l'exercice ;
- en cas de changement des prestations d'un régime ou lors de la création d'un régime, la variation de l'engagement résultant de ces changements est différée et comptabilisée en résultat

de manière linéaire sur la durée d'acquisition des droits des salariés concernés par le régime lorsque les droits ne sont pas acquis. Lorsque les droits sont acquis dès la réalisation du changement, la variation correspondante de l'engagement est constatée immédiatement en résultat ;

- la provision constatée *in fine* correspond au montant de l'engagement déduction faite, le cas échéant, de la valeur de marché des actifs du fonds et des éléments différés au titre des écarts actuariels et des coûts des services passés non comptabilisés.

1.12 Conversion des états financiers de la succursale étrangère

Les comptes d'Essilor Industries sont produits en dollars américains.

Le processus de conversion des comptes de la succursale Essilor Industries, considérée comme établissement autonome, est le suivant :

- les postes du compte de résultat ont été convertis en euros, sur la base du cours de couverture moyen de l'exercice ;
- les comptes de bilan ont été convertis en euros, au cours de clôture, exceptés :

- pour les postes de capitaux propres qui ont été valorisés aux taux historiques,
- pour le résultat qui a été valorisé au cours de couverture de l'exercice.

L'écart de conversion résultant de l'emploi de taux différents a été imputé dans le poste « Différence de conversion », en capitaux propres.

1.13 Impôts sur les bénéfices (régime de l'intégration fiscale)

ESSILOR, BBGR, OPTIM, INVOPTIC, ESSILOR ACADEMY EUROPE, NOVISA, ESSIDEV, OSE, TIKAI VISION, BNL EUROLENS, FGX HOLDING, DELAMARE SOVRA, OMI et ESSIHOLDING constituent un groupe fiscal, la société mère étant seule redevable de l'impôt.

La charge d'impôt est enregistrée dans le résultat de chacune des sociétés du groupe fiscal, à hauteur de sa contribution (sans impact sur les comptes de la société mère).

Les économies d'impôts liées aux déficits des filiales, comprises dans le périmètre de l'intégration fiscale, qui pourraient leur être restitués par Essilor sont reconnues comme un passif via la comptabilisation d'une dette au bilan.

1.14 Méthodes de comptabilisation et d'évaluation des provisions

Provisions réglementées

Elles sont essentiellement composées d'amortissements dérogatoires.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constatées lorsqu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressource au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information dans les notes aux états financiers sauf si la probabilité d'une sortie de ressource est très faible.

■ Provisions pour garantie donnée aux clients

La provision est calculée soit :

- par application d'un pourcentage moyen des coûts de garantie sur le chiffre d'affaires annuel (au *pro rata temporis* du nombre de mois de garantie) ;

- dans la mesure où un délai de retour a pu être déterminé, par application de ce même pourcentage sur le chiffre d'affaires réalisé pendant ce délai.

■ Provisions sur actions propres

- Plans d'option d'achat d'actions : Les actions de la société mère qui sont détenues dans le but de couvrir des plans d'options d'achat d'actions, accordés à des membres du personnel salarié du Groupe, sont inscrites à l'actif du bilan en « Autres Titres Immobilisés ». Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont provisionnées, si nécessaire, à hauteur de l'écart entre le prix moyen pondéré à la fin de l'exercice et le prix de levée de l'option d'achat.
- Attribution d'actions de performance : Une provision correspondant à l'attribution d'actions de performance est enregistrée. Elle est basée sur une estimation du nombre d'actions qui seront définitivement attribuées, tenant compte d'une hypothèse de rotation des effectifs et d'une hypothèse de croissance du cours de bourse et est valorisée au prix moyen pondéré de nos actions propres à la fin de l'exercice.

Depuis le Règlement CRC n° 2008-15 du 4 décembre 2008, cette provision fait l'objet d'un étalement sur la durée d'acquisition des droits par les salariés dans la mesure où la remise des actions est soumise à une condition de présence des salariés.

L'attribution de stock-options et d'actions de performance constituant un élément de rémunération, ces provisions sont comptabilisées en charges de personnel.

■ Provisions pour risques pour filiales et participations

Pour les participations dont la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée. Le cas échéant, la provision s'impute dans l'ordre suivant : titres, compte courant, créances à long terme et provision pour risque à concurrence du complément. Cette provision pour risque n'est cependant comptabilisée qu'aux conditions suivantes :

- la forme juridique implique qu'Essilor est indéfiniment et solidairement responsable du passif ; ou
- à hauteur des engagements pris par Essilor, pour les autres formes juridiques.

1.15 Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émissions d'emprunts peuvent être :

- soit maintenus en charges pour la totalité dans l'exercice ou où ils sont exposés ;
- soit répartis sur la durée de l'emprunt.

Le choix entre ces deux méthodes est effectué lors de l'émission de l'emprunt et ne peut être modifié par la suite pour l'emprunt concerné.

NOTE 2. Chiffre d'affaires

2.1 Chiffre d'affaires net par secteur d'activité

2013				Variation %
En milliers d'euros	France	Export	Total	2013/2012
Verres	338 404	279 869	618 273	12,0 %
Instruments	32 246	58 762	91 008	9,1 %
Équipements industriels	133	16 709	16 841	- 25,3 %
Autres ventes diverses	14 963	59 762	74 725	- 6,1 %
TOTAL	385 746	415 101	800 847	8,6 %

2012				Variation %
En milliers d'euros	France	Export	Total	2012/2011
Verres	307 738	244 215	551 953	8,0 %
Instruments	32 015	51 438	83 453	4,0 %
Équipements industriels	186	22 356	22 542	35,7 %
Autres ventes diverses	15 391	64 204	79 595	12,8 %
TOTAL	355 330	382 213	737 543	8,7 %

2.2 Répartition du chiffre d'affaires net entre France et export, Groupe et hors Groupe

En milliers d'euros	2013	2012	Variation % 2013/2012
France :			
■ Groupe	68 097	45 180	50,7 %
■ Hors Groupe	317 649	310 151	2,4 %
SOUS-TOTAL	385 746	355 330	8,6 %
Export :			
■ Groupe	397 015	349 904	13,5 %
■ Hors Groupe	18 085	32 309	- 44,0 %
SOUS-TOTAL	415 101	382 213	8,6 %
TOTAL	800 847	737 543	8,6 %

NOTE 3. Autres produits

En milliers d'euros	2013	2012
Redevances et refacturation de frais aux sociétés du Groupe	255 448	203 512
Autres	280	24
TOTAL	255 727	203 537

NOTE 4. Autres achats et charges externes

En milliers d'euros	2013	2012
Sous-traitance	52 221	49 663
Locations, entretiens et Assurances	24 399	26 164
Études, recherches et documentations	28 014	28 678
Intérimaires	13 867	13 222
Honoraires	27 203	27 620
Communications et publicités	26 361	28 243
Télécommunications, commissions et déplacements	31 311	35 392
Autres	1 931	1 953
TOTAL	205 307	210 935

NOTE 5. Résultat financier

En milliers d'euros	2013	2012
Intérêts sur emprunts	- 12 765	- 13 369
Produits financiers		
■ Dividendes	231 640	360 369
■ Produits des opérations de placement	3 381	5 041
■ Intérêts des prêts	21 104	20 114
Escomptes nets	- 3 676	- 3 437
Dotations aux provisions	- 1 116	- 912
Change	2 542	- 688
Divers	- 5 424	- 695
TOTAL	235 685	366 424

NOTE 6. Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	2013	2012
SUR OPÉRATIONS DE GESTION	- 2 533	- 5 709
Autres produits et charges sur opérations de gestion	- 2 533	- 5 708
Charges sur opérations de restructuration		- 1
SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL	112	21 372
Opérations sur cessions d'immobilisations financières		
Autres produits et charges exceptionnels sur opérations en capital ^(a)	112	21 372
DOTATIONS, REPRISES DE PROVISIONS	- 9 597	19 350
Dotations, reprises de provisions réglementées	- 3 904	- 1 276
Autres ^(b)	- 5 694	20 626
TOTAL	- 12 018	35 013

(a) En 2012, les autres produits et charges exceptionnels comprennent essentiellement la cession de droits de propriété intellectuelle.

(b) Le poste « Autres » se compose principalement de la dotation de provision pour contrôles fiscaux.

NOTE 7. Impôts sur les bénéfices

7.1 Résultats hors évaluation fiscale dérogatoire

En milliers d'euros	2013	2012
Résultat de l'exercice	326 184	407 376
Impôt sur les bénéfices	1 066	11 294
Résultat avant impôt	327 250	418 670
Variation des provisions réglementées	3 904	1 276
Résultat avant impôt, hors évaluation fiscale dérogatoire	331 154	419 946

Outre une charge d'impôt de 30 117 milliers d'euros, l'impôt comptabilisé chez Essilor comprend notamment un produit lié au crédit d'impôt recherche pour 16 000 milliers d'euros ainsi qu'un produit d'intégration fiscale à hauteur de 5 478 milliers d'euros. Par ailleurs, la Société a déposé une demande complémentaire de

remboursement d'impôts au titre du report en arrière des déficits qui a également généré un produit d'impôt de 5 167 milliers d'euros. En définitive, la charge d'impôt d'Essilor s'élève à 1 066 milliers d'euros.

7.2 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices entre éléments courants et exceptionnels se décompose comme suit :

2013			
En milliers d'euros	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
Résultat courant ^(a)	339 269	1 948	341 216
Résultat exceptionnel	- 12 019	- 3 014	- 15 033
RÉSULTAT NET			326 184

(a) Dont 231 640 milliers d'euros de dividendes soumis au régime des sociétés mère et filiales et 155 076 milliers d'euros de redevances taxées au taux réduit de 15 %.

2012			
En milliers d'euros	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
Résultat courant	383 657	- 5 991	377 666
Résultat exceptionnel	35 013	- 5 303	29 710
RÉSULTAT NET			407 376

7.3 Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Actif

Aucun produit d'impôt différé n'a été comptabilisé.

En milliers d'euros	2013	2012
Retraite	29 514	30 050
Dettes provisionnées pour congés payés ^(a)	12 349	12 002
Dépréciation de titres de participations	56 098	62 662
Autres	19 231	12 494
TOTAL	117 192	117 208
DÉFICITS REPORTABLES FISCALEMENT ^(b)	241 030	242 638
Soit un impôt correspondant de 38 % (36,10 % en 2012)	136 124	129 904

(a) Du fait de l'exercice de l'option de l'article 8 de la loi de finance pour 1987, la dotation pour congés payés n'est pas déductible, et générera un allègement fiscal futur.

(b) Ce déficit reportable cumulé correspond à celui du groupe d'intégration fiscale. Les économies d'impôts liées aux déficits des filiales, comprises dans le périmètre de l'intégration fiscale, qui pourraient leur être restitués par Essilor sont reconnues comme un passif via la comptabilisation d'une dette au bilan. Le montant de cette dette s'élève à 3 535 milliers d'euros au 31 décembre 2013. La Société pense pouvoir utiliser ses déficits reportables.

Passif

Aucune charge d'impôt différé n'a été comptabilisée. La dette fiscale qui en résulterait s'élèverait à 13 732 milliers d'euros sur la base des décalages temporaires ci-dessous.

En milliers d'euros	À la fin de l'exercice 2011	Augmentation 2012	Diminution 2012	À la fin de l'exercice 2012	Augmentation 2013	Diminution 2013	À la fin de l'exercice 2013
Provisions pour :							
■ Amortissements dérogatoires	30 863	7 457	6 181	32 138	10 438	6 535	36 042
■ Autres	124	112		236	- 141		95
TOTAL	30 987	7 568	6 181	32 374	10 298	6 535	36 137
Dette fiscale future (38 %)	11 186			11 687			13 732

NOTE 8. Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Valeur au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Mouvements	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur à la fin de l'exercice
2013							
Frais de R&D	4 752	2 714		0			7 466
Brevets, marques, licences	117 659	7 709	648	2 776			127 496
Fonds commercial	434						434
Autres Immobilisations incorporelles	8 153	0	0	- 2 746			5 406
VALEUR BRUTE	130 998	10 423	648	29			140 802
Amortissements et dépréciations	83 072				8 765	648	91 189
VALEUR NETTE	47 926						49 612
2012							
Frais de R&D	3 551	9		1 191			4 752
Brevets, marques, licences	99 591	2 580	121	15 611			117 659
Fonds commercial	434						434
Autres Immobilisations incorporelles	20 873	5 055	968	- 16 807			8 153
VALEUR BRUTE	124 449	7 644	1 089	- 5			130 998
Amortissements et dépréciations	74 410				9 751	1 089	83 072
VALEUR NETTE	50 039						47 926

NOTE 9. Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	Valeur au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Mouvements	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur à la fin de l'exercice
2013							
Terrains	13 894	73	10	0			13 957
Constructions	116 204	14 877	406	27 807			158 482
Matériel industriel	137 922	7 973	6 904	353			139 344
Autres Immobilisations corporelles	45 072	1 998	1 303	30			45 797
Immobilisations corporelles en cours	32 067	2 522		- 28 950			5 640
Avances et acomptes	120	33		- 33			120
VALEUR BRUTE	345 279	27 477	8 623	- 792			363 341
Amortissements et dépréciations	230 224				18 044	8 188	240 079
VALEUR NETTE	115 056						123 262
2012							
Terrains	13 881	21		- 8			13 894
Constructions	117 980	424	3 434	1 234			116 204
Matériel industriel	135 927	3 373	2 600	1 222			137 922
Autres Immobilisations corporelles	44 447	1 258	703	69			45 072
Immobilisations corporelles en cours	13 860	21 066		- 2 858			32 067
Avances et acomptes	9	120		- 9			120
VALEUR BRUTE	326 103	26 262	6 736	- 350			345 279
Amortissements et dépréciations	218 639				18 398	6 813	230 224
VALEUR NETTE	107 464						115 056

NOTE 10. Immobilisations financières**10.1 Tableau de synthèse**

2013 En milliers d'euros	Valeur au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Mouvements	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur à la fin de l'exercice
Participations ^(a)	1 811 968	43 873	13 941	805			1 842 706
Créances rattachées à des participations ^(b) (Prêts aux filiales / Avances à capitaliser)	476 264	1 007 225	924 069				559 420
Autres titres immobilisés (actions propres)	241 057	251 465	186 985				305 537
Autres prêts	44						44
Autres immobilisations financières ^(c)	6 463	10 207	957	- 805			14 908
VALEUR BRUTE	2 535 796	1 312 771	1 125 953				2 722 614
Dépréciations	66 147				17 243	25 799	57 591
VALEUR NETTE	2 469 650						2 665 023

(a) Augmentations :

- augmentations de capital d'Essilor Middle East, Essilor South Africa, Canoptec, O'Max, FGX Holding, Optiben, et Ophtalmica Galiléo pour un montant global de 17,7 millions d'euros ;
- acquisition de 51 % de la société Onbitt, de 51 % de la société Movisia et de 10 % de la société Top Con pour un montant global de 4,2 millions d'euros ;
- acquisition complémentaire de 60 % de la société Armgol Holding pour arriver à 80 %, de 30 % de la société Optika Hulgikaubanduse Oü pour arriver à 100 %, de 10 % de la société Frames 'N' Lenses pour arriver à 90 % pour un montant global de 20,8 millions d'euros ;
- complément de prix pour la société IVS de 0,6 million d'euros.

Diminutions :

- cessions de 60 % des titres de la société Ophtalmica Galiléo.

Mouvements :

- immobilisation de divers frais d'acquisition (0,8 million d'euros).

(b) Les augmentations et diminutions sont principalement liées aux renouvellements des prêts aux filiales.

(c) Solde composé de divers frais d'acquisition rattachés à des acquisitions en-cours.

2012 En milliers d'euros	Valeur au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Mouvements	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur à la fin de l'exercice
Participations	1 771 360	49 398	9 945	1 155			1 811 968
Créances rattachées à des participations (Prêts aux filiales / Avances à capitaliser)	465 870	883 105	872 711				476 264
Autres titres immobilisés (actions propres)	266 983	230 436	256 362				241 057
Autres prêts	44						44
Autres immobilisations financières	4 375	5 584	2 341	- 1 155			6 463
VALEUR BRUTE	2 508 631	1 168 524	1 141 359				2 535 796
Dépréciations	74 966				14 157	22 977	66 147
VALEUR NETTE	2 433 665						2 469 650

10.2 Tableau des filiales et participations

Filiales et participations dont la valeur brute par rapport au capital social d'Essilor International

En milliers d'euros	Capital	Autres capitaux propres	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société	Cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
			Brute	Nette					
A – EST SUPÉRIEURE À 1 %									
Sociétés françaises	113 523	270 309	268 380	252 902			404 324	38 441	46 033
Filiales internationales	484 559	1 328 984	1 572 870	1 532 598	278 160	319 380	5 097 684	492 209	185 361
B – N'EXCÈDE PAS 1 %									
Sociétés françaises									
Filiales internationales	4 941	26 221	1 456	1 109	83 727		149 316	18 488	250

10.3 Échéances des créances de l'actif immobilisé

En milliers d'euros	2013	2012
Plus d'un an	319 034	329 793
Moins d'un an	255 337	152 978
TOTAL	574 371	482 771

NOTE 11. Actif circulant

11.1 Stocks

En milliers d'euros	2013	2012
Matières premières, autres approvisionnements	37 452	39 657
Marchandises	8 464	8 971
Produits finis, semis finis, en-cours	24 369	29 498
SOUS-TOTAL	70 286	78 126
Provisions :		
■ Matières premières, autres approvisionnements	- 11 591	- 11 713
■ Marchandises	- 2 422	- 1 278
■ Produits finis, semis finis, en-cours	- 3 660	- 4 671
SOUS-TOTAL	- 17 673	- 17 662
TOTAL	52 613	60 464

11.2 Échéance des créances de l'actif circulant

En milliers d'euros	2013
PLUS D'UN AN	24 385
Clients et comptes rattachés	24 385
Autres créances ^(b)	0
MOINS D'UN AN	549 486
Avances et acomptes versés sur commandes	2 074
Clients et comptes rattachés ^(a)	262 317
Autres créances ^(b)	285 095
TOTAL	573 871

(a) La part liée aux effets de commerce représente 455,3 milliers d'euros.

(b) Le poste « Autres créances » comprend principalement des comptes courants vis-à-vis des filiales à hauteur de 225 millions d'euros.

11.3 Valeurs mobilières de placement

En milliers d'euros	2013		2012	
	Brut	Net	Brut	Net
SICAV ^(a)	304 119	304 119	146 174	146 174
Options de change	482	482	1 045	1 045
TOTAL	304 601	304 601	147 219	147 219
Dépôts bancaires	70 287	70 287	100 000	100 000
TOTAL	374 888	374 888	247 219	247 219

(a) Les Sicav détenues à la clôture se composent uniquement de Sicav monétaires.

Les placements de trésorerie font l'objet d'une politique qui privilégie la sécurité et la liquidité sur le rendement. Les excédents de trésorerie ne sont investis qu'en supports monétaires à court terme, limitant le risque de perte en capital et immédiatement disponibles. Au 31 décembre 2013, les contreparties des

opérations de marché et de placements réalisées par la Direction des Financements et de la Trésorerie bénéficient au minimum d'une notation Standard & Poor's court terme de A-2 et long terme de A-.

11.4 Charges constatées d'avance

En milliers d'euros	2013	2012
Charges constatées d'avance :		
■ Résultat d'exploitation	12 046	15 887
■ Résultat financier	4 128	833
TOTAL	16 174	16 720

11.5 Produits à recevoir

En milliers d'euros	2013	2012
Immobilisations financières		
Créances rattachées à des participations	1 962	1 901
Créances		
Clients Factures à établir ^(a)	63 639	22 924
Autres créances	3 697	1 895
TOTAL	69 298	26 721

(a) La variation des clients factures à établir s'explique principalement par l'augmentation des créances intragroupes.

NOTE 12. Capitaux propres**12.1 Composition du capital**

Nombre de titres, sauf données par action	Nombre de titres				Valeur nominale, en euros
	En début d'exercice	Créés	Annulés	Échangés	À la clôture de l'exercice
Actions ordinaires	214 724 040	1 475 458	- 1 500 000		214 699 498
TOTAL	214 724 040	1 475 458	- 1 500 000		214 699 498

Dont actions propres :

Nombre de titres	Nombre de titres en début d'exercice	Achats de titres	Annulation	Levées Options	Levées actions de performance	Nombre de titres à la clôture de l'exercice
Immobilisées	4 387 477	2 192 298	- 1 500 000		- 625 369	4 454 406
TOTAL	4 387 477	2 192 298	- 1 500 000		- 625 369	4 454 406

12.2 Variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Capital social	Primes d'émission	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Subventions d'investissement	Différence de conversion ^(a)	Capitaux propres totaux
CAPITAUX PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2013	38 650	311 622	1 443 845	407 376	32 138	236	- 1 713	2 232 155
Augmentation de capital								
■ Fonds communs de placement	68	23 267						23 335
■ Options de souscriptions	198	44 800						44 998
Réduction de capital	- 270	- 77 530						- 77 800
Autres mouvements de l'exercice			6		3 904	- 141	- 648	3 121
Affectation du résultat			407 376	- 407 376				0
Dividendes distribués			- 185 339					- 185 339
Résultat de la période				326 184				326 184
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2013	38 646	302 160	1 665 888	326 184	36 042	95	- 2 361	2 366 655

(a) La différence de conversion est liée à la succursale de Porto Rico.

2013

Le capital a été porté à 38 646 milliers d'euros, correspondant à une diminution de 24 542 actions ordinaires suite :

- à une réduction du capital par annulation d'actions propres (- 1 500 000 actions) ;
- aux souscriptions du fonds commun de placement groupe Essilor (377 407 actions) ;
- aux options de souscription d'actions (1 098 051 actions).

Les nouvelles actions ont porté jouissance à compter du 1^{er} janvier 2013.

2012

Le capital a été porté à 38 650 milliers d'euros, correspondant à une augmentation de 685 744 actions ordinaires suite :

- à une réduction du capital par annulation d'actions propres (- 2 400 000 actions) ;
- aux souscriptions du fonds commun de placement groupe Essilor (385 354 actions) ;
- aux options de souscription d'actions (2 700 390 actions).

Les nouvelles actions ont porté jouissance à compter du 1^{er} janvier 2012.

12.3 Options de souscription et d'achat d'actions, actions de performance et augmentations de capital réservées aux salariés

Options de souscription et d'achat d'actions

Le prix d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions est égal à la moyenne des 20 cours de bourse précédant le Conseil d'administration qui décide de l'attribution. La plus-value sur les options attribuées depuis 2004 (différence entre le cours moyen de l'action pendant les 3 mois calendaires avant le mois de la levée de l'option et le prix d'exercice) est limitée à 100 % du prix d'exercice.

Les options de souscription d'actions attribuées en 2006, 2007 et janvier 2008 sont soumises à des conditions de performance du cours de l'action sur une période de 2 à 4 ans postérieure à la date d'attribution, en plus de la limitation à 100 % de la plus-value. Les options de souscription d'actions attribuées depuis novembre 2008 sont soumises à des conditions de performance du cours de l'action sur une période de 2 à 6 ans postérieure à la date d'attribution, en plus de la limitation à 100 % de la plus-value.

L'évolution du nombre d'actions de performance existantes à la clôture de l'exercice est détaillée ci-après :

	Nombre d'options de souscription au 01/01/2013	Levée d'options	Options annulées et échues	Attributions	Nombre d'options de souscription au 31/12/2013
Options de souscription d'actions	2 774 285	- 1 098 051	- 60 679	87 880	1 703 435
TOTAL	2 774 285	- 1 098 051	- 60 679	87 880	1 703 435

Actions de performance

Depuis 2006, le groupe Essilor procède à l'attribution d'actions gratuites soumises à des conditions de performance du cours de l'action (actions de performance).

Le nombre d'actions définitivement attribué, à l'issue d'une période de 2 à 6 ans suivant la date d'attribution, peut varier entre

0 et 100 % du nombre d'actions initialement attribué, en fonction de l'évolution du cours de l'action Essilor sur cette période par rapport au cours de référence à la date d'attribution (moyenne des 20 cours de bourse précédant le Conseil d'administration qui décide de l'attribution).

L'évolution du nombre d'actions de performance existantes à la clôture de l'exercice est détaillée ci-après :

	Nombre d'actions de performance au 01/01/2013	Attributions définitives d'actions de performance	Actions de performance annulées	Attribution de l'exercice	Nombre d'actions de performance au 31/12/2013
Actions de performance	2 848 274	- 625 369	- 68 660	1 376 340	3 530 585
TOTAL	2 848 274	- 625 369	- 68 660	1 376 340	3 530 585

Augmentations de capital réservées aux salariés

Les principales caractéristiques des augmentations de capital réservées aux salariés sont :

En euros	2013	2012
Prix de souscription des titres	61,83	57,08
Montant de la décote totale	15,46	14,27
Nombre d'actions souscrites	377 407	385 354

NOTE 13. État des provisions**13.1 Provisions pour risques et charges**

2013 En milliers d'euros	Valeur au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (utilisées)	Reprises de l'exercice (non utilisées)	Valeur à la fin de l'exercice
Provisions pour retraites et pensions	30 050	4 196	4 731		29 514
Provision pour risques sur filiales et participations	300				300
Provision pour risques sur actions de performances	36 166	55 231	35 631		55 767
Provisions pour restructuration	15			15	
Autres provisions pour risques et charges ^(a)	14 927	18 507	4 207	589	28 638
TOTAL	81 460	77 934	44 570	604	114 220

(a) Les autres provisions pour risques et charges à fin 2013 sont principalement composées de la provision pour contrôles fiscaux, de la provision pour risques produits et de la provision perte de change.

2012 En milliers d'euros	Valeur au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (utilisées)	Reprises de l'exercice (non utilisées)	Valeur à la fin de l'exercice
Provisions pour retraites et pensions	32 535	8 751	11 200	35	30 050
Provision pour risques sur filiales et participations	300				300
Provision pour risques sur actions de performances	13 566	57 029	34 428		36 166
Provisions pour restructuration		15			15
Autres provisions pour risques et charges ^(a)	34 038	10 549	16 980	12 710	14 927
TOTAL	80 469	76 344	62 608	12 745	81 460

(a) Les autres provisions pour risques et charges à fin 2012 sont principalement composées de la provision pour contrôles fiscaux, de provisions pour litiges et de provisions pour risque d'exploitation et d'autres provisions pour charges.

13.2 Dépréciations d'actifs

En milliers d'euros	Valeur au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur à la fin de l'exercice
2013				
DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS	108 276	38 473	56 758	89 991
Des stocks	17 662	17 673	17 662	17 673
Des créances	24 460	3 557	13 298	14 719
Des titres de participation	62 662	17 077	23 641	56 098
Des créances rattachées à des participations	3 485		2 158	1 327
Des autres titres immobilisés		166		166
Autres	8			8
2012				
DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS	112 577	39 008	43 310	108 277
Des stocks	17 914	17 662	17 914	17 662
Des créances	19 689	7 189	2 419	24 460
Des titres de participation	74 966	10 672	22 977	62 662
Des créances rattachées à des participations		3 485		3 485
Des autres titres immobilisés				
Autres	8			8

NOTE 14. Dettes

14.1 Échéance des dettes

Répartition de la dette totale par échéance et par type

En milliers d'euros	2013	2012
À MOINS D'UN AN	790 335	815 217
Dettes financières	262 224	314 335
Dettes d'exploitation ^(b)	322 933	303 684
Dettes diverses ^{(a) et (b)}	205 179	197 198
À PLUS D'UN AN ET MOINS DE 5 ANS	295 393	157 733
Dettes financières	290 044	151 584
Dettes d'exploitation		
Dettes diverses	5 349	6 149
À PLUS DE 5 ANS	290 044	75 792
Dettes financières	290 044	75 792
Dettes d'exploitation		
Dettes diverses		
TOTAL	1 375 773	1 048 742

(a) Le poste « Dettes diverses » comprend principalement des comptes courants vis-à-vis des filiales à hauteur de 190 millions d'euros.

(b) La part liée aux effets de commerce est nulle en 2013.

Répartition de la dette totale par échéance

En milliers d'euros	2013	2012
2013		815 217
2014	790 335	4 498
2015	5 349	1 652
2017	199 405	151 584
2018	90 639	75 792
2019	170 401	
2020	97 890	
2023	21 753	
TOTAL	1 375 773	1 048 743

Répartition des dettes financières par devise

En milliers d'euros	2013	2012
EUR	205 433	160 038
USD	608 664	377 080
GBP	600	613
THB	21 082	
MXN	942	1 001
PLN	5 591	2 978
TOTAL	842 312	541 711

Covenants

Les financements de la Société ne font pas l'objet de covenants financiers particuliers. Seuls les placements privés américains de 300 et 500 millions de dollars émis en 2012 et 2013 sont soumis à un ratio financier spécifique. Celui-ci est respecté au 31 décembre 2013.

14.2 Charges à payer

En milliers d'euros	2013	2012
Intérêts courus sur emprunts	4 067	2 714
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	51 375	49 070
Dettes fiscales et sociales		
■ Congés payés	36 055	33 911
■ Intéressement	5 975	5 172
■ Autres	29 666	28 415
Autres dettes d'exploitation		
■ RRR à accorder	83 816	82 005
■ Clients créditeurs	578	743
■ Avoirs à établir	6 111	4 363
■ Associés, dividendes à payer		4
Dettes sur Immobilisations et comptes rattachés	3 528	1 833
TOTAL	221 170	208 229

14.3 Éléments concernant les entreprises liées

Sont considérées comme entreprises liées, les sociétés qui sont intégrées globalement dans les comptes consolidés du Groupe. Les entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation correspondent aux autres sociétés du Groupe.

Bilan	Montant net concernant les entreprises			
	Avec lesquelles la Société a un lien de participation			Total au bilan
En milliers d'euros	Liées		Autres	
Participations	1 708 854	77 754	0	1 786 608
Créances rattachées à des participations	553 458	5 300	662	559 420
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ FINANCIER (NET)	2 262 312	83 054	662	2 346 028
Clients et comptes rattachés	213 688	15 879	53 248	282 816
Autres créances	217 242	358	56 663	274 263
TOTAL ACTIF CIRCULANT (NET)	430 930	16 237	109 912	557 078
TOTAL ACTIF	2 693 242	99 291	110 574	2 903 106
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	64 368	4 313	67 325	136 007
Autres dettes d'exploitation	2 926	4	183 996	186 926
Autres dettes diverses	202 289	0	8 239	210 528
TOTAL PASSIF	269 584	4 317	259 560	533 461

Compte de résultat	Montant net concernant les entreprises			
	Avec lesquelles la Société a un lien de participation			Total au compte de résultat
En milliers d'euros	Liées		Autres	
Charges financières ^(a)	46 531	826	56 301	103 658
Produits financiers ^(b)	189 519	87 292	62 532	339 344

(a) Détails des charges financières :

Les charges financières « Entreprises liées » concernent principalement les dépréciations des titres de participation, des prêts et des comptes courants filiales, les intérêts sur comptes courants cash pooling et les intérêts sur emprunts.

Les charges financières « Lien de participation » concernent principalement les dépréciations des titres de participation.

Les charges financières « Autres » concernent principalement les conversions d'opérations au taux fin de mois, les intérêts sur emprunts, les escomptes accordés.

(b) Détails des produits financiers :

Les produits financiers « Entreprises liées » concernent principalement les dividendes encaissés, les reprises sur dépréciations des titres de participations, les intérêts sur prêts.

Les produits financiers « Lien de participation » concernent principalement les dividendes encaissés.

Les produits financiers « Autres » concernent principalement les conversions d'opérations au taux fin de mois, les plus-values sur placements (sicav, dépôts bancaires), les intérêts sur emprunts et les provisions pour risques « pertes de change ».

NOTE 15. Engagements hors bilan

15.1 Engagements financiers

Engagements donnés et reçus

En milliers d'euros	2013	2012
Engagements donnés		
Avals et cautions ^(a)	342 335	341 080
Engagements reçus		
Avals, cautions et garanties reçus	0	0

(a) Essentiellement constitués de garanties consenties par Essilor International à des institutions financières en faveur de filiales du Groupe.

Le montant des lignes de crédit confirmées non tirées au 31 décembre 2013 s'élève à 1 553 millions d'euros.

Contrat à terme de devises

Au 31 décembre 2013, les opérations de change à terme (hors *cross currency swap*) sont les suivantes :

En milliers d'euros	Montants contractuels (cours initial)	Valeur de marché au 31 décembre 2013
Position vendeuse de devises	386 139	1 957
Position acheteuse de devises	651 312	- 9 105
TOTAL		- 7 148

La Société est vendeuse nette de GBP, SGD, AUD et CAD essentiellement, alors qu'elle est acheteuse nette d'USD, JPY et de THB.

Positions optionnelles de devises

À la clôture de l'exercice, les positions optionnelles sont les suivantes :

En milliers d'euros	Montant nominal (valorisation au prix d'exercice)	Primes reçues (payées) à l'origine	Valeur de marché au 31 décembre 2013
Achat d'options de vente de devises	45 000	837	91
Vente d'options de vente de devises	22 500	367	- 53
Achat d'options d'achat de devises	202	8	
TOTAL		1 211	39

Swap de change et de taux

En 2007, la Société a mis en place une opération de financement de sa filiale Essilor of America pour 250 millions d'euros. Cette opération a fait l'objet de *cross currency swaps* internes et externes, qui ont obtenu la qualification de couverture de passifs ou actifs existants. Ce financement et les *cross currency swaps* s'y rapportant sont échus au 24 février 2014.

En milliers d'unités de devise	Notionnel USD	Notionnel EUR	Valeur de marché au 31 décembre 2013
Cross Currency Swap externe	328 375	250 000	13 383
Cross Currency Swap interne	328 375	250 000	- 13 414
Swap de taux d'intérêt	150 000		- 4 502
Caps de taux d'intérêt EUR		50 000	3
Caps de taux d'intérêt USD	50 000		2
TOTAL			- 4 527

15.2 Engagement en matière de crédit-bail

Aucun engagement de Crédit-Bail depuis 2006.

15.3 Engagement de paiements futurs

Obligations contractuelles 2013 En milliers d'euros	Paiements dus par période			
	à 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	Total
Contrats de location simple	4 029	2 360	197	6 586
TOTAL	4 029	2 360	197	6 586

15.4 Engagement relatif à la vente de *puts* sur intérêts minoritaires

Essilor a octroyé des options de ventes (put) aux minoritaires de différentes filiales contrôlées. Au 31 décembre 2013,

la valorisation de l'ensemble de ces *puts* s'ils étaient intégralement exercés s'élève à 62 690 milliers d'euros.

NOTE 16. Informations sur le personnel

16.1 Engagements de retraites, médailles du travail et assimilés

Complément de retraite

L'engagement envers les salariés cadres et assimilés cadres en matière de compléments de retraite a fait l'objet d'une mise à jour en 2013, selon une méthode rétrospective. Les hypothèses actuarielles retenues pour l'exercice 2013 sont : taux d'inflation (2 %), taux de rotation de personnel, taux d'augmentation des salaires (2,75 %) et taux d'actualisation (3,3 %).

Le montant global de l'engagement ainsi évalué s'élève à 41 953 milliers d'euros, dont 9 843 milliers d'euros ont déjà été versés aux fonds de retraite gérés par une compagnie d'assurances indépendante à fin 2013.

En milliers d'euros	2013	2012
Valeur actuelle des engagements	41 953	43 760
Valeur de marché des actifs des fonds	- 9 843	- 18 913
Éléments différés ^(a)	- 25 176	- 17 257
PROVISION CONSTATÉE DANS LES COMPTES	6 934	7 590

(a) Les éléments différés correspondent aux pertes ou gains actuariels et aux coûts des services passés. En 2013, ces éléments incluent une reprise de 4,1 millions d'euros correspondant au reclassement à l'actif de l'excédent de régime article 39. Le solde de 6,9 millions d'euros correspond à l'engagement au titre de l'article 83.

Médailles du travail

L'engagement envers les salariés concernant l'attribution d'avantages pécuniaires, en contrepartie d'un nombre d'années de travail, en application de la réglementation du travail,

des conventions collectives, des accords syndicaux professionnels, a fait l'objet d'une évaluation au 31 décembre 2013 selon une méthode rétrospective, en retenant un taux d'actualisation (3,3 %) et s'élève à 2 355 milliers d'euros.

En milliers d'euros	2013	2012
Valeur actuelle des engagements	2 355	2 400
Valeur de marché des actifs des fonds	0	0
PROVISION CONSTATÉE DANS LES COMPTES	2 355	2 400

Indemnités de fin de carrière

L'engagement envers les salariés concernant l'attribution d'une indemnité de fin de carrière lors de tout départ en retraite a fait

l'objet d'une évaluation au 31 décembre 2013 selon une méthode rétrospective, en retenant un taux d'actualisation de 3,3 % et s'élève à 34 100 milliers d'euros.

En milliers d'euros	2013	2012
Valeur actuelle des engagements	34 100	34 619
Valeur de marché des actifs des fonds	0	0
Éléments différés ^(a)	- 14 894	- 16 262
PROVISION CONSTATÉE DANS LES COMPTES	19 206	18 357

(a) Les éléments différés correspondent aux pertes ou gains actuariels et aux coûts des services passés.

Charge de l'exercice

En milliers d'euros	2013	2012
Coût des services rendus sur la période	- 4 025	- 3 637
Charge d'intérêt sur l'actualisation	- 2 458	- 3 011
Cotisations versées	0	16 800
Prestations payées	3 790	3 469
Rendement attendu des actifs des fonds	516	282
Pertes (gains) actuariels	- 3 319	- 2 268
Coûts des services passés	- 302	- 302
CHARGE DE L'EXERCICE	- 5 798	11 333

16.2 Effectif moyen

Ventilation de l'effectif moyen	2013	2012
Cadres	1 327	1 293
Agents de maîtrise et employés	1 268	1 299
Ouvriers	830	865
TOTAL	3 425	3 457

16.3 Rémunération des dirigeants

En milliers d'euros	2013	2012
Organes de direction		
Rémunérations perçues ^(a)	1 791	1 661
Engagement d'indemnité de départ à la retraite (valeur actuarielle)	740	585
Engagement de retraite supplémentaire (valeur actuarielle)	10 040	9 119
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice ^(b)	1 521	1 213
TOTAL	14 092	12 578
Organes d'administration		
Rémunérations perçues	462	371
TOTAL	462	371

(a) Rémunération versée par Essilor International SA ou toute autre filiale consolidée.

(b) Les montants indiqués correspondent à la juste valeur comptable des actions de performance conformément aux normes internationales. Il ne s'agit donc pas des montants réels qui pourraient être dégagés lors de l'acquisition des actions, si celles-ci deviennent acquises. Il est par ailleurs rappelé que les attributions d'actions sont soumises à condition de présence et de performance.

16.4 Autres informations relatives au personnel

Droit Individuel à la Formation

Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF est de 321 645.

Le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande est de 303 660.

NOTE 17. Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux

En milliers d'euros, sauf pourcentages	PricewaterhouseCoopers				Mazars			
	Montant		En %		Montant		En %	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	447	447			282	282		
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	922	325			162	171		
SOUS-TOTAL	1 369	772	100 %	100 %	444	453	100 %	100 %
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
SOUS-TOTAL	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %
TOTAL	1 369	772	100 %	100 %	444	453	100 %	100 %

Les autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes correspondent principalement aux diligences effectuées dans le cadre d'opérations d'acquisitions de sociétés destinées à entrer dans le périmètre de consolidation.

NOTE 18. Événements postérieurs à la clôture**Acquisition de Transitions**

Le 29 juillet 2013, Essilor a annoncé la signature d'un accord en vue d'acquérir les 51 % du capital détenus par PPG dans Transitions Optical, leader mondial de la fourniture de verres photochromiques pour les producteurs de l'industrie optique. À l'issue de la transaction, Essilor détiendra 100 % du capital de Transitions Optical. Transitions Optical a réalisé un chiffre d'affaires de 814 millions de dollars en 2012, dont environ 310 millions de dollars avec des producteurs de verres autres qu'Essilor. Cet accord prévoit également l'acquisition d'Interst, un fabricant de verres solaires de haute qualité, basé à Parme en Italie. Interst a réalisé près de 34 millions de dollars de chiffre d'affaires en 2012. Le montant de la transaction s'élève

à 1,73 milliard de dollars payable à finalisation de l'opération auxquels s'ajouteront 125 millions de dollars de paiement différé sur cinq ans pour 51 % du capital de Transitions Optical et 100 % du capital d'Interst.

Soumise à l'obtention de diverses autorisations réglementaires, l'opération devrait être finalisée au premier semestre 2014. Sur la base des estimations actuelles, la transaction devrait avoir un effet positif sur les indicateurs financiers d'Essilor et, notamment, un accroissement du bénéfice net par action dès la première année d'intégration et d'au moins 5 % les années suivantes. À l'issue de cette opération, le ratio d'endettement sur fonds propres du Groupe restera inférieur à 40 %.

NOTE 19. Résultats (et autres éléments caractéristiques) des cinq derniers exercices**Capital en fin d'exercice**

En milliers d'euros

	2013	2012	2011	2010	2009
Capital social	38 646	38 650	38 527	38 098	38 792
Nombre d'actions ordinaires existantes	214 699 498	214 724 040	214 038 296	211 655 342	215 509 972
Dont actions propres	4 454 406	4 387 477	5 363 126	2 894 112	4 630 653
Nombre d'actions à dividende prioritaire existantes (sans droit de vote)	0	0	0	0	0

Opérations et résultats de l'exercice

En milliers d'euros

	2013	2012	2011	2010	2009
Chiffre d'affaires hors taxes	800 847	737 543	678 430	680 533	670 474
Résultat avant impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	373 329	445 205	300 219	362 900	246 094
Impôt sur les bénéfices	1 066	11 294	- 14 408	- 5 077	- 14 111
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	326 184	407 376	273 061	341 947	214 753
Résultat distribué	197 630	185 096	177 374	173 272	147 616

Résultats par action

En milliers d'euros

	2013	2012	2011	2010	2009
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant charges calculées (amortissements et provisions) hors actions propres	1,77	2,06	1,51	1,76	1,23
Résultat après impôt, participation des salariés et charges calculées (amortissements et provisions) hors actions propres	1,55	1,94	1,31	1,64	1,02
Dividende net attribué à chaque action ordinaire	0,94 ^(a)	0,88	0,85	0,83	0,70
Dividende net attribué à chaque action à dividende prioritaire sans droit de vote					

(a) Sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale du 7 mai 2014.

Personnel

En milliers d'euros, sauf effectif moyen

	2013	2012	2011	2010	2009
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3 425	3 457	3 464	3 528	3 584
Montant masse salariale de l'exercice	172 407	167 943	161 028	157 673	151 855
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	97 673	96 729	81 492	79 270	76 982

3.9 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013.

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Essilor International, tels qu'ils sont joints au présent rapport,

- la justification de nos appréciations,

- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la

présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.5 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le

caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux

ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-Sur-Seine et à Courbevoie, le 11 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Christine Bouvry

Mazars
Daniel Escudeiro



INFORMATIONS EN MATIÈRE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIÉTALE

4.1	INTRODUCTION	192		
4.2	INFORMATIONS SOCIALES	193		
4.2.1	Emploi	193		
4.2.2	Organisation du travail	195		
4.2.3	Relations sociales	195		
4.2.4	Santé et sécurité	197		
4.2.5	Formation	198		
4.2.6	Égalité de traitement	200		
4.2.7	Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail	201	4.4.2	Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines 212
4.3	INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	202	4.4.3	Sous-traitance et fournisseurs 213
4.3.1	Politique générale en matière environnementale	202	4.4.4	Loyauté des pratiques 214
4.3.2	Pollution et gestion des déchets	204	4.4.5	Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme 216
4.3.3	Utilisation durable des ressources	206	4.5	NOTE MÉTHODOLOGIQUE 217
4.3.4	Changement climatique	208	4.6	RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION 221
4.3.5	Protection de la biodiversité	209	4.7	EMPLACEMENT DES ÉLÉMENTS DE LA GRI 223
4.4	INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	210		
4.4.1	Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société	210		

BLOC-NOTES

“ **APPORTER UNE MEILLEURE VISION POUR AMÉLIORER LA VIE EST NOTRE ENGAGEMENT FONDAMENTAL POUR CONTRIBUER À UN DÉVELOPPEMENT DURABLE.** ”

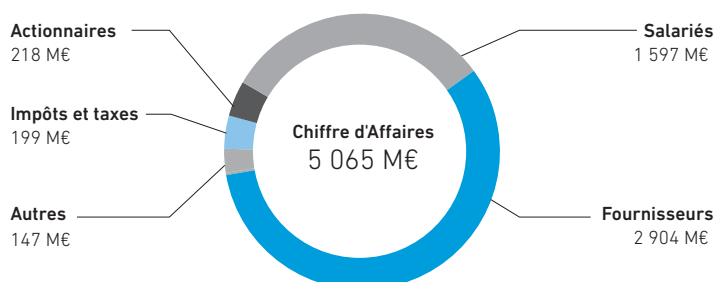
« Nous avons la chance, chez Essilor, d'être animés par une mission à fort impact sociétal. Améliorer la vie du plus grand nombre et créer une dynamique positive dans le monde entier passe par la sensibilisation de chacun à l'importance d'une bonne vision et l'accès à une correction adaptée pour tous. Notre mission est ainsi au cœur de nos engagements en termes de développement durable et de société responsable. Elle s'inscrit pleinement dans l'approche éthique et équitable qui caractérise nos relations avec nos parties prenantes, en particulier les communautés au sein desquelles nous vivons et travaillons.

En 2013, Essilor a renforcé sa démarche transverse innovante en matière de développement durable et de responsabilité sociale et sociétale. Nous avons créé une fonction de Chief Corporate Mission Officer, qui me rapporte directement, ainsi qu'un Comité de Responsabilité Sociale, Environnementale et Sociétale au sein du Conseil d'administration. Ce mode de gouvernance unique permet à Essilor d'explorer de nouveaux territoires et de promouvoir des modèles innovants d'économie inclusive, qui soutiendront la croissance continue du Groupe et sa contribution au développement économique et social sur le plan mondial.

Dans ce contexte, je suis heureux de renouveler ici l'engagement à long terme d'Essilor envers les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, tant dans sa stratégie, que dans ses actions quotidiennes et de communiquer le bilan annuel de nos progrès dans ce chapitre de notre Document de référence 2013. »

Hubert Sagnières
Président-Directeur Général

EMPREINTE SOCIO-ÉCONOMIQUE DU GROUPE



4.1 Introduction

L'exercice 2013 est la deuxième année d'introduction formelle de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, plus connue sous le nom de « loi Grenelle 2 » et son décret d'application correspondant, n° 2012-557 du 24 avril 2012, article L. 225-105-2. Essilor International s'est appliqué à continuer d'élargir le périmètre de reporting des sociétés financièrement consolidées dans le Groupe afin de réaliser son objectif de couverture d'ici 2017. Vous reporter à la partie « Méthodologie » de ce chapitre.

Essilor International a publié ses informations sociales, environnementales et sociétales au cours des 11 dernières années à partir de l'exercice 2002. Cette toute première information était présentée dans le Rapport annuel. En 2003, elle est publiée dans un document séparé « Mieux voir le monde / 2003. Notre contribution au développement durable ». Ce rapport, distribué à l'Assemblée Générale des actionnaires d'Essilor International et disponible pour toutes les parties prenantes, était avant tout destiné à une audience interne afin de mettre à jour la sensibilisation des salarié(e)s au développement durable et à la responsabilité sociale et sociétale de l'Entreprise.

L'information correspondante pour les exercices 2004 et 2005 est publiée dans les Rapports annuels respectifs. En 2006, le Groupe publie un deuxième document séparé « Mieux voir le monde / 2006. Notre contribution au développement durable ». L'objectif de ce document était de faire le point après trois années de formalisation de la démarche et de développement durable en action. La cible était avant tout externe et le rapport fut distribué en grande quantité dans le monde entier à toutes les parties prenantes après sa diffusion lors de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Depuis l'exercice 2007, ces informations font partie du Document de référence annuel dans le but de présenter un rapport intégré.

Enfin, depuis l'exercice 2012, Essilor International a choisi de continuer à utiliser les lignes directrices de la *Global Reporting Initiative* (GRI) et d'étendre progressivement le périmètre de

reporting qui couvrait la majorité des opérations conduites directement au quotidien par Essilor à un reporting qui couvrira progressivement l'ensemble des entités légales consolidées financièrement par Essilor.

Le Groupe a donc décidé de combiner dans son Document de référence annuel le respect du format de la loi Grenelle 2 avec son adoption de longue date des lignes directrices de la *Global Reporting Initiative* (GRI).

Le Groupe ne saurait s'engager sur un taux de couverture de 100 % et souhaite maintenir une réserve de 15 % pour anticiper potentiellement une ou plusieurs acquisitions au cours d'un même exercice dont le nombre total de salariés serait important et qui ne seraient pas en mesure de rapporter leurs informations non financières dans les mêmes délais que leurs informations financières lors de la première période d'intégration dans les comptes d'Essilor.

Suite à l'entrée en vigueur de l'article 225 de la loi Grenelle II et de son décret d'application du 24 avril 2012, KPMG Audit émet à partir de l'exercice 2013 un rapport comportant une attestation de présence et un avis motivé sur la sincérité de l'ensemble des informations RSE publiées dans le Rapport de gestion et dans le chapitre 4 du Document de référence.

Les travaux de vérification portant sur l'ensemble des informations RSE publiées, les symboles  qui identifiaient les informations faisant l'objet de tests de détail dans le Document de référence 2012 sont abandonnés.

Les nombreuses informations sociales, environnementales et sociétales de ce rapport sont généralement collectées sur une période de 12 mois allant du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013.

Les quelques informations collectées sur l'année pleine allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 sont suivies dans les textes ou dans les tableaux d'indicateur par un arobase placé en exposant : ®.

4.2 Informations sociales

Essilor souhaite, par sa politique humaine, encourager le développement et l'épanouissement personnel de ses salarié(e)s en leur offrant des possibilités d'évolution dans un groupe mondial, multiculturel et décentralisé ; leur fournir un environnement de travail qui respecte leur intégrité physique et morale quelle que soit leur origine ; leur assurer un traitement équitable en toutes circonstances ; développer leur employabilité interne et externe en facilitant leur accès à la formation tout au long de leur carrière et en enrichissant leurs postes et leur expérience par plus d'autonomie et de responsabilité ; favoriser l'accès au capital de l'Entreprise dans un cadre d'actionnariat salarié responsable.

L'actionnariat salarié d'Essilor est l'une des caractéristiques essentielles de la politique sociale du Groupe. Il n'apporte pas des bénéfices uniquement aux salariés mais aussi aux actionnaires, en alignant leurs intérêts communs sur la performance de la Société et la création de valeur qui en résulte. Il apporte au Groupe un affectio societatis particulièrement positif qui va bien au-delà du simple sentiment de fierté ou d'appartenance.

Les politiques sociales d'Essilor ont suivi l'internationalisation du Groupe. Elles ont été mises en place dans ses premières décades par des cadres français(es) expatrié(e)s. Elles ont suivi ensuite, et suivent encore aujourd'hui, la mondialisation continue du Groupe grâce à une approche de la gestion des ressources humaines déclinée généralement par des cadres locaux responsables des opérations dans leur pays.

4.2.1 Emploi

Effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique

Au 31 décembre 2013, Essilor comptait **55 129** collaboratrices et collaborateurs dans le monde (dont 100 % des effectifs des sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle). L'effectif moyen 2013 était de **52 962** personnes (effectifs se rapportant aux charges de personnel consolidées).

Essilor n'emploie pas un grand nombre de travailleurs temporaires (cf. rubrique 17.1 de l'annexe 1 du Règlement CE 809/2004).

			2013	2012	2011
LA 01	Effectifs fin de période année pleine 2013 ^(@)		55 129 ^(@)	50 668	48 700
LA 01	Effectifs moyens année pleine 2013 ^(@)		52 962 ^(@)	50 212	44 952
LA 01	Répartition des effectifs par zone géographique sur 55 129 effectifs fin de période année pleine 2013 ^(@)	Amérique du Nord	12 548 ^(@) (22,7 %)	12 875 (25,6 %)	14 481 (32,2 %)
		Europe	10 768 ^(@) (19,6 %)	11 613 (23,1 %)	11 454 (25,5 %)
		Amérique latine / Afrique / Asie / Australie / Moyen-Orient / Russie	31 813 ^(@) (57,7 %)	25 724 (51,3 %)	19 017 (42,3 %)
LA 01	Effectifs couverts par le reporting 2013 sur la période		39 937	34 075	33 530
	Taux de couverture		72,4%	67,3%	68,9%
LA 01	Répartition des effectifs par genre (sur 39 937 reportés sur la période)	Femmes	22 061 (55,2 %)	18 998 (55,8 %)	17 809 (53,1 %)
		Hommes	17 876 (44,8 %)	15 077 (44,2 %)	15 721 (46,9 %)
LA 01	Répartition des effectifs par fonction ^(@) (sur 52 962 effectifs moyens année pleine 2013) ^(@)	Ouvriers	29 700 ^(@) (56,1 %)	29 888 (59,5 %)	27 082 (60,2 %)
		Agents de maîtrise et employés	16 721 ^(@) (31,6 %)	14 062 (28,0 %)	12 170 (27,1 %)
		Cadres	6 541 ^(@) (12,3 %)	6 262 (12,5 %)	5 700 (12,7 %)

			2013	2012	2011
LA 01	Répartition des effectifs par tranches d'âge (sur 39 937 reportés sur la période)	- de 18 ans	128 (0,32 %)	50 (0,15 %)	N/C
		De 18 à 24 ans	4 095 (10,25 %)	3 451 (10,13 %)	N/C
		De 25 à 34 ans	11 936 (29,89 %)	10 265 (30,12 %)	N/C
		De 35 à 44 ans	10 649 (26,66 %)	8 907 (26,14 %)	N/C
		De 45 à 54 ans	7 700 (19,28 %)	6 651 (19,52 %)	N/C
		De 55 à 59 ans	2 963 (7,42 %)	2 572 (7,55 %)	N/C
		60 ans et +	2 466 (6,18 %)	2 179 (6,39 %)	N/C

Embauches et licenciements

Effectif fin de période année pleine 2013 : 55 129 ^(*)

Effectif fin de période année pleine 2012 : 50 668

Effectif fin de période année pleine 2011 : 48 700

Évolution 2013/2012 : + 9 % ^(*)

Le calcul du nombre d'entrées et de sorties est connu et mesuré dans chaque entité légale mais n'est pas consolidé à ce jour. Cette consolidation ne serait pas pertinente au niveau mondial dans la mesure où de trop nombreux facteurs entrent en ligne de

compte et varient d'une année à l'autre, la croissance du Groupe étant l'un des plus importants. Pour les mêmes raisons, la seule comparaison des effectifs totaux d'une année à l'autre ne donne pas une information suffisamment détaillée quant aux embauches et aux licenciements.

C'est pourquoi l'une des façons pour Essilor International de résoudre cette complexité et de mieux évaluer les embauches et les licenciements à un niveau mondial est de se référer au turnover du personnel.

		2013	2012	2011
LA 02	Turnover du personnel	8,9 %	8,5 %	8,3 %

Note : pour les entités qui ne le rapportent pas encore, le taux de turnover fait l'objet d'une évaluation fondée sur leur propre évaluation instruite de manière multiforme.

Rémunérations et leur évolution

Total des rémunérations en 2013 : 1 597 millions d'euros ^(*)

Total des rémunérations en 2012 : 1 550 millions d'euros

Total des rémunérations en 2011 : 1 288 millions d'euros

Évolution 2013/2012 : + 3 % ^(*)

L'évolution des rémunérations en moyenne pondérée pourrait être calculée mais ne serait pas pertinente au niveau mondial dans la mesure où de trop nombreux facteurs variant d'une année à l'autre entrent en ligne de compte (la croissance du Groupe étant l'un des plus importants).

Les salariés, premiers actionnaires d'Essilor

Depuis sa création, Essilor s'engage en faveur d'une politique d'actionnariat interne forte et, aujourd'hui, près d'un(e) salarié(e) sur quatre est actionnaire du Groupe. Premier actionnaire d'Essilor, l'actionnariat interne permet un mode de gouvernance original qui favorise le dialogue et fait participer les

salarié(s) aux grandes décisions du Groupe. Il aligne les intérêts des salarié(s) avec ceux des actionnaires. Multiforme, il est adapté à l'encadrement légal de chaque pays. Une structure d'animation originale qui rassemble plus de **sept mille** associé(e)s est assurée par une association de droit français dite de 1901 **Valoptec Association**.

		2013	2012	2011
	Nombre de salariés actionnaires	12 041	N/C	N/C
	Pourcentage de salariés actionnaires	22,7 %	N/C	N/C

Note : Pourcentage calculé sur **52 962** effectifs moyens année pleine 2013.

Le Service Actionnariat des Salariés d'Essilor International met en place et gère dans toutes les sociétés du groupe Essilor des Plans d'Achat d'Actions pour les salarié(e)s.

Avec huit collaborateurs multilingues, le service participe à la rédaction des règles de ces plans et à la gestion quotidienne des opérations de leurs titulaires. Il les informe régulièrement au même titre que les autres actionnaires.

En 2013, de nouveaux plans ont été mis en place dans les pays suivants : Allemagne, Brésil, Chine, Espagne, Finlande,

Grande Bretagne, Hongrie, Roumanie, Suède et Suisse. Des actions de performances ont été également distribuées.

Au 31 décembre 2013, la part des salarié(e)s actifs et retraité(e)s dans le capital atteint **8,4 %** du capital et **14,6 %** des droits de vote.

Rappelons que tout actionnaire d'Essilor International qui conserve ses actions au nominatif pur pendant une durée d'au moins deux années dispose d'un droit de vote double.

4.2.2 Organisation du travail

Organisation du temps de travail

L'organisation du temps de travail est extrêmement variable dans le groupe Essilor. Chaque entité légale est autonome pour décider des horaires de travail les plus appropriés. Essilor International ne saurait établir dans un document exhaustif la liste, établissement par établissement, de l'organisation du temps de travail.

Les décisions locales en matière d'organisation du temps de travail sont fondées au minimum sur les quatre critères

principaux suivants, parmi de nombreux autres existants ou possibles :

- l'adaptation aux besoins des clients ;
- les échanges avec les salarié(e)s soit *via* leur représentation, sous toutes les formes possibles, soit directement, pour les entités les plus petites ;
- la conformité à toutes les lois locales relatives à l'organisation du temps de travail ;
- l'optimisation de l'efficacité opérationnelle.

Absentéisme

			2013	2012	2011
LA 07	Taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'absentéisme, nombre de journées de travail perdues et nombre total d'accidents du travail mortels	Taux d'absentéisme	4,7 %	4,8 %	4,7 %
Voir le tableau complet de l'indicateur LA 07 ci-après					

Note : pour les entités qui ne le rapportent pas encore, le taux d'absentéisme fait l'objet d'une évaluation fondée sur leur propre évaluation instruite de manière multiforme.

4.2.3 Relations sociales

Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information, de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

L'organisation du dialogue social est extrêmement variable dans le groupe Essilor. Chaque entité légale est complètement autonome pour décider de l'organisation du dialogue social la plus appropriée. Essilor International ne saurait établir dans un document exhaustif la liste, établissement par établissement, de l'organisation du dialogue social.

Essilor promeut l'écoute, l'échange et la transparence dans les décisions locales en matière d'organisation du dialogue social, favorise la communication ouverte avec les salarié(e)s et met tout en œuvre pour assurer que toutes et tous pourront y participer en dehors de toute ligne hiérarchique.

Le dialogue social avec les salarié(e)s est généralement organisé soit *via* leur représentation sous toutes les formes possibles soit directement pour les entités les plus petites ou celles n'ayant pas souhaité une représentation par tierce(s) partie(s). Il couvre plus de 90 % du total des employés du Groupe.

Citons parmi les formes de représentation : Optical Union, au Brésil ; Shanghai Essilor Optical Company Limited Trade Union, en Chine ; Comité européen de dialogue et d'information Essilor (CEDIE), en Europe ; Karmika Sangha, en Inde ; Confederation of Filipino Workers Essilor Manufacturing Philippines Incorporated Chapter, aux Philippines ; Essilor Workers' Union of Thailand, en Thaïlande ; ainsi que les nombreux *activity committees*, *communication committees*, *employee committees*, *factory committees*, *safety committees*, *welfare committees* ou autres structures analogues.

Le Comité d'entreprise européen, appelé chez Essilor International Comité européen pour le Dialogue et d'Information chez Essilor (CEDIE), s'est réuni comme tous les ans en Assemblée plénière en région parisienne les 23, 24 et 25 mai 2013.

Cette plénière a été marquée par 2 faits importants :

- 2013 était l'année du renouvellement des membres comme tous les quatre ans. Sur un total de dix-neuf titulaires, onze nouvelles personnes n'ayant jamais participé à cette instance l'ont rejoint à cette occasion. Toutes ont ensuite élu un nouveau bureau composé de six membres, dont deux français de droit. Il est à noter que le secrétaire de ce bureau est lui-même un membre fraîchement élu ;
- pour aider ces nouveaux membres à mieux appréhender leurs fonctions, le bureau du CEDIE et la Direction avaient décidé de proposer à toutes et à tous une formation dont l'objectif était de familiariser les nouveaux et/ou de rappeler aux anciens le rôle du CEDIE et de ses membres ainsi que les droits et les obligations de chacun(e). Cette formation d'une durée d'une demi-journée, s'est déroulée juste avant la séance plénière, sous la conduite d'une société de formation spécialisée dans les Comités d'entreprise européens et a été très largement appréciée.

Dans une volonté forte, affichée et continue de mieux partager les informations et les rendre plus facilement accessibles à tous, l'intranet du CEDIE a migré vers un site Google® permettant un meilleur accès à tous, membres du CEDIE comme salarié(e)s des différentes entités européennes.

Parallèlement, les membres du CEDIE ont également proposé eux-mêmes, puis voté pour la création d'un logo propre à cette instance, lui donnant par là même une meilleure visibilité.

Toutes ces initiatives conjointes, fruit des efforts des membres du bureau du CEDIE et de la Direction, ont comme objectif essentiel de rendre le CEDIE plus visible et plus actif en Europe, à l'évidence conformément à la nouvelle directive de la communauté européenne, mais d'abord et surtout conformément à la volonté authentique démontrée depuis toujours par le groupe Essilor de favoriser une information et un dialogue social de qualité.

Par ailleurs, comme tous les ans, le bureau s'est réuni trois fois en session ordinaire et deux fois en session extraordinaire.

Les procédures d'information peuvent varier d'une entité légale à l'autre en fonction du type d'information, mais Essilor les promeut de façon systématique et dans le monde entier comme facteur essentiel de succès opérationnel et d'alignement stratégique.

L'un des nombreux exemples est la procédure d'information relative à une période minimale de notification dans le cas d'une modification substantielle relative à l'activité opérationnelle. Se référer à l'indicateur de la GRI LA 05.

La consultation du personnel prend également des formes très variées d'une entité légale à l'autre, mais Essilor la promeut de façon systématique dans le monde entier comme un facteur essentiel de succès, de performance et d'alignement stratégique.

Des enquêtes d'opinion mondiales des salarié(e)s sont régulièrement organisées dans le Groupe.

De la même manière, les négociations avec le personnel varient d'un établissement à l'autre, mais Essilor les promeut de façon systématique dans le monde entier comme un facteur essentiel de la satisfaction des salarié(e)s.

LA 04	Pourcentage de salariés couverts par une convention collective	Le style de management d'Essilor, appuyé par l'origine du Groupe, son histoire, son double objectif économique et humain, et renforcé entre autres par la diffusion, la compréhension et l'application des règles figurant dans le document traduit en 27 langues <i>Les Principes Essilor</i> favorise le dialogue social que les salarié(e)s soient couvert(e)s par une convention collective ou non. L'ensemble des salarié(e)s du Groupe a accès à une couverture sociale. Son type diffère selon les caractéristiques locales. Elle est le résultat de l'écoute et des échanges mutuels entre les salariés et la Direction. L'actionnariat salarié, très développé dans le Groupe, favorise la compréhension des sujets liant les aspects économiques et les aspects sociaux et aligne les intérêts des associé(e)s salarié(e)s avec ceux des actionnaires.
LA 05	Délai minimal de notification préalable à toute modification d'organisation, en indiquant si ce délai est précisé dans une convention collective	Généralement supérieur à six mois.

Bilan des accords collectifs

Les accords collectifs sont extrêmement nombreux dans chaque établissement ou groupe d'établissements, ou pays. Chaque entité légale est autonome pour mettre en place des accords collectifs. Essilor International ne saurait établir dans un document exhaustif la liste complète des accords collectifs.

Essilor promeut les accords collectifs comme une façon d'attirer et de retenir les salarié(e)s qui contribuent à la performance du Groupe par leurs expertises et leurs talents. La grande

majorité des accords collectifs correspond à la mise en place d'avantages à la fois dans le long terme (couverture médicale, retraite, assurances santé et handicap, assurance décès, etc.) et dans le court terme (primes de résultat, distribution d'actions de performance, participation, etc.).

La plupart des accords collectifs sont reconduits régulièrement, souvent après avoir été revus et améliorés.

Le bilan des accords collectifs de l'année 2013 s'inscrit très généralement dans cette tendance.

4.2.4 Santé et sécurité

Conditions de santé et de sécurité au travail

Constituée entre autres d'experts dans les domaines de la santé et de la sécurité au travail, de la gestion des produits chimiques et de l'ergonomie, la Direction Monde Environnement, Hygiène et Sécurité (*Global EHS Department*) offre au réseau de correspondants EHS du Groupe une assistance et un support pour l'ensemble des questions liées à ces domaines.

La volonté d'Essilor de décentraliser, de respecter le principe de subsidiarité et de confier les responsabilités locales à ceux qui connaissent les situations locales, se traduit par la présence de spécialistes locaux et de dirigeants locaux dans ces domaines.

Essilor a engagé ses 13 sites de production amont dans une démarche de mise en place et de maintenance de systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail qui comportent des objectifs locaux. Au 31 décembre 2008, et donc a fortiori au 31 décembre 2013, les sites de production au Brésil (1), en Chine (1), aux États-Unis (2), en France (3), en Irlande (1), au Mexique (1), aux Philippines (2), à Porto Rico (1) et en Thaïlande (1) étaient certifiés OHSAS 18001. Le taux de certification des systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail des usines de production amont du Groupe reste au niveau maximum de 100 % (13/13).

En 2013, les audits de suivi programmés ont été effectués.

Venant s'ajouter aux sites de production de masse mentionnés ci-dessus, certains laboratoires de prescription et de services, parmi les plus importants en termes de volume traité, ont également mis en place et maintiennent des systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail. Ils sont certifiés OHSAS 18001 chaque fois que cela est pertinent.

D'autres laboratoires de prescription et de services, ainsi que de plus petites entités pour lesquelles l'installation formelle d'un système de management de la santé et de la sécurité au travail ne se justifie pas, s'assurent que la santé et la sécurité au travail ainsi que les conditions de travail sont des sujets traités de façon similaire. Ils le sont par leur Comité *ad hoc*, en général une version locale du CHSCT français, qui les inscrit dans un processus d'amélioration continue du type « planifier, développer, contrôler, ajuster » (PDCA).

Les plans d'action sont mis en place avec objectifs et cibles pour mieux assurer la prévention et la diminution des risques liés à la santé et à la sécurité au travail.

Les lignes directrices du référentiel OHSAS 18001 constituent une porte d'entrée aux politiques de santé et de sécurité au travail dans tous les sites. L'un des objectifs de ces politiques est l'amélioration de la sensibilisation, de la formation et de la communication sur les sujets de santé et de sécurité au travail.

En 2013, le groupe de travail *ad hoc* a continué à mettre en place les différentes actions de suivi assurant avec succès la conformité d'Essilor dans l'application du Règlement REACH. Ce groupe se compose de responsables et/ou d'experts dans les domaines des achats, des affaires juridiques, du développement durable, de l'environnement, de l'hygiène, de la santé et de la sécurité au travail, de la recherche et du développement. Il fait appel au concours d'un consultant extérieur spécialisé et du Centre Technique d'une organisation professionnelle. Il est destiné à conserver les activités de veille et de mise à jour sur les exercices suivants avec un horizon à long terme. La division Instruments ainsi que d'autres divisions, filiales ou entités légales du groupe Essilor y sont représentées.

Par ailleurs, la Direction Monde Environnement, Hygiène et Sécurité (*Global EHS Department*) utilise un outil de gestion mondiale des fiches de données de sécurité qui applique les directives du Système d'harmonisation globale (*Globally Harmonized System ou GHS*). Associé à un guide EHS pour les nouveaux produits et projets remis à jour en 2013, ces outils permettent eux aussi d'améliorer la gestion du risque EHS.

Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

À notre connaissance, il n'y a pas à ce jour d'accords à proprement parler signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel se limitant strictement aux seuls sujets liés à la santé et à la sécurité au travail.

Les accords qui sont signés sur ces sujets ont généralement un cadre plus large relatif aux conditions de travail en général et incluent alors la santé et la sécurité au travail.

Se référer également à la description des systèmes de management de la santé et de la sécurité du paragraphe précédent.

Accident du travail, notamment leur fréquence et leur gravité

			2013	2012	2011
LA 07	Taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'absentéisme, nombre de journées de travail perdues et nombre total d'accidents du travail mortels	Accidents avec arrêts	192	216	156
		Accidents sans arrêts	386	638	387
		Accidents mortels	0	0	0
		Jours de travail perdus	4 179	2 735	3 772
		Taux d'absentéisme	4,7 %	4,8 %	4,7 %
	Taux de fréquence pour l'exercice	2,6 ^(@)	3,5	3,8	
	Taux de gravité pour l'exercice	0,06 ^(@)	0,08	0,11	

Maladies professionnelles

L'identification et le suivi de la possible survenance de maladies professionnelles sont pratiqués par les établissements mais la quantification n'est pas consolidée à ce jour. Elle ne figure donc pas dans l'indicateur de la GRI LA 07. La très grande majorité des maladies professionnelles déclarées font partie de la catégorie des troubles musculo-squelettiques (TMS). La présence d'un

poste d'ergonome au sein de la Direction Monde Environnement, Hygiène et Sécurité (*Global EHS Department*) est destinée à initier et à suivre les programmes mis en place visant à diminuer le nombre de cas existants et de prévenir l'apparition de ces troubles musculo-squelettiques. Ses programmes d'action se sont renforcés en 2013.

LA 08	Programmes d'éducation, de formation, de conseil, de prévention et de maîtrise des risques mis en place pour aider les salariés, leur famille ou les membres des communautés locales en cas de maladie grave	Le Groupe agit dans ce domaine en tant que de besoin. Il a formé en 2005 une cellule de veille sanitaire, chargée plus particulièrement de suivre l'évolution de la grippe aviaire. En 2009, cette cellule a suivi et accompagné, par des plans d'action, les évolutions de la grippe de type A (H1N1). Toujours prête à intervenir en 2013, elle a continué de travailler en collaboration avec les experts de santé avec lesquels elle a contracté et qui suivent les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé. Elle peut être activée quasi instantanément, dès l'observation du départ d'une nouvelle crise.
-------	---	--

4.2.5 Formation

Politiques mises en œuvre en matière de formation

Les entités d'Essilor à travers le monde investissent dans la formation. C'est l'un des outils qui assurent l'excellence opérationnelle du Groupe, la formation continue des salarié(e)s et l'accroissement de leurs connaissances, de leur expérience et de leur profil professionnels. Les politiques mises en œuvre en matière de formation varient énormément d'un établissement à l'autre selon le type d'activité principale. Néanmoins, les politiques de formation sont liées par au moins trois éléments clés, parmi de nombreux autres :

- formations adaptées aux activités du site portant sur ses stratégies opérationnelles (production de masse, laboratoire de prescription et de services, centre de distribution, filiale de distribution, etc.) traduites par les départements des ressources humaines en termes de compétences acquises ;
- accompagnement individuel des salarié(e)s afin d'améliorer leurs performances dans leur domaine d'activité ; et
- développement de leurs talents et de leur employabilité.

L'objectif principal des politiques de formation est d'accompagner le personnel dans la bonne réalisation de son travail quotidien, dans le court et le moyen terme. Ces politiques suivent les évolutions de l'Entreprise et l'adaptation de ses stratégies.

Une attention particulière est apportée à la réalisation de programmes de formation qui couvrent l'ensemble des méthodes d'apprentissage. Le recours à des intervenants extérieurs ou à des stages et échanges avec d'autres entreprises permet d'acquérir de nouveaux savoir-faire et offre une ouverture au-delà des frontières de l'Entreprise. Les programmes internes sont adaptés à chaque besoin local. Des programmes où les employé(e)s sont responsables de leur propre développement sont proposés. Le dialogue en toute transparence avec la hiérarchie et la validation des acquis permettent d'enregistrer les progrès.

En 2013, de nombreuses formations ont été dispensées sur la gestion de la qualité, tant au niveau des produits qu'à celui des process, des services et de la satisfaction des clients ainsi que sur l'environnement et sur la santé et la sécurité au travail. Essilor a poursuivi son investissement dans le développement de ses managers, avec l'aide des programmes de formation bâtis en 2012, dans l'objectif constant de soutenir sa dynamique de croissance.

En connexion avec sa politique de management des talents, Essilor a porté son attention sur les managers du Groupe qui sont au cœur de son succès et dont le développement est important. Ces programmes ont été construits pour servir plusieurs niveaux de managers :

- à celles et à ceux qui se consacrent essentiellement à l'exécution opérationnelle de la stratégie avec leurs équipes, le *General Management Program* (GMP) propose une sélection de sujets de la vie des affaires (stratégie, marketing, opérations, finance) qui s'inscrivent dans une démarche d'apprentissage continue sous-tendue par Harvard Manage Mentor®. Organisé dans trois régions majeures, ce programme est réalisé en partenariat avec trois écoles de management et possède un schéma commun auquel vient s'ajouter une adaptation locale. Le leadership est intégré dans ce programme qui prépare les managers à toujours mieux conduire le changement ;
- à celles et à ceux qui se consacrent essentiellement à la transformation des grands objectifs stratégiques diffusés ensuite à leurs équipes opérationnelles, l'*Advanced Management Program* (AMP) offre une approche double. Un premier axe développe l'approche stratégique dans un environnement en constante évolution, un second développe les qualités du leadership dans la conduite quotidienne des équipes dans ce contexte de changement. Une partie du programme se déroule dans un pays à forte croissance, pour appréhender au plus près du marché les opportunités de croissance ;
- un programme *Senior Management Program* (SMP) est en cours de développement, destiné aux managers jouant directement un rôle dans l'élaboration de la stratégie. Avec l'apparition de nouveaux rôles dans l'organisation, l'alignement du contenu de ce programme avec la stratégie demande une réflexion attentive et approfondie.

Au cours de l'exercice, trois groupes ont participé au GMP (un par région) et un nouveau groupe à l'AMP, soit un total de 165 managers. Pour AMP, le groupe de 2012 (35 managers) a terminé son parcours en Indonésie, pendant que le nouveau groupe démarrait sa formation, qui se terminera en Inde début 2014.

Un programme de leadership a été également réalisé pour compléter GMP et AMP afin de mieux préparer les leaders de demain. Fondé sur les approches d'auto-évaluation et de co-développement, ce programme a beaucoup d'impact sur nos managers qui peuvent à la fois en tirer des bénéfices immédiats et se projeter également dans leur évolution. 55 managers ont participé aux deux sessions organisées.

Par ailleurs, Vision Essilor, le programme d'accueil des nouveaux managers, est une semaine entière consacrée aux échanges

directs avec la Direction Générale pour identifier les challenges et se saisir des opportunités, pour faire partager les bonnes pratiques ainsi que pour installer une sensibilisation à la culture et aux valeurs du Groupe, régulièrement enrichies par les partenaires qui le rejoignent. Les principes Essilor y sont largement diffusés. Ce programme a pu être organisé deux fois dans l'année, ce qui est un investissement remarquable de la disponibilité du Top Management dans le développement de ses managers. Il était apprécié par plus de 200 femmes et hommes de différents horizons géographiques et de différents métiers.

Sur le plan de la diversité, 32 % des participants à ces programmes sont de femmes, et la diversité des pays représentés, représentant parfaitement la diversité du Groupe, est de plus de 30 pays différents.

Pour soutenir la stratégie du Groupe, des premières démarches de formation de nos partenaires ont été spécifiquement développées, combinant contenus académiques et internes, avec un premier groupe de 30 managers chinois.

Une attention particulière a également été portée à rassembler la communauté de formation et à créer une réelle dynamique d'échanges profitable à tous.

Essilor a également renforcé le rôle du *e-learning* dans le développement de ses managers et employés, avec des contenus *corporate* développés sur mesure (Principes Essilor, conformité), des contenus métier (produits et vente) et des contenus spécialement dédiés au management (développés aux États-Unis en collaboration avec le *Center for Creative Leadership*), qui complètent totalement les sessions organisées globalement.

En 2013, plus de 2 000 managers et employés ont suivi au moins un de ces contenus et le projet 2014 est de poursuivre cette démarche en la soutenant à l'aide d'un outil de mise à disposition global.

Enfin, la démarche globale du Groupe pour capitaliser sur ses savoir-faire a été primée dans le cadre du **Trophée du Capital Humain**. Cette démarche a permis de former plus de 14 000 employés depuis 5 ans, en engageant directement les collaborateurs à devenir formateurs et à partager leurs connaissances, avec le support des technologies digitales.

Nombre total d'heures de formation

Par rapport à l'exercice précédent, le nombre d'heures de formation est en forte diminution chez les employés (- 29 %), les laboratoires de taille très importante étant désormais en

régime de croisière et en augmentation significative (+ 17 %) pour les personnels d'encadrement plus sollicités par les nouveaux programmes de gestion des talents.

			2013	2012	2011
LA 10	Nombre moyen d'heures de formation par an, par salarié	Nombre d'heures employés	282 969	399 438	506 762
		Nombre d'heures encadrement	161 895	138 083	209 526
		TOTAL	444 864	537 521	716 288

4.2.6 Égalité de traitement

Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Les entités d'Essilor ont mis en place différentes mesures pour conserver l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes. Conscient de la valeur de la diversité au service de la performance de l'Entreprise, Essilor offre des opportunités de promotion à toutes et à tous. Les décisions relatives à l'emploi sont fondées dans le Groupe sur le mérite, les qualifications et les capacités de chacune et de chacun. Essilor ne se livre à aucune discrimination sur la base du sexe des individus, ni à l'embauche, ni dans l'emploi lui-même, ni dans les opportunités de promotion.

Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

De même, les entités d'Essilor ont mis en place différentes mesures pour favoriser l'emploi et l'insertion des personnes handicapées. Les procédures de recrutement permettent d'offrir à des personnes handicapées de réelles et intéressantes opportunités d'emploi. Tous les efforts raisonnables sont faits concernant l'aménagement spécifique d'un poste de travail et de son accessibilité pour une personne handicapée dont la performance pourrait être affectée sans cette démarche. Essilor ne se livre à aucune discrimination sur la base du handicap des

individus, ni à l'embauche, ni dans l'emploi lui-même, ni dans les opportunités de promotion.

Politique de lutte contre les discriminations

Dans le cas de l'indicateur HR 04, Essilor se conforme plus spécifiquement aux conventions fondamentales n° 100, relative à l'égalité de rémunération, et n° 111 relative à la discrimination (emploi et profession). Les quelques allégations portées chaque année à notre connaissance et qui ont fait l'objet du déclenchement d'une procédure dans le but d'une qualification d'incident de discrimination (de 2 à 5 par an en moyenne pour le Groupe) ne sont pas avérées. Aucun aboutissement de procédure n'est à signaler pour l'exercice 2013.

Les entités d'Essilor luttent contre toute forme de discrimination. Conscient de la valeur de la diversité au service de la performance de l'Entreprise, Essilor offre des opportunités de promotion à chaque personne. Les décisions relatives à l'emploi sont fondées dans le Groupe sur le mérite, les qualifications et les capacités de chaque individu. Essilor ne se livre à aucune discrimination sur la base par exemple de la couleur des individus, ou de leur religion, ou de leur sexe, ou de leur handicap, ou de leur nationalité, ou de leur âge, ou de leur orientation sexuelle, ni à l'embauche, ni dans l'emploi lui-même ni dans les opportunités de promotion.

		2013	2012	2011
HR 04	Nombre total d'incidents de discrimination et mesures prises	0	0	0
LA 13	Composition des organes de gouvernance et répartition des employés par sexe, tranche d'âge, appartenance à une minorité et autres indicateurs de diversité	À ce jour, cet indicateur de diversité est connu et mesuré localement quand les lois l'autorisent, mais n'est pas consolidé globalement. Quatre femmes et onze hommes constituent le Conseil d'administration d'Essilor International (27 % et 73 % respectivement).		
LA 14	Rapport du salaire de base des hommes et de celui des femmes par catégorie professionnelle	À ce jour, cet indicateur de diversité est connu et mesuré localement mais n'est pas consolidé globalement.		

4.2.7 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail

Signataire du Pacte mondial, Essilor respecte, soutient et promeut en particulier, mais pas seulement, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, correspondant aux premier et deuxième de ses dix principes, et les huit Conventions de l'OIT correspondant aux troisième, quatrième, cinquième et sixième de ses dix principes.

Dans le cas des indicateurs de la GRI HR 05 et LA 04, Essilor se conforme plus spécifiquement à l'article 20 de la Déclaration des droits de l'homme :

- toute personne a le droit à la liberté de réunion et d'association pacifique ;
- nul ne peut être obligé de faire partie d'une association.

Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective

Dans le cas des indicateurs de la GRI HR 05 et LA 04, Essilor se conforme plus spécifiquement aux conventions fondamentales n° 87, relative à la liberté syndicale et à la protection du droit

syndical, et n° 98, relative au droit d'organisation et de négociation collective. À ce jour, aucune activité n'a été identifiée comme présentant un risque de non-conformité dans ce domaine.

		2013	2012	2011
HR 05	Activités identifiées au cours desquelles le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective risque d'être menacé, et mesures prises pour assurer ce droit	0	0	0

Élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession

Dans le cas de l'indicateur HR 04, Essilor se conforme plus spécifiquement aux conventions fondamentales n° 100, relative à l'égalité de rémunération, et n° 111, relative à la discrimination (emploi et profession). Les quelques allégations portées à notre connaissance chaque année qui ont fait l'objet du déclenchement d'une procédure afin d'obtenir la qualification d'incidents

de discrimination (de 2 à 5 par an en moyenne pour le Groupe) ne sont pas avérées. Aucun aboutissement de procédure n'est à signaler pour l'exercice 2013.

Voir également ci-avant dans la rubrique « Égalité de Traitement » le paragraphe « La politique de lutte contre les discriminations ».

		2013	2012	2011
HR 04	Nombre total d'incidents de discrimination et mesures prises	0	0	0

Élimination du travail forcé ou obligatoire

Dans le cas de l'indicateur HR 07, Essilor se conforme plus spécifiquement aux conventions fondamentales n° 29, relative au travail forcé, et n° 105, relative à l'abolition du travail forcé.

À ce jour, aucune activité n'a été identifiée comme présentant un risque de non-conformité dans ce domaine.

		2013	2012	2011
HR 07	Activités identifiées comme présentant un risque significatif d'incidents relatifs au travail forcé ou obligatoire, et mesures prises pour contribuer à interdire ce type de travail	0	0	0

Abolition effective du travail des enfants

Dans le cas de l'indicateur HR 06, Essilor se conforme plus spécifiquement aux conventions fondamentales n° 138, relative à l'âge minimum, et n° 182, relative aux pires formes de travail

des enfants. À ce jour, aucune activité n'a été identifiée comme présentant un risque de non-conformité dans ce domaine.

		2013	2012	2011
HR 06	Activités identifiées comme présentant un risque significatif impliquant le travail d'enfants, et mesures prises pour contribuer à interdire ce type de travail	0	0	0

4.3 Informations environnementales

Signataire du Pacte mondial, Essilor suit une approche de précaution vis-à-vis de l'environnement, recherche des initiatives pour promouvoir la responsabilité environnementale et encourage le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement, dans son souhait de respecter, soutenir et promouvoir dans sa sphère d'influence en particulier, mais pas seulement, les septième, huitième et neuvième de ses 10 principes.

Essilor s'est engagé à participer aux initiatives de développement durable en préservant l'environnement et en promouvant des produits recyclables, et à respecter strictement les réglementations en vigueur, quels qu'en soient le champ d'application et la région du monde. Bien que la nature de son activité ait des effets limités sur l'environnement, Essilor s'est engagé très tôt dans une démarche volontaire afin de connaître avec précision les conséquences, même légères, de ses différentes activités. En effet, Essilor gère plusieurs centaines de milliers de références et ses produits doivent conserver une propreté immaculée tout au long de leur processus de fabrication. À côté d'une optimisation continue de l'utilisation des ressources naturelles (de l'eau ou de l'énergie par exemple), les systèmes de management de l'environnement participent largement à l'efficacité des unités de production en leur apportant les bénéfices associés à leur présence, souvent d'une importance considérable dans le maintien de l'ordre et de la propreté des locaux.

Essilor a fait sa « révolution verte » au milieu du siècle dernier grâce à l'introduction du fameux verre ORMA® (pour ORganic MAterial, matériau organique) qui allait se substituer au verre minéral. Cette rupture technologique ouvrait la voie à l'abandon de méthodes ancestrales de fabrication qui consistaient à extraire de la silice, à la traiter par de la chimie minérale lourde (potasse, soude, oxydes métalliques, etc.) et à la fondre dans des fours à haute température. Aujourd'hui, cette substitution s'est opérée de façon quasi complète dans les marchés matures mais reste encore à encourager dans la plupart des marchés émergents pour arriver aux mêmes taux d'accomplissement. Afin de convaincre les porteurs de lunettes des bénéfices de ce dispositif simple pour l'intégrité, la santé et la sécurité de l'œil, Essilor fait à ce jour la promotion exclusive de verres correcteurs plus légers, plus résistants et plus respectueux de l'environnement, fabriqués en résines thermodurcissables ou en matières thermoplastiques. Les verres correcteurs fabriqués à partir de matières thermoplastiques peuvent être recyclés pour fabriquer différents objets, mais ne peuvent pas être utilisés pour fabriquer à nouveau des verres correcteurs interdisant ainsi la mise en place d'une économie circulaire dans les métiers de l'optique. Une paire de verres correcteurs ne constitue pas un déchet ultime significatif pour l'environnement.

Dans ce contexte, Essilor parvient à poursuivre la diminution régulière de sa consommation de ressources par verre produit et livré, en travaillant sur le gain des prochains pourcentages voire des ultimes pourcentages d'amélioration.

C'est en 2013 qu'Essilor a inauguré son nouveau Centre Innovation et Technologie (CIT) français basé à Créteil (94) qui constitue le plus grand centre de recherche dans le monde entièrement dédié à l'optique ophtalmique. Son objectif est de renforcer la capacité d'innovation d'Essilor qui se dote d'un dispositif mondial adapté à ses ambitions de leader.

Près de 900 salarié(e)s des départements R&D, Ingénierie, mais aussi Opérations monde, Logistique, Achats et Qualité, se sont regroupé(e)s au sein du Centre Innovation et Technologie français. Cette organisation transversale viendra conforter l'efficacité opérationnelle des équipes.

Il s'agit d'un projet architectural ambitieux et respectueux de l'environnement qui comprend un bâtiment de 15 000 m² sur quatre niveaux entièrement dédiés à la recherche, au développement et à l'ingénierie qui sont répartis en laboratoires de recherches, équipements de haute technologie et bureaux.

Mais avant tout ce bâtiment intègre une démarche environnementale de haut niveau avec des certifications de Haute Qualité Environnementale. Essilor a fait le choix de l'efficacité énergétique grâce à l'utilisation d'énergies renouvelables comme la géothermie et l'adjonction de 700 m² de panneaux photovoltaïques ainsi qu'à une consommation optimisée des ressources : les étages supérieurs du bâtiment fonctionnent à énergie positive, produisant plus d'énergie qu'ils n'en consomment. Des terrasses végétales et des espaces verts viennent compléter ces nouvelles installations pour un environnement de travail moderne et agréable.

4.3.1 Politique générale en matière environnementale

L'organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Constituée entre autres d'experts dans les domaines de l'environnement et de la gestion des produits chimiques, la Direction Monde Environnement, Hygiène et Sécurité (*Global EHS Department*) offre au réseau de correspondants EHS du Groupe une assistance et un support pour l'ensemble des questions liées à ces domaines.

La volonté d'Essilor de décentraliser, de respecter le principe de subsidiarité et de confier les responsabilités locales à ceux qui connaissent les situations locales, se traduit par la présence de spécialistes locaux et de dirigeants locaux dans ces domaines.

Essilor a engagé ses 13 sites de production amont dans une démarche de mise en place et de maintien de systèmes de management environnementaux certifiés ISO 14001 qui comportent des objectifs et des cibles fixés localement. Depuis le 31 décembre 2005, et donc a fortiori au 31 décembre 2013, tous ces sites de production dans le monde, c'est-à-dire au Brésil (1), en Chine (1), aux États-Unis (2), en France (3), en Irlande (1), au Mexique (1), aux Philippines (2), à Porto Rico (1) et en Thaïlande (1), étaient certifiés ISO 14001. Le taux de certification des systèmes de management de l'environnement des usines de production amont du Groupe reste au niveau maximum de 100 % (13/13).

En 2013, les audits de suivi programmés ont été effectués.

Venant s'ajouter aux sites de production de masse mentionnés ci-dessus, certains laboratoires de prescription et de services parmi les plus importants en termes de volume traité ont également

mis en place et maintiennent des systèmes de management de l'environnement qui sont certifiés ISO 14001 chaque fois que cela est pertinent. D'autres laboratoires de prescription et de services, ainsi que de plus petites entités pour lesquelles l'installation formelle d'un système de management de l'environnement ne se justifie pas, s'assurent que la gestion préventive des impacts environnementaux est un sujet traité de façon similaire par leur Comité *ad hoc*, formé de spécialistes des services généraux ou de la maintenance, qui l'inscrit dans un processus d'amélioration continue du type « planifier, développer, contrôler, ajuster » (PDCA).

En 2013, les laboratoires de prescription du groupe Essilor ont renforcé leur mobilisation sur les actions de réduction de consommation d'eau et d'énergie dans le prolongement des actions déjà bien avancées dans les unités de production de série. Répartis entre l'Amérique du Nord (USA et Canada), l'Amérique du Sud (Brésil), l'Europe et la vaste zone AMERA (*Asia-Pacific, Middle East, Russia, Africa*) (en pratique le reste du monde) c'est un total de 112 laboratoires qui ont été ainsi identifiés pour définir des plans d'actions spécifiques et pour se fixer des objectifs pour l'année 2014.

Les actions de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement

La démarche de certification ISO 14001 prévoit la mise en place sur chaque site d'une politique environnementale qui compte parmi ses objectifs reconduits l'effort de formation et d'information du personnel.

En 2013, de nombreuses formations sur les aspects du management de l'environnement ont été dispensées dans les différentes entités. La Direction Monde Environnement, Hygiène et Sécurité (*Global EHS Department*) a poursuivi le déploiement d'un programme de sensibilisation à la politique EHS et aux outils de gestion des différents risques EHS sous la forme des cinq modules développés en 2012 :

- « Tous concernés, tous gagnants » ;
- « Prendre le problème à la source » ;
- « Observer et comprendre » ;
- « Agir » ;
- « Management EHS : un référentiel essentiel ».

L'objectif est d'aider les collaborateurs d'un site à mettre en œuvre, de façon locale et concrète, les principes de la politique EHS du Groupe. Cette sensibilisation est généralement réalisée en présence du manager d'une équipe ou d'un site qui utilise ces modules comme support de formation et d'interactions sur les spécificités locales. Les modules peuvent également être utilisés individuellement dans le cadre d'une formation en ligne.

Disponibles en anglais, ils sont diffusés à l'ensemble du réseau EHS pour une utilisation sur site, et mis à la disposition des nouvelles entités ayant rejoint le Groupe, lors de leur premier contact avec la Direction Monde Environnement, Hygiène et Sécurité (*Global EHS Department*).

Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Pour la période de 12 mois de reporting du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013, **3 710 000 euros** (1 460 000 euros en 2012) ont été dépensés ou investis pour la prévention des risques environnementaux et des pollutions. Deux investissements exceptionnels ont été réalisés au cours de cet exercice pour des montants respectifs de 1 200 000 euros et 800 000 euros, représentant à eux deux seuls 54 % du total du Groupe. Ils correspondent au renouvellement d'installations arrivées au terme de leurs amortissements.

Les moyens consacrés à la prévention et à la réduction des risques pour l'environnement permettent de réaliser les plans d'action définis chaque année par la fixation des objectifs et des cibles. Enfin, et malgré la très faible probabilité d'occurrence, chaque site a mis en place une organisation permettant de faire face à des incidents voire des accidents de pollution qui pourraient avoir des conséquences, même légères, au-delà des établissements de la Société.

Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la Société dans un litige en cours

Essilor n'a passé aucune provision pour risques environnementaux en 2013. Ces risques sont auto-assurés.

4.3.2 Pollution et gestion des déchets

Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Les études d'impacts environnementaux des activités d'Essilor sont à la base même du fonctionnement des systèmes de management de l'environnement utilisant le référentiel ISO 14001. Elles permettent d'identifier les risques de rejets dans l'air, l'eau et le sol. À ce jour, aucun risque de rejets dans l'air, l'eau ou le sol n'a été identifié comme pouvant affecter gravement l'environnement.

La prévention et la réduction des rejets dans l'air sont prises en compte chaque fois que cela est pertinent. Par exemple, les entités du Groupe investissent dans des dispositifs de traitement des émissions de composés organiques volatils (COV), allant de la simple hotte sur poste jusqu'au bio-filtre piloté par ordinateur, filtres au charbon actif ou dispositifs semblables adaptés en tant que de besoin. Elles fixent des objectifs et des cibles de réduction des rejets existants et de l'émission indirecte de gaz à effet de serre, essentiellement du CO₂ lié aux consommations d'électricité,

grâce à la maîtrise des consommations d'énergie et l'optimisation de la logistique et des transports.

La prévention et la réduction des rejets dans l'eau sont prises en compte chaque fois que cela est pertinent à la fois en investissant dans des dispositifs de traitement des effluents aqueux, allant des simples dispositifs de filtrage, de neutralisation, de décantation et de dégraissage, ou une combinaison de ces procédés jusqu'à des unités de traitement complètes, ou stations de purification ou ensembles de traitement similaires. Ces mesures visent la réduction des charges dans les effluents existants, essentiellement des matières en suspension liées au surfacage dans le cas des laboratoires de prescription, qui sont filtrées sur le poste de travail et dirigées vers une benne comme déchets solides.

L'occurrence de rejets dans le sol pouvant affecter même faiblement l'environnement a été évaluée et a fait l'objet de la mise en place des mesures de prévention correspondantes, comme par exemple les dispositifs de rétention pour parer à des déversements accidentels ou l'aménagement et la gestion spécifique des locaux de stockage des produits chimiques.

EN 21	Total des rejets dans l'eau, par type et par destination	Le Groupe maîtrise la qualité de ses rejets aqueux. Les matières en suspension, la DCO, la DBO à cinq jours, les métaux lourds et autres critères généraux comme le pH, ou plus spécifiques en fonction des exigences des agences locales de l'eau, sont suivis dans le cadre des systèmes de management de l'environnement. La consolidation des données locales reportées dans EN 21 n'est pas considérée comme une donnée apportant une information pertinente. Les rejets dans l'eau du Groupe sont traités en conformité avec les exigences locales.
-------	---	--

Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

■ Émissions, effluents et déchets

			2013	2012
EN 22	Masse totale de déchets, par type et mode de traitement	Quantité totale de déchets solides Dont : Déchets banals : 17 111 t (encore appelés non dangereux) Déchets spéciaux : 5 616 t (encore appelés dangereux)	22 727 t	22 676 t
EN 23	Nombre total et volume des déversements accidentels significatifs		2	1

Note : il s'agit d'un premier déversement accidentel en octobre 2012 de 150 litres de monomère et d'un deuxième en avril 2013 de 150 kilogrammes de préparation pour polymérisation. Ces déversements se sont écoulés par gravité dans les zones de rétention prévues à cet effet, puis récupérés par les services HSE selon les procédures établies. Aucune conséquence n'a été observée, ni sur les personnels présents au moment de l'incident, ni sur les personnels intervenant pour y remédier, ni sur l'environnement. Une revue des procédures a été menée à la suite du rapport d'incident et de l'analyse de l'arbre des causes.

■ Produits et services

EN 26	Initiatives pour réduire les impacts environnementaux des produits et des services, et portée de celles-ci	La large gamme des verres ophtalmiques Airwear® est composée de verres correcteurs fabriqués à partir d'un matériau thermoplastique recyclable. Pour des raisons de qualité, l'utilisation de ce matériau recyclé n'est pas envisageable dans la fabrication de nouveaux verres. Elle l'est pour d'autres produits. Les objectifs et les cibles définis régulièrement dans les systèmes de management de l'environnement visent essentiellement à réduire les impacts environnementaux et notamment à réduire, recycler et réutiliser les ressources autant que possible.
EN 27	Pourcentage de produits vendus et de leurs emballages recyclés ou réutilisés, par catégorie	Les Opérations Monde d'Essilor ont lancé depuis 2007 une démarche d'excellence appelée « <i>Change Accelerating Program</i> » (CAP) basée sur les fondamentaux du modèle EFQM. Véritable démarche stratégique, CAP permet de structurer et de mettre à jour les objectifs à trois ans, dans les domaines économiques comme celui des clients et des fournisseurs, humains (sociaux et sociétaux) et environnementaux, et de développer des approches structurantes pour atteindre ces objectifs. Les résultats sont partagés avec tous les employés, au travers de réunions et d'autres outils de communication, comme un fascicule de poche, distribué à tous les salariés, dans toutes les langues. Le programme a permis de développer des approches robustes en particulier dans les domaines du développement du capital humain, de la relation et du partenariat avec ses clients et de la préservation de l'environnement. Le Groupe a engagé des actions permanentes visant la réduction, la réutilisation et le recyclage de ses emballages. L'ensemble des gammes de verres ophtalmiques du groupe Essilor sont livrées aux professionnels de la vue dans des boîtes en carton ou des pochettes en papier recyclables. Mis en place depuis plusieurs années, l'emballage Cupless® est une innovation reconnue lors de son lancement. au salon de l'emballage qui a permis d'éliminer l'utilisation précédente de plusieurs centaines de million de coupelles en plastique. L'élimination des lunettes correctrices et de leurs étuis en fin de vie ne constitue pas un défi environnemental significatif.

■ Respect des textes

		2013	2012
EN 28	Montant des amendes significatives	0 (@)	0
EN 28	Nombre total de sanctions non pécuniaires pour non-respect des législations et des réglementations en matière d'environnement	0 (@)	0

La prévention de la création de déchets commence par le maintien de rendements élevés dans le cadre des systèmes de management de la qualité qui limitent puissamment la survenance potentielle de défauts de fabrication. Elle se poursuit avec le recyclage et la réutilisation de matériaux et/ou de composants chaque fois que cela se justifie. Deux exemples l'illustrent bien :

- le recyclage à plus de 95 % des joints élastomères utilisés à grande échelle en fabrication et qui sont nettoyés, puis broyés et enfin mélangés avec moins de 5 % de matière neuve pour produire de nouveaux joints ; et
- l'utilisation des boîtes Cupless, une innovation dans le domaine de l'emballage en carton qui a permis entre autres bénéfices d'abandonner la coupe en plastique utilisée précédemment tout en conservant le même facteur de protection du verre contenu.

Les entités d'Essilor disposent d'un système de tri sélectif et gèrent leurs déchets industriels banals et leurs déchets industriels spéciaux. Ces derniers sont enregistrés et enlevés par des sociétés spécialisées certifiées.

La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Aucune plainte relative à des nuisances sonores, olfactives ou à toute autre forme de pollution spécifique n'a été reçue en 2013.

4.3.3 Utilisation durable des ressources

La consommation d'eau

La globalisation des objectifs 2014 fixés par les systèmes de management de l'environnement se traduisent dans le programme d'accélération du changement (*Change Accelerating Program* ou CAP) des Opérations Monde par une réduction supplémentaire de l'ordre de 10 % des consommations d'eau à volume égal produit.

		2013	2012
EN 08	Volume total d'eau prélevé	Consommation totale d'eau	
		4 061 716 m³	2 993 065 m ³

Note : L'augmentation des consommations d'eau en valeur absolue (1 068 651 m³) et en pourcentage (35,7 %) est due à l'ajout d'entités au périmètre de reporting dont une partie provient de celles de l'exercice précédent dont les consommations n'avaient pas été déclarées par simple précaution en première année de reporting. Au global, la consommation d'eau par verre produit dans le groupe Essilor est en moyenne en diminution constante.

L'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

La plupart des sites où Essilor exerce ses activités se trouvent généralement dans des zones industrielles ou à l'intérieur de limites urbaines où l'accès à l'eau est assuré collectivement.

Dans le cadre de son Plan roulant à moyen terme Environnement, Hygiène et Sécurité, Essilor a intégré dans le Programme d'accélération du changement (*Change Accelerating Program* ou CAP) la réduction des consommations d'eau et d'énergie comme priorité. La réduction globale de la quantité d'eau par verre produit dans le périmètre international du Groupe suit les objectifs fixés. Elle correspond à une amélioration continue liée aux programmes des trois R mis en place pour « réduire, réutiliser et recycler » cette ressource.

La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

■ Matières

Une des mesures essentielles qu'Essilor pratique au quotidien pour améliorer l'efficacité dans l'utilisation des matières premières repose sur les systèmes de management de la qualité installés et maintenus dans les usines de production amont du

Groupe, les laboratoires de prescription et de services et les centres de distribution. Quand cela se justifie, ces systèmes sont certifiés dans le cadre du référentiel ISO 9001, comme par exemple dans les sites de production amont du Groupe. Ils peuvent comporter plusieurs types d'approche en fonction des activités. Le Groupe conduit transversalement une démarche EFQM plus générale.

Cette amélioration continue dans le management de la qualité totale favorise l'optimisation des rendements, la minimisation des déchets et rebuts de fabrication.

Par ailleurs, la qualité des activités logistiques d'Essilor est particulièrement cruciale : le Groupe livre chaque jour dans le monde entier, environ un million de verres correcteurs aux professionnels de la vue (ses clients) pour qu'ils équipent à leur tour environ 500 000 clients, tous différents par leur nom mais aussi par la nature de leur prescription individuelle. Grâce à la batterie de méthodes qu'utilise Essilor pour gérer la qualité de ses produits et de ses services, la Société peut assurer à ses clients des livraisons exactes nominativement et précises médicalement, limitant ainsi les risques d'insatisfaction, de retour et de fabrication à nouveau.

Enfin, Essilor utilise toutes les méthodes visant à optimiser l'utilisation de ses consommables, à diminuer la production de déchets et à récupérer, réutiliser et recycler chaque fois que cela est possible.

		2013	2012
EN 01	Consommation de matières		
	Matière première substrats standards	7 547 t^(@)	7 188 t
	Matière première autres substrats	8 025 t^(@)	7 602 t
EN 02	Pourcentage de matières consommées provenant de matières recyclées	Le Groupe ne peut généralement pas utiliser de matières recyclées pour la fabrication de ses verres. Tous les consommables de fabrication qui s'y prêtent sont systématiquement recyclés, parfois à des taux significatifs (95 % pour des joints élastomères, par exemple). Pour des raisons de qualité, l'utilisation de matières premières organiques recyclées n'est pas envisageable dans la fabrication des verres ophtalmiques. Elle l'est pour d'autres produits.	

La consommation d'énergie et les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

Essilor a réussi à améliorer l'efficacité énergétique de ses sites de façon continue depuis de nombreuses années en s'attachant à mettre en œuvre par détermination d'objectifs et de cibles dans le cadre de programmes de maîtrise des consommations d'énergie issus du Plan à moyen terme roulant Environnement, Hygiène et Sécurité, revu annuellement par la Direction Monde Environnement, Hygiène et Sécurité (*Global EHS Department*). La première des neuf rubriques de ce plan est dédiée à l'énergie.

Les gains les plus conventionnels ont été faits et il reste généralement à poursuivre la démarche entamée dans deux directions au moins parmi les moins immédiatement praticables ou réalisables :

- celle de l'amélioration énergétique des bâtiments existants en vue de leur restructuration éventuelle ; et
- celle de l'auscultation énergétique détaillée de procédés de fabrication éprouvés en vue de leur évolution qui doit rester à l'intérieur de critères stricts de qualité de fabrication.

Il est à ce jour encore difficile pour la plupart des sites de s'approvisionner en énergies renouvelables, sauf dans les pays où cette offre existe et est proposée par les fournisseurs d'énergie au choix de leurs clients industriels.

L'une des trois sessions de formation en ligne du site intranet Essilor *Academy to Save Energy* (EASE) a pour objectif de former, d'informer en continu sur les bonnes pratiques et d'assurer une veille technologique dans le domaine des économies d'énergie.

La globalisation des objectifs 2014 fixés par les systèmes de management de l'environnement se traduit dans le programme d'accélération du changement (*Change Accelerating Program* ou CAP) des Opérations Monde par une réduction supplémentaire de l'ordre de 10 % des consommations d'énergie à volume égal produit.

Cette démarche stratégique des Opérations Monde du groupe Essilor est bâtie sur les fondamentaux du modèle d'excellence EFQM. Elle permet de structurer les objectifs des opérations à trois ans dans les domaines économiques et financiers, ceux relatifs aux clients, les domaines humains (sociaux et sociétaux) et environnementaux, et de développer des approches nécessaires à leur réalisation.

			2013	2012
EN 03	Consommation directe d'énergie répartie par source d'énergie primaire	Électricité	518,0 GWh	461,5 GWh
		Gaz	68,9 GWh	65,5 GWh
		Carburant liquide	8,6 GWh	7,7 GWh
		TOTAL	595,5 GWh	534,7 GWh

EN 04 Consommation indirecte d'énergie répartie par source d'énergie primaire

Les transports font l'objet d'une évaluation des énergies mises en jeu selon quatre catégories de transport : primaire (de l'unité de fabrication au centre de distribution), secondaire (du centre de distribution à la filiale), tertiaire (de la filiale au client) et déplacements professionnels. En 2013, les calculs pour les deux premières catégories ont été effectués et leurs traductions en tonnes de CO₂ équivalentes émises figurent à la rubrique EN 17.

Une deuxième évaluation des émissions de CO₂ équivalentes liées aux transports tertiaires, de l'ordre d'un millier de tonnes a été une fois de plus réalisée en 2013 sur un périmètre comprenant la mesure des flux directs vers les clients finaux de six laboratoires de prescription à fort volume dans le monde et les flux du dernier kilomètre des laboratoires de prescription en France et aux États-Unis.

Figurent également à la rubrique EN 17 les émissions liées aux transports professionnels enregistrées sur une population de quelque 1 500 personnes dont une bonne moitié environ est considérée comme appartenant à la catégorie des « grands voyageurs ».

L'utilisation des verres ophtalmiques ne nécessite pas d'énergie. Leur impact en fin de vie est négligeable.

Note : L'augmentation des consommations d'énergie en valeur absolue (60,4 GWh) et en pourcentage (11,3 %) d'une année sur l'autre est due à l'ajout d'entités au périmètre de reporting dont une partie provient de celles de l'exercice précédent dont les consommations n'avaient pas été déclarées par simple précaution en première année de reporting. Au global, la consommation d'énergie par verre produit dans le groupe Essilor est en moyenne en diminution constante.

L'utilisation des sols

Essilor exerce ses activités dans des bâtiments industriels, généralement situés dans des zones industrielles existantes ou dans de l'immobilier de bureau. Les sols ne sont donc pas

utilisés à proprement parler dans les activités du Groupe, ils sont immobilisés par les constructions que le Groupe occupe.

4.3.4 Changement climatique

Les rejets de gaz à effet de serre

L'évaluation des émissions de CO₂ relatives aux consommations d'énergie (électricité, carburant liquide et carburant gazeux) du tableau de l'indicateur EN 03 ci-dessus s'établit pour l'année 2013 à **60 908 t** (rappel 2012 : 55 100 t). Ce chiffre figure dans le tableau de l'indicateur EN 16 ci-dessous à la rubrique « Émissions totales directes ou indirectes de gaz à effet de serre »

Les trois rubriques suivantes sont totalisées dans le tableau de l'indicateur EN 17 ci-dessous à la rubrique « Autres émissions indirectes pertinentes de gaz à effet de serre ». Elles comprennent :

- l'évaluation des émissions de CO₂ relatives aux transports primaires (transports des unités de production aux centres de distribution) s'établit pour l'année 2013 à **4 830 t** (rappel 2012 : 4 680 t) ;
- l'évaluation des émissions de CO₂ relatives aux transports secondaires (transports des centres de distribution aux filiales) s'établit pour l'année 2012 à **10 980 t** (rappel 2011 : 11 230 t) ;
- l'évaluation des émissions de CO₂ relatives à une partie significative des transports professionnels s'établit pour l'année 2013 à **6 810 t** (rappel 2012 : 7 990 t).

Soit un total pour l'année 2013 de **22 620 t** (rappel 2012 : 23 900 t).

L'évaluation des émissions de CO₂ relatives aux transports tertiaires (livraisons dites du dernier kilomètre aux professionnels de la vue) s'est encore affinée en 2013 avec un élargissement des mesures sur un périmètre plus large incluant les livraisons aux clients du Groupe sur une grande partie des États-Unis, de la France, d'une partie du reste de l'Europe et d'une partie de l'Asie. Ce premier calcul viendrait ajouter environ 2 000 tonnes aux quantités mesurées et documentées depuis maintenant plus de sept ans sur les transports primaires et secondaires. Il est encore trop tôt pour publier un chiffre avec un périmètre suffisamment significatif. Toutefois, la tendance vers une contribution du dernier kilomètre relativement faible dans le total se confirmerait une fois de plus. Contre intuitive, elle s'expliquerait dans les métiers du Groupe par la nature légère et peu encombrante des produits transportés et l'organisation rationnelle des tournées de livraisons. Dans le monde, aucune camionnette ne part avec une seule paire de verres livrée à un seul professionnel de la vue pour revenir à vide. Les livraisons se font à partir de tous les moyens de transport disponibles chez les prestataires du Groupe, y compris pour certains d'entre eux des véhicules électriques ou même des vélos triporteurs.

		2013	2012
EN16	Émissions totales, directes ou indirectes de gaz à effet de serre, en poids (teq CO₂)	60 908 t ^(*)	55 100 t
EN17	Autres émissions indirectes pertinentes de gaz à effet de serre, en poids (teq CO₂)	22 620 t ^(*)	23 900 t

Note 1 : Pour l'exercice 2013, Essilor utilise les facteurs de conversion suivants :

- 86 grammes équivalent CO₂ par kilowattheure consommé en électricité ;
- 200 grammes équivalent CO₂ par kilowattheure consommé en gaz ;
- 300 grammes équivalent CO₂ par kilowattheure consommé en fioul.

Ils ont été appliqués au total des consommations des entités qui les rapportent. Les mêmes facteurs ont été appliqués pour l'exercice 2012. La comparaison s'en trouve plus aisée.

Note 2 : Essilor n'a reçu que tardivement les nouvelles données 2009-2011 de l'agence internationale pour l'énergie qui annoncent un facteur de conversion de 71 grammes équivalent CO₂ par kilowattheure consommé en électricité pour la France et 533 grammes équivalent CO₂ par kilowattheure consommé en électricité pour la moyenne Monde. Le Groupe a souhaité conserver le facteur de conversion de 86 grammes équivalent CO₂ par kilowattheure consommé en électricité.

Listé dans l'indice Low Carbon 100 Europe®, Essilor International est déjà dans l'économie faiblement carbonée grâce à la faible empreinte environnementale de ses produits et services notamment en ce qui concerne les gaz à effet de serre.

Les rejets de gaz à effet de serre dans l'atmosphère par le Groupe sont majoritairement représentés par les émissions indirectes de dioxyde de carbone (CO₂) que ses opérations génèrent par la fabrication et la distribution de verres correcteurs et ses activités périphériques. Ces émissions sont toutefois limitées à plusieurs centaines de grammes par verre produit. La durée de vie d'un verre dépasse largement un an dans la très grande majorité des pays.

En termes d'analyse de cycle de vie écologique, un verre correcteur livré à son client par un professionnel de la vue ne nécessite aucune énergie pour « fonctionner ».

Contrairement à toute logique, une ancienne paire de lunettes n'est que très rarement jetée lors de la livraison des nouvelles lunettes. Elle est plus généralement conservée. Quand elle est finalement jetée, cet impact en fin de vie est négligeable.

Les verres correcteurs de la gamme Airwear® sont fabriqués à partir d'un matériau thermoplastique qui peut être recyclé en fin de vie pour servir à d'autres usages que la fabrication de verres correcteurs. La logistique autour de leur récupération rend l'opération complexe et son bilan économique et écologique reste négatif à ce jour. Quelques initiatives de centres de recyclage pour valorisation auxquelles le Groupe est associé sont en développement. Les initiatives de recyclage de vieilles lunettes pour réutilisation sont progressivement abandonnées à cause de leur complexité, de leur inefficacité et de leurs limites en termes de précision visuelle et d'acceptation esthétique.

		2013	2012
EN 16 + EN 17	Total des émissions relatives à EN 16 et EN 17	83 528 t	79 000 t
EN 19	Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone, en poids	0 t	0 t
EN 20	Émissions de NOx, SOx et autres émissions significatives dans l'air, par type et par poids	ε t^(*)	ε t

Note : Les émissions de NOx et SOx du Groupe ne sont pas significatives. D'où la mention d'une quantité négligeable notée ε dans le tableau de l'indicateur EN 20.

L'adaptation aux conséquences du changement climatique

En tant que signataire de l'initiative des Nations unies *Caring for Climate* (« S'intéresser au climat »), Essilor International est sensibilisé aux enjeux liés au changement climatique en général.

Des premiers stades préliminaires à une acquisition potentielle jusqu'à la mise en place de plans d'action spécifiques dans les systèmes de management de l'environnement, l'Entreprise

s'efforce d'identifier l'ensemble des risques possibles, y compris les risques de catastrophes naturelles liées au changement climatique. Essilor veut s'assurer de pouvoir mieux les prévenir et de s'y adapter de manière anticipée et optimale s'ils survenaient.

À cet égard, le Groupe porte une attention particulière au choix des emplacements de ses implantations industrielles.

4.3.5 Protection de la biodiversité

Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

		2013	2012
EN 11	Emplacement et superficie des terrains détenus, loués ou gérés dans des aires ou au voisinage d'aires protégées et en zones riches en biodiversité en dehors de ces aires protégées	0 m²	0 m ²
EN 12	Description des impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité des aires protégées ou des zones riches en biodiversité en dehors de ces aires protégées	Voir note	Voir note

Note : Les systèmes de management de l'environnement prévoient la recherche d'impacts potentiels significatifs sur la biodiversité. À ce jour, aucun impact potentiel significatif n'a été identifié. Dans le cas où un impact significatif potentiel viendrait à être identifié à la suite d'une modification des conditions actuelles, les systèmes de management de l'environnement qui auraient permis de le découvrir permettraient également et immédiatement de mettre en place les analyses, puis les plans d'action avec leurs objectifs et leurs cibles. Cette donnée nouvelle serait intégrée automatiquement dans le processus d'amélioration continue du système en vue d'une résolution efficace.

Essilor utilise une cartographie Biodiversité de l'ensemble de ses sites à travers le monde. Cette méthode s'ajoute à ses procédures de reporting classique déclaratif et permet entre autres de renseigner l'indicateur EN 11. Mise à jour régulièrement, elle est d'une grande utilité pour caractériser les emplacements sur ce critère dans le cadre des procédures de due diligence.

4.4 Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

Les produits et les services offerts par Essilor sont d'une grande utilité sociale et d'une faible empreinte environnementale. La mission de l'Entreprise s'aligne par conséquent très naturellement sur les objectifs économiques, humains et environnementaux du développement durable et sur plusieurs des Objectifs du Millénaire.

La problématique d'accès à la santé visuelle pour tous est l'enjeu principal d'Essilor en matière de développement durable. Cet enjeu est à la croisée du fonctionnement économique de l'Entreprise et de sa contribution sociale grâce aux forts impacts positifs que procure une bonne vision pour une vie meilleure. C'est un enjeu sociétal majeur.

Résumée dans la signature du Groupe (« Mieux voir le monde® ») et dans celle de sa Fondation (« Bien Voir Pour Mieux Vivre ») cette mission au service des professionnels de la vue amène le Groupe à servir toujours plus de pays, tant l'égalité visuelle pour tous n'est pas encore garantie dans le monde pour toutes celles et tous ceux qui ne sont pas né(e)s avec des yeux parfaits et une vision sans défaut.

C'est pourquoi la stratégie de l'Entreprise, sa mission et l'engagement de ses salarié(e)s sont entièrement dédiés à cet objectif à la fois économique et humain.

4.4.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société

En matière d'emploi et de développement régional

La production et la distribution des verres correcteurs, produit utile par nature, ne génèrent qu'une faible empreinte environnementale. Elles ne gênent ordinairement pas les populations locales, qui les accueillent très favorablement.

Les activités du Groupe génèrent des emplois directs et indirects. En moyenne, les fournisseurs et sous-traitants locaux représentent environ 50 % des achats d'un site de production, souvent beaucoup plus pour un laboratoire de prescription ou une filiale de distribution.

Les références mondiales d'achat du Groupe sont réservées aux matériaux, composants ou équipements qui entrent directement dans la production des verres correcteurs. Cette approche maîtrisée et raisonnée permet de s'assurer du bon respect des critères de qualité internationaux mis en place par le Groupe, de leur reproductibilité et de l'agilité avec laquelle les sites peuvent diversifier leur production en tant que de besoin.

Elles font souvent l'objet d'une distribution régionale qui vient s'ajouter au développement induit par les activités du Groupe.

EC 01	Valeur économique directe créée et distribuée incluant les produits, les coûts opérationnels, prestations et rémunérations des salariés, donations et autres investissements pour les communautés, les résultats mis en réserve, les versements aux apporteurs de capitaux et aux États	La contribution économique du Groupe est constituée de nombreux éléments disponibles dans ce Document de référence 2013 (chiffre d'affaires, dépenses d'exploitation, salaires et charges, donations, impôts et taxes, dividendes, etc.). Vous reporter aux pages correspondantes. L'empreinte socio-économique du Groupe pour l'exercice 2013 peut se résumer par ordre décroissant en : ■ chiffre d'affaires : 5 065 millions d'euros ; ■ fournisseurs : 2 904 millions d'euros ; ■ salariés : 1 597 millions d'euros ; ■ impôts et taxes : 199 millions d'euros ; ■ actionnaires : 218 millions d'euros ; et ■ frais financiers : 8 millions d'euros.
EC 02	Implications financières et autres risques et opportunités pour les activités de l'organisation liées au changement climatique	Le Groupe est normalement confronté aux risques naturels. Il n'est pas concerné par les permis d'émission. Il participe toutefois aux initiatives <i>Carbon Disclosure Project</i> et <i>Water Disclosure Project</i> et est signataire du <i>Caring for Climate</i>. Les opportunités liées à la protection de l'œil par des verres correcteurs dans un contexte de changement climatique qui influencerait sur la quantité ou les caractéristiques des émissions de rayonnements nocifs n'ont pas été évaluées à ce jour avec suffisamment de précision. Toutefois, la fonction protectrice du verre correcteur peut y être intégrée, notamment contre la nocivité des ultraviolets en général (Xpério® et plusieurs autres gammes de verres) ou d'un type particulier de rayon bleu (verre Preventia®).

EC 03	Étendue de la couverture des retraites avec des plans de retraite à prestations définies	Il existe une très grande variété de systèmes de retraite et d'épargne salariale au sein du Groupe à travers les différents pays. Vous reporter aux pages correspondantes de ce Document de référence 2013.
EC 04	Subventions et aides publiques reçues	Le Groupe dispose d'une totale indépendance de fonctionnement.

Sur les populations riveraines ou locales

Les activités d'Essilor développent l'emploi local de manière directe et indirecte. Elles bénéficient aux employé(e)s et à leurs familles et s'étendent à la communauté toute entière.

Par la formation qu'il procure, le Groupe contribue à élever le niveau de compétences et d'employabilité de la main-d'œuvre locale. L'association et l'étroite corrélation qui existe entre Vision et Développement permet à Essilor de mener des actions qui lient professionnels de l'éducation et professionnels de la vue. La plupart de ces actions consistent, pour Essilor, à mener,

sous le contrôle de ses clients et prescripteurs, des campagnes de dépistage (le plus souvent dans des écoles) suivies d'exams de vue et de confections d'équipements.

À côté de ces actions focalisées sur son cœur de métier et les compétences de ses salarié(e)s, Essilor mène d'autres actions caritatives généralement liées à une approche de résolution de problèmes et de recherche d'opportunités en relation avec des besoins locaux dominants. Elles sont réalisées sous l'égide du réseau des fondations Essilor pour la Vision.

EC 06	Politique, pratiques et part des dépenses réalisées avec les fournisseurs locaux sur les principaux sites opérationnels	Essilor dispose d'une politique d'achats centraux destinée à assurer la cohérence des approvisionnements, l'assurance d'une qualité internationale et le respect des bonnes pratiques universelles de fabrication. Cette politique est généralement appliquée aux matières premières et aux différents produits ou services clés entrant dans la composition ou la fabrication des verres correcteurs. Le Groupe génère par ailleurs des courants d'affaires significatifs avec ses fournisseurs de produits généralement consommables et de services locaux en leur réservant de façon quasi exclusive la part consacrée aux achats non imposés par ce référencement central. Les distributeurs locaux de produits centralement référencés bénéficient également de la proche présence du Groupe. Une situation équilibrée en résulte. Le Groupe dispose d'une politique d'achats responsables comprenant entre autres éléments une Charte des achats responsables essentiellement fondée sur l'objectif de respect des 10 principes du Pacte mondial et utilisée pour l'évaluation, la revue et l'audit éventuel de ses fournisseurs.
EC 07	Procédures d'embauche locale et proportion de cadres dirigeants embauchés localement sur les principaux sites opérationnels	Le Groupe favorise le recrutement local des équipes de direction de ses filiales et respecte plus généralement le principe de subsidiarité. La proportion de cadres dirigeants embauchés localement sur les principaux sites opérationnels se situe au-dessus de 80 %.
EC 08	Développement et impact des investissements en matière d'infrastructures et des services principalement publics, réalisés via une prestation commerciale, en nature ou à titre gratuit	L'indicateur global EC 08 n'est pas pertinent pour le secteur d'activité du Groupe. Il n'est donc pas rapporté.

4.4.2 Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

Les principales parties prenantes du Groupe sont ses salarié(e)s, ses clients et ses prescripteurs, ses actionnaires, ses fournisseurs et les divers services administratifs des pays où il exerce ses activités. Les relations avec ces parties prenantes et d'autres sont généralement assurées localement par l'ensemble des structures, départements, services et individus concernés, sous la responsabilité de la Direction des entités légales.

Les associations d'insertion font partie de ce que les directions locales prennent soin de gérer dans leurs relations avec leurs parties prenantes. Lorsqu'un programme démarre ou se développe avec une envergure internationale, il est géré au niveau du Groupe. L'exemple d'un tel programme et de son évolution est *Special Olympics*, une association charitable d'envergure mondiale qui soutient dans 170 pays environ 200 millions de personnes, adultes et enfants atteints de handicap mental, en leur proposant des activités sportives, des programmes d'éducation et de santé, dont la santé visuelle. Essilor l'accompagne dans tous ses événements et fournit les verres correcteurs pour équiper les athlètes.

Les relations avec **les établissements d'enseignement** font également partie de la responsabilité des directions locales. Elles s'attachent d'abord et logiquement aux relations avec les établissements enseignant les métiers des professionnels de la vue, mais ne se limitent pas à ce seul périmètre. Là encore, lorsqu'un programme visant les établissements d'enseignement démarre ou se développe avec une envergure internationale, il est géré au niveau du Groupe.

L'exemple d'un programme géré au niveau du Groupe est celui du Forum international Vision et Développement organisé en partenariat avec l'Unesco en 2004, 2005 et 2006 à l'occasion de la Journée mondiale de la Vue. Il mettait en présence les professionnels de l'éducation et les professionnels de la vision. Il existe en effet une étroite corrélation entre une bonne vue et le développement des individus par leur accès à l'éducation, la science et la culture. À sa juste mesure, Essilor contribue modestement à la réalisation du programme de l'Unesco Éducation pour tous et à celle du deuxième Objectif du Millénaire pour le Développement : assurer l'éducation primaire pour tous. Au-delà des individus, c'est en effet le développement harmonieux des sociétés dans leur ensemble qui est favorisé.

L'exemple d'un programme géré par les salarié(e)s du Groupe au niveau de sa Fondation est bien évidemment *Adopt-a-School* (« Adoptez une école »).

Les relations avec **les associations de défense de l'environnement** sont également conduites localement par les directions locales et leurs experts en environnement. Elles font partie de leurs systèmes de management de l'environnement. La Direction du Développement Durable du Groupe représente Essilor International dans les instances, associations ou initiatives mondiales et en particulier, mais pas seulement, dans celles liées aux actions des Nations unies dans le domaine

de l'environnement. À sa juste mesure, Essilor contribue modestement à la réalisation du septième Objectif du Millénaire pour le Développement : préserver l'environnement.

Essilor ne se trouve généralement pas en relation directe avec le consommateur final. Ses produits et ses services nécessitent une prescription, un montage et un ajustage par les professionnels de la vue. C'est donc vers ces derniers que **les associations de consommateurs** se dirigent. Essilor offrirait à ses clients et à ses prescripteurs toute information supplémentaire détaillée relative à ses produits et services pour leur permettre de gérer les demandes d'organisations de consommateurs concernant des verres correcteurs dans le cas où ses clients ou prescripteurs ne pourraient pas répondre à ces associations avec l'information dont ils disposent.

C'est également par eux essentiellement que sont gérées les relations avec les porteurs de verres correcteurs, destinées à innover, à améliorer ou à compléter l'offre de produits et de services. Les services de relations avec les consommateurs du Groupe dirigent généralement leurs demandes vers les professionnels qui les ont servis individuellement.

Les relations avec les **populations riveraines** sont animées localement, le plus souvent à travers des structures les représentant. Plusieurs unités du Groupe organisent des journées portes ouvertes qui invitent la population à se rendre sur site et au cours desquelles les activités sont présentées dans des formats qui limitent la circulation dans les ateliers, protègent la propriété intellectuelle et assurent la sécurité.

Les actions de partenariat ou de mécénat

Les actions de partenariat ou de mécénat de compétence prennent plusieurs formes dans le groupe Essilor et se traduisent aussi bien en actions locales qu'en programmes internationaux. Lorsqu'un partenariat démarre ou se développe avec une envergure internationale, il est géré au niveau du Groupe.

L'exemple d'un tel partenariat est celui qu'Essilor International a mis en place avec la Lions Clubs International Foundation. Il consiste entre autres actions périphériques à aider à la mise en place dans le long terme de dispensaires d'optique-lunetterie autosuffisants et pérennes dans des hôpitaux ophtalmologiques dont l'activité était jusqu'alors essentiellement limitée aux opérations de la cataracte.

Le programme a commencé en 2005 à Madagascar, à l'hôpital ophtalmologique de Tananarive. Il fut cofinancé par le programme *Sight First* (« La Vue d'abord ») et les Lions Clubs malgaches unis au sien de *Sight First Madagascar*. Le pilote comprenait l'ensemble des éléments nécessaires à son succès, de la formation des professionnels de la vue jusqu'à la gestion du centre d'optique-lunetterie. L'accompagnement a été assuré en grande partie par des experts retraités du Groupe, et en totalité en ce qui concerne la formation au métier d'opticien-lunetier. Le centre a atteint son autosuffisance au bout de cinq années.

La Lions Clubs International Foundation et Essilor ont tiré mutuellement les bénéfices d'une expérience qui a permis de démontrer la façon de transformer progressivement l'approche humanitaire caritative classique vers un modèle d'économie inclusive où la responsabilité locale consiste à générer le départ d'une économie fondée sur la construction de capacités entrepreneuriales. Ce succès a conduit les deux partenaires à étendre leur collaboration en signant un accord de long terme dont l'objectif est le développement international de ce modèle. À sa juste mesure, Essilor contribue modestement à la réalisation du huitième Objectif du Millénaire : mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

En 2013, les deux partenaires ont créé deux nouveaux centres sur le continent Africain, l'un au Cameroun et l'autre au Kenya. Essilor International a offert le stock initial de 10 000 verres à chacun des centres sous l'égide de la Fondation Essilor pour la Vision.

À l'instar de ce qui a été fait en Afrique, les actions strictement caritatives du groupe Essilor sont menées dans tous les pays du monde sous l'égide de la Fondation Essilor pour la Vision.

Créée en 2007 aux États-Unis autour de deux programmes, *Adopt-A-School* (« Adoptez une école ») et *Kids Vision for Life* (« La Vision des enfants pour la vie entière »), elle a pour mission d'éliminer la mauvaise vue et ses conséquences durant la vie entière. Elle apporte son expertise auprès des entités d'Essilor pour encadrer les projets dans ses normes de sélection, incluant par exemple systématiquement les études d'impact des actions menées.

En 2013, les fondations Essilor pour la Vision du Brésil et de la Colombie ont été créées.

S01	Nature, portée et efficacité de tout programme et pratique d'évaluation et de gestion des impacts des activités, à tout stade d'avancement, sur les communautés	Le Groupe exerce pleinement sa responsabilité sociétale vis-à-vis des communautés où ses employé(e)s vivent et travaillent. Sa présence génère des affaires pour les entrepreneurs locaux et de l'emploi pour les populations locales. Il évalue ses enjeux et impacts environnementaux dans le cadre de ses systèmes de management de l'environnement. De nombreux exemples des apports du Groupe aux communautés figurent sur le site Internet de l'Entreprise (www.essilor.com) ainsi que sur le site Internet de sa Fondation (www.essilorvisionfoundation.org). <i>Vous y reporter.</i>
-----	--	---

4.4.3 Sous-traitance et fournisseurs

La prise en compte dans la politique d'achat de la Société des enjeux sociaux et environnementaux

Depuis 2003, Essilor a mis en place des critères environnementaux et sociaux dans ses conditions générales d'achats.

La politique d'achat et d'approvisionnement d'Essilor alignée sur *Les Principes Essilor* contient une **Charte des achats responsables** fondée sur les principes du Pacte mondial signé par Essilor en 2003.

La politique d'achat et d'approvisionnement d'Essilor est fondée sur le respect de ses fournisseurs et la qualité de leur offre de produits et de services. L'adhésion à la Charte des achats responsables et le respect de ses principes fait partie intégrante de l'évaluation d'un fournisseur, au même titre que sa compétitivité et sa maîtrise de la qualité des produits ou services vendus. L'approche dans le dialogue avec les fournisseurs est celle d'un progrès continu.

Elle a été diffusée auprès des fournisseurs et des employé(e)s du Groupe impliqués dans l'acte d'achat et d'approvisionnement.

Des modules de sensibilisation spécifiques ont été constitués. Ils contiennent les méthodes permettant aux personnes concernées de relier les éléments de la Charte des achats responsables avec l'évaluation des fournisseurs.

L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Le recours à la sous-traitance est essentiellement limité à des interventions périphériques autour du cœur de métier de la fabrication et de la distribution de verres correcteurs. Elles peuvent aller d'une intervention de maintenance sur un bâtiment jusqu'à un contrat avec un transporteur local ou international. Les sous-traitants sont soumis comme les fournisseurs à la politique d'achat et d'approvisionnement d'Essilor ainsi qu'à la Charte des achats responsables qu'elle contient et aux conditions générales d'achats.

4.4.4 Loyauté des pratiques

Afin de promouvoir la loyauté dans les pratiques de ses affaires et parmi bien d'autres actions, Essilor International consolide la diffusion, la compréhension, et l'utilisation de différents documents autour de son *Guide des standards* Groupe existant. Par exemple, le document intitulé *Minimum Control Standards* sert de point de référence aux contrôles internes. Il s'intègre dans la série suivante :

- *Les Principes Essilor* ;
- *Minimum Control Standards* ;
- *Guide des Standards Groupe* ;
- *Règles et politiques détaillées* (niveau local, régional et/ou Groupe).

Il se compose des 19 paragraphes suivants :

- Les requis du Groupe – Lignes directrices générales ;
- Les systèmes d'information ;
- Rôles et responsabilités ;
- Plan de Continuité d'activité ;
- Achats et approvisionnements ;
- Immobilisations ;
- Stocks ;
- Ventes et créances ;
- Trésorerie et financement ;
- Reporting et consolidation ;
- Juridique et loi fiscale ;
- Politique fiscale ;
- Politique d'assurance ;
- Politique de la propriété intellectuelle ;
- Conformité juridique ;
- Gestion du personnel et ressources humaines ;
- Hygiène, sécurité et environnement ;
- Acquisitions ;
- Opérations en capital.

Traduit en plus de 30 langues, il est accessible sur le portail Audit Interne du Groupe.

Par ailleurs, les contextes légaux et réglementaires de plus en plus contraignants ont rendu nécessaire un effort accru de conformité pour prévenir les risques juridiques.

La conformité juridique consiste en la mise en place de procédures internes de contrôle et de prévention des risques juridiques engendrés par l'activité de l'Entreprise.

La Direction des Affaires Juridiques et du Développement Groupe a donc créé en janvier 2009 un pôle « Conformité Juridique » qui répond aux nouvelles exigences légales et dont la mission transversale est d'identifier et prévenir en amont les risques juridiques en s'assurant de la conformité de nos actes avec les règles de droit(s). Ce pôle définit et conduit des actions de sensibilisation et d'information, effectue des audits juridiques

et assiste les collaborateurs du Groupe dans leur effort de conformité.

Pour remplir sa mission, le pôle Conformité Juridique s'intéresse aux acteurs de l'Entreprise autant qu'au respect des règles du droit :

- il sensibilise les acteurs sur le fait que la conformité dépend de leurs comportements ;
- il informe sur les comportements conformes ;
- il vulgarise les notions essentielles de droit ;
- il forme ainsi le discernement pour promouvoir les bonnes pratiques ;
- il instille réflexes et vigilances.

Pour cela, il lui faut connaître les pratiques et par conséquent :

- il effectue des audits juridiques en vue de comprendre et d'améliorer les comportements ;
- il repère ainsi les risques et identifie les actions de conformité à mettre en œuvre ;
- il assure la mise en œuvre du déploiement de la politique conformité Groupe en collaboration avec les juristes locaux ainsi que le reporting de la politique Conformité Groupe et des risques juridiques associés ;
- il formalise et diffuse les règles de bonne conduite en matière juridique.

Les actions engagées pour prévenir la corruption

Le secteur dans lequel Essilor opère est considéré comme un secteur dans lequel la corruption n'est pas un enjeu caractéristique. Ceci n'empêche pas le Groupe d'agir dans sa sphère d'influence contre la corruption sous toutes ses formes, incluant l'extorsion de fonds et les pots-de-vin. Signataire du Pacte mondial et membre de Transparency International®, Essilor respecte, soutient et promeut la Convention des Nations Unies contre la corruption.

L'un des documents de la liste des règles et politiques détaillées à un niveau local, régional et/ou Groupe est consacré aux thèmes de la corruption.

Traduit en langue locale, il fait l'objet d'une présentation formelle généralement animée à la fois par des managers et/ou des experts locaux et globaux. Des modules de sensibilisation, appelés « audio-vidéo kits » ont été développés afin d'adapter le document aux spécificités culturelles locales et à l'environnement juridique de chaque pays.

Les bonnes pratiques en matière de politique cadeaux et conflits d'intérêts font l'objet d'une sensibilisation et information régulière auprès des salariés du Groupe et une formation spécifique pour les acheteurs du Groupe a été mise en place. Une information régulière sur la prévention de la corruption est assurée par le site intranet de la Direction des Affaires Juridiques et du Développement Groupe dans la section réservée au pôle Conformité.

■ Corruption

		2013	2012
SO 02	Pourcentage et nombre total de domaines d'activités stratégiques soumis à des analyses de risques en matière de corruption	ε %	ε %
SO 03	Pourcentage de salariés formés aux politiques et procédures anti-corruption de l'organisation	À ce jour, ce pourcentage en nombre de salariés formés n'est pas renseigné. La formation en langue locale est une suite des programmes de sensibilisation qui sont cascades progressivement en partant du Comité exécutif du Groupe. À de rares exceptions près liées à des recrutements trop récents ou autres événements à caractère exceptionnel, tous les Directeurs du Groupe ont été sensibilisés.	
SO 04	Mesures prises en réponse à des incidents de corruption	Licenciement pour faute. Les sanctions sont prévues dans les règlements intérieurs et/ou autres documents adéquats.	

Note : En tant que de besoin, certains domaines d'activités stratégiques, comme par exemple, mais pas seulement, celui des acquisitions, sont soumis à des analyses de risques en matière de corruption. D'où la mention d'un pourcentage négligeable noté ε dans le tableau de l'indicateur SO 02.

■ Politiques publiques

SO 05	Affichage politique, participation à la formulation de politiques publiques et lobbying	Le Groupe n'est pas impliqué dans des activités politiques. Il collabore avec ses parties prenantes du secteur public local en tant que de besoin. Il participe à l'élaboration des normes internationales et autres travaux concernant ses métiers. Il adhère à des associations professionnelles relatives à son industrie.	
-------	--	---	--

■ Respect des textes

			2013	2012
SO 08	Montant des amendes significatives et nombre	Amendes significatives	0 (@)	0
SO 08	total des sanctions non financières pour non-respect des lois et des réglementations	Sanctions non financières	0 (@)	0

Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Les verres ophtalmiques de prescription d'Essilor International sont considérés comme des dispositifs médicaux de classe 1. Ni invasifs, ni en contact avec un tissu humain, ils sont prescrits puis, après mesure des paramètres physiques du patient nécessaires à un montage précis, insérés dans des montures de lunettes qui sont enfin ajustées au visage du patient par les professionnels de la vue.

Essilor International considère qu'il est important de rassembler par précaution toutes les informations pertinentes quant à la non-toxicité et la sécurité de chacun de ses nouveaux produits avant leur mise sur le marché de manière à assurer au porteur final une utilisation saine et sûre même dans des situations imprévisibles.

Essilor International ne pratique pas de tests sur les animaux.

La Vision combine des facteurs optiques et des facteurs neurologiques et sensoriels uniques, qui se traduisent par des paramètres de confort, d'acuité et d'enchantement visuels, qui ne peuvent en aucun cas être approchés à l'aide de tests sur animaux.

Par conséquent, Essilor évalue la qualité de ses verres correcteurs par des tests au porté sur des êtres humains exclusivement. Les porteurs sont invités à établir des comparaisons entre plusieurs verres évalués. Ce long processus qui s'étale sur de nombreux mois et sollicite des centaines de personnes, permet aux services de Recherche et d'Innovation d'Essilor d'enrichir et de perfectionner l'expérience visuelle de manière continue.

Par ailleurs, aucun élément chimique nouveau nécessitant l'utilisation de tests toxicologiques n'est utilisé dans les innovations du Groupe. Si cela devait être le cas dans le futur, des tests alternatifs aux tests sur animaux seraient systématiquement utilisés, tels que les tests OCDE de culture cellulaire par exemple, le groupe Essilor ne réalisant aucun test toxicologique sur animal.

Le Groupe investit massivement dans des travaux de recherche et de développement et ses équipes internationales mettent au point des produits nouveaux, innovants et sophistiqués qui offrent aux porteurs des bénéfices en termes de confort visuel, d'agrément de port, de sécurité de l'œil et d'amélioration de la vue. Dans sa mission de faire « mieux voir le monde », Essilor International se soucie en permanence de la préservation de l'intégrité, de la santé et de la sécurité de l'œil.

■ Santé et sécurité des consommateurs

PR1	Étapes du cycle de vie où sont évalués, en vue de leur amélioration, les impacts des produits et des services sur la santé, la sécurité et le pourcentage de catégories de produits et de services significatives soumises à ces procédures	Les aspects d'hygiène, de santé et de sécurité sont pris en considération aussi bien en amont qu'en aval sur l'ensemble des catégories de produits et de services. La Charte EHS des projets et le guide EHS des projets à laquelle elle renvoie ont été établis à partir de la connaissance des étapes du cycle de vie et de son analyse.
-----	--	--

■ Étiquetage des produits et des services

PR3	Type d'information sur les produits et les services requis par les procédures et pourcentage de produits et de services significatifs soumis à ces exigences d'information	Ces informations prennent des formes multiples en fonction des produits et des services offerts dans leur ensemble. Chaque filiale de distribution du Groupe dispose d'informations en langue locale et se conforme à ces exigences d'information.
-----	---	--

■ Communication marketing

PR6	Programmes de veille de la conformité aux lois, normes et codes volontaires relatifs à la communication marketing, y compris publicité, promotion et parrainages	Chaque filiale de distribution du Groupe effectue sa propre veille et se conforme aux lois, normes et codes volontaires locaux en vigueur.
-----	---	--

■ Respect des textes

		2013	2012
PR9	Montant des amendes significatives encourues pour non-respect des lois et des réglementations concernant la mise à disposition et l'utilisation des produits et des services.	0 (€)	0

4.4.5 Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Le secteur dans lequel Essilor opère est considéré comme un secteur dans lequel les droits de l'homme ne sont pas un enjeu caractéristique. Ceci n'empêche pas le Groupe de les respecter et de les faire respecter dans sa sphère d'influence. Essilor est particulièrement attentif à la sélection de ses fournisseurs locaux dans les pays considérés comme sensibles aux enjeux des droits de l'homme.

Toutes les actions caritatives engagées à travers le monde par les entités du groupe Essilor sous l'égide de sa Fondation peuvent être considérées comme une modeste contribution indirecte à promouvoir, respecter et faire respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans sa sphère d'influence.

En effet, au-delà d'une bonne vue, elles redonnent du bien-être ou du mieux-être dans les gestes de la vie de tous les jours. De la façon dont elles sont conçues, elles s'accompagnent également du respect, de la reconnaissance et de la dignité que confère toute relation avec une personne avec laquelle on communique au

bénéfice de sa santé et à qui on offre le choix dans une sélection de produits neufs de qualité internationale.

La plupart de ces actions sont destinées à faciliter l'accès à une bonne vue à travers le dépistage visuel, l'examen de vue et la fabrication de lunettes. Quelques autres sont menées en dehors du monde de l'optique ophtalmique. Toutes bénéficient à des populations défavorisées.

De manière plus spécifique, le partenariat de longue date avec *Special Olympics* a été mené avec succès grâce à l'implication des salarié(e)s, des clients, des prescripteurs, des fournisseurs d'Essilor et d'autres parties prenantes qui partagent la même générosité en offrant de « Bien Voir Pour Mieux Vivresm » à une minorité parmi les plus défavorisées dans le monde et qui a été souvent ignorée. Découvrir ou retrouver les bénéfices d'une bonne vue ou d'une vue améliorée a certainement contribué à soutenir la puissance transformatrice et la joie de l'exercice sportif pour les enfants et les adultes souffrant d'un handicap mental.

Ce partenariat contribue à changer le regard du monde sur cette communauté, à la rendre visible, à la considérer et à la faire respecter.

4.5 Note méthodologique

Référence au Pacte mondial

Essilor International est signataire du Pacte mondial depuis 2003 et suit assidûment ses recommandations relatives à la communication sur le progrès (COP).

À l'occasion de la publication de cette dernière en 2013, Essilor International a renouvelé son engagement à faire des 10 principes du Pacte mondial une partie importante de sa stratégie et de ses actions quotidiennes pour poursuivre la réussite de sa mission d'entreprise, faire en sorte qu'un jour enfin toutes et tous sur notre planète puissent « Bien Voir Pour Mieux Vivresm » pour reprendre la signature de la fondation Essilor et apprécier de « Mieux voir le monde[®] » pour reprendre la signature du Groupe.

Essilor International a résumé sa politique de développement durable comme l'un des éléments clés de sa performance globale dans la durée et dans la transparence sur les aspects économiques, humains (sociaux et sociétaux) et environnementaux de ses activités. Le rapport de ses informations extrafinancières, publié depuis l'exercice 2002 est par conséquent l'un des éléments importants du compte rendu de sa contribution au développement durable et à son progrès continu dans ses activités.

Référence aux Objectifs du Millénaire pour le Développement

Par la nature de ses produits et de ses services qui offrent à côté du mieux-être dans la vie quotidienne une utilité et des bénéfices sociaux évidents, Essilor International contribue indirectement à la réalisation de plusieurs des Objectifs du Millénaire, dont les plus corrélés sont le deuxième (assurer l'éducation primaire pour

tous), le sixième (combattre les maladies [maladies cécitantes et erreurs de réfraction non corrigées dans le cas de la santé visuelle]), le septième (préserver l'environnement) et le huitième (mettre en place un partenariat mondial pour le développement).

Référence à la contribution de l'Entreprise au développement durable

C'est donc dans le but ultime d'une appropriation par toutes celles et tous ceux qui travaillent dans le Groupe des très nombreux éléments et aspects qui constituent le développement durable que ce reporting extrafinancier a été mis en place. Créée en 2002, la Direction du Développement Durable du Groupe s'est voulue une structure légère au niveau *Corporate* qui s'est appuyée sur les directions opérationnelles et les fonctions support *Corporate* et les Directions des *Business Units* du monde entier. Celles-ci se sont approprié les sujets et les ont transmis à leurs équipes, créant ainsi, avec le temps, autant d'ambassadeurs du développement durable qui agissent et montrent l'exemple aujourd'hui dans leur travail et dans leur vie quotidienne, dans leurs communautés et dans les sphères d'influence de l'Entreprise, très souvent bien au-delà de ses frontières conventionnelles.

La publication des **Principes Essilor** dans toutes les langues du Groupe participe au respect des principes fondamentaux du Groupe, au partage de ses valeurs essentielles et à son ajustement culturel mondial fortement diversifié.

L'organisation régulière d'un Grand Concours des verres-médailles du développement durable a contribué au partage et à la diffusion des bonnes pratiques.

L'existence de systèmes de management de la qualité, de l'environnement et de la santé et de la sécurité au travail a permis une mise en place organisée de cercles vertueux dans une démarche de progrès continu. L'anticipation et la prévention des risques se traduisent par l'innovation et la découverte constante de nouveaux gisements d'opportunités et d'économies.

La présence d'un actionnariat salarié puissant favorise ce sentiment d'appropriation des sujets souvent prospectifs du développement durable. Il va bien au-delà du sentiment d'appartenance et corréle très étroitement les objectifs économiques et humains de l'Entreprise.

Objectif et qualité du reporting

Au-delà d'une publication annuelle qui marque un point d'étape et trouve son utilité quotidienne comme partie intégrante d'une démarche de progrès continu, l'objectif du reporting extrafinancier est de livrer au lecteur des compléments d'informations à celles qui sont traditionnellement fournies par le reporting financier. À cet égard, une attention toute particulière a été portée à la qualité du reporting extrafinancier avec l'objectif de la situer au même niveau que celle du reporting financier. Ceci explique les nombreux choix d'Essilor International :

- de s'appuyer sur les directions financières du Groupe pour faire ces deux reportings ;
- de dédoubler le même outil de reporting en deux applications bien spécifiques mais dont le tronc commun, les fonctionnalités, les procédures d'activation et de contrôle, la convivialité, la connaissance de l'outil et la formation continue à son évolution ainsi que les mises à jour d'informations générales communes sont identiques ou similaires ;
- de placer le reporting de ses informations extrafinancières, souvent appelées « Rapport de développement durable », dans le Document de référence annuel, facilitant ainsi la consolidation et donc l'étude de l'ensemble des informations pertinentes qui permettent au lecteur de pouvoir juger de la performance globale de l'Entreprise dans un seul document.

Référentiels de reporting utilisés

Jusqu'à l'exercice 2012, Essilor International a publié ses informations extrafinancières selon deux référentiels bien distincts, le premier conforme à la structure de l'article 116 de la loi sur les Nouvelles Régulations Économiques (NRE) dite « loi NRE », et le second adoptant les lignes directrices de la Global Reporting Initiative (GRI).

À partir de l'exercice 2012, Essilor se conforme à la loi du 12 juillet 2010 portant « engagement national pour l'environnement » dite

« loi Grenelle 2 » et continue d'adhérer à la version G3 de la *Global Reporting Initiative* (GRI) quant à ses lignes directrices et à ses indicateurs de performance.

La nouvelle présentation du Document de référence avec ce quatrième chapitre entièrement dédié permet de coordonner, d'alléger et de mieux intégrer les informations utilisant ces deux référentiels.

Choix et pertinence des indicateurs

Ce sont les indicateurs clés (*core indicators*) de la GRI qui sont suivis. Seule une sélection pertinente en est publiée. Dans certains cas ils font l'objet d'une démultiplication en nombreuses sous-rubriques, comme par exemple l'indicateur EN 01 « Matières utilisées » qui permet de collecter les informations sur plusieurs dizaines de produits retenus en fonction de leur importance dans le processus de production des verres correcteurs.

Essilor appartient à l'un des sous-secteurs spécifiques du secteur APE / NAF 33, qui regroupe la fabrication d'instruments médicaux, de précision et d'optique, et au sous-secteur 4537 « Fournitures médicales » de la classification *Industry Classification Benchmark* (ICB). En termes de développement durable, ses enjeux sont distincts, directement liés à la nature de ses produits et de ses services. L'évaluation comparative du Groupe est par conséquent difficile à faire.

Pour la faciliter, Essilor utilise les indicateurs principaux de la GRI qui s'appliquent le mieux à ses activités.

L'enjeu principal du développement durable de la Société est un enjeu d'accès. On considère que sur un peu plus de 7 milliards d'êtres humains sur Terre, environ 4 milliards ou plus nécessitent une correction visuelle. À ce jour, environ 1,5 milliard peuvent disposer d'une bonne vue. Par différence, environ 2,5 milliards n'en disposent pas.

La mission du Groupe est résumée dans sa signature « Mieux voir le monde® » ainsi que dans celle de sa Fondation « Bien Voir Pour Mieux Vivresm ».

La politique de développement durable du Groupe s'inscrit parfaitement dans sa mission, épouse idéalement ses objectifs stratégiques économiques et humains et sous-tend sa position d'entreprise responsable dans ses opérations.

À cet égard les indicateurs économiques du développement durable prennent toute leur importance. C'est pourquoi le choix d'associer très étroitement l'ensemble des indicateurs financiers et extrafinanciers a été fait par le Groupe.

Spécificités méthodologiques des indicateurs

Les méthodologies de calcul utilisées pour certains indicateurs sociaux peuvent présenter des hétérogénéités du fait de la variation des définitions entre la France et le reste du monde. Pour l'indicateur « taux d'absentéisme » en particulier, les sites français suivent la définition du bilan social qui diffère de celle recommandée par les procédures de reporting du Groupe.

Ainsi, le taux d'absentéisme selon la définition du bilan social (jours ouvrés non travaillés / nombre de jours ouvrés × effectif moyen ETP) correspond à des données d'absentéisme reportées en jours ouvrés et des effectifs moyens « équivalent temps plein » alors que les procédures Groupe recommandent de reporter les données d'absentéisme en jours calendaires et se basent sur des effectifs moyens (jours calendaires d'absence / 365 × effectif moyen).

Ainsi, pour les entités qui ne les rapportent pas encore, les indicateurs de turnover (LA 02) et de taux d'absentéisme (LA 07) font l'objet d'une évaluation instruite de manière multiforme.

Les indicateurs « taux de fréquence » et « taux de gravité » publiés en 2013 proviennent d'un outil développé par la Direction Monde Environnement, Hygiène et Sécurité et couvrent un périmètre différent de celui du périmètre de reporting des autres indicateurs. Cette année, pour la première fois, ce périmètre est plus étendu. À terme, la Direction Monde Environnement, Hygiène et Sécurité continuera de recueillir des informations dans cet outil de reporting mensuel servant à une gestion opérationnelle directe. Il pourra alors être envisagé de déverser automatiquement ces données dans l'outil de reporting Hyperion® Sustainability.

Enfin, certaines données sont obtenues par estimation quand par exemple elles sont issues d'une facturation datée d'un autre jour que celle de fin de période où tout autre difficulté ou impossibilité de collecte. Dans ces cas, les calculs correspondant aux meilleures estimations sont enregistrés et conservés par l'unité qui les rapporte. Si la situation évolue de telle sorte que l'estimation n'est plus nécessaire, ce retour à la normale est signalé. Il en va de même pour tout autre type de changement de collecte, comme par exemple le passage d'une source provenant de la facturation à une lecture directe sur un compteur à date donnée.

Périmètre de reporting

Jusqu'à l'exercice 2011, les sociétés apparentées ne faisaient pas partie du reporting extrafinancier. Seules les sociétés dont les opérations étaient conduites directement au quotidien par Essilor, rapportaient leurs données extrafinancières. Le Groupe poursuit la démarche engagée en 2011 qui consiste à ajouter graduellement les sociétés financièrement consolidées existantes ou à venir dans le reporting extrafinancier.

Les coentreprises ne faisaient pas partie du périmètre de reporting extrafinancier. Elles seront désormais intégrées progressivement.

Pour l'exercice 2013, le nombre de données publiées n'est qu'en légère augmentation par rapport à celui de l'exercice 2012. Les données de certaines entités qui participaient déjà au reporting et à l'audit en 2012 n'ont été publiées qu'à partir du présent rapport après que les contrôles de cohérence aient été menés à quatre reprises (fin mars 2012, fin septembre 2012, fin mars 2013 et fin septembre 2013).

Le périmètre de reporting pour l'année 2013 s'établit à **72,4 %** (67,3 % en 2012).

Période de reporting

Afin d'optimiser l'organisation, la coordination et l'intégration des Rapports financiers et extrafinanciers au sein des directions financières des entités du Groupe, Essilor collecte la majorité de ses informations sociales, environnementales et sociétales sur une période de 12 mois allant du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013.

Les informations collectées sur l'année fiscale allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 sont suivies dans les textes ou dans les tableaux d'indicateurs de la GRI par un arobase placé en exposant : ®.

Un reporting intermédiaire est effectué chaque année à la fin du mois de mars, cumulant les résultats extrafinanciers du 1^{er} octobre de l'année précédente au 30 mars de l'année en cours. Il permet de faire un point d'étape et d'identifier puis de réaliser avec suffisamment de temps les actions correctives éventuellement nécessaires aux entités qui rapportent leurs données pour la première fois et de les préparer pour un premier reporting en réel à la fin de la période cumulant les résultats extrafinanciers du 1^{er} octobre de l'année précédente au 31 septembre de l'année en cours.

Outil de reporting

La collecte et la consolidation des informations non financières se font à partir d'une application informatique spécifique utilisant depuis l'exercice 2003 le référentiel de la *Global Reporting Initiative* (GRI), dans sa version G3 à partir de l'exercice 2006.

Cette application informatique est une application jumelle de celle qui permet de collecter et de consolider les informations financières. C'est une application de clôture financière du groupe Oracle, appelée Hyperion® qui a été dédoublée en Hyperion® Figures pour le reporting financier et Hyperion® Sustainability pour le reporting extrafinancier.

Ce sont les directions financières du Groupe qui sont en charge de l'entrée des données qu'elles collectent auprès des spécialistes de chaque unité. Ces spécialistes disposent d'outils locaux leur

permettant d'utiliser les données non financières qu'ils mesurent et qu'ils suivent dans le cadre d'une gestion opérationnelle quotidienne. Ce choix d'utilisation des canaux de reporting existants, hormis leur simplicité, leur fiabilité et leur efficacité présente des avantages liés à quatre constatations principales :

- les services finance-comptabilité de chaque unité, familiers avec les outils et les procédures de reporting du Groupe, sont les mieux placés pour faire du reporting ;
- la compétence et l'expérience des services finance-comptabilité permettent de délivrer un reporting disposant des nécessaires critères de qualité reconnus dans ce domaine ;
- les directions financières de chaque unité, partenaires privilégiés de leurs directions générales ne limitent plus leur

univers aux seules informations financières. Mieux informées, impliquées, sensibilisées, elles participent à la recherche de gisements d'amélioration dans l'ensemble des domaines du développement durable concernant ses aspects économiques, humains (sociaux et sociétaux) et environnementaux et permettent aux entités légales du Groupe de s'approprier les sujets ;

- les spécialistes de chaque unité continuent à utiliser les outils de gestion opérationnelle quotidienne souvent spécifiques, toujours adaptés, et qui leur sont familiers.

Essilor International a déjà entamé les actions nécessaires pour mettre en place la version G4 de la *Global Reporting Initiative* (GRI) avec ses recommandations de date de réalisation pour les rapports issus après le 31 décembre 2015 en ligne de mire. Elles concernent essentiellement la revue complète des critères actuels de matérialité des indicateurs et l'élargissement du périmètre des impacts éventuels présentant une matérialité suffisante au-delà des frontières propres du Groupe, en y mentionnant par exemple des acteurs pertinents de ses chaînes d'approvisionnement.

Modalités de collecte, de consolidation et contrôle des données

La collecte s'effectue par les directions financières du Groupe auprès des spécialistes de chaque unité, et très généralement leur Direction des Ressources Humaines ou leur Direction de la Santé, de l'Hygiène et de la Sécurité pour ce qui concerne les informations sociales, leur Direction Générale ou eux-mêmes pour ce qui concerne les informations sociétales et leur Direction des Achats en liaison avec leur Direction de l'Environnement ou leur Direction des Services Généraux pour ce qui concerne les

informations environnementales. La consolidation et le contrôle des informations non financières se faisant à partir d'une application informatique spécifique jumelle de celle utilisée pour le reporting des informations financières, l'outil de reporting extrafinancier dispose de modalités similaires.

En dernier lieu, c'est la Direction du Développement Durable qui est responsable du contrôle général des opérations de reporting extrafinancier et de leur publication.

Vérification externe

Suite à l'entrée en vigueur de l'article 225 de la loi Grenelle II et de son décret d'application du 24 avril 2012, KPMG Audit émet à partir de l'exercice 2013 un rapport comportant une attestation de présence et un avis motivé sur la sincérité de l'ensemble des informations RSE publiées dans le Rapport de gestion et dans le chapitre 4 du Document de référence.

Les travaux de vérification portant sur l'ensemble des informations RSE publiées, les symboles  qui identifiaient les informations faisant l'objet de tests de détail dans le Document de référence 2012 sont abandonnés.

Conclusion

Le reporting intégré des informations extrafinancières du groupe Essilor s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue qui trouve son origine dans les objectifs suivants :

- continuer d'inscrire le développement durable comme l'un des fondamentaux soutenant la stratégie de développement du Groupe ;
- ne pas isoler ses aspects économiques de ses aspects humains (sociaux et sociétaux), environnementaux ou de gouvernance ;
- l'intégrer par conséquent dans un document unique rassemblant information financière et information non financière.

Rappelons que pour les exercices 2003 et 2006, ces informations étaient rassemblées dans des documents séparés intitulés *Mieux voir le monde / 2003. Notre contribution au développement durable et Mieux voir le monde / 2006. Notre contribution au développement durable*. Pour les exercices 2002, 2004 et 2005, elles figuraient dans les Rapports annuels respectifs.

Depuis l'exercice 2007, elles figurent dans le Document de référence annuel. Pour les exercices à venir, Essilor se réserve le droit de publier tout ou partie de ces informations dans un autre document de communication.

Pour toute information, contactez la Direction du Développement Durable.

4.6 Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le Rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant désigné par Essilor International SA (ci-après « le Groupe »), dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC, nous vous présentons notre rapport sur les informations

sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2013 présentées dans le Rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la Société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un Rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la Société (le « Référentiel »), dont

un résumé figure dans le Rapport de gestion dans la partie « Informations en matière humaine (sociale et sociétale) et environnementale » et disponible sur demande au siège de la Société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui

comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le Rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe d'environ cinq personnes entre octobre 2013 et février 2014 pour une durée d'environ dix semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France, à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000 ⁽¹⁾.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des Directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la Société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le Rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au

(1) ISAE 3000 – Assurance engagements autre qu'un audit ou une revue d'informations financières historiques.

sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée dans la partie « Informations en matière humaine (sociale et sociétale) et environnementale » du Rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le Rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

■ Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des Directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue des tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la Société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes ⁽²⁾ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous

avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le Rapport de gestion ;

- au niveau d'un échantillon représentatif de sites que nous avons sélectionnés ⁽³⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 22 % des effectifs et 26 à 43 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la Société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenus en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Au cours de nos travaux, il est apparu que pour les indicateurs Taux de turnover et Taux d'absentéisme, en l'absence de communication des données par certaines entités, les informations de ces dernières sont basées sur un taux forfaitaire et non pas sur les constats du site.

Sur la base de nos travaux et sous cette réserve, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris La Défense, le 11 mars 2014

KPMG Audit

Département de KPMG S.A

Alphonse Delaroque
Associé

Philippe Arnaud
Associé

Département
Changement Climatique & Développement Durable

(2) Informations sociales : Informations quantitatives : Effectif total (répartition par sexe et par âge), Taux de turnover, Taux d'absentéisme, Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt, Nombre total d'heures de formation ; Informations qualitatives : Égalité hommes / femmes.

Informations environnementales : Informations quantitatives : Consommations d'énergie (électricité, gaz, carburant liquide), Émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations d'énergie, Consommations d'eau, Matériaux utilisés, Quantité totale de déchets produits (dont non dangereux et dangereux) ; Informations qualitatives : Démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement, Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions.

Informations sociétales : Informations qualitatives : Achats, Santé et sécurité des consommateurs, Conditions de dialogue avec les parties prenantes.

(3) JZO et EOLP (Pologne), Essilor India Private Ltd et EMIL (Inde), Multioptica Distribuidora et Essilor Da Amazonia (Brésil), Essilor Manufacturing Thailand Co Ltd (Thaïlande), SEOCL Operations (Chine)

4.7 Emplacement des éléments de la GRI

Stratégie et analyse

1.1	Déclaration du décideur le plus haut placé de l'organisation	page 250	Chap. 6.1
1.2	Description des impacts, risques et opportunités majeurs	page 17, 29	§ 1.3.4 Chap. 1.7

Profil de l'organisation

2.1	Nom de l'organisation	page 226	Chap. 5.1
2.2	Principaux produits et / ou services et marques correspondantes	page 9	Chap. 1.3
2.3	Structure opérationnelle de l'organisation	page 10	Chap. 1.3
2.4	Lieu où se trouve le siège de l'organisation	page 226	Chap. 5.1
2.5	Nombre de pays où l'organisation est implantée	page 13	§1.3.3
2.6	Nature du capital et forme juridique	page 226	Chap. 5.1
2.7	Marchés où l'organisation opère	page 9	Chap. 1.3
2.8	Taille de l'organisation	page 9	Chap. 1.3
2.9	Changements significatifs (...) au cours de la période de reporting	page 7	§ 1.1.4
2.10	Récompenses reçues au cours de la période de reporting	page 199	§ 4.2.5

Paramètre du rapport

3.1	Période considérée pour les informations fournies	page 219	Chap. 4.5
3.2	Date du dernier rapport publié, le cas échéant	page 219	Chap. 4.5
3.3	Cycle considéré	page 219	Chap. 4.5
3.4	Personne à contacter	page 220	Chap. 4.5
3.5	Processus de détermination du contenu du rapport	page 218	Chap. 4.5
3.6	Périmètre du rapport	page 219	Chap. 4.5
3.7	Indication des éventuelles limites (...) du périmètre	page 219	Chap. 4.5
3.8	Principes adoptés (...) concernant les coentreprises	page 219	Chap. 4.5
3.9	Techniques de mesure des données et bases de calcul	page 220	Chap. 4.5
3.10	Explications des conséquences de toute reformulation	Données en tant que de besoin	
3.11	Changements significatifs	page 219	Chap. 4.5
3.12	Tableau identifiant l'emplacement des éléments GRI	page 223	Chap. 4.7
3.13	Politique et pratique courante visant la validation du rapport	page 220	Chap. 4.5

Gouvernance, engagements et dialogues

4.1	Structure de gouvernance de l'organisation	page 34	Chap. 2.1
4.2	Indiquer si le Président du Conseil d'administration est aussi un administrateur exécutif	page 36	Chap. 2.1
4.3	(...) indiquer le nombre d'administrateurs indépendants et / ou non exécutifs	page 34	Chap. 2.1
4.4	Mécanismes (...) des recommandations ou de transmettre des instructions au Conseil d'administration	page 36	Chap. 2.1
4.5	Liens entre les rémunérations (...) et la performance de l'organisation	page 68	Chap. 2.3
4.6	Processus mis en place par le Conseil d'administration pour éviter les conflits d'intérêts	page 64	Chap. 2.3
4.7	Processus de détermination des qualifications et de l'expertise	page 51	§ 2.2.1.4
4.8	Missions ou valeurs, Codes de bonne conduite et principes	page 59	§ 2.2.3
4.9	Procédures définies par le Conseil d'administration pour superviser	page 59	§ 2.2.3
4.10	Processus d'évaluation de la performance propre du Conseil d'administration	page 59	§ 2.2.3
4.11	Position de l'organisation vis-à-vis de l'approche de précaution	pages 215	§ 4.4.4
4.12	Chartes, principes et autres initiatives d'origine extérieure	pages 191	Chap. 4
4.13	Affiliation à des associations	pages 212	§ 4.4.2
4.14	Liste des groupes de parties prenantes inclus par l'organisation	pages 210-216	Chap. 4.4
4.15	Base d'identification et sélection des parties prenantes avec lesquelles dialoguer	pages 210-216	Chap. 4.4
4.16	Démarche de ce dialogue et notamment fréquence	pages 210-216	Chap. 4.4
4.17	Questions et préoccupations clés soulevées via le dialogue	pages 210-216	Chap. 4.4



INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ, LE CAPITAL ET L'ACTIONNARIAT

5.1	LA SOCIÉTÉ	226	5.2	LE CAPITAL SOCIAL	228
5.1.1	Dénomination sociale et siège social	226	5.2.1	Évolution du capital	228
5.1.2	Date de constitution et durée de la Société	226	5.2.2	L'action Essilor	233
5.1.3	Forme juridique	226	5.2.3	Participations et options de souscription d'actions Essilor détenues par les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	237
5.1.4	Objet social	226	5.2.4	Options de souscription d'actions	237
5.1.5	Conditions régissant les modifications du capital	226	5.2.5	Actions de performance	238
5.1.6	Exercice social	227	5.2.6	L'actionnariat	244
5.1.7	Assemblées Générales	227	5.2.7	Politique de distribution des dividendes	247
5.1.8	Dispositions relatives au seuil de participation	228			

BLOC-NOTES

RÉPARTITION DU CAPITAL

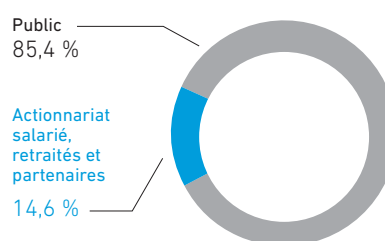
au 31 décembre 2013



(a) Estimations au 31 décembre 2013.

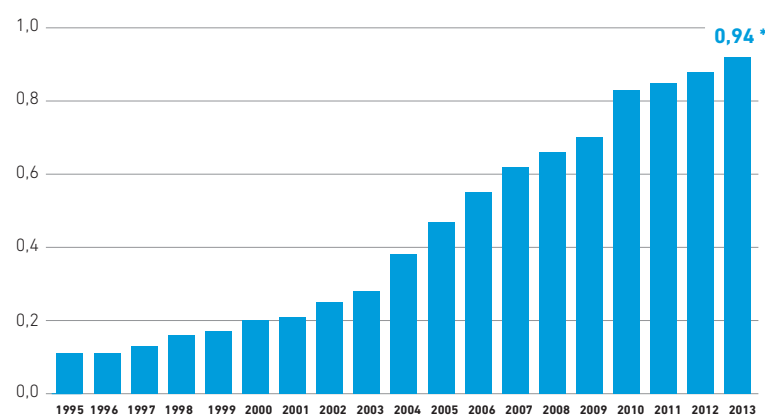
RÉPARTITION DES DROITS DE VOTE

au 31 décembre 2013



DIVIDENDE

En euros



* Sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale du 7 mai 2014.

15 492

Actionnaires internes*
dans 39 pays représentant :8,2 %
du capital14,3 %
des droits de votes

Essilor reçoit
le Grand prix 2013
de l'Actionnariat Salarié
le 22 novembre 2013

COURS DE BOURSE

Le graphique du CAC 40 a été rebasé au cours d'Essilor au 1^{er} janvier 2004

Essilor a retenu l'attention du jury par ses actions destinées à développer l'actionnariat salarié au plan international, avec une présence sur 5 continents et 10 nouveaux pays sur les quatre dernières années. Egalement soulignée, la qualité de l'information, des conseils et de la formation donnés aux actionnaires salariés, notamment via un service interne dédié et Valoptec Association, l'association internationale des actionnaires salariés.

* Salariés actifs, anciens salariés et retraités.

5.1 La Société

5.1.1 Dénomination sociale et siège social

La dénomination de la société est Essilor International (Compagnie Générale d'Optique), ci-après, « Essilor », « la Société », ou « le Groupe ».

Le siège social de la Société est situé au 147 rue de Paris – 94220 Charenton-le-Pont – France.

Le numéro de téléphone du siège social est le +33 (0)1 49 77 42 24.

5.1.2 Date de constitution et durée de la Société

La Société a été constituée le 6 octobre 1971 pour une durée de 99 ans, expirant le 6 octobre 2070.

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 712 049 618 RCS Créteil. Le code APE d'Essilor est 3250B et celui du siège 7010Z.

5.1.3 Forme juridique

Essilor est une société anonyme à Conseil d'administration soumise au droit français, régie par les dispositions du livre II du Code de commerce.

5.1.4 Objet social

Conformément à l'article 2 des statuts, la Société a pour objet en tous pays :

- la conception, la fabrication, l'achat, la vente et le commerce en général de tout ce qui concerne la lunetterie et l'optique, sans exception, et, notamment, la fabrication, l'achat et la vente de montures de lunettes, de lunettes de soleil et de lunettes et autres équipements de protection, de verres et lentilles ;
- la conception et/ou la fabrication, l'achat, la vente et/ou la commercialisation de tous instruments, matériels relatifs à l'optique ophtalmique ainsi que de tout matériel ou équipement de contrôle, dépistage, diagnostic, mesure ou correction de handicap physiologique, à usage ou non des professionnels ;
- la conception et/ou le développement, l'achat et/ou la commercialisation de progiciels, logiciels, programmes et services associés ;
- la recherche, l'expérimentation clinique, les tests au porté, la

formation, l'assistance technique et l'ingénierie correspondant aux activités ci-dessus ;

- toutes prestations ou assistance associées aux activités sus-énumérées et notamment, les conseils, la comptabilité, l'audit, la logistique, la trésorerie.

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en faciliter l'application et le développement ou de le rendre plus rémunérateur.

Le tout, tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de sociétés, de souscription, de commandite, de fusion ou d'absorption, d'avances, d'achat ou de vente de titres et droits sociaux, de cession ou location de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers ou immobiliers ou par tout autre mode.

5.1.5 Conditions régissant les modifications du capital

Les statuts de la Société ne prévoient pas de conditions plus restrictives que les prescriptions légales concernant les augmentations de capital.

5.1.6 Exercice social

L'exercice social s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

5.1.7 Assemblées Générales

Modes de convocation

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires d'actions ordinaires quel que soit le nombre de leurs actions ordinaires pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

L'Assemblée Générale est convoquée et délibère conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Depuis l'Assemblée Générale du 11 mai 2012, les actionnaires au nominatif « pur » ou « administré » ont la possibilité de recevoir par courrier électronique leur convocation et/ou les documents préparatoires de l'Assemblée Générale.

Conditions d'admission

Le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée est subordonné :

- pour les propriétaires d'actions nominatives à l'inscription en compte « nominatif pur » ou « nominatif administré », au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris ;
- pour les propriétaires d'actions au porteur à l'enregistrement au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité seront constatés par une attestation de participation délivrée par ce dernier en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire. Une attestation pourra être également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée et qui n'aura pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Un actionnaire peut se faire représenter par son conjoint, par un autre actionnaire ou par toute personne physique ou morale de son choix dans les conditions légales et réglementaires, notamment celles prévues à l'article L. 225-106 I du Code de commerce. Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, tant en son nom personnel que comme mandataire, sans limitation.

Tout actionnaire ayant transmis son formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration ou ayant demandé une carte d'admission via son intermédiaire financier peut néanmoins céder tout ou partie de ses actions. À cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

Un actionnaire qui n'a pas son domicile sur le territoire français, au sens de l'article 102 du Code civil, peut demander à son intermédiaire inscrit de transmettre son vote dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

Déclaration, avant l'Assemblée, de participations liées à des opérations de détentions temporaires de titres

En application de l'obligation légale, toute personne physique ou morale (à l'exception de celles visées au 3^o du IV de l'article L. 233-7 du Code de commerce) détenant seule ou de concert, au titre d'une ou plusieurs opérations de cession temporaire ou assimilées au sens de l'article L. 225-126 du Code précité, un nombre d'actions représentant plus de 0,5 % des droits de vote de la Société, est tenu d'informer la Société ainsi que l'Autorité des Marchés Financiers, du nombre d'actions possédées à titre temporaire, au plus tard le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris.

Les déclarations à la Société peuvent être envoyées à la Société à l'adresse suivante : Invest@essilor.com

À défaut d'avoir été déclarées, les actions acquises au titre de l'une des opérations temporaires précitées seront privées du droit de vote à l'Assemblée d'actionnaires concernée et pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à la revente ou la restitution des actions.

Ce courriel devra obligatoirement contenir les informations suivantes :

- nom ou dénomination sociale et personne à contacter (nom, fonction, téléphone, adresse électronique) ;
- identité du cédant (Nom ou dénomination sociale) ;
- nature de l'opération ;
- nombre d'actions acquises au titre de l'opération ;
- code ISIN de l'action admise aux négociations sur NYSE Euronext Paris ;
- date et échéance de l'opération ;
- convention de vote (le cas échéant).

Ces informations seront publiées sur le site internet de la Société.

L'Assemblée Générale 2014

L'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire sera convoquée pour le 7 mai 2014.

Au sujet des autorisations financières proposées à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2014, vous référer au paragraphe 5.2.1.4.

Concernant la demande de renouvellement de l'autorisation financière de rachat d'actions, présentée à l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2014, vous reporter au paragraphe 5.2.2.3 « Programmes de rachat d'actions ».

5.1.8 Dispositions relatives au seuil de participation

En sus des déclarations légales, les statuts prévoient que toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, directement ou indirectement, venant à détenir 1 % des droits de vote est tenue d'en informer la Société dans les cinq jours par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à son siège social. Cette obligation de déclaration est renouvelée pour chaque nouveau franchissement de seuil de 2 % supplémentaires.

Cette information est également faite dans les mêmes délais lorsque la participation en droits de vote devient inférieure aux seuils ci-dessus mentionnés.

À défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital en font la demande lors de l'Assemblée.

5.2 Le capital social

5.2.1 Évolution du capital

5.2.1.1 Répartition du capital en 2013

Au 31 décembre 2013	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
Actionnariat interne				
(Salariés actifs, anciens salariés et retraités)				
■ FCPE Valoptec International	5 592 064	2,6 %	11 171 131	4,9 %
■ FCPE Groupe Essilor 5 et 7 ans	4 969 207	2,3 %	9 492 757	4,2 %
■ Fonds réservé aux salariés étrangers	736 958	0,3 %	749 621	0,3 %
■ Actions au nominatif pur ou administré détenues par les salariés	6 332 600	2,9 %	10 960 386	4,8 %
SOUS-TOTAL	17 630 829	8,1 %	32 373 895	14,3 %
Actionnariat partenaire ^(a)				
Actions en nominatif pur ou administré détenues par les partenaires	343 240	0,2 %	686 480	0,3 %
SOUS-TOTAL	17 974 069	8,4 %	33 060 375	14,6 %
Autodétention				
■ Actions propres	4 454 406	2,1 %		
■ Contrat de liquidité				
SOUS-TOTAL	4 454 406	2,1 %	-	
PUBLIC	192 271 023	89,6 %	193 751 842	85,4 %
TOTAL	214 699 498	100 %	226 812 217	100 %

(a) L'actionnariat partenaire désigne la part des actions d'Essilor International détenue par les salariés, dirigeants et, le cas échéant, les anciens salariés et les anciens dirigeants de sociétés dans lesquelles Essilor International a détenu une participation ayant été ensuite intégralement cédée.

Au 31 décembre 2013, le capital social s'élevait à 38 645 909,64 euros, divisé en 214 699 498 actions ordinaires entièrement libérées, d'une valeur nominale de 0,18 euro.

Compte tenu d'une part des droits de vote double qui sont conférés aux actions détenues sous la forme nominative depuis deux ans et, d'autre part de l'absence de droits de vote conférée aux actions auto détenues, le nombre total de droits de vote exerçables attachés au capital au 31 décembre 2013 est de 226 812 217.

Le capital a été modifié par plusieurs opérations au cours de l'exercice :

- création de 377 407 actions nouvelles de 0,18 euro de valeur nominale souscrites par les Fonds Communs de Placement

groupe Essilor cinq et sept ans, soit une augmentation du capital social de 67 933,26 euros hors prime d'émission ;

- création de 1 098 051 actions nouvelles de 0,18 euro de valeur nominale résultant des levées d'options de souscription d'actions, soit une augmentation du capital social de 197 649,18 euros hors prime d'émission ;
- annulation de 1 500 000 actions.

Aucun changement significatif de la situation actionnariale n'était intervenu au 28 février 2014.

■ Dilution maximale à la fin de l'exercice

En tenant compte de l'ensemble des titres qui donneront potentiellement accès au capital postérieurement au 31 décembre 2013, quel que soit le prix d'exercice de l'option sous-jacente, la dilution maximale du capital pourrait être la suivante :

Au 31 décembre 2013	En nombre d'actions	%	En nombre de droits de vote	%
Situation au capital à la fin de l'année	214 699 498		226 812 217	
Options de souscriptions d'actions en vie	1 703 435	0,8 %	1 703 435	0,8 %
Droits à actions de performance en vie	3 530 585	1,6 %	3 530 585	1,6 %
DILUTION TOTALE POTENTIELLE	5 234 020	2,4 %	5 234 020	2,3 %
Capital total dilué à la fin de l'année	219 933 518		232 046 237	

Le détail de l'évolution du capital en 2013 figure au chapitre 3.4 note 9 des états financiers consolidés et à la note 12, chapitre 3.8 de l'annexe aux comptes annuels de l'exercice.

5.2.1.2 Répartition du capital en 2012

Au 31 décembre 2012	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
Actionnariat interne				
(salariés actifs, anciens salariés et retraités)				
■ FCPE Valoptec International	5 762 620	2,7 %	11 496 529	5,1 %
■ FCPE groupe Essilor 5 et 7 ans	5 014 279	2,3 %	9 580 964	4,2 %
■ Fonds réservé aux salariés étrangers	710 944	0,3 %	720 420	0,3 %
■ Actions au nominatif pur ou administré détenues par les salariés	5 988 153	2,8 %	10 047 121	4,5 %
SOUS-TOTAL	17 475 996	8,1 %	31 845 034	14,1 %
Actionnariat partenaire ^(a)				
Actions en nominatif pur ou administré détenues par partenaires	343 240	0,2 %	386 480	0,2 %
SOUS-TOTAL	17 819 236	8,3 %	32 231 514	14,3 %
Autodétention				
■ Actions propres	4 387 477	2,0 %		
■ Contrat de liquidité				
SOUS-TOTAL	4 387 477	2,0 %		
PUBLIC	192 517 327	89,7 %	193 777 630	85,7 %
TOTAL	214 724 040	100 %	226 009 144	100 %

(a) L'actionnariat partenaire désigne la part des actions d'Essilor International détenue par les salariés, dirigeants et, le cas échéant, les anciens salariés et les anciens dirigeants de sociétés dans lesquelles Essilor International a détenu une participation ayant été ensuite intégralement cédée.

5.2.1.3 Historique du capital social

Évolution du capital social au cours des cinq dernières années En milliers d'euros	Nombre d'actions	Nominal	Prime d'émission	Montants successifs du capital nominal	Nombre cumulé d'actions de la Société
CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2008				37 984	211 019 922
Souscription d'actions réservées aux Fonds Commun de Placement groupe Essilor	662 646	119	18 329	38 103	211 682 568
Exercice d'option de souscription	778 714	140	18 497	38 243	212 461 282
Annulation d'actions propres	- 1 500 000	- 270	- 54 179	37 973	210 961 282
Conversion d'OCÉANE avec création d'actions	4 548 690	819	120 909	38 792	215 509 972
Incorporation réserves pour augmentation de capital				38 792	215 509 972
CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2009				38 792	215 509 972
Souscription d'actions réservées aux Fonds Commun de Placement groupe Essilor	541 767	98	20 192	38 889	216 051 739
Exercice d'option de souscription	1 912 549	344	56 201	39 234	217 964 288
Annulation d'actions propres	- 6 312 636	- 1 136	- 267 115	38 097	211 651 652
Conversion d'OCÉANE avec création d'actions	3 690	1	98	38 098	211 655 342
Incorporation réserves pour augmentation de capital				38 098	211 655 342
CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2010				38 098	211 655 342
Souscription d'actions réservées aux Fonds Commun de Placement groupe Essilor	521 316	94	21 708	38 192	212 176 658
Exercice d'option de souscription	1 861 638	335	60 996	38 527	214 038 296
Incorporation réserves pour augmentation de capital				38 527	214 038 296
CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2011				38 527	214 038 296
Souscription d'actions réservées aux Fonds Commun de Placement groupe Essilor	385 354	69	21 927	38 596	214 423 650
Exercice d'option de souscription	2 700 390	486	95 417	39 082	217 124 040
Annulation d'actions propres	- 2 400 000	- 432	- 113 122	38 650	214 724 040
Incorporation réserves pour augmentation de capital				38 650	214 724 040
CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2012				38 650	214 724 040
Souscription d'actions réservées aux Fonds Commun de Placement groupe Essilor	377 407	68	23 267	38 719	215 101 447
Exercice d'option de souscription	1 098 051	198	44 800	38 916	216 199 498
Annulation d'actions propres	- 1 500 000	- 270	-77 530	38 646	214 699 498
Incorporation réserves pour augmentation de capital				38 646	214 699 498
CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2013				38 646	214 699 498

5.2.1.4 Délégations et autorisations accordées au Conseil d'administration

■ Récapitulatif des délégations de l'Assemblée Générale

En matière d'augmentation et de réduction de capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription, en cours de validité et utilisation.

Date de l'autorisation de l'Assemblée Générale	Type d'autorisation et plafond	Validité	Expiration	Utilisation 2012 et 2013
11 mai 2012	Réduction du capital social par voie d'annulation d'actions propres Plafond : 10 % du nombre total d'actions composant le capital social par période de 24 mois.	24 mois	10 mai 2014	Annulation en novembre 2013 de 1 500 000 actions propres (montant nominal de 270 000 €)

Date de
l'autorisation
de l'Assemblée
Générale

11 mai 2012	Type d'autorisation et plafond	Validité	Expiration	Utilisation 2012 et 2013
11 ^e résolution	Émission d'actions réservées aux adhérents à un Plan d'Épargne Entreprise d'Essilor ou des sociétés qui lui sont liées, maximum 1,5 % du capital social ^(a) Art. L. 225-129 et L. 225-138 du Code de commerce et Art. L. 3332-18 et suivants du Code du travail. Le prix de souscription ne peut être, ni inférieur de plus de 20 % à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des vingt séances de bourse précédant la date du Conseil d'administration qui décide l'augmentation de capital, ni supérieur à cette moyenne.	21 mois	10 février 2014	Émission en 2012 de 385 354 actions d'un nominal de 0,18 euro, soit une augmentation de capital hors prime d'émission de 69 363,72 euros. souscrites par les FCPE groupe Essilor 5 et 7 ans, soit 0,18 % du capital .
12 ^e résolution	Attribution d'actions gratuites « dites de performance » dans la limite de 2,5 % du capital social, au profit des salariés et dirigeants. ^(b) Art. L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.	38 mois	10 juillet 2015	Attribution de 1 274 980 actions de performance lors du Conseil du 27 novembre 2012. (En cas d'attribution définitive, 1 action de performance donne droit à 1 action de 0,18 euro de nominal). Attribution de 1 179 460 actions de performance lors du Conseil du 25 novembre 2013
13 ^e résolution	Attribution d'options de souscription d'actions dans la limite de 1 % du capital social, au profit des salariés et dirigeants. ^(b) Art. L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce.	38 mois	10 juillet 2015	Attribution aux salariés non résidents de 81 760 options de souscription d'actions lors du Conseil du 27 novembre 2012 (donnant droit à 1 action de 0,18 euro de nominal par levée d'option). Attribution aux salariés non résident de 84 880 options de souscription d'actions lors du Conseil du 25 novembre 2013.
14 ^e résolution	Limitation globale des autorisations d'attribution d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites « dites de performance » à un maximum de 3 % du capital social. ^(b)	38 mois	10 juillet 2015	Attributions 2012 : 1 356 740 options de souscription d'actions et actions de performance, soit 0,63 % du capital . Attributions 2013 : 1 376 340 actions de performance et options de souscription d'actions, soit 0,64 % du capital .
15 ^e résolution	Émission de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription maximum : ■ 1/3 du capital pour les augmentations de capital ; ■ 1 500 millions d'euros pour les titres d'emprunt ; ■ option de sur allocation de 15 % (résolution 17). Art. L. 225-129-2 et L. 228-92 du Code de commerce.	26 mois	10 juillet 2014	Aucune.

(a) Le prix de souscription ne peut être, ni inférieur de plus de 20 % à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des vingt séances de bourse précédant la date du Conseil d'administration qui décide l'augmentation de capital, ni supérieur à cette moyenne.

(b) Le prix de souscription pour les options de souscription d'actions et le cours de référence pour les actions gratuites est égal à la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date du Conseil d'administration ayant décidé l'attribution.

Date de l'autorisation de l'Assemblée Générale 11 mai 2012	Type d'autorisation et plafond	Validité	Expiration	Utilisation 2012 et 2013
16 ^e résolution	Émission de titres de créance donnant accès au capital sans droit préférentiel de souscription, mais avec un délai de priorité de 3 jours, dans la limite de 1 milliard d'euros : ■ augmentation de capital pouvant en résulter limitée à 10 % du capital ; ■ option de sur-allocation de 15 % (résolution 17). Art. L. 225-129-2, L. 225-135 et L. 228-92 du Code de commerce. Le prix d'émission des valeurs mobilières assimilables à des titres de capital de la Société devra être au moins égal au prix minimum prévu par les dispositions légales et réglementaires (soit actuellement à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse sur NYSE Euronext précédant la fixation du prix de souscription de l'augmentation de capital, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 % et ce, conformément à l'article L. 225-136 et R. 225-119 du Code de commerce).	26 mois	10 juillet 2014	Aucune.
18 ^e résolution	Émission de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans la limite de 10 % du capital afin de rémunérer des apports en nature de titres. Art. L. 225-147 alinéa 6 du Code de commerce.	26 mois	10 juillet 2014	Aucune.
19 ^e résolution	Limitation globale de procéder à l'émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription ou réservé à l'apporteur en nature (au titre des résolutions 16, 17 et 18) à un maximum de 15 % du capital social.	26 mois	10 juillet 2014	Aucune.
20 ^e résolution	Autorisation d'augmenter le capital par incorporation de réserves : maximum 500 millions d'euros.	26 mois	10 juillet 2014	Aucune.

Date de l'autorisation de l'Assemblée Générale 16 mai 2013	Type d'autorisation et plafond	Validité	Expiration	Utilisation 2013
11 ^e résolution	Émission d'actions réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise d'Essilor ou des sociétés qui lui sont liées, maximum 1,5% du capital social . ^(a) Art. L.225-129 et L.225-138 du Code de commerce et Art. L.3332-18 et suivants du Code du travail. Le prix de souscription ne peut être, ni inférieur de plus de 20 % à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des vingt séances de bourse précédant la date du Conseil d'administration qui décide l'augmentation de capital, ni supérieur à cette moyenne.	21 mois	16 juillet 2015	Émission en 2013 de 377 407 actions d'un nominal de 0,18 euro, soit une augmentation de capital hors prime d'émission de 67 933,26 euros ; souscrites par les FCPE Groupe Essilor 5 et 7 ans, soit 0,18 % du capital .

(a) Le prix de souscription ne peut être, ni inférieur de plus de 20 % à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des vingt séances de bourse précédant la date du Conseil d'administration qui décide l'augmentation de capital, ni supérieur à cette moyenne.

**Date de l'autorisation
de l'Assemblée
Générale 16 mai 2013**

	Type d'autorisation et plafond	Validité	Expiration	Utilisation 2013
12 ^e résolution	Émission d'actions et ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances auprès notamment d'investisseurs dans le cadre d'une offre visée à l'art. 411-2, II du Code monétaire et financier sans droit préférentiel de souscription maximum : ■ limitation à 1/3 du capital social pour les émissions d'actions ou valeurs mobilières cf 15^e résolution de l'Assemblée Générale du 11 mai 2012 ; ■ limitation globale de 15 % du capital pour les augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription cf 19^e résolution de l'Assemblée Générale du 11 mai 2012 ; ■ 1 200 millions d'euros pour les titres d'emprunt. Art. L.225-129-2 et L.228-92 du Code de commerce.	13 mois	16 juin 2014	Aucune.

**■ Autorisations financières proposées à l'Assemblée Générale
Extraordinaire du 7 mai 2014**

En premier lieu, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale de lui déléguer sa compétence à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions nouvelles à libérer en numéraire et, le cas échéant l'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital dans les conditions fixées par la loi, réservée aux adhérents à un Plan d'Épargne Entreprise et ce, conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-6 et L. 225-138 du Code de commerce et de l'article L. 3332-18 du Code du travail dont les bénéficiaires des augmentations de capital seront les adhérents à un Plan d'Épargne Entreprise d'Essilor International ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce (montant maximum de 1,5 % du capital de la société au moment de chaque émission, durée de 21 mois).

En second lieu, afin d'enrichir son dispositif de financement courant, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale de lui déléguer sa compétence à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital dans la limite de 10 %, avec suppression du droit préférentiel de souscription pour la réserver à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs. Les titres de créance primaires pourraient quant à eux être émis à concurrence d'un milliard deux cent mille euros (durée de 26 mois).

En dernier lieu cette nouvelle délégation de compétence rentrerait dans la limitation globale de 10 % du capital déjà émis, fixées pour les délégations de compétence au Conseil d'administration pour augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Concernant la demande de renouvellement de l'autorisation financière de rachat d'actions, présentée à l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2014, vous reporter au paragraphe 5.2.2.3 « Programmes de rachat d'actions ».

5.2.2 L'action Essilor

L'action Essilor est cotée sur le marché Euronext Paris – Euronext – Valeurs locales, compartiment A. Son code ISIN et Euronext est FR0000121667. Les actions Essilor sont éligibles au Service de Règlement Différé (SRD).

L'action Essilor fait partie des indices CAC 40, SBF 120, SBF 250, Euronext 100, EURO STOXX 50, STOXX All Europe 100, FTSEurofirst 300.

En outre, Essilor fait partie depuis son lancement de l'indice *Low Carbon 100 Europe*®. Cet indice lancé par NYSE Euronext le 24 octobre 2008 mesure la performance des 100 plus grandes sociétés européennes émettant le plus faible niveau de CO₂ dans leurs secteurs.

L'action Essilor est également intégrée aux quatre indices spécialisés dans l'investissement socialement responsable (indices ISR) :

- l'indice DJSI World (*Dow Jones Sustainability Index*), issu de la coopération entre les indices Dow Jones, la compagnie STOXX Limited et le groupe Swiss Asset Management (SAM Group) ;

- l'indice FTSE4Good, publié par le *Financial Times* et le *London Stock Exchange* (FTSE) ;
- l'indice *Ethibel Excellence* ;
- l'indice ECPI® Ethical Index EURO®.

Essilor fait partie de l'indice Euronext FAS IAS®, lancé par Euronext et la Fédération Française des Associations d'Actionnaires Salariés et d'Anciens Salariés (FAS). Il est composé de l'ensemble des valeurs du SBF 250 ayant un actionnariat salarié significatif : au moins 3 % du capital en actions détenu par plus du quart des salariés. Concernant l'actionnariat salarié, vous référer également au paragraphe 5.2.6.3.

Les actions sont librement négociables et indivisibles à l'égard de la Société.

5.2.2.1 Principales données boursières

(Source : Reuters, Bloomberg et Euronext)

	Cours de bourse (en euros)			Nombre d'actions en circulation au 31 décembre	Capitalisation boursière au 31 décembre ^(a) (en millions d'euros)
	En séance Plus haut	En séance Plus bas	Cours de clôture		
2013	89,99	71,90	77,28	214 699 498	14 882
2012	78,24	54,50	76,02	214 724 040	14 578
2011	57,72	46,61	54,55	214 038 296	10 968
2010	51,17	40,84	48,18	211 655 342	9 741
2009	42,00	26,08	41,75	215 509 972	8 395
2008	44,39	26,87	33,57	211 019 922	7 065

(a) Retenue dans le cadre de l'indice CAC 40 (avant augmentation de capital liée aux obligations convertibles et Plan Épargne Entreprise).

5.2.2.2 Évolution du cours de bourse et volume des transactions

(Sources : Bloomberg, Reuters et Euronext Paris)

Marchés boursiers : Euronext Paris, Turquoise, Bats Europe, Chi-x Alternative, Equiduct, London Stock Exchange, SmartPool, QMTF, XOME, TOM1 à partir de janvier 2013.

	Volume des transactions (en millions de titres)	Volume des transactions, en capitaux (en millions d'euros)	Cours de bourse, (en euros)	
			En séance Plus haut	En séance Plus bas
2012				
Septembre	18,09	1 318	74,75	69,12
Octobre	18,37	1 298	73,99	67,94
Novembre	15,34	1 106	75,61	69,01
Décembre	12,83	982	78,24	74,08
2013				
Janvier	14,76	1 126	78,55	74,01
Février	18,96	1 417	80,79	71,9
Mars	21,04	1 768	89,99	78,59
Avril	17,17	1 448	89,26	79,9
Mai	13,76	1 201	89,98	83,48
Juin	16,26	1 334	85,82	77,59
Juillet	17,92	1 476	86,35	78,71
Août	13,20	1 137	89,09	80,87
Septembre	20,71	1 685	84,1	79,06
Octobre	22,00	1 725	80,39	76,06
Novembre	17,13	1 316	79,47	75,12
Décembre	16,64	1 240	77,54	72
2014				
Janvier	22,76	1 800	83,75	73,93
Février	17,70	1 354	79,42	74,32

5.2.2.3 Programmes de rachat d'actions

En mai 2011, l'Assemblée Générale a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'administration de procéder, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à l'achat de ses propres actions ordinaires représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social à la date de l'achat, et ce pour une durée de 18 mois expirant le 4 novembre 2012. Cette autorisation a été renouvelée par l'Assemblée Générale en mai 2012 pour une durée de 18 mois.

En application des dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce modifié par l'ordonnance n° 2009-105 du 30 janvier 2009, le Conseil d'administration indique qu'au cours de l'exercice 2012, il a fait usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 5 mai 2011 puis de celle donnée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 11 mai 2012.

Les objectifs principaux de ce programme ont été :

- la couverture des programmes au bénéfice des salariés (livraison sur exercice d'option d'achat, attribution d'actions, annulation d'actions créées suite à l'exercice d'option de souscription) ;
- l'animation du contrat de liquidité.

■ Bilan des opérations de rachats d'actions

Conformément aux dispositions de l'article 225-211 du Code de commerce modifié par l'ordonnance n° 2009-105 du 30 janvier 2009, aucune réallocation d'actions n'a été effectuée en 2013.

	2013		
	Auto-détention	Auto-détention Contrat Liquidité	Total Auto-détention
Nombre Titres début période – 1^{er} janvier	4 387 477		4 387 477
Levées d'option d'achat			
Livraison d'Actions de performance	- 625 369		- 625 369
Conversions d'Obligations Convertibles avec Livraison			
Annulation d'actions propres	- 1 500 000		- 1 500 000
Achat d'actions propres	2 192 298		2 192 298
Variation du contrat de liquidité			
Nombre Titres fin période – 31 décembre	4 454 406	0	4 454 406

Situation au 28 février 2014

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte	2,07 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	1 500 000
Nombre de titres détenus en portefeuille	4 453 971
Valeur comptable du portefeuille (en euros)	303 157 369
Valeur de marché du portefeuille ^(a) (en euros)	336 987 445

(a) Sur la base du cours de clôture au 28 février 2014.

La Société a acquis 2 192 298 actions entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2013 au prix moyen brut de 79,23 euros et n'en a pas vendu sur le marché. Le montant des frais de négociation moyen (incluant les commissions hors taxe) a été de 2 centimes par titre, amenant le prix moyen d'achat net à 79,21 euros.

En outre, 625 369 titres ont été livrés sur les programmes d'actions de performance du Groupe.

Au 31 décembre 2013, Essilor détenait ainsi un total de 4 454 406 actions propres, soit 2,07 % du capital. La valeur nominale de ces titres était de 801 793,08 euros et leur valeur comptable de 303 millions d'euros (soit un prix de revient net moyen de 68,06 euros par action).

■ Contrat de liquidité

Le 8 mars 2010, la Société a confié à la société Crédit Agricole Cheuvreux la mise en œuvre d'un contrat de liquidité qui a été mis en harmonie avec l'actualisation de la pratique de marché de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) du 21 mars 2011 qui s'appuie sur la Charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI), modifiée le 8 mars 2011.

Ce contrat de liquidité a été interrompu le 24 janvier 2013, avec effet le 25 janvier 2013.

	Flux bruts cumulés du 1 ^{er} mars 2013 au 28 février 2014			Positions ouvertes au 28 février 2014					
	Achats	Ventes	Annulations	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente			
				Calls achetés	Puts vendus	Achats à terme	Calls achetés	Puts vendus	Ventes à terme
Nombre de titres	1 883 201		1 500 000						
Échéance maximale moyenne									
Cours moyen de la transaction, en euros	80,10								
Montants, en euros	150 850 567								

■ Renouvellement de l'autorisation financière de rachat d'actions

En application des dispositions de l'article 241-2 du Règlement général de l'AMF, le renouvellement de l'autorisation de rachat d'actions présentée à l'Assemblée du 7 mai 2014 est demandé pour les seuls objectifs listés ci-après. L'ordre effectif d'utilisation de l'autorisation de rachat sera fonction des besoins et des opportunités).

Les objectifs principaux de ce programme sont :

- la couverture de plans d'options d'achat d'actions ou autres allocations d'actions au profit des salariés, notamment l'attribution gratuite d'actions prévue aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, au profit du personnel et des dirigeants du Groupe ;
- l'achat d'actions pour annulation, notamment en compensation de la dilution créée par l'exercice d'options de souscription d'actions par le personnel et les dirigeants du Groupe ;
- la couverture éventuelle de titres de créances convertibles ou échangeables en actions de la Société, par achat d'actions pour livraison (en cas de livraison de titres existants lors de l'exercice du droit à conversion), ou par achat d'actions pour annulation (en cas de création de titres nouveaux lors de l'exercice du droit à conversion) ;
- l'animation du cours dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une Charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Cependant, la Société se réserve le droit d'intervenir dans le contexte suivant :

- la remise ultérieure en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe dans la limite de 5 % du capital.

À tout moment, sur toutes les opérations relatives à l'ensemble de ces objectifs cumulés, la Société ne pourra détenir plus de 10 % de son capital.

Synthèse des principales caractéristiques de l'opération projetée :

- titres concernés : actions ordinaires Essilor International (compartiment A) ;
- pourcentage de détention maximum du capital proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2014 : 10 % du capital, soit à titre d'exemple 21 475 270 actions sur la base du capital au 31 janvier 2014 ;
- pourcentage de rachat maximum réalisable compte tenu des actions auto détenues au 31 janvier 2014 : 7,93 % du capital, soit à titre d'exemple 21 475 270 – 4 454 091 = 17 021 179 actions sur la base du capital au 31 janvier 2014 ;
- prix d'achat par action maximum : 105 euros, éventuellement ajusté en cas d'opérations sur le capital social.
- prix de vente par action minimum : 29 euros, éventuellement ajusté en cas d'opérations sur le capital social.

L'achat, la cession ou le transfert des actions pourra être effectué et payé par tous moyens sur un marché réglementé ou de gré à gré (y compris par rachat simple, par instruments financiers ou produits dérivés, ou par la mise en place de stratégies optionnelles). Ces opérations pourront être réalisées sous forme de blocs de titres pouvant atteindre la totalité du programme de rachat d'actions.

Cette autorisation est à donner pour une durée maximum de 18 mois, soit jusqu'au 7 novembre 2015.

5.2.2.4 Annulation d'actions et réduction de capital

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 11 mai 2010, a autorisé le Conseil d'administration à réduire le capital social par annulation de tout ou partie des actions propres que la Société pourrait détenir dans la limite maximale de 10 % de son capital social par périodes de 24 mois. À ce titre, 1 500 000 actions ont été annulées en novembre 2013.

5.2.3 Participations et options de souscription d'actions Essilor détenues par les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

Situation au 31 décembre 2013

■ Participations et options de souscription d'actions Essilor détenues

	Membres salariés et mandataires sociaux du Conseil d'administration			
	Hubert SAGNIÈRES	Yi HE	Aïcha MOKDAHI	Maureen CAVANAGH
Participations	61 079	16 998	13 251	374
Options de souscription				
■ 14 novembre 2007		5 500		
■ 27 novembre 2008	100 000			
■ 26 novembre 2009	150 000			

Administrateurs indépendants

Au 31 décembre 2013, les administrateurs indépendants n'avaient pas d'options de souscription (ou d'achat) d'actions ni de droits à actions de performance. Ils détenaient 10 479 actions Essilor.

■ Droits à actions de performance

	Membres salariés et mandataires sociaux du Conseil d'administration			
	Hubert SAGNIÈRES	Yi HE	Aïcha MOKDAHI	Maureen CAVANAGH
Droits à actions de performance				
■ 25 novembre 2010	45 000	1 980		1 320
■ 24 novembre 2011		2 310		1 320
■ 27 novembre 2012	45 000	2 000	2 300	1 200
■ 14 décembre 2012	20		20	
■ 25 novembre 2013	45 000	2 200	2 000	2 000
■ 20 décembre 2013	20		20	

5.2.4 Options de souscription d'actions

Les options de souscription d'actions, si elles sont exercées, donnent lieu à la création d'actions ordinaires Essilor.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être créées par levées d'options de souscription s'élève à 1 703 435 au 31 décembre 2013.

Le prix de souscription est égal à la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date du Conseil d'administration ayant décidé de l'attribution.

Les plans capés autorisent, pour chaque bénéficiaire, un gain maximum de 100 % de la valeur de l'enveloppe d'options attribuées.

Les plans capés de performance sont, en plus, soumis à une condition de performance du cours de bourse et peuvent être annulés si elle n'est pas atteinte (comme pour les actions de performance, citées au paragraphe 5.2.5).

Date d'attribution ^(a)	Nombre d'options attribuées	Dont au Comité exécutif	Prix de souscription (en euros)	Nombre d'options en circulation au 31 décembre 2013	Nombre d'options en circulation au 28 février 2014
22 novembre 2006 ^(b)	930 740	128 000	41,46	-	-
14 novembre 2007 ^(b)	1 117 770	148 000	43,65	241 660	234 390
27 novembre 2008 ^(b)	1 568 080	430 000	33,17	352 850	336 329
26 novembre 2009 ^(b)	1 579 120	314 160	38,96	442 226	432 290
25 novembre 2010 ^(b)	634 760	0	48,01	432 144	407 679
24 novembre 2011 ^(b)	85 620	0	52,27	69 400	67 960
27 novembre 2012 ^(b)	81 760	0	71,35	77 275	77 135
25 novembre 2013 ^(b)	87 880	0	77,29	87 880	87 880
TOTAL	6 085 730	1 020 160		1 703 435	1 643 663

(a) Les plans antérieurs à celui du 22 novembre 2006 n'ont plus d'options de souscription en circulation.

(b) Plans capés de performance.

La situation des options de souscription d'actions s'établit comme suit :

Seuls sont considérés les plans d'attribution pour lesquels des options sont encore en circulation.

	Au 31 décembre 2013	Dont en 2013	Au 28 février 2014	Dont en 2014
Options attribuées ^(a)	6 085 730	87 880	6 085 730	
Options annulées ^(a)	580 516	60 679	582 240	2 024
Options levées ^(a)	3 801 779	1 098 051	3 859 527	57 748
Options restantes ^{(a) et (b)}	1 703 435		1 643 663	

(a) Plans du 22 novembre 2006 au 25 novembre 2013.

(b) Soit 0,79 % du capital au 31 décembre 2013.

5.2.5 Actions de performance

Les droits à actions de performance, s'ils sont exercés, peuvent donner lieu à l'attribution d'actions ordinaires Essilor existantes ou créées.

Le Conseil d'administration dans sa séance du 22 novembre 2006 a décidé de procéder pour la première fois à une attribution d'actions de performance. Cette attribution a fait l'objet d'études préalables afin d'évaluer l'intérêt d'une telle attribution et d'en déterminer les termes et conditions, dont les conclusions ont été les suivantes :

- l'attribution d'actions de performance permet de réduire la dilution potentielle de plus de moitié par rapport à une attribution d'options de souscription ayant un profil de gain potentiel équivalent ;
- le système des attributions d'actions est de nature à faciliter la conservation des titres par les attributaires, *a contrario* des options de souscription (ou d'achat) d'actions dont le financement par les bénéficiaires entraîne dans la quasi-totalité des cas une cession partielle ou totale ;
- il a été décidé de limiter cette attribution aux salariés résidents

français, les non résidents continuant à recevoir des options de souscription (ou d'achat) d'actions ;

- compte tenu de cette restriction, les conditions d'attribution des actions de performance ont été calibrées de manière à ce que le profil d'espérance de gain soit le plus proche possible de celui des bénéficiaires d'options. Enfin, afin de faire également converger les intérêts des actionnaires et ceux des salariés attributaires, l'attribution définitive des titres est subordonnée à la croissance du cours de bourse.

5.2.5.1 Conditions d'acquisition des actions et obligation de conservation

Les plans de rémunération à long terme d'Essilor ont été pensés pour favoriser l'alignement de l'intérêt des actionnaires salariés sur celui des actionnaires extérieurs.

Les actions de performance attribuées de 2006 à 2013 sont régies par des règlements de plan d'actions de performance avec des conditions qui ont évolué depuis 2006.

Depuis 2010, l'attribution définitive des actions de performance dépend :

- d'une condition de performance basée sur la progression du cours de bourse de l'action mesurée sur plusieurs années ;
- d'une condition de présence afin de garantir l'engagement sur le long terme des bénéficiaires et leur fidélité à l'Entreprise ;
- d'une obligation de conservation des actions définitivement acquises pour renforcer la convergence entre l'intérêt des salariés actionnaires et celui des actionnaires extérieurs ;
- de conditions renforcées pour les mandataires sociaux.

■ Condition de performance

L'acquisition définitive et le nombre des actions définitivement attribuées sont soumis à une condition de performance basée sur la progression annualisée du cours de l'action d'Essilor sur une période qui s'étale de deux ans jusqu'à six ans (de N+2 à N+6) à compter de leur attribution.

Au moment de l'attribution, le cours initial de référence est déterminé (égal à la moyenne des 20 cours d'ouverture précédant la date d'attribution).

Deux ans après l'attribution (N+2), est calculé un cours moyen égal à la moyenne des cours d'ouverture pendant les trois mois précédant la date du deuxième anniversaire.

Si la progression entre le cours moyen et le cours initial de référence est :

- **supérieure à 14,5 %** (soit une progression annualisée ⁽¹⁾ de 7 %), toutes les actions attribuées initialement sont définitivement acquises sous réserve du respect de la condition de présence (détaillée dans la section « Condition de présence ») ;
- **supérieure ou égale à 4,0 % et inférieure à 14,5 %** (correspondant respectivement à une progression annualisée ⁽¹⁾ supérieure ou égale à 2 % et inférieure à 7 %), une partie seulement des actions attribuées initialement est définitivement acquise sous réserve du respect de la condition de présence (détaillée dans la section « Condition de présence ») ;
- **inférieure à 4,0 %** (soit une progression annualisée inférieure à 2 %), aucune action n'est acquise. Dans ce cas, une nouvelle évaluation de la performance sera effectuée 3 mois plus tard avec des bornes de progression annualisées ⁽¹⁾ du cours de bourse calées entre 2 % et 7 %. Cette mesure de la performance pourra être réitérée jusqu'au jour du sixième anniversaire de la date d'attribution (N+6).

Lorsque, pour la première fois, la progression annualisée entre le cours moyen et le cours initial de référence franchit le seuil de 2 % en progression annualisée, cela détermine une fois pour toutes le nombre d'actions définitivement attribuées, même si la progression annualisée augmente ultérieurement. Plus le temps passe, plus le seuil minimal (progression du cours de bourse) à atteindre pour percevoir un nombre minimum d'actions Essilor augmente : 4 % à N+2, 6,1 % à N+3, 8,2 % à N+4... et 12,6 % à N+6.

Si, à la fin de N+6, le seuil minimal de 12,6 % de croissance du cours de bourse n'a pas été atteint, le plan est caduc et les salariés ne reçoivent aucune action Essilor.

■ Condition de présence

Pour les résidents fiscaux français, l'acquisition des actions est soumise à la présence du bénéficiaire dans le Groupe à la date de réalisation de la condition de performance qui peut intervenir entre le deuxième anniversaire et le sixième anniversaire de l'attribution.

Pour les non résidents fiscaux français, la condition de présence est fixée :

- au quatrième anniversaire de l'attribution si la réalisation de la condition de performance intervient entre le deuxième et le quatrième anniversaire ;
- au jour de la réalisation de la condition de performance lorsque celle-ci intervient après le quatrième anniversaire de l'attribution.

Cette condition de présence est levée en cas de décès, d'invalidité, de licenciement économique ou de départ à la retraite du bénéficiaire.

■ Condition de conservation

Une fois que la condition de performance est atteinte, les actions acquises doivent être conservées. Les résidents fiscaux français peuvent céder les actions acquises au plus tôt six ans et au plus tard huit ans après leur attribution initiale. Pour les non résidents fiscaux français, la moitié des actions acquises doit être conservée pendant une période minimale de deux ans, l'autre moitié étant immédiatement cessible en vue du paiement des impôts.

Vous référer également à la note 5 des notes aux états financiers consolidés, au chapitre 3.4.

(1) Formule de calcul : $(\text{Cours Moyen} / \text{Cours Initial})^{(1/N)-1}$ où N est le nombre d'années entre l'attribution et la date de mesure de la performance. N = 2 puis, si la condition de performance n'est pas atteinte, 2,25... jusqu'à six au maximum.

5.2.5.2 Droits à actions de performance en circulation

Date d'attribution ^(a)	Nombre de droits attribués	Dont au Comité exécutif	Cours initial de référence (utile à l'évaluation de la performance) (en euros)	Nombre de droits en circulation au 31 décembre 2013	Nombre de droits en circulation au 28 février 2014
25 novembre 2010	893 458	341 800	48,01	329 610	328 905
20 décembre 2010	74 355	195	48,01	2 700	2 655
24 novembre 2011	1 193 189	346 800	52,27	574 420	571 330
21 décembre 2011	74 445	195	52,27	2 775	2 775
27 novembre 2012	1 176 340	335 500	71,35	1 150 880	1 145 970
14 décembre 2012	98 640	280	71,35	93 860	93 480
25 novembre 2013	1 279 460	347 500	77,29	1 279 460	1 278 760
20 décembre 2013	96 880	280	77,29	96 880	96 300
TOTAL	4 886 767	1 372 550		3 530 585	3 520 175

(a) Les plans antérieurs à celui du 25 novembre 2010 n'ont plus de droit à action de performance à acquérir.

La situation des droits à actions de performance s'établit comme suit :

	Au 31 décembre 2013	Dont en 2013	Au 28 février 2014	Dont en 2014
Droits attribués ^(a)	4 886 767	1 376 340	4 886 767	
Droits annulés ^(a)	150 240	68 660	160 215	9 975
Droits levés ^(a)	1 205 942	625 369	1 206 377	435
Droits restants ^{(a) et (b)}	3 530 585		3 520 175	

(a) Les plans du 25 novembre 2010 au 20 décembre 2013.

(b) Soit 1,64 % du capital au 31 décembre 2013.

5.2.5.3 Attributions et levées de l'année

Attribution et exercice :

- des options de souscription d'actions ;
 - des options d'achat d'actions ;
 - des droits à actions de performance ;
- consentis aux salariés non-mandataires sociaux.

	Nombre total	Prix moyen pondéré (en euros)	Date d'échéance	Plans afférant
Options consenties durant l'exercice 2013 par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	34 350	77,29	25/11/2020	25/11/2013
Droits à actions de performance consentis durant l'exercice 2013 par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre de droits ainsi consentis est le plus élevé (information globale)	201 620	77,29	25/11/2019 ou 2021 et 20/12/2019 ou 2021	25/11/2013 et 20/12/2013
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées durant l'exercice 2013 , par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options d'achat ou de souscription ainsi levées est le plus élevé (information globale)	201 328	39,08		22/11/2006 14/11/2007 27/11/2008 26/11/2009

5.2.5.4 Historique des attributions d'options de souscription et de droits à actions de performance

Concernant les actions de performance, vous référer également au paragraphe 5.2.5 « Actions de Performance ».

Plan	22/11/2006	14/11/2007	27/11/2008	26/11/2009	25/11/2010
Date d'Assemblée Générale	13 mai 2005	11 mai 2007	11 mai 2007	11 mai 2007	11 mai 2010
Date du Conseil d'administration	22 novembre 2006	14 novembre 2007	27 novembre 2008	26 novembre 2009	25 novembre 2010
Type de plan	Plan d'options de souscription d'actions capé, de performance ^(a)	Plan d'options de souscription d'actions capé, de performance ^(a)	Plan d'options de souscription d'actions capé, de performance ^(a)	Plan d'options de souscription d'actions capé, de performance ^(a)	Plan d'options de souscription d'actions capé, de performance ^(a)
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	930 740	Maximum 1 117 770	Maximum 1 568 080	Maximum 1 579 120	Maximum 634 760
Par les mandataires sociaux	0	0	320 000	230 000	0
■ Philippe Alfroid			100 000		
■ Xavier Fontanet			120 000	80 000	0
■ Hubert Sagnières			100 000	150 000	0
Par les dix premiers attributaires salariés	195 000	206 000	170 000	194 000	75 000
Point de départ d'exercice	22 mai 2010 ^(b)	14 mai 2010 ^(c)	29 novembre 2010 ^(d)	26 novembre 2011 ^(e)	25 novembre 2012 ^(f)
Date d'expiration	22 novembre 2013	14 novembre 2014	27 novembre 2015	26/11/2016 ou 2017	25 novembre 2017
Prix de souscription ou d'achat (en euros)	41,460	43,650	33,170	38,960	48,010
Nombre de bénéficiaires	1 148	1 800	2 286	2 412	1 362
Modalités d'exercice	Non-résidents : interdiction d'exercer jusqu'à réalisation de la performance. Ensuite maximum 1/2 dans la troisième année et le solde les années suivantes. Annulation possible. Résidents : aucun.	Non-résidents : interdiction d'exercer jusqu'à réalisation de la performance. Ensuite maximum 1/2 dans la troisième année et le solde les années suivantes. Annulation possible. Résidents : aucun.	Non-résidents et résidents : interdiction d'exercer jusqu'à réalisation de la performance. Ensuite maximum 50 % dans la troisième année et le solde les années suivantes. Annulation possible.	Non-résidents et résidents : interdiction d'exercer jusqu'à réalisation de la performance. Ensuite maximum 50 % dans la troisième année et le solde les années suivantes. Annulation possible.	Non-résidents et résidents : interdiction d'exercer jusqu'à réalisation de la performance. Ensuite maximum 50 % dans la troisième année et le solde les années suivantes. Annulation possible.
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2013	843 116	777 380	1 048 760	976 747	149 376
Options de souscription ou droits à actions de performance annulés	87 624	98 730	166 470	160 147	53 240
Options de souscription ou droits à actions de performance restants	0	241 660	352 850	442 226	432 144

(a) Plan capé de performance. Les plans capés de performance sont, en plus, soumis à une condition de performance du cours de bourse (comme les actions de performance) et peuvent être annulés si elle n'est pas atteinte.

(b) Les options pourront être exercées si la moyenne pendant 3 mois du cours de bourse est supérieure à 41,46 euros entre le 22 novembre 2008 et le 22 novembre 2010.

(c) Les options pourront être exercées si la moyenne pendant 3 mois du cours de bourse est supérieure à 43,65 euros entre le 14 novembre 2009 et le 14 novembre 2011.

(d) Les options pourront être exercées si la moyenne pendant 3 mois du cours de bourse est supérieure à 33,17 euros entre le 27 novembre 2010 et le 27 novembre 2014.

(e) Les options pourront être exercées si la moyenne pendant 3 mois du cours de bourse est supérieure à 38,96 euros entre le 26 novembre 2011 et le 26 novembre 2015.

(f) Les options pourront être attribuées dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 48,01.

Plan	25/11/2010	20/12/2010	24/11/2011	24/11/2011	21/12/2011
Date d'Assemblée Générale	11 mai 2010	11 mai 2010	11 mai 2010	11 mai 2010	11 mai 2010
Date du Conseil d'administration	25 novembre 2010	25 novembre 2010	24 novembre 2011	24 novembre 2011	24 novembre 2011
Type de plan	Droits à actions de performance	Droits à actions de performance (Plan collectif France)	Plan d'options de souscription d'actions capé, de performance ^(a)	Droits à actions de performance	Droits à actions de performance (Plan collectif France)
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	Maximum 893 458	Maximum 74 355	Maximum 85 620	Maximum 1 193 189	Maximum 74 445
Par les mandataires sociaux	45 000	15	0	50 000	0
■ Xavier Fontanet		0	0	0	0
■ Hubert Sagnières	45 000	15	0	50 000	0
Par les dix premiers attributaires salariés	200 000	150	28 300	180 000	150
Point de départ d'exercice	25/11/2012 ou 2014 ^(c)	20 décembre 2012 ^(d)	24 novembre 2013 ^(e)	24/11/2013 ou 2015 ^(f)	21 décembre 2013 ^(g)
Date de fin du plan	25/11/2016 ou 2018	20/12/2016 ou 2018	24 novembre 2018	25/11/2017 ou 2019	21/12/2017 ou 2019
Prix de souscription ou d'achat (en euros)	NS ^(b)	NS ^(b)	52,270	NS ^(b)	NS ^(b)
Nombre de bénéficiaires	3 116	4 957	232	5 037	4 963
Modalités d'exercice	Non-résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. 50 % vendables à l'attribution, 50 % bloquées jusqu'au 25 novembre 2016 ou 2018 selon date attribution définitive. Résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. Vendables à partir du 25 novembre 2016 ou 2018 selon date attribution définitive.	Non-résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. 50 % vendables à l'attribution, 50 % bloquées jusqu'au 20 décembre 2016 ou 2018 selon date attribution définitive. Résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. Vendables à partir du 20 décembre 2016 ou 2018 selon date attribution définitive.	Non-résidents et résidents : interdiction d'exercer jusqu'à réalisation de la performance. Ensuite maximum 50 % dans la troisième année et le solde les années suivantes. Annulation possible.	Non-résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. 50 % vendables à l'attribution, 50 % bloquées jusqu'au 24 novembre 2017 ou 2019 selon date attribution définitive. Résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. Vendables à partir du 24 novembre 2017 ou 2019 selon date attribution définitive.	Non-résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. 50 % vendables à l'attribution, 50 % bloquées jusqu'au 21 décembre 2017 ou 2019 selon date attribution définitive. Résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. Vendables à partir du 21 décembre 2017 ou 2019 selon date attribution définitive.
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2013	513 898	65 970	6 240	558 219	66 285
Options de souscription ou droits à actions de performance annulés	49 950	5 685	9 980	60 550	5 385
Options de souscription ou droits à actions de performance restants	329 610	2 700	69 400	574 420	2 775

(a) Plan capé de performance. Les plans capés de performance sont, en plus, soumis à une condition de performance du cours de bourse (comme les actions de performance) et peuvent être annulés si elle n'est pas atteinte.

(b) Si les actions de performance sont attribuées, elles seront produites et prises sur le stock d'actions propres détenu par la Société et valorisées au cours d'ouverture du jour d'attribution.

(c) Les actions pourront être attribuées aux résidents dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 48,01 euros. Pour les non résidents, les actions pourront être attribuées au plus tôt le 25 novembre 2014.

(d) Les actions pourront être attribuées aux résidents dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 48,01 euros. Pour les non résidents, les actions pourront être attribuées au plus tôt le 20 décembre 2014.

(e) Les options pourront être attribuées dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 52,27 euros.

(f) Les actions pourront être attribuées aux résidents dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 52,27 euros. Pour les non résidents, les actions pourront être attribuées au plus tôt le 24 novembre 2015.

(g) Les actions pourront être attribuées aux résidents dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 52,27 euros. Pour les non résidents, les actions pourront être attribuées au plus tôt le 21 décembre 2015.

Plan	27/11/2012	27/11/2012	14/12/2012	25/11/2013	25/11/2013
Date d'Assemblée Générale	11 mai 2012	11 mai 2012	11 mai 2012	11 mai 2012	11 mai 2012
Date du Conseil d'administration	27 novembre 2012	27 novembre 2012	27 novembre 2012	25 novembre 2013	25 novembre 2013
Type de plan	Plan d'options de souscription d'actions capé, de performance ^(a)	Droits à actions de performance	Droits à actions de performance (Plan collectif France)	Plan d'options de souscription d'actions capé, de performance ^(a)	Droits à actions de performance
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	Maximum 81 760	Maximum 1 176 340	Maximum 98 640	Maximum 87 880	Maximum 1 279 460
Par les mandataires sociaux	0	45 000	20	0	45 000
■ Xavier Fontanet	0	0	0	0	0
■ Hubert Sagnières	0	45 000	20	0	45 000
Par les dix premiers attributaires salariés	32 900	193 750	120	34 350	201 500
Point de départ d'exercice	27 novembre 2014 ^(c)	27 novembre 2014 ^(d)	14 décembre 2014 ^(e)	25 novembre 2015 ^(f)	25 novembre 2015 ^(g)
Date de fin du plan	27 novembre 2019	27/11/2018 ou 2020	14/12/2018 ou 2020	25 novembre 2020	25/11/2019 ou 2021
Prix de souscription ou d'achat (en euros)	71,350	NS ^(b)	NS ^(b)	77,29	NS ^(b)
Nombre de bénéficiaires	216	5 035	4 932	248	5 775
Modalités d'exercice	Non-résidents et résidents : interdiction d'exercer jusqu'à réalisation de la performance. Ensuite maximum 50 % dans la troisième année et le solde les années suivantes. Annulation possible.	Non-résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. 50 % vendables à l'attribution, 50 % bloquées jusqu'au 27 novembre 2018 ou 2020 selon date attribution définitive. Résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. Vendables à partir du 27 novembre 2018 ou 2020 selon date attribution définitive.	Non-résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. 50 % vendables à l'attribution, 50 % bloquées jusqu'au 14 décembre 2018 ou 2020 selon date attribution définitive. Résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. Vendables à partir du 14 décembre 2018 ou 2020 selon date attribution définitive.	Non-résidents et résidents : interdiction d'exercer jusqu'à réalisation de la performance. Ensuite maximum 50 % dans la troisième année et le solde les années suivantes. Annulation possible.	Non-résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. 50 % vendables à l'attribution, 50 % bloquées jusqu'au 25 novembre 2019 ou 2021 selon date attribution définitive. Résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. Vendables à partir du 25 novembre 2019 ou 2021 selon date attribution définitive.
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2013	160	650	920	0	0
Options de souscription ou droits à actions de performance annulés	4 325	24 810	3 860	0	0
Options de souscription ou droits à actions de performance restants	77 275	1 150 880	93 860	87 880	1 279 460

(a) Plan capé de performance. Les plans capés de performance sont, en plus, soumis à une condition de performance du cours de bourse (comme les actions de performance) et peuvent être annulés si elle n'est pas atteinte.

(b) Si les actions de performance sont attribuées, elles seront produites et prises sur le stock d'actions propres détenu par la Société.

(c) Les options pourront être attribuées dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 71,35 euros.

(d) Les actions pourront être attribuées aux résidents dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 71,35 euros. Pour les non résidents, les actions pourront être attribuées au plus tôt le 27 novembre 2016.

(e) Les actions pourront être attribuées aux résidents dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 71,35 euros. Pour les non résidents, les actions pourront être attribuées au plus tôt le 14 décembre 2016.

(f) Les options pourront être attribuées dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 77,29 euros.

(g) Les actions pourront être attribuées aux résidents dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 77,29 euros. Pour les non résidents, les actions pourront être attribuées au plus tôt le 25 novembre 2017.

Plan	20/12/2013
Date d'Assemblée Générale	11 mai 2012
Date du Conseil d'administration	25 novembre 2013
Type de plan	Droits à actions de performance (Plan collectif France)
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	Maximum 96 880
Par les mandataires sociaux	20
■ Xavier Fontanet	0
■ Hubert Sagnières	20
Par les dix premiers attributaires salariés	120
Point de départ d'exercice	20 décembre 2015 ^(c)
Date de fin du plan	20/12/2019 ou 2021
Prix de souscription ou d'achat (en euros)	NS ^(b)
Nombre de bénéficiaires	4 844
Modalités d'exercice	Non-résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. 50 % vendables à l'attribution, 50 % bloquées jusqu'au 20 décembre 2019 ou 2021 selon date attribution définitive. Résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. Vendables à partir du 20 décembre 2019 ou 2021 selon date attribution définitive.
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2013	0
Options de souscription ou droits à actions de performance annulés	0
Options de souscription ou droits à actions de performance restants	96 880

(b) Si les actions de performance sont attribuées, elles seront produites et prises sur le stock d'actions propres détenu par la Société.

(c) Les actions pourront être attribuées aux résidents dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 77,29 euros.
Pour les non résidents, les actions pourront être attribuées au plus tôt le 20 décembre 2017.

5.2.6 L'actionariat

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut à tout moment, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, demander à l'organisme chargé de la compensation des titres des renseignements relatifs à la quantité des titres détenus ainsi que les nom, dénomination, nationalité, année de naissance ou année de constitution des détenteurs de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans ses Assemblées.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'actionnaire, autre que le Fonds Commun de Placement d'Entreprise Valoptec International détenant directement, indirectement ou de concert, 5 % ou plus des droits de vote.

5.2.6.1 Droits de vote différents

Depuis le 22 juin 1974, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce délai a été porté à cinq ans par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 1983 et ramené à deux ans par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 mars 1997.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit, auront également un droit de vote double.

La fusion de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la Société absorbante, si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double.

Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux ans prévu au présent paragraphe.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut supprimer le droit de vote double qu'avec l'autorisation d'une Assemblée spéciale des titulaires de ce droit.

Aucune restriction au droit de vote n'est apportée par les statuts de la Société au 31 décembre 2013.

5.2.6.2 Accord entraînant un changement de contrôle et pactes d'actionnaires

Contrats susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique visés à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce :

- le contrat de joint-venture avec Nikon Corporation contient une clause permettant à Nikon, sous certaines conditions, de racheter la participation de 50 % d'Essilor dans la joint-venture Nikon-Essilor ou de demander la liquidation de la joint-venture en cas de changement de contrôle d'Essilor International ;
- les lignes de financement bancaire mises en place par la Société comportent une clause d'exigibilité en cas de changement de contrôle d'Essilor International.

Autre élément susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique visés à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce :

- l'actionnariat interne et partenaires détient 8,4 % du capital et 14,6 % des droits de vote. Il peut exercer le droit de vote de façon individuelle avec toutefois la possibilité de déléguer ce pouvoir aux représentants du FCPE sept ans et aux représentants de Valoptec Association.

À la connaissance de la Société, il n'existe ni pacte d'actionnaires, ni pacte de préférence, ni d'autre accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

5.2.6.3 Actionnariat des salariés

La présence d'un fort actionnariat interne de responsabilité, représenté et animé de façon indépendante et autonome à travers le monde par une association française de loi de 1901, « Valoptec Association », constitue pour Essilor un puissant levier de performance durable, d'alignement stratégique et d'excellence opérationnelle.

Le Groupe encourage par ailleurs fortement l'épargne salariale. Il offre, selon les pays, diverses possibilités de participation à des plans ou à des fonds.

Grâce à ces systèmes, 15 492 salariés du Groupe possèdent des actions Essilor. Ils représentent 8,2 % du capital et 14,3 % des droits de vote.

Les salariés du groupe Essilor peuvent devenir actionnaires de différentes façons.

■ Plans d'achat d'actions

Les salariés du groupe Essilor peuvent devenir actionnaires par l'acquisition, via différents plans d'achat d'entreprise, d'actions détenues directement, de parts de Fonds Communs de Placement d'Entreprise ou d'actions détenues hors de France.

Ces actions ou parts sont acquises en général avec l'aide financière de la filiale concernée du Groupe et sont obtenues par augmentation de capital ou par achats directs en bourse.

Elles sont soumises à un blocage variable selon les pays, entre deux et sept ans.

- FCPE concernés : FCPE Valoptec International, FCPE groupe Essilor cinq ans, FCPE groupe Essilor sept ans, FCPE Essilor International.
- Actions détenues hors de France : *Essilor Shareholding Plan* (États-Unis), *Australian Shareholding Plan*, *Share Incentive Plan* (UK), *Irish Shareholding Plan*, ESPP Korea.
- Actionnariat direct : plan de Ahorro Espagne, BBGR Espagne, *Brazilian share purchase plan plus sept nouveaux laboratoires brésiliens*, plan d'actionnariat direct Essilor et *Satisloh* Allemagne, plan d'achat direct Chine, Satisloh et Wanxin Chine, plan d'achat Taiwan, plan d'achat Afrique du Sud, plan d'achat Autriche, plan d'achat Italie et Satisloh Italie, Bulgarie, Slovaquie, Croatie, Finlande, Hongrie, Roumanie, Suède.

■ Option de souscription d'action

La levée d'options de souscriptions d'action, permet aussi l'acquisition de titres Essilor. À noter pour les salariés français la possibilité de financer la levée d'options de souscription d'action grâce au déblocage du PEE (Plan d'Épargne Entreprise), les actions ainsi obtenues sont ensuite bloquées au nominatif dans le cadre du PEE pendant cinq ans.

■ Actions de performance

Les différents plans d'attribution de droits à Actions de performance permettront aussi aux salariés de recevoir et garder des titres Essilor, à condition que les critères de performance du cours de bourse décrits dans les règlements des plans aient permis une attribution définitive.

5.2.6.4 Contrats d'intéressement et de participation

Les dispositions particulières bénéficiant aux salariés de la société mère française sont de trois ordres.

■ Accord d'intéressement

Un accord d'intéressement a été conclu le 15 juin 2013 pour une durée de trois ans dans le cadre des articles L. 3311-1 et suivants du Code du travail. Cet accord prend effet à compter de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2013.

Facteur d'information économique et de sensibilisation aux résultats de l'Entreprise, cet accord représente un moyen permettant de mobiliser l'Entreprise et son personnel sur les objectifs de performance.

Deux critères sont retenus pour le calcul de la prime d'intéressement :

- critère 1 : taux de croissance du chiffre d'affaires du Groupe (hors acquisitions stratégiques) ;
- critère 2 : évolution du taux de contribution à l'activité du Groupe.

Chacun des deux critères a le même poids.

La formule de calcul retenue vise ainsi à sensibiliser l'ensemble des salariés à la nécessité d'améliorer les résultats de l'Entreprise et d'atteindre les objectifs retenus.

Cette prime n'ayant pas le caractère de salaire, est exonérée de toute charge sociale mais est néanmoins soumise à impôt sur le revenu et CSG – CRDS.

L'intéressement permet d'apporter un complément de rémunération variable pour les salariés Essilor.

L'intéressement est réparti auprès des salariés de la manière suivante :

- 40 % proportionnelle à la durée de présence dans l'exercice ;
- 60 % au *pro rata* du salaire de référence.

Il est appliqué à ce salaire un plafond à 80 000 euros et un plancher à 25 000 euros

Le montant de l'intéressement fait l'objet d'un double plafonnement :

- le montant global de toutes les primes distribuées est limité à 20 % du total des salaires bruts et le cas échéant, de la rémunération annuelle ou du revenu professionnel des bénéficiaires visés à l'article L. 3312-3 du Code du travail, versés aux personnes concernées au cours de l'exercice de calcul ;
- indépendamment du plafond global, il existe un plafond individuel selon lequel l'intéressement est plafonné pour chaque salarié à 1/2 plafond annuel de la Sécurité sociale.

Les montants des primes versées au cours des cinq derniers exercices sont :

- 2013 : 5 172 milliers d'euros au titre de 2012 ;
- 2012 : 4 474 milliers d'euros au titre de 2011 ;
- 2011 : 4 154 milliers d'euros au titre de 2010 ;
- 2010 : 4 304 milliers d'euros au titre de 2009 ;
- 2009 : 3 681 milliers d'euros au titre de 2008.

■ Accord de participation

La réserve de participation, attribuée aux salariés bénéficiaires, se calcule selon une formule légale qui porte à la fois sur le bénéfice de l'exercice, les capitaux propres, les salaires bruts et la valeur ajoutée. Un accord d'entreprise majore de 50 % la réserve de participation.

Les niveaux des capitaux propres de la maison mère française conduisent à une réserve de participation nulle pour les salariés bénéficiaires.

■ Prime de partage des profits

L'article 1^{er} de loi n° 2011-894 du 28 juillet 2011 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2011 prévoit l'attribution d'une prime de partage des profits pour les sociétés commerciales qui emploient habituellement cinquante salariés et plus au sens de l'article L. 3222-2 et L. 3222-4 du Code du travail quand celle-ci attribue à ses associés ou actionnaires, en application de l'article L. 232-12 du Code de commerce, des dividendes dont le montant par part sociale ou par action est en augmentation par rapport à la moyenne des dividendes par part sociale ou par action versés au titre des deux exercices précédents.

Un accord sur la prime de partage des profits a été conclu le 26 juin 2013 entre l'ensemble des organisations syndicales représentatives au sein de l'Entreprise et la Direction.

Il prévoit l'attribution d'une prime de partage des profits d'un montant individuel de 600 euros bruts pour une présence à temps plein pendant toute la durée de l'exercice 2012.

Ce montant est proportionnel au temps de présence de chaque bénéficiaire au cours de l'exercice, il est exonéré de charges sociales mais reste assujéti à la CSG et à la CRDS et soumis à l'impôt sur le revenu.

Conformément aux dispositions de la loi précitée, les bénéficiaires ont été tous les salariés de la Société Essilor international, liés par un contrat de travail de droit français, présents sur l'exercice 2012.

5.2.7 Politique de distribution des dividendes

La Société n'a pas arrêté une politique en matière de distribution de dividendes. Chaque année, le dividende est proposé par le Conseil pour approbation par l'Assemblée Générale.

Dividende 2014, au titre de l'exercice 2013

Au titre de l'exercice 2013, le Conseil proposera à l'Assemblée Générale du 7 mai 2014 de porter le dividende net de 0,88 euro par action à 0,94 euro par action, soit une progression du dividende net par action de 6,8 % par rapport à l'année précédente.

La distribution représente près du tiers du résultat net consolidé (part du Groupe) et reflète les bonnes performances du Groupe en 2013.

Le paiement du dividende interviendra à compter du 27 mai 2014. Il s'effectuera exclusivement en numéraire.

Historique de la distribution globale et évolution du dividende

Au titre de l'exercice 2013 et des 6 précédents exercices, le dividende total mis en distribution a été le suivant :

En millions d'euros	Résultat net part du Groupe	Montant distribué	Rapport (payout ratio)	Dividende net (en euros)	Date de mise en paiement
2013	593	198 ^(a)	33 %	0,94 ^(a)	27 mai 2014
2012	584	185	32 %	0,88	4 juin 2013
2011	506	177	35 %	0,85	29 mai 2012
2010	462	173	37 %	0,83	19 mai 2011
2009	391	148	37 %	0,7	28 mai 2010
2008	382	136	36 %	0,66	26 mai 2009
2007	367	128	35 %	0,62	28 mai 2008

(a) Sur la base des actions autodétenues au 28 février 2014 et sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale du 7 mai 2014.

Tout dividende qui ne serait pas réclamé dans les cinq ans de son exigibilité serait prescrit dans les conditions prévues par la loi.

Établissement assurant le paiement des dividendes de la Société

CACEIS Corporate Trust – 14 rue Rouget-de-Lisle – 92862 Issy-les-Moulineaux – France – Tél. : +33 (1) 57 78 00 00.



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

6.1	PERSONNES RESPONSABLES	250	6.3	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	252
6.1.1	Responsable du Document de référence	250			
6.1.2	Attestation du responsable du Document de référence	250	6.4	TABLES DE CONCORDANCE	253
6.2	COMMISSAIRES AUX COMPTES	251	6.4.1	Document de référence	253
6.2.1	Commissaires aux comptes titulaires et suppléants	251	6.4.2	Rapport financier annuel	256
6.2.2	Démission, non-renouvellement	251	6.4.3	Rapport de gestion	257

BLOC-NOTES

DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ

La dénomination de la société est Essilor International (Compagnie Générale d'Optique), dans ce document, « Essilor », « la Société », ou « le Groupe ».

INFORMATIONS RELATIVES AU MARCHÉ

Sauf indication contraire :

- les informations relatives aux parts de marché et aux positions de marché sont basées sur les volumes vendus ;
- les informations de nature marketing, relatives au marché et à l'industrie ophtalmique ou aux parts de marché et aux positions d'Essilor, sont de source Essilor et issues d'évaluations et études internes, pouvant être fondées sur des études de marché extérieures.

INFORMATIONS PROVENANT DE TIERCE PARTIE

Lorsque des informations proviennent d'une tierce partie, celles-ci ont été fidèlement reproduites et, pour autant que la Société le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par une telle tierce partie, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexacts ou trompeuses.

MARQUES

Orma®, Varilux®, Varilux Comfort®, Crizal®, Crizal Forte®, Crizal® Previncia™, Light Scan™, I-Relief™, Varilux® S™ Series, SynchronEyes™, Nanoptix™, e-SPF®, Xperio®, Xperio® Gradient Polar, Sunmax™, Optifog®, M'eye Fit™, Mr Blue® 2.0., Mr Orange®, M'Eye Sign™, Visioffice® 2, Neksia™, Essilor® Anti-fatigue, Intuitiv™, Neva® Blue™, Neva® Max UV™, Vision Booster™, Foster Grant®, Gargoyles®, Magnivision®, Corinne McCormack®, Crystal Vision®, Ergonomic Technology™, MC-280-X™, Small Box Coater™, On-Block Manufacturing™ sont des marques du Groupe Essilor.

Transitions®, Transitions® Signature™, Transitions® Signature™ VII et Chromea7™ sont des marques de la société Transitions Optical, Inc. Prodigy Duo™ est une marque de la société Technologies Humanware Inc. Shamir Autograph® III Eye-Point Technology III™, Worn Quadro™ et IntelliCorridor™ sont des marques de la société Shamir Optical Industry Ltd. Bolon™ et Molsion™ sont des marques de la société Xiamen Yarui Optical Co. Ltd. Infokus™ est une marque de la société Suntech Optics. Kodak® est une marque de la société Eastman Kodak Company. Polaroid® est une marque de la société PLR IP Holdings, LLC. Nikon®, SeeCoat Blue™, SeeCoat Blue Premium™ sont des marques de la société Nikon Corporation. Ryders Eyewear™ est une marque de la société Ryders Eyewear. SolarShield® est une marque de la société Craghoppers Limited.

PERSONNES RESPONSABLES

Hubert Sagnières,
Président-Directeur Général

COMMISSAIRES AUX COMPTES

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

Mazars
61 rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense Cedex

6.1 Personnes responsables

6.1.1 Responsable du Document de référence

Hubert Sagnières, Président-Directeur Général, est la personne responsable du Document de référence.

6.1.2 Attestation du responsable du Document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société (ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation). Les informations relevant du Rapport de gestion (chapitre 3 relatif à l'analyse des résultats et de la situation financière, chapitre 1 relatif aux facteurs de risque et chapitre 5 relatif au capital social) présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 présentés dans ce document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 158 qui contient une observation concernant une révision de la norme IAS 19.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de référence.

Charenton le Pont, le 25 mars 2014

Hubert Sagnières

6.2 Commissaires aux comptes

6.2.1 Commissaires aux comptes titulaires et suppléants

Commissaires aux comptes

Titulaires

■ PricewaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

Date de début du premier mandat : le 14 juin 1983.

(Titulaire le cabinet Befec, Mulquin et associés, absorbé par Price Waterhouse pour devenir Befec-Pricewaterhouse en 1995, qui devient, après fusion avec Coopers & Lybrand, PricewaterhouseCoopers Audit en 2002).

Renouvelé dans ses fonctions par l'Assemblée Générale du 16 mai 2013 pour un mandat d'une durée de 6 ans.

PricewaterhouseCoopers Audit est représenté par Madame Christine Bouvry (membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles).

Le suppléant est Monsieur Étienne Boris (membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles).

■ Mazars

61 rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense Cedex

Date de début du premier mandat : le 11 mai 2007.

Renouvelé dans ses fonctions par l'Assemblée Générale du 16 mai 2013 pour un mandat d'une durée de 6 ans.

Mazars est représenté par Monsieur Daniel Escudeiro (membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles).

Le suppléant est Monsieur Jean-Louis Simon (membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles).

6.2.2 Démission, non-renouvellement

Aucune démission n'est intervenue durant l'année 2013.

6.3 Documents accessibles au public

Les statuts et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société (147 rue de Paris – 94220 Charenton-le-Pont – France).

Les versions imprimées des Documents de référence et Rapports annuels des trois dernières années, ou copie de ces documents sont disponibles sur simple demande auprès de la Direction des Relations Investisseurs et de la Communication Financière basée

au siège de la Société. Les versions imprimées du Document de référence et du Rapport annuel de l'exercice 2013, ou copie de ces documents, sont disponibles lors de l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice, le 7 mai 2014.

Essilor met à la disposition de ses actionnaires une large gamme d'outils destinés à diffuser, de façon régulière, transparente et accessible, l'information du Groupe, ses activités et ses résultats.

Informations publiées au cours des douze derniers mois

Les documents publiés au BALO sont consultables sur le lien <http://balo.journal-officiel.gouv.fr/>

Lancer la recherche avec comme nom de la Société : Essilor International ou comme numéro SIREN : 712049618.

Le site Internet du Groupe www.essilor.com rassemble également des informations destinées à tout public :

- les informations réglementées telles que définies par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) ;
- les déclarations requises par l'Autorité des Marchés Financiers et à publier sur le site Internet de la Société ;
- les présentations aux analystes et les retransmissions vidéo, lorsqu'elles sont disponibles, des réunions d'analystes ;
- les communiqués financiers et les retransmissions audio, lorsqu'elles sont disponibles, des conférences téléphoniques ;
- les Rapports annuels et Documents de référence (contenant les informations financières historiques de la Société), archivés sur 5 ans ;
- concernant les Assemblées Générales, les avis de convocation comprenant les projets de résolutions, les modalités d'accès à la réunion et les résultats des votes des résolutions ;
- les informations relatives au développement durable.

6.4 Tables de concordance

6.4.1 Document de référence

Une partie de l'information réglementée mentionnée à l'article 221-1 du Règlement général de l'AMF est incluse dans le présent document :

- le Rapport financier annuel ;
- les informations relatives aux honoraires des contrôleurs légaux des comptes ;

- le descriptif du programme de rachat d'actions ;
- le Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne.

La table de concordance ci-dessous, permet d'identifier les principales informations prévues par l'Annexe 1 du Règlement européen n° 809/2004/CE.

1	Personnes responsables	page 250	Chap. 6.1
2	Contrôleurs légaux des comptes	page 251	Chap. 6.2
3	Informations financières sélectionnées		
3.1	Informations financières historiques sélectionnées	page 2	Chiffres clés
3.2	Informations financières sélectionnées pour périodes intermédiaires	page 85	Bloc-Notes, Chap. 3
4	Facteurs de risques	page 28	Chap. 1.6
5	Informations concernant la Société		
5.1	Histoire et évolution de la Société		
5.1.1	Raison sociale et nom commercial de la Société	page 226	Chap. 5.1
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	page 226	Chap. 5.1
5.1.3	Date de constitution et durée de vie de la Société	page 226	Chap. 5.1
5.1.4	Siège social, forme juridique et législation, objet social et exercice social	page 226	Chap. 5.1
5.1.5	Événements importants dans le développement des activités de la Société	page 6	Chap. 1.1
5.2	Investissements	page 27	§ 1.5.5
6	Aperçu des activités		
6.1	Principales activités	page 9	Chap. 1.3
6.2	Principaux marchés	page 9	Chap. 1.3
6.3	Événements exceptionnels	page 19	§ 1.5.1.4
6.4	Dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats, principaux clients et procédés de fabrication	page 21	§ 1.5.2.4
6.5	Position concurrentielle	page 9	§ 1.3.1.2
7	Organigramme		
7.1	Description du Groupe	page 10	§ 1.3.1.3
7.2	Liste des filiales et relations avec les sociétés apparentées	page 150	Chap. 3 Note 32
8	Propriétés immobilières, usines et équipements		
8.1	Immobilisations corporelles importantes	page 127	Chap. 3 Note 13
8.2	Questions environnementales	page 202	Chap. 4.3

9	Examen de la situation financière et du résultat		
9.1	Situation financière	page 88	§ 3.1.3
9.2	Résultat d'exploitation	page 86	§ 3.1.1
9.3	Résultat net	page 87	§ 3.1.2
10	Trésorerie et capitaux		
10.1	Informations sur les capitaux	page 96	Chap. 3.3.3
10.2	Flux de trésorerie	page 98	Chap. 3.3.4
10.3	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement	page 136	Chap. 3 Note 22.1
10.4	Restriction à l'utilisation des capitaux		n.a.
10.5	Sources de financement attendues		n.a.
11	Recherche et développement, brevets et licences	page 20	§ 1.5.2
12	Informations sur les tendances	pages 89 et 149	Chap. 3.2 et Chap. 3 Note 31
13	Prévisions ou estimations du bénéfice		n.a.
14	Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale		
14.1	Membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	page 34	Chap. 2.1
14.2	Absence de conflits d'intérêts potentiels	page 51	§ 2.2.1.6
15	Rémunération et avantages		
15.1	Rémunération des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	page 68	Chap. 2.3
15.2	Attributions de stock-options et d'actions de performance	page 75	§ 2.3.3
15.3	Régime de retraite supplémentaire à prestations définies, dite « de fidélité »	page 73	§ 2.3.2.3
15.4	Indemnités de départ	page 74	§ 2.3.2.3
16	Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
16.1	Dates d'expiration des mandats, durées des fonctions et fonctionnement des organes d'administration et de direction	page 35	§ 2.1.1.2
16.2	Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction : absence de contrat de service	page 51	§ 2.2.1.5
16.3	Informations sur le Comité d'audit et le Comité des mandataires sociaux et des rémunérations	page 55	§ 2.2.2.6
16.4	Conformité de la Société au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	page 66	§ 2.2.5
17	Salariés		
17.1	Nombre de salariés, répartition par site et par type d'activité	pages 148 et 193	Chap. 3 Note 29 et Chap. 4.2
17.2	Participations et stock-options	page 237	§ 5.2.4
17.3	Accord d'intéressement et de participation des salariés	page 245	§ 5.2.6.4
18	Principaux actionnaires		
18.1	Répartition du capital et des droits de vote	page 228	§ 5.2.1.1
18.2	Droits de vote différents	page 244	§ 5.2.6.1
18.3	Absence de contrôle extérieur de la Société	page 228	Chap. 5.2
18.4	Accord entraînant un changement de contrôle et pactes d'actionnaires	page 245	§ 5.2.6.2
19	Opérations avec des apparentés	page 148	Chap. 3 Note 30

20	Information financière concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société		
20.1	Informations financières historiques	page 91	Chap. 3.3
20.2	Information financière <i>pro forma</i>		n.a.
20.3	États financiers	page 91	Chap. 3.3
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles		
20.4.1	Déclarations des contrôleurs légaux et honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe	pages 158, 159 et 189	Chap. 3.5, Chap. 3.6, et Chap. 3.9
20.4.2	Périmètre des informations vérifiées	page 158 et 189	Chap. 3.5 et Chap. 3.9
20.4.3	Informations financières non vérifiées		n.a.
20.5	Date des dernières informations financières	page 85	Bloc-Notes, Chap. 3
20.6	Informations financières intermédiaires et autres		
20.6.1	Informations financières trimestrielles et semestrielles		n.a.
20.6.2	Informations financières intermédiaires couvrant les six premiers mois de l'exercice suivant		n.a.
20.7	Politique de distribution des dividendes	pages 247 et 188	§ 5.2.7 et Chap. 3.8 Note 19
20.8	Procédures judiciaires et arbitrages	page 29	§ 1.6.3
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	page 149	Chap. 3 Note 31
21	Informations complémentaires		
21.1	Capital social		
21.1.1	Capital souscrit, évolution du capital et action Essilor	page 228	Chap. 5.2
21.1.2	Actions non représentatives du capital		n.a.
21.1.3	Actions détenues par la Société	page 235	§ 5.2.2.3
21.1.4	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, options de souscription d'actions, options d'achat d'actions et droits à actions de performance	page 237	§ 5.2.3
21.1.5	Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital souscrit, mais non libéré, ou toute entreprise visant à augmenter le capital	page 230	§ 5.2.1.4
21.1.6	Capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord	page 26	§ 1.5.4.1
21.1.7	Historique du capital social	page 230	§ 5.2.1.3
21.1.8	Autorisations financières proposées à l'Assemblée Générale Extraordinaire	page 232	§ 5.2.1.4
21.2	Acte constitutif et statuts		
21.2.1	Objet social	page 226	§ 5.1.4
21.2.2	Dispositions concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	page 52	§ 2.2.2
21.2.3	Droits, privilèges et restrictions assorties aux différentes catégories d'actions	pages 237, 238 et 244	§ 5.2.4, § 5.2.5 et § 5.2.6
21.2.4	Modification des droits des actionnaires	page 227	§ 5.1.7
21.2.5	Assemblées Générales	page 227	§ 5.1.7
21.2.6	Dispositions relatives à un changement de contrôle de la Société	page 245	§ 5.2.6.2
21.2.7	Dispositions relatives aux seuils de participation	page 228	§ 5.1.8
21.2.8	Conditions régissant les modifications du capital	page 226	§ 5.1.5

22	Contrats importants	pages 21 et 245	§ 1.5.2.4 et § 5.2.6.2
23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts		
23.1	Déclaration ou rapport d'expert		n.a.
23.2	Informations provenant d'une tierce partie	page 249	Bloc-Notes, Chap. 6
24	Documents accessibles au public	page 252	Chap. 6.3
25	Informations sur les participations	page 150	Chap. 3 Notes 32 à 35

6.4.2 Rapport financier annuel

Attestation du responsable du document	page 250	Chap. 6.1
Rapport de gestion		
Analyse de la situation financière et du résultat	page 86	Chap. 3.1
Facteurs de risques	page 28	Chap. 1.6
Liste des délégations en matière d'augmentation du capital de la société mère et de l'ensemble consolidé (art. L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce)	page 230	§ 5.2.1.4
Informations relatives aux rachats d'actions (art. L. 225-211, al. 2, du Code de commerce)	page 235	§ 5.2.2.3
Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique (art. L. 225-100-3 du Code de commerce)	page 67	§ 2.2.7
États financiers		
Comptes annuels	page 160	Chap. 3.7
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	page 189	Chap. 3.9
Comptes consolidés	page 91	Chap. 3.3
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	page 158	Chap. 3.5
Honoraires des Commissaires aux comptes	page 159	Chap. 3.6
Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société	page 50	Chap. 2.2
Rapport des Commissaires aux comptes sur le contrôle interne	page 81	Chap. 2.4

6.4.3 Rapport de gestion**Compte rendu d'activité**

Situation et activité de la Société au cours de l'exercice	pages 9 - 16 - 86	Chap. 1.3 / Chap. 1.5 / Chap. 3.1
Recherche et Développement	page 20	§ 1.5.2
Opérations	page 23	§ 1.5.3
Les acquisitions et partenariats	page 24	§ 1.5.4.1
Les éléments financiers de l'exercice	pages 27 et 86	§ 1.5.5 et Chap. 3.1
Description des principaux risques et incertitudes	page 28	Chap. 1.6
Événements importants survenus après la clôture	pages 90 et 149	§ 3.2.3 et Chap. 3.4 Note 31
Évolution et perspectives d'avenir	page 90	§ 3.2.4
Informations relatives au capital	page 228	§ 5.2.1
Comptes sociaux et affectation du résultat	pages 160 et 188	Chap. 3.7 et Chap. 3.8 Note 19

Gouvernance

Autorisations financières proposées à l'Assemblée Générale Extraordinaire	page 230	§ 5.2.1.4
Rémunération des mandataires sociaux	page 68	§ 2.3.2
Liste des mandats et fonctions exercées dans toute société par les administrateurs	page 35	§ 2.1.1.2

Responsabilité sociale d'entreprise

Informations en matière sociale, environnementale et sociétale	page 191	Chap 4
Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable	page 191	Chap 4
Indicateurs clés en matière environnementale et sociale	page 191	Chap 4

Les informations présentées dans ce Document de référence ont été principalement préparées par la Direction Financière, la Direction Juridique et la Direction des Relations Investisseurs d'Essilor International.

Direction des relations investisseurs

Essilor International - 147 rue de Paris - 94227 Charenton Cedex - France

Tél. : + 33 (0)1 49 77 42 16 - Fax : + 33 (0)1 49 77 43 24

E-mail : invest@essilor.com - Site Internet : www.essilor.com

Crédits photo

© Getty - couverture

© Catherine Joyeau / Essilor pages 2 et 3

© Thierry Borredon / Essilor - pages 4 et 84

© Stewart Cohen / Capa Pictures / Essilor - page 32

© Photothèque Essilor - page 190

© Franck Dunouau/ Essilor - page 224

© Gabo Morales / Capa Pictures / Essilor - page 248

Conception de la couverture :

Angie

Conception et réalisation : **RR DONNELLEY**



essilor

Mieux voir le monde

Essilor International
Compagnie Générale d'Optique
147 rue de Paris
94220 Charenton-le-Pont
France
Tél. : + 33(0)1 49 77 42 24

www.essilor.com